



Ville de Lille

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

AD2/225

SOMMAIRE

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

Pages

- Ordre du jour de la séance	3 à 18
- Délibérations (DELIBERATIONS)	19 à 382

Séance du 29 juin 1998

N° D 98/03

tenue le 23 juin 1999

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 juin 1999

avec le Président de M. Pierre MAILLOUX, Maire

SOMMAIRE

Présents : Mmes ALBY, BARRY, MMs BEAUMAIS, BIGNON, BIENTINI, BIRCHEN, MMs BUFFIN, MMs BURIE, CACHET, CALONNE, MMs CANGN, CHARLES, M. CUCHEVAL, MMs DANGREUILLE, DR SILVA, DAVAL, DAVIGNY, MMs DUBREUIL, DUCLOUX, DUBREUIL, DELAFRANCO, ISMAËLE, DROUOT, M. BASTIENSON, MMs ESCANDS, M. FALISE, MMs FILLIS, MMs WIDENYCE, FREMAUX, MMs GEORGET, MMs LANNES, LARSEN, LESKER, MARCHAND, MAURY, MMs METRE, PARENTAUX, PETIT, ROUX, ERIC, ROMAN, SOLVIER, MMs THOMAS, MMs TARDY, SAVOYE, SILLART, SUTHER, MMs WASSAVOIR.

Pages

- Feuille de présence 2
- Ordre du jour de la séance 3 à 18
- Délibérations 19 à 382

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 23 juin 1998

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin 1998

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme GEORGET, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, SULMAN, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : M. BARBAROSSA, Mmes COOLZAET (pouvoir), HENAUT (pouvoir), M. LENGLET, Mmes MALLEVILLE, MATTIGHELLO (pouvoir), MM. RENAR (pouvoir), SINAGRA (pouvoir), Mme STANIEC (pouvoir), M. VAILLANT.

ORDRE DU JOUR

	Pages
98/269 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.	19
98/270 - Funérailles d'un membre du Conseil Municipal - Prise en charge des frais d'obsèques par la Ville.	30
98/271 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.	31
98/272 - Association Maison X 2000 Lille - Désignation des représentants de la Ville - Modification.	32
98/273 - Comité Régional de Tourisme Nord/Pas-de-Calais - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.	33
98/274 - SEM Ville Renouvelée - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.	34
98/338 - Conseil Communautaire - Désignation des délégués du Conseil Municipal - Modification.	35
98/502 - Institut Pasteur - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville - Modification.	36

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

98/275 - Commune Associée d'Hellemmes - Fonds d'Intervention et de Sauvegarde, de l'Artisanat et du Commerce - Opération "Coeur de Pays".	37
98/276 - Commune Associée d'Hellemmes - Complexe sportif Arthur Cornette - Travaux de réfection du terrain stabilisé - Procédure d'appel d'offres.	38
98/277 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Sport Aventure Raid Nature de la Région Nord/Pas-de-Calais - Versement d'une subvention de fonctionnement.	39
98/278 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Club Montgolfière - Sport - Aventure" d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement.	40
98/279 - Commune Associée d'Hellemmes - Nuit du Bastringue - Versement d'une subvention de fonctionnement.	41
98/280 - Commune Associée d'Hellemmes - Le Théâtre des Quinquins - Versement d'une subvention de fonctionnement.	42

98/281 - Commune Associée d'Hellemmes - 140ème Anniversaire de l'Harmonie Municipale - Versement d'une subvention de fonctionnement.	43
98/282 - Commune Associée d'Hellemmes - Association AMICROCHE - Versement d'une subvention de fonctionnement.	44
98/283 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole de Musique d'Hellemmes - Tarification année 1998/1999.	45
98/284 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Sévigné - Versement d'une subvention.	48
98/285 - Commune Associée d'Hellemmes - Maintien des courées - Programme 1998 d'assainissement et de requalification des sols.	49
98/286 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Prime à l'amélioration de l'habitat.	50
98/287 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attributions de prime.	52
98/288 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions destinées à des associations hellemmoises dans le cadre de la Prévention de la Délinquance.	54
98/289 - Commune Associée d'Hellemmes - Section AFN des Cheminots d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement.	55
98/290 - Commune Associée d'Hellemmes - Association sportives - Ecoles de sports - Subventions.	56
98/291 - Commune Associée d'Hellemmes - Projet Jeunesse - Attribution de subventions à des associations.	58
98/292 - Inscription d'un emplacement réservé communal de superstructure pour création d'un terrain d'accueil des nomades, rue Danton à Hellemmes, en contiguïté avec Ronchin.	59
98/293 - Terrain sis à Hellemmes, cour Delemazure - Vente à l'OPAC du Nord.	60
98/294 - Immeuble sis à Hellemmes, 172 rue Roger Salengro - Donation avec réserve d'usufruit par Monsieur Emile WATELLE à la Ville de Lille.	61

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

98/295 - Eurasanté GIE - Projet GENFIT - Financement complémentaire.	62
--	----

POLITIQUE DE LA VILLE

98/296 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions reconduites - Participation de la Ville - Seconde répartition.	63
---	----

98/297 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions nouvelles - Participation de la Ville - Seconde répartition.	65
98/298 - Maison de Quartier de Fives - Création d'un CD par un groupe de jeunes - Subvention de la Ville.	67
98/299 - Football Club de Lille-Sud - Organisation du tournoi "Eurofoot 98" - Subvention de la Ville.	68
98/300 - Association S.A.F.I.A. - Quartier de Fives et de Moulins - Permanence d'accueil et d'écoute des femmes en difficulté - Subvention de la Ville.	69
98/301 - Ecole de Formation des Animateurs Sociaux - Quartier de Moulins - Réalisation d'une Formation "Petite Enfance" - Subvention de la Ville.	70
98/302 - C.A.L. - P.A.C.T. de Lille - Atelier d'autoréhabilitation - Subvention de la Ville.	71
98/303 - S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis - Résidence du Jardin de Fives - Mise en place d'un processus de développement communautaire - Subvention de la Ville.	72
98/304 Association Itinéraires - Quartier de Moulins - Mise en place d'une permanence d'accueil - Subvention exceptionnelle de la Ville.	73
98/305 - Association Itinéraires - Quartier de Lille-Sud - Projet "Palais à Ciel Ouvert" - Subvention de la Ville.	75

COMMERCE

98/306 - Etude diagnostic en vue de la constitution du Plan Local d'Action et de Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services.	76
98/307 - Renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales - Convention de partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention de 200 000 Francs.	77
98/308 - Contribution au renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales - Convention de partenariat avec l'Union des Commerçants et Artisans de Fives - Subvention.	79
98/309 - Contribution au renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales - Convention de partenariat avec l'Union Commerciale de la rue Gambetta - Subvention	80
98/310 - Contribution au renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales - Convention de partenariat avec l'Union Commerciale de Lille-Sud - Subvention.	81
98/311 - Création d'un marché de plein air "Vauban" Place Catinat.	82
98/312 - Création du marché de plein air "Provinces de France" Parvis St-Maurice.	83
98/313 - Suppression du marché de plein air "Saint Sauveur" boulevard du Maréchal Vaillant.	84

98/314 - Suppression du marché de plein air "Bois-Blancs" rue Surcouf.	85
98/315 - Animation commerciale sur le Faubourg des Postes - Subvention à l'Union Commerciale Lille-Sud.	86
98/316 - Animation commerciale sur le Secteur de St Maurice-Pellevoisin - Subvention au Comité d'Animation de Saint Maurice-Pellevoisin.	87
98/317 - Animation commerciale de la rue d'Isly - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue d' Isly (ACRI).	88
98/318 - Subvention au Syndicat Patronal des Boulangers de Lille et à la Chambre Syndicale des Patrons Pâtisseries-Confiseurs - Soutien d'une action de promotion des Artisans Boulangers-Pâtisseries de la Ville de Lille.	89

AFFAIRES EUROPEENNES

98/319 - Subvention à l'OCCE Michelet - Projet Educatif Européen - Programme SOCRATES	90
---	----

TOURISME

98/320 - Jalonnement hôtelier - Mise en place et convention avec Lille-Métropole Communauté Urbaine.	91
98/321 - Opération "Lille à Lyon" - Subvention spécifique à l'Office de Tourisme de Lille.	92

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

98/322 - Prêts de salles et de matériel - Réactualisation des tarifs.	93
---	----

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

98/323 - Hôtel de Ville - Extension - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre.	102
--	-----

JEUNESSE - ANIMATION

98/324 - Soutien à la Vie Associative - Attribution de subventions.	103
98/325 - Projets Jeunesse Animation - Attribution de subventions.	104
98/326 - Programmes d'animation Jeunesse 1998 - Opérations Été - 1ère répartition de subventions.	106
98/327 - Animation des terrains sportifs de proximité - Convention avec l'Association Interproximité et attribution de subvention.	109

98/328 - Mission Jeunesse de Lille-Sud - 3ème répartition de la subvention de fonctionnement.	111
98/329 - Relation contractuelle entre la Ville de Lille et la Délégation Régionale des Francas - Convention de mise à disposition des locaux sis à Lille 14 rue Danton.	112
98/330 - Opérations Crédits Loisirs 1998 - Attribution de subvention.	113
98/500 - Contrat de Ville du XIème Plan - Animation des terrains sportifs de proximité.	114

FETES PUBLIQUES

98/331 - Convention de distribution électrique sur le Champ de Mars entre la Ville et l'E.D.F.	116
--	-----

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

98/333 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Contribution au Service d'accueil du public en errance porté par l'A.B.E.J. - Aide à l'encadrement.	117
98/334 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Contribution aux nouvelles activités mises en oeuvre par Lille-Sud Insertion.	118
98/335 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Mise en oeuvre de la plate-forme d'aide aux activités humanitaires.	119
98/336 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Mise en oeuvre de la plate-forme Enfance.	121
98/337 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Contribution à la mise en oeuvre du Service de pré-accueil touristique.	122
98/339 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Contribution à la mise en oeuvre d'une activité multi-services portée par l'Association Itinéraires.	123
98/340 - Fonds local d'Aide aux Jeunes - Exercice 1998 - Subvention au C.C.A.S.	125
98/341 - Mise en oeuvre de la Mission Emploi Formation et de l'Observatoire de l'Emploi, de l'exclusion et de la précarité - Aide au fonctionnement - Subvention de la Ville de Lille.	126
98/342 - Mise en oeuvre du Programme "Emplois de Services" par la Mission Locale de Lille - Aide au Fonctionnement - Subvention de la Ville de Lille.	127
98/343 - Aide au fonctionnement pour le développement de la Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud et de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune.	128
98/501 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat avec l'Association Inter-Lignes pour une durée de 6 mois.	130

ACTION SPORTIVE

- 98/344 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation. 131
- 98/345 - Accueil de personnes handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives. 133
- 98/346 - Subventions aux 3 clubs de haut niveau : Lille Hockey Club - Tennis Club Lillois - A.S.P.T.T. de Lille - 2ème répartition. 135
- 98/347 - Salle de sports Montebello - Lots n°s 1 - 10 - 11 -12 - Avenant n° 1. 136
- 98/348 - Tournée SNICKERS France 98 - Règlement des frais. 138
- 98/349 - Construction d'un Centre Régional "poneys" sur les terrains du Camp Français 2ème tranche - Participation à verser au Syndicat de Communes. 139
- 98/350 - Quartier Saint-Maurice- Pellevoisin - Salle de sports - Admission en recettes de la subvention départementale. 140
- 98/351 - Pôle sportif Roquette dans le quartier de Fives - Demande de subvention. 141

POLICE MUNICIPALE

- 98/352 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires. 142
- 98/353 - Destruction d'un véhicule automobile - Remise gracieuse des frais de destruction. 147

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

- 98/354 - Association Droit au Vélo (A.D.A.V.) - Demande de subvention. 148
- 98/355 - Stationnement sur voirie - Approbation du budget prévisionnel 1998. 149

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

- 98/356 - Classes d'environnement - Reconduction - Financement - Convention avec les associations - Année scolaire 1998/1999. 150
- 98/357 - Mesures de carte scolaire dans les écoles privées : ouverture de classe - Rentrée scolaire 1998/1999. 151
- 98/358 - Ecole Jules FERRY, 40 rue de Rivoli à Lille - Remboursement à la Ville des charges par l'Association des Paralysés de France - Années 1997 et 1998. 152
- 98/359 - Entretien des écoles primaires lilloises - Appel d'offres - Avenant n° 1 - Lot n° 4 - 153
- 98/360 - Ecole Ampère - Dotation de matériel informatique. 155

98/361 - Projet local d'animation - Admission en recettes des subventions.	156
98/362 - Groupe Scolaire Richard Wagner - Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries aluminium - Marché sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.	157
98/363 - Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1998-1999 - Ouverture supplémentaire de classe.	159

SANTE PUBLIQUE

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

98/364 - Espace Santé Faubourg de Béthune - Contrat de Ville - Actions nouvelles - Programme 1998 - Investissement - Participation de la Ville.	160
98/365 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.	161
98/366 - Association Généralistes et Toxicomanies 59/62 - Organisation d'un colloque - Subvention exceptionnelle.	162
98/367 - Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord - Subvention.	163
98/368 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention et lutte contre la toxicomanie - Programme 1998 - Subventions de la Ville - 1ère répartition.	164

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE LA VIE

98/369 - Location et maintenance d'aires de jeu Ludoparc - Marché Plastic Omnium - Avenant.	168
98/370 - Contrat de Ville 1997 - Réaménagement des espaces publics Fontenoy Filature (Phase 1) - Participation de la Ville - Admission en recettes d'une subvention.	169
98/371 - Complexe Marx Dormoy - Cogénération - Convention d'occupation du domaine public.	170

ESPACES VERTS

98/372 - Mise en oeuvre d'un Chantier Ecole par le Centre Social du Parc des Expositions - Demande de subvention.	172
98/373 - Opération "Verdissons nos Murs" - 3ème tranche de travaux - Convention avec la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.	174
98/374 - Création d'un Jardin Communautaire rue Montesquieu - Convention avec l'Association des Jardins Ouverts (et néanmoins clôturés).	176

98/375 - Réglementation des promenades, squares et jardins publics de la Ville de Lille -
Adaptation des arrêtés sur l'autorisation de la circulation des vélos dans les
allées de certains jardins publics. 178

98/376 - Aménagement du Jardin de la Treille - Marché sur appel d'offres ouvert. 180

98/377 - Charte de quartier pour un développement durable - Résidence Concorde. 181

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

98/378 - Oglanel - Maison de la Nature et de l'Environnement - Opérations Été -
Attribution de subvention. 184

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

98/379 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes handicapées. 185

98/380 - Opération "Tour de Lille en minibus" - Subvention d'équipement à l'Office de
Tourisme de Lille. 186

ACTION SOCIALE

98/381 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites -
CAL-PACT de Lille. 188

98/382 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre
des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des
aides de l'ANAH. 189

98/383 - Remise gracieuse : titre de recettes 4356/98 en faveur d'une Lilloise en difficulté. 191

98/384 - Remise gracieuse : titre de recettes 4589/98 en faveur d'une Lilloise en difficulté. 192

98/385 - Remise gracieuse : titre de recettes 4355/98 en faveur d'une Lilloise en difficulté. 193

98/386 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale. 194

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

98/387 - Equipements de proximité - Associations partenaires de Moulins -
Attributions de subventions. 197

98/388 - Aménagement de la Maison de Quartier du Vieux-Lille - Centre Social
Godeleine Petit - Appel d'offres ouvert. 199

98/389 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Réhabilitation de la Maison de Quartier
de Moulins. 200

- 98/390 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Réhabilitation de la Maison de Quartier des Bois-Blancs. 202
- 98/391 - "Maison des Jeunes" - Résidence Arouet - Convention - Subvention d'équipement. 204
- 98/392 - Maison de Quartier de Wazemmes - Aménagement de la cuisine - Appel d'offres ouvert. 206

PERSONNES AGEES

- 98/393 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées. 207

ENFANCE - POUPONNIERE

ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

- 98394 - Contrat Enfance - Subventions 1998 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales. 208
- 98/395 - Subventions 1998 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants. 210
- 98/396 - Protection de l'Enfance - Subventions 1998 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales. 212
- 98/397 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Action nouvelle - Participation de la Ville. 213
- 98/398 - Contrat Enfance - Délibération annulant une décision de financement au profit de l'association EFAS. 214
- 98/399 - Contrat Enfance - Avenant n° 4 portant prolongation - Modification. 215

DEVELOPPEMENT CULTUREL

- 98/400 - Direction du Patrimoine Culturel et du Spectacle Vivant - Création d'une régie comptable comprenant une régie de recettes et une régie d'avance. 216
- 98/401 - Subvention de 3.000 francs au Foyer de Culture Populaire de Lille. 217
- 98/402 - Monuments Historiques - Eglise Sainte-Catherine - Travaux d'entretien sur le pignon ouest de la nef nord. 218
- 98/403 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Travaux de restauration d'une peinture murale (mur nord). 219
- 98/404 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Mise en sécurité façade ouest et tour des pignons latéraux - 2ème tranche. 220

98/405 - Bibliothèque Municipale - Acquisition de documents anciens et d'artistes - Demande de subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	221
98/406 - Bibliothèque Municipale - DSU quartier Lille-Sud : "Internet pour tous" - Demande de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	222
98/407 - Bibliothèque Municipale - DSU quartier du Faubourg de Béthune "Point lecture" - Demande de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	223
98/408 - Théâtres Municipaux - Opéra - Vente de costumes - Modification de la procédure.	224
98/409 - Palais des Beaux-Arts- Gestion de l'accueil des groupes - Nécessité de procéder à une réservation préalable auprès du Musée.	225
98/410 - Palais des Beaux-Arts- Convention liant la Ville de Lille et la Caisse d'Epargne de Flandre dans le cadre d'un partenariat visant à soutenir l'organisation de l'exposition Goya (11 décembre 1998 au 14 mars 1999) ainsi que des actions liées au développement du Musée.	226
98/411 - Palais des Beaux-Arts- - Convention liant la Ville de Lille et le Crédit Agricole dans le cadre d'un partenariat visant à soutenir les opérations liées au plan en relief de Lille et à l'amélioration de la signalétique de la salle des plans en relief.	227
98/412 - Palais des Beaux-Arts- Présentation de l'exposition "Les Dessous du Dessin" du 19 septembre au 30 novembre 1998.	228
98/413 - Palais des Beaux-Arts- Musée de l'Hospice Comtesse - Musée d'Histoire Naturelle - Adoption du règlement intérieur des Musées de Lille.	229
98/414 - Palais des Beaux-Arts- Organisation d'une exposition temporaire "Goya, un regard libre" - Convention de mandat entre la Réunion des Musées Nationaux et la Ville de Lille.	230
98/415 - Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille et la banque Hervet dans le cadre de l'organisation d'un concert.	231
98/416 - Musée de l'Hospice Comtesse - Conservation préventive du fonds iconographique - Subvention de la DRAC - Ouverture du crédit d'emploi.	232
98/417 - Palais des Beaux-Arts - Dépôt d'oeuvres d'Edouard Pignon - Convention entre la Ville de Lille et Monsieur Nicolas PIGNON.	233
98/418 - Musée d'Histoire Naturelle - Projet d'exposition "déchets" (février - juin 1999) - Conventions liant la Ville de Lille aux partenaires financiers - Admission en recettes des subventions - Ouverture du crédit d'emploi.	234
98/419 - Palais des Beaux-Arts - Ateliers pédagogiques - Nouvelle formule d'inscription à l'année - Autorisation d'appliquer la tarification correspondante.	235
98/420- Rejet des eaux d'exhaure du Palais des Beaux-Arts - Avenant n° 1.	236

ACTION CULTURELLE

- 98/421 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Théâtre International de quartier Le Prato. 237
- 98/422 - Associations culturelles - Versement de subventions indemnitaires suite à la fermeture temporaire du Sébastopol. 238
- 98/423 - Associations culturelles - Attribution de subventions - Financements votés le 6 avril 1998 - Six rectificatifs. 239
- 98/424 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Financements votés le 6 avril 1998 - Un rectificatif. 240
- 98/425 - Exposition CHAMBRE GARNIE - Eglise Sainte Marie-Madeleine - Arrêt de la vente des catalogues. 241
- 98/426 - Don de Cecylia OLZEWSKA - Acceptation. 242
- 98/427 - Reconduction de l'opération Faubourg des Musiques - Année scolaire 98/99. 243
- 98/428 - Aéronef - "Les Spectacles Sans Gravité" - Convention pour achat de matériel. 244
- 98/429 - Opération "Pas d'Quartier" - Attribution de subvention de la Délégation de la Politique de la Ville - Versement. 245
- 98/430 - Conservatoire National de Région - Demande de subvention à l'Etat pour stages et concert - Admission en recettes. 246
- 98/431 - Conservatoire National de Région - Vente d'un harmonium - Appel d'offres - Admission en recettes. 247
- 98/432 - Conservatoire National de Région - Vente de pianos - Appel d'offres - Admission en recettes. 248

ECOLES DE MUSIQUE

- 98/433 - Ecoles de Musique Municipales - Mise en place d'une nouvelle tarification pour 1998-1999 - Prise en compte du quotient familial. 249

PROPRETE - SALUBRITE

- 98/434 - Frais d'enlèvement pour dépôt de détritrus - Annulation du titre de recettes n° 96/10900 Mme HURAS et M. MARIMOUTOU. 253

URBANISME

- 98/435 - Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Demande de subvention. 254

98/436 - POS - Modification de la réserve n° 23.	255
98/437 - Modification du POS - Suppression des réserves de superstructure n° 45 et n° 50 au bénéfice de la Communauté Urbaine.	256
98/438 - Opération "Chevalier Français" - Convention d'études préopérationnelles et concession d'aménagement à la SORELI.	257
98/439 - Opération d'aménagement "Flandres-Gambetta" - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 2.	258
98/440 - Ravalement de façades - Subventions.	259
98/441 - Pourtour de la Treille - Prise en charge de l'opération archéologique.	263

ACTION FONCIERE

98/442 - Aménagement des abords de la Cathédrale Notre Dame de la Treille.	267
98/443 - Ancien Musée Industriel et Commercial sis 2 rue du Lombard à Lille - Déclassement du bâtiment.	268
98/444 - Terrain communal sis à Lille, rue de Pologne - Vente par la Ville de Lille à Monsieur et Madame FAVIER.	269
98/445 - Prolongement de la desserte Sud du Centre Hospitalier Régional Universitaire - Liaison avec la rue du Professeur Laguesse - Cession gratuite de terrains par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine.	270
98/446 - Ex Hospice Général - Implantation de l'I.A.E. - Cession et convention d'occupation à titre gratuit au profit de l'Etat.	271
98/447 - Terrain communal sis à l'angle du boulevard de Belfort et de la rue Kellerman à Lille - Désaffectation et déclassement.	273

HABITAT

98/448 - Programme 1998 "maintien des courées".	274
---	-----

LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

98/449 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Syndicat Intercommunal d'Etablissement et d'Exploitation du Réseau Câblé de l'Agglomération de Lille/S.A.E.N. Métrocâble.	277
98/450 - Associations d'Etudiants - Attributions de subventions.	278
98/451 - Réhabilitation du Grand Magasin pour la relocalisation des CRDP/CDDP et de l'IUFM - Lancement des procédures.	279

AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

98/452 - Comité Lillois d'Aide aux Projets - Bilan des opérations 1997.	281
98/453 - Projets Comité Lillois d'Aide aux Projets 1998 - Subvention exceptionnelle à la Mission Locale pour l'accompagnement des projets CLAP.	283
98/454 - Subventions aux associations - Aides aux projets associatifs.	284

CITOYENNETE - MEDIATION

98/455 - Association Conseil de Parents d'Elèves F.C.P.E. du Collège Jean Macé - Projet "Théâtre Forum" - Attribution d'une subvention.	286
98/456 - Confédération Syndicale du Cadre de Vie Moulins-Belfort - Attribution d'une subvention.	287
98/457 - Associaton Montéviedo - Attribution d'une subvention.	288

DROITS DE L'HOMME

RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

98/458 - Schéma Local d'Intégration - Programmation 1998 - Première répartition - Subventions de la Ville.	289
98/459 - Subventions de la Ville à diverses associations.	293

ACTION HUMANITAIRE

98/460 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire	294
98/461 - Subventions aux associations - Animations du Mondial pour tous les Lillois.	295

DROITS DE LA FEMME

98/462 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes.	297
--	-----

FINANCES

98/463 - Ville de Lille - Compte Administratif 1997.	298
98/464 - Ville de Lille - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1997 - Ratification.	302
98/465 - Poupounière - Compte Administratif de 1997 - Ratification.	305
98/466 - Poupounière - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1997 - Ratification.	311

98/467 - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière du Crédit Municipal en 1997.	314
98/468 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Primitif de 1998 - Information.	315
98/469 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1998 - Décision modificative n° 2.	316
98/470 - Société Française de Microbiologie - Organisation du 5ème Congrès de Microbiologie à Lille du 27 au 29 avril 1998 - Subvention exceptionnelle.	322
98/471 - Séminaire européen sur les systèmes urbains Lille Grand Palais 22 et 23 juin 1998 - Mobilisation de subvention d'Etat.	323
98/472 - Association des Maires de Grandes Villes de France - Opération "Initiative Ville" 1998 - Subvention exceptionnelle.	324
98/473 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.	325
98/474 - Gestion de la Trésorerie - Lancement d'un appel d'offres ouvert.	327
98/475 - Caisse des Ecoles - Divers projets - Emprunt de 1.200.000 F - Garantie financière de la Ville.	328
98/476 - Centre Hospitalier Régional de Lille - Renégociation de divers emprunts garantis par la Ville - Information.	330
98/477 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1998.	332
98/478 - SORELI - Augmentation de capital social dans le cadre de la création d'une filiale (SARL Vesta) - Acceptation de souscription.	350
98/479 - Contrat d'assurance "Dommages aux biens" - Lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint.	351
98/499 - Association Française des Infirmiers (res) de Dialyse, Transplantation et Néphrologie - AFIDTN - Organisation des XXèmes sessions d'études et de perfectionnement à Lille du 27 au 29 mai 1998 - Participation financière de la Ville.	352

INFORMATIQUE

98/480 - Déréglementation des télécommunications - Lancement d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les besoins des services municipaux en matière de télécommunication.	353
--	-----

DECENTRALISATION

98/481 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	354
--	-----

98/482 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.	358
98/483 - Quartier de Wazemmes - Réalisation d'une fresque en mosaïque - Demande de subvention.	361
98/484 - Association "PROJEF" - Une crêperie pour Lille-Moulins - Subvention de la Ville.	362
98/485 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier de Moulins - Association les Météores - Association les Artistes et Moulins - Subventions complémentaires.	364
98/486 - Quartier de Moulins - Financement partiel par la réserve parlementaire de Monsieur Bernard ROMAN - Opérations diverses.	365
98/487 - Quartier du Faubourg de Béthune - Programmation 1998 du Contrat de Ville - Local du Vieux-Faubourg et projet Espace-Santé - Mobilisation du financement complémentaire.	367

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

98/488 - Concession de logement.	368
98/489 - Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier ou occasionnel.	369
98/490 - Régime indemnitaire de la filière animation.	370
98/491 - Personnel municipal - Attributions vestimentaires.	371
98/492 - Modification de l'intitulé du poste de Secrétaire Général Adjoint de l'Action Culturelle en poste de Directeur Général du Développement Culturel et redéfinition des missions.	372
98/493 - Affectation de véhicules aux membres de la Direction Générale et au Directeur de Cabinet.	373

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

98/494 - Participation au Festival International de la Jeunesse à Leeds - Règlement des frais.	374
98/495 - Déplacement de l'Association "Les Petits Frères des Pauvres" à Leeds - Demande de subvention.	375
98/496 - Organisation d'une fête par l'Association "Jour de Fête" dans le quartier de Wazemmes le 28 juin 1998 - Participation d'artistes et d'écoliers liégeois - Demande d'aide financière.	376

ACHATS PUBLICS

98/497 - Bâtiments communaux - Conduite et entretien, approvisionnement en combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 6. 377

98/498 - Réseau de chauffage urbain - Modification des prestations. 381

98/499 - ...

98/500 - ...

98/501 - ...

98/502 - ...

98/503 - ...

98/504 - ...

98/505 - ...

98/506 - ...

98/507 - ...

98/508 - ...

98/509 - ...

98/510 - ...

98/511 - ...

98/512 - ...

98/513 - ...

98/514 - ...

98/515 - ...

98/516 - ...

Séance du 29 juin 1998

N° 98/269

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/681 du 16 décembre 1996, vous avez bien voulu, en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal n° 96/681 du 16 décembre 1996

Tableau mis à jour le 18 juin 1998

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
98/34 D.M.	23 mars 1998	Contentieux	La Ville de Lille interjette appel de l'ordonnance rendue le 31 décembre 1997 par le Tribunal Administratif de Lille condamnant la Ville à payer à la Société SOGEA la somme de 1 147 590,61 F à titre de provision et 5 000 F au titre du remboursement des frais irrépétibles.		24 mars 1998
98/35 D.M.	26 mars 1998	Education Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de Lille sont mis à disposition de certaines associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.	gratuit	26 mars 1998
98/36 D.M.	30 mars 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société ECOTEP, 62 Grand'Rue à Festubert (62149), en vue de la réalisation des travaux constituant le lot n° 7 : plomberie sanitaire - chauffage, pour l'aménagement d'une bibliothèque rue de l'Asie à Lille.	270.532,34 F TTC	1er avril 1998

98/37 D.M.	30 mars 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société SCHLINDER, 157 rue Auguste Bonte à Lambersart (59130), en vue de l'installation d'un ascenseur pour handicapés à l'école Cabanis, rue Cabanis à Lille.	251.571,60 F TTC	31 mars 1998
98/38 D.M.	30 mars 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société ROUBELEC, 562 bis rue de Lannoy à Roubaix (59100), en vue de la mise en conformité des installations électriques de la Pouponnière Municipale, 86 rue des Meuniers à Lille.	472.752 F TTC	31 mars 1998
98/39 D.M.	31 mars 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société REVET'SPORT ASSISTANCE, 6 allée du Général Leclerc à Rillieux (69140), en vue de la réfection de la cour de l'école Jules Simon, rue du Buisson à Lille.	299.752,50 F TTC	31 mars 1998
98/40 D.M.	31 mars 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société VILLEROY DAL, 3450 rue d'Ypres à Wambrechies (59118), en vue de la fourniture du matériel sportif nécessaire au fonctionnement de la salle de sports, rue Parmentier à Lille.	86.333,06 F TTC	31 mars 1998
98/41 D.M.	31 mars 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société VILLEROY DAL, 3450 rue d'Ypres à Wambrechies (59118), en vue de la fourniture du matériel sportif nécessaire au fonctionnement de la salle de sports, boulevard Montebello à Lille.	93.519,94 F TTC	31 mars 1998

98/42 D.M.	1er avril 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société GENIE CLIMATIQUE ET ELECTRIQUE, 301 rue de Lille à Roncq (59223), en vue de l'installation d'un chauffage central par radiateurs au groupe scolaire Armand Carrel 37 boulevard de Belfort à Lille.	384.633,09 F TTC	1er avril 1998
98/43 D.M.	1er avril 1998	Urbanisme et foncier	Une convention est passée avec la S.A.E.M. Lille Grand Palais pour accorder l'occupation et la gestion des terrains situés dans le périmètre de l'ex Foire Internationale. La location est passée pour une durée de 23 mois renouvelable d'année en année sans conférer pour autant de droit de propriété commerciale à compter du 1er avril 1998.	Location à titre gratuit	1er avril 1998
98/44 D.M.	15 avril 1998	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat avec la société SIAGE, dont le siège social est à Montpellier (34000), 2 rue Edmond Lautard, en vue de lui substituer la société SIAGE PRODUITS dont le siège social est à Issy-les-Moulineaux.		17 avril 1998
98/45 D.M.	15 avril 1998	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société P.M.B., 10 rue Eugène Hénaff à Vitry-sur-Seine (94400), en vue de la maintenance des joints en silicone de la verrière du Palais des Beaux-Arts à Lille.	Redevance annuelle 22 311 F TTC	17 avril 1998

98/46 D.M.	20 avril 1998	Finances et Achats	Un nouveau contrat d'assurances "tous risques expositions", prenant effet le 1er janvier 1998, est passé avec la compagnie AXA GLOBAL RISKS par l'intermédiaire du cabinet Gras Savoye 2 rue du Priez - 59026 Lille Cedex, afin de garantir les expositions temporaires organisées par la Ville ainsi que le matériel prêté ou loué à la Ville à l'occasion de diverses manifestations.	Montant de la prime pour la période du 1er au 31/12/98 : 17.942 F.T.T.C. Prime annuelle : 15 000 F hors catastrophes naturelles, frais et taxes	20 avril 1998
98/47 D.M.	20 avril 1998	Finances et Achats	Un contrat est passé avec les Mutuelles du Mans par l'intermédiaire de la Compagnies d'assurances Gras Savoye, 2 rue du Priez à Lille pour assurer 34 épreuves photographiques durant leur transport de Paris à Lille le 22 décembre 1997.	Montant de la prime 600 F	20 avril 1998
98/48 D.M.	22 avril 1998	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la DESMAG, 7 rue de Colmar à Lille, en vue de la maintenance des caisses enregistreuses de marque SHARP en service au restaurant municipal à l'Hôtel de Ville.	Redevance annuelle 6 964,65 F TTC	22 avril 1998
98/49 D.M.	22 avril 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société MESSIEN, 18 rue Jean-Baptiste Lebas à Villeneuve d'Ascq (59650), en vue de la démolition des immeubles 19 à 21, rue de l'Hôpital Saint-Roch à Lille.	67 692,78 F TTC	22 avril 1998
98/50 D.M.	22 avril 1998	Finances et Achats	Un marché négocié de prestations de service est passé avec la Société PARCKLEAN, 15 bis rue du Frénelet à Villeneuve d'Ascq (59650), en vue de nettoyage mécanique et du lavage des réceptacles de propreté installés sur le territoire de Lille.	montant forfaitaire mensuel : 39 436,20 F TTC	22 avril 1998

98/51 D.M.	22 avril 1998	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié est passé avec la Société Chim'Industrie, 7 rue de la Peine à Carvin (62220), en vue de la fourniture de produits d'entretien nécessaires au fonctionnement du garage municipal.	montant minimum annuel : 300 000 F Maximum annuel : 700 000 F TTC	22 avril 1998
98/52 D.M.	22 avril 1998	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié est passé avec la Société des Transports COUQUE Maurice (S.T.C.M.), 1 Chemin de Meurchin à Lezennes (59260), en vue de la mise à disposition de matériels nécessaires à l'entretien de terrains et de réseaux à effectuer dans les propriétés communales.	Montant estimatif annuel : 700 000 F TTC	22 avril 1998
98/53 D.M.	22 avril 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Inovert, Centre de Gros n° 1 à Lesquin (59818), en vue de la rénovation du square Alexandre Desrousseaux à Lille.	391 849,90 F TTC	22 avril 1998
98/54 D.M.	12 mai 1998	Finances et Achats	Un avenant au contrat souscrit par l'intermédiaire du cabinet d'assurances DUBOIS-PROUVOST, 13 rue Faidherbe à Lille, est passé avec la compagnie apéritrice A.G.F. à effet du 1er janvier 1998, compte tenu qu'une clause de participation aux résultats est insérée au contrat.	Montant de la prime pour la période du 1/1 au 31/12/98 : 3 926 661 F TTC	12 mai 1998
98/55 D.M.	12 mai 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société COMILEV SODAMEL, 17 avenue du Général du Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200), en vue de l'acquisition d'un élévateur de personne de marque Comilev Sodamel type EN 210 TP à monter sur châssis de 13 tonnes.	547 704,90 F TTC	12 mai 1998

98/56 D.M.	12 mai 1998	Contentieux	La Ville de Lille se constitue partie civile et poursuit toutes actions devant les Tribunaux judiciaires et administratifs dans le cadre de l'affaire instruite à la suite du vol et du trafic de monuments funéraires dans les cimetières communaux.		14 mai 1998
98/57 D.M.	12 mai 1998	Contentieux	La Ville de Lille défend aux actions engagées par la Société COGENET devant les juridictions administratives, concernant la décision de la Commission d'Appel d'offres attribuant les marchés pour l'entretien des écoles.		14 mai 1998
98/58 D.M.	14 mai 1998	Service Education Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de Lille sont mis à disposition de certaines associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.		14 mai 1998
98/59 D.M.	15 mai 1998	Urbanisme et Foncier	Un bail commercial d'une durée de 9 ans est passé avec la S.A. FORUM DECOR, lui reconduisant la location de l'immeuble communal sis 36 rue de la Monnaie à Lille, avec effet au 1er janvier 1998.	loyer annuel 27 900 F révisable à l'issue de chaque période triennale	15 mai 1998
98/60 D.M.	15 mai 1998	Urbanisme et Foncier	Un bail commercial prenant effet le 1er octobre 1997, d'une durée de 9 ans est reconduite avec Madame Philippe GALLIAERDE, devenue gérante de la SARL GALLIAERDE depuis le changement de dénomination signalé le 10 juin 1995, pour la location de l'immeuble 38 rue de la Monnaie à Lille.	loyer annuel 34 200 F révisable à l'issue de chaque période triennale	15 mai 1998

98/61 D.M.	15 mai 1998	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action engagée par M. TREFFEL à l'effet d'obtenir le sursis à exécution et l'annulation de l'arrêté n° 12 446 en date du 13 février 1998.		15 mai 1998
98/62 D.M.	18 mai 1998	Urbanisme et Foncier	Un avenant au bail prenant effet le 1er novembre 1997 est passé avec la Société X 2000 pour annexer les locaux supplémentaires mis à sa disposition sis à Lille 60 rue Sainte-Catherine.	location à titre gratuit en échange des prestations de service rendues à la Ville	18 mai 1998
98/63 D.M.	26 mai 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société TOP INFO, 4 allée Lakanal à Villeneuve d'Ascq (59650), en vue de l'acquisition de matériels informatiques destinés au service de l'information et de la communication municipale.	292 848,76 F TTC	26 mai 1998
98/64 D.M.	3 juin 1998	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société SIGNASCRIP, 10 rue de la Croix Blanchetot à Jossigny (77600), en vue de la maintenance d'une machine à signer de marque SIGNASCRIP modèle AEP n° 10459.	Redevance annuelle 2 532,60 F TTC	3 juin 1998
98/65 D.M.	5 juin 1998	Finances et Achats	Un marché négocié de prestations de service est passé avec la Société PARET-PIEMONT, 23 rue de l'Herrengerie à Marcq-en-Baroeul (59700), en vue de l'organisation d'un cocktail d'inauguration à l'occasion de la réception des participants au Congrès de la Fédération Mondiale des Cités Unies à l'Hôtel de Ville.		8 juin 1998

98/66 D.M.	5 juin 1998	Finances et Achats	Un marché négocié de prestations de service est passé avec la société anonyme DUPONT, route de Libercourt à CARVIN (62220), en vue de l'organisation d'un cocktail champêtre à l'occasion de l'inauguration de la statue érigée en hommage à M. François MITTERRAND, place François Mitterrand à Lille.		8 juin 1998
98/67 D.M.	11 juin 1998	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société PRODIAL, 11 avenue de la Créativité à Villeneuve d'Ascq (59650), en vue de l'acquisition d'une licence réseau du système de données informatiques ORACLE.	639 354,87 F TTC	15 juin 1998
98/68 D.M.	11 juin 1998	Finances et Achats	Un contrat d'assurance est passé avec la compagnie GENERALI FRANCE par l'intermédiaire du Cabinet Descamps D'Haussy, 22 avenue du Peuple Belge à Lille, afin d'assurer la responsabilité civile de la Ville à l'occasion de la manifestation organisée le 9 mai 1998.	Prime TTC : 500 F	15 juin 1998
98/71 D.M.	23 juin 1998	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action engagée par Monsieur BONNICHON à l'effet d'obtenir l'annulation de l'arrêté du Maire accordant à la Société Palm Promotion un permis de construire le 15 novembre 1996.		
98/72 D.M.	23 juin 1998	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente aux actions engagées par la Société Dauphin OTA à l'effet de contester le montant des redevances d'occupation du domaine public et de la taxe sur les affiches réclamées par la Ville de Lille au titre des exercices 1996 et 1997.		

98/73 D.M.	23 juin 1998	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action engagée par M. et Mme DENIS à l'effet d'obtenir l'annulation de l'arrêté du Maire accordant à la Société FORCLUM un permis de construire le 23 avril 1997.		
98/74 D.M.	23 juin 1998	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action engagée par Monsieur DUBOIS à l'effet d'obtenir l'annulation de la décision du Maire refusant de délivrer un permis de construire pour l'édification d'un garage sis 42 rue Paul Kimpe à Hellemmes.		
98/75 D.M.	23 juin 1998	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente aux actions engagées par les Sociétés IBOS et ATEC à l'effet d'obtenir le paiement d'une somme de 1 078 646,40 F, correspondant à des compléments d'honoraires suite à l'allongement de la mission de maîtrise d'oeuvre qui leur a été confiée sur la muséographie.		
98/76 D.M.	23 juin 1998	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente aux actions engagées par la Société IBOS à l'effet d'obtenir le paiement d'une somme de 657 233,82 F correspondant à des honoraires dus en raison d'études effectuées sur les façades du Palais des Beaux-Arts.		

98/77 D.M.	23 juin 1998	Contentieux	<p>La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente aux actions engagées par la Société IBOS à l'effet d'obtenir le paiement d'une somme de 4 768 101,79 F correspondant à des compléments d'honoraires suite à l'allongement de la mission de maîtrise d'oeuvre qui leur a été confié sur le bâtiment existant dans le cadre des opérations de rénovation et d'extension du Palais des Beaux-Arts.</p>		
98/78 D.M.	23 juin 1998	Contentieux	<p>La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action engagée par M. et Mme THULLIEZ tendant à voir statuer sur l'origine des désordres et sur les responsabilités causés à leur immeuble lors de la circulation de poids lourds et d'autobus sur la chaussée de la rue Négrier.</p>		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/270

OBJETFunérailles d'un Membre du Conseil Municipal
Prise en charge des frais d'obsèques par la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a perdu l'un de ses membres, le Recteur Guy DEBEYRE, Adjoint au Maire, décédé le 10 mai 1998.

Dans le respect de la tradition établie depuis quelques décennies, et en signe de reconnaissance des nombreux services rendus à la Collectivité par le Recteur, nous vous demandons de prendre en charge les frais de funérailles s'élevant à 37 449,09 F et d'accorder, à titre gratuit, la concession à perpétuité du terrain où notre Collègue a été inhumé au Cimetière du Sud, avec droit de superposition pour son conjoint.

La dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 article 6288 fonction 022 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/271

OBJETConseils de Quartier - Vacances de
sièges - Désignation de membres

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En sa séance du 18 mars 1996, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin

- pour remplacer Monsieur Stéphane JONVILLE

Madame Nathalie FORESTIER, 56 rue de l'Alcazar - 59800 LILLE

Conseil de Quartier de Wazemmes

- pour remplacer Mademoiselle Vanessa KUCINSKA

Monsieur Yves ESTAGER, 36, rue de Mexico - 59000 LILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/272

OBJET

Association "Maison X 2000 Lille"
Désignation des représentants de la Ville
Modification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/465 du 25 septembre 1995, vous avez désigné huit membres du Conseil Municipal pour participer au Conseil d'Administration de l'Association "Maison X 2000 Lille".

Or, l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association, réunie le 27 mai 1998, a approuvé une modification des statuts de l'Association. De ce fait, le nombre des représentants des élus de la Ville au nombre de huit actuellement : Monsieur DEBIEVE, Président, Mesdames CAPON et BUFFIN, Messieurs CACHEUX, CUCHEVAL, ROUGERIE MARCHAND et Mme BAERT, va passer à cinq.

En conséquence, nous vous proposons de procéder à une nouvelle désignation de cinq élus municipaux pour être en conformité avec le nouvel organigramme du Conseil d'Administration.

Ont été désignés :

Monsieur DEBIEVE, Madame CAPON, Messieurs ROUGERIE, CUCHEVAL,
Madame BAERT

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/273

OBJET

Comité Régional de Tourisme
Nord/Pas-de-Calais - Conseil d'Administration
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Régional de Tourisme concourt, pour le compte de la Région Nord/Pas-de-Calais, à la mise en oeuvre de la politique du tourisme décidée par le Conseil Régional dans les domaines des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides à l'hébergement, l'information, la formation professionnelle.

En raison du développement de plus en plus important du tourisme de la Ville de Lille, le Comité Régional propose de lui attribuer un siège au sein de son Conseil d'Administration.

Nous vous demandons de procéder à la désignation de votre représentant.

A été désignée : Madame DAVIDT

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/274

OBJETSEM Ville Renouvelée - Conseil d'Administration -
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Société Anonyme d'Economie Mixte Ville Renouvelée a pour objet de réaliser sur les territoires des communes composant la CUDL toutes études, prestations, actions et opérations d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gestion, liées à la reconquête urbaine dans les domaines suivants : industriel, tertiaire, commercial, équipement public ou privé.

Par délibération n° 96/311 en date du 29 avril 1996, la Ville de Lille a participé au capital de la SEM Ville Renouvelée. En conséquence, en tant que collectivité territoriale actionnaire, elle doit être représentée au Conseil d'Administration.

Nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : Monsieur CACHEUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/338

OBJETConseil Communautaire
Désignation des délégués du Conseil Municipal
Modification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/423, en date du 3 juillet 1995, vous avez désigné vos délégués au Conseil Communautaire.

Monsieur DEROSIER ayant informé Monsieur le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine de sa démission du Conseil Communautaire, à compter du 1er juin 1998, il convient de procéder à l'élection de son remplaçant en qualité de représentant de la Commune Associée d'Hellemmes.

A été désigné : Monsieur MARCHAND

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 29 juin 1998

N° 98/502

OBJET

Institut Pasteur
Conseil d'Administration
Désignation des représentants
de la Ville - Modification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/466 du 25 septembre 1995, vous avez procédé à la désignation des cinq représentants du Conseil Municipal, dont le représentant du Maire, au Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur.

Par suite du décès du Recteur Guy DEBEYRE, il convient de procéder à son remplacement en tant que représentant du Maire.

A été désignée : Madame DAVIDT.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/275

OBJET**Commune Associée d'HELLEMMES****Fonds d'Intervention et de Sauvegarde
De l'Artisanat et du Commerce
Opération "Cœur de Pays"**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'opération "Cœur de Pays", initiée par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat, vise à une redynamisation globale du commerce et de l'artisanat. Ce projet s'inscrit dans la réflexion menée par la Municipalité, dans sa volonté de promouvoir le développement économique de la Commune.

L'opération "Cœur de Pays" permet le versement de subventions par le F.I.S.A.C, égales à 20% du montant hors taxe des dépenses d'investissement, et 50% du montant hors taxe des dépenses de fonctionnement.

Le programme d'animation économique de la Commune d'Hellemmes a été établi par la Municipalité, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole, le Comité des Commerçants hellemmois, la Chambre des Métiers du Nord, après concertation avec Monsieur Lucas, Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat.

Il prévoit une participation de la Commune égale à 87 500 F HT (en dépenses de fonctionnement), et à 1 100 000 F HT (en dépenses d'investissement), répartie sur quatre ans et demi.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes réuni le 19 Juin 1998, de solliciter de la Délégation régionale au Commerce et à l'Artisanat une subvention dans le cadre du FISAC, au titre de l'opération "Cœur de Pays" et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 29 juin 1998

N° 98/276

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES
COMPLEXE SPORTIF
ARTHUR CORNETTE
TRAVAUX DE REFECTION DU
TERRAIN STABILISE
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au fil des années, le terrain en stabilisé du complexe sportif Arthur Cornette s'est détérioré.

Aussi, il s'avère impératif de procéder à des travaux de réfection de ce dernier.

Dans cette perspective des crédits ont été inscrits au budget 98.

Afin de procéder à l'exécution des travaux, une étude a été établie par les services Communaux.

En accord, avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES, qui s'est réuni le 19 Juin 1998, nous vous demandons d'approuver le dossier technique et d'autoriser l'attribution de ces travaux par la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du Code des marchés publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/277

OBJET**Commune Associée d'HELLEMES****Association Sport Aventure Raid
Nature de la Région Nord Pas de
Calais**

Rapport de Monsieur le Maire,

Versement d'une subvention de
fonctionnement

Mesdames, Messieurs,

Pour la 3^{ème} année consécutive, un Raid Nature a été organisé par l'Association Sport Aventure Raid Nature, 2 rue E.DELESALLE à LILLE le 1er Mai 1998.

Cette épreuve est réservée à des équipes de jeunes de la Métropole au nombre de 33 dont 3 d'HELLEMES. Il s'agit de découvrir la nature et différents points verts de la Métropole, tout en pratiquant des sports connus ou méconnus.

Ce Raid est passé par le Centre G.ENGRAND où il a été proposé le passage d'un pont Amazonien, d'une Tyrolienne, une épreuve de Roller. Pendant la durée de l'épreuve une démonstration de Roller fut assurée par le Club de LILLE.

Nous vous demandons donc en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES réuni le 19 JUIN 1998, d'allouer une subvention de 5 000 Frs à l'Association Sport Aventure Raid Nature. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65, article 6574 fonction 242 action Socio Educatif

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/278

OBJET**Commune Associée d'HELLEMES****Association « CLUB MONTGOLFIERE
- SPORT - AVENTURE »
d'HELLEMES**

Rapport de Monsieur le Maire,

Versement d'une subvention de
fonctionnement

Mesdames, Messieurs,

La Montgolfière, symbole de liberté, est devenue un vecteur de communication important.

L'Association se propose de porter haut les couleurs hellemmoises en participant à de différentes manifestations locales (carnaval, 14 Juillet), Régionales (LILLE-HAZEBROUCK) et Nationales (Championnat de France... etc)

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES réuni le 19 JUIN 1998, d'allouer une subvention de 25 000 Frs à l'Association « Club Montgolfière Sport Aventure d'HELLEMES. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 21 - Informations Communales.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/279

OBJET

Commune Associée d'HELLEMMES

NUIT DU BASTRINGUE

Rapport de Monsieur le Maire,

Versement d'une subvention de
fonctionnement

Mesdames, Messieurs,

Le 20 juin pour la troisième année consécutive, l'Association de l'Animation et de la Culture d'Hellemmes organise la Nuit du Bastringue. Il s'agit dans la soirée et une partie de la nuit d'animer 17 cafés (rues R.SALENGRO/CHANZY), réalisant et offrant une diversité musicale dans les lieux de convivialité.

En complément à cette fête de la Musique, la toute nouvelle chorale « HELLEMMOIS CHANTONS » se produira le samedi 20 juin 1998 de 16H à 18H en l'espace des acacias, salle du parc.

L'amicale du personnel animera le Centre G.ENGRAND, et dans ce cadre l'Orchestre de l'Harmonie d'HELLEMMES y donnera un apéritif concert à 11H30 le Dimanche 21 Juin.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES réuni le 19 JUIN 1998, d'allouer une subvention de 50 000 Frs à l'association pour le Développement de l'Animation et de la Culture à HELLEMMES (A.D.A.C.H.). La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 241 - Action Culturelle

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/280

OBJET

Commune Associée d'HELLEMMES

LE THEATRE DES QUINQUINS

Rapport de Monsieur le Maire,

Versement d'une subvention de
fonctionnement

Mesdames, Messieurs,

« Le théâtre des QUINQUINS » 11 rue Oscar Fanyau à HELLEMMES, dirigée par Madame DEMULLIER, a organisé plusieurs spectacles. Cette association souhaite faire partager sa passion de défense du patrimoine Patoisant aux enfants ; pour se faire elle met en scène les enfants en leur permettant de s'exprimer en patois.

Cette initiative doit être considérée comme une défense du patrimoine et devrait trouver sa concrétisation en adoptant son répertoire dans les scénettes ou fables écrites pour les enfants.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES réuni le 19 JUIN 1998, d'allouer une subvention de 1 000 Frs à l'association « Le Théâtre des QUINQUINS ». La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 241 - Action Culturelle

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/281

OBJET

Commune Associée d'HELLEMMES

140 ème Anniversaire de
l'Harmonie Municipale

Rapport de Monsieur le Maire,

Versement d'une subvention de
fonctionnement

Mesdames, Messieurs,

Afin de fêter le 140 ème Anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie d'HELLEMMES, il est souhaité l'organisation d'une journée musicale avec la participation de quatre harmonies de la Région.

Il s'agit de recevoir et d'écouter ces Harmonies le Dimanche 20 Septembre 1998 en mettant un terme aux Journées du Patrimoine ou nous aurons pu participer le 19 aux Journées Portes Ouvertes des Ateliers S.N.C.F.

La Commune Associée d'HELLEMMES aura ainsi mis en valeur son patrimoine : le travail de l'homme de la tradition des harmonies.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES réuni le 19 JUIN 1998, d'allouer une subvention de 25 000 Frs à l'Harmonie Municipale. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 241 - Action Culturelle

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/282

OBJET**Commune Associée d'HELLEMES****ASSOCIATION AMICROCHE**

Rapport de Monsieur le Maire,

Versement d'une subvention de
fonctionnement

Mesdames, Messieurs,

Cette Association dont le siège social est situé au 8 Sentier du Curé à HELLEMES a mis en place depuis quelques années une chanterie.

Ce subventionnement se veut soutenir cette action en permettant d'accueillir un public d'enfants plus large.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES réuni le 19 JUIN 1998, d'allouer une subvention de 600 Frs à l'association AMICROCHE. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 241 - Action Culturelle

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/283

OBJET

Commune Associée d'HELLEMES

ECOLE DE MUSIQUE D'HELLEMES

Rapport de Monsieur le Maire,

Tarifification année 98/99

Mesdames, Messieurs,

L'école de Musique d'HELLEMES a pour vocation première de permettre à des enfants Hellemmois de milieu défavorisé fréquentant déjà l'école primaire d'avoir une ouverture sur la musique.

La modicité des droits d'inscription actuels participe à cette philosophie d'autant que, par ailleurs, l'inscription est gratuite pour les enfants de bénéficiaires du R.M.I., de chômeurs et le tarif minoré à partir du troisième enfant.

Il s'avère néanmoins que la tarification actuelle ne répond pas pleinement aux souhaits de la municipalité.

Afin d'inciter les familles Hellemmoises aux ressources modestes à utiliser ce service et dans un souci d'équité, il est apparu opportun de fixer de nouveaux tarifs qui intègrent le principe de la progressivité et prennent en compte les ressources et le nombre d'enfants.

Ils interviendront dès la rentrée de septembre

Nous vous proposons en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES réuni le 19 JUIN 1998 de fixer comme suit la tarification et les dispositions afférentes relatives à l'Ecole de Musique d'HELLEMES pour l'année scolaire 98/99.

ADOPTÉE à l'unanimité

ANNEXE 1

Le montant du droit d'inscription forfaitaire est fixé à 8 francs.

EXONERATION TOTALE (DROIT D'INSCRIPTION-DROIT DE SCOLARITE)

Les personnes ne percevant que des revenus de transfert tels que le R.M.I., A.S.S.E.D.I.C., prestations sociales ou familiales, sont exonérées du droit de scolarité et d'inscription sur présentation des pièces justificatives de leur situation émanant des organismes ou administrations habilitées à les délivrer.

DROIT DE SCOLARITE
ELEVES INSCRITS EN COURS DE SOLFEGE
SANS PRATIQUE INSTRUMENTALE

QUOTIENT FAMILIAL	% DU QUOTIENT FAMILIAL	BAREME PROPOSE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL
0 à 2 000	0%	0 (1)
2 001 à 4 000	2%	40 à 80 (1)
4 001 à 7 000	3%	120 à 210 (1)
7 001 à 10 000	4%	280 à 400 (1)
10 001 et plus	5%	500 à X francs* (1)

DROIT DE SCOLARITE
ELEVES PRATIQUANT LE SOLFEGE ET L'INSTRUMENT
OU L'INSTRUMENT SEUL

QUOTIENT FAMILIAL	% DU QUOTIENT FAMILIAL	BAREME PROPOSE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL
0 à 2 000	0%	0 (1)
2 001 à 4 000	4%	80 à 160 (1)
4 001 à 7 000	5%	200 à 350 (1)
7 001 à 10 000	6%	420 à 600 (1)
10 001 et plus	7%	700 à X francs* (1)

* participation plafonnée au prix annuel moyen par élève. A titre indicatif, ce prix de revient s'élevait à 4 140 francs en 1997.

(1) le coût sera doublé pour les élèves extra-muros

QUOTIENT FAMILIAL = REVENU BRUT GLOBAL / NOMBRE DE PARTS / 12 MOIS.

Le quotient familial étant lui-même déterminé en fonction de la composition de la famille et ce quotient nous servant pour l'avenir de référence, il ne peut plus être envisagé d'accorder le bénéfice d'une réduction de 50% à compter du 3ème enfant inscrit en école de musique.

Le quotient familial sera calculé à partir de l'avis d'imposition intéressant les revenus de l'année antérieure ou, par défaut, de la dernière déclaration de revenus.

ANNEXE 2

DROIT D'INSCRIPTION - REINSCRIPTION

DROIT DE SCOLARITE

Le droit d'inscription-réinscription correspondant à une participation aux frais de constitution du dossier ou de renouvellement de celui-ci n'est pas remboursable.

Le droit d'inscription n'est acquitté par les nouveaux élèves Hellemmois qu'après acceptation de la demande d'inscription (en septembre).

Le droit de réinscription est payable au moment de la réinscription pour les anciens élèves. Les élèves extra muros déjà inscrits auront la possibilité de terminer leurs études.

Le droit de scolarité doit être acquitté avant le 15 novembre de l'année scolaire en cours.

Tout élève inscrit ou réinscrit qui ne reprend pas la scolarité à la rentrée de septembre et qui en informe, par courrier, la direction de l'école de musique avant le 15 septembre, est dispensé d'acquitter le droit de scolarité.

Tout élève qui démissionne entre le 15 septembre et le 15 novembre doit acquitter une redevance correspondant au demi-tarif du droit de scolarité, quel que soit le nombre de cours suivis depuis la rentrée.

Tout élève qui démissionne après le 15 novembre ne peut être remboursé du droit de scolarité.

- * Cour Filles, 1 rue Taitelie,
- * Cour Filles, 93 bis rue Des...
- * Cité Ouelle, rue Dupier.

Les autres cours et impasses mentionnées dans la délibération Municipale de Mars 1998 (cour Vergennes - Cour du Coq Harill, impasse Desnoires, impasse des Maisons Léfanzil) seront reprises dans des programmes ultérieurs.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMEZ, qui s'est réuni le 17 Juin 1998, nous vous recommandons de bien vouloir adapter ce programme et solliciter Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour obtenir les financements prévus.

ADOPTÉ à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/284

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes

Coopérative de l'école Sévigné
Versement d'une subventionRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la classe d'environnement qui s'est déroulée à Albiez en janvier dernier, des dépenses ont été prises en charge par la coopérative de l'école Sévigné.

Il s'agit de dépenses diverses liées au séjour : cartes de téléphone, pharmacie, photos, etc.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 19 juin 1998, nous vous demandons de nous autoriser à verser une subvention de 864,50 F à la coopérative de l'école Sévigné et d'imputer la dépense sur l'enveloppe 1989, chapitre 65, article 6574 - subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/285

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES Rapport de Monsieur le Maire,
MAINTIEN DES COURÉES
PROGRAMME 1998 D'ASSAINISSEMENT
ET DE REQUALIFICATION DES SOLS Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 98/4 du 16 Février 1998 un programme prévisionnel d'assainissement et de requalification des courées avait été établi, à savoir :

- Cour Vergauwen, Flinois, du Coq Hardi, Wattlelot, Impasse Desmettre, des Maisons Liénard.

Il était entendu que sur l'ensemble des courées proposées, des substitutions pouvaient être effectuées à la demande de la ville s'il s'avérait difficile, sur certaines cours de réaliser les travaux avant la fin de l'année qui suit leur programmation.

Il s'est avéré nécessaire, dans le cadre d'un projet social mené conjointement par le C.C.A.S. et le P.A.C.T. de LILLE, d'intégrer la cité Guillin qui fera l'objet d'une opération de réhabilitation lourde par la Société Régionale des Cités et Jardins.

Aussi, le programme 1998 concernera les opérations suivantes :

- Cour Flinois, 1 rue Testelin,
- Cour Wattlelot, 93 bis rue Dordin,
- Cité Guillin, rue Duplex.

Les autres cours et impasses mentionnées dans la délibération Municipale de Mars 1998 (cour Vergauwen – Cour du Coq Hardi, Impasse Desmettre, Impasse des Maisons Liénard) seront reprises dans des programmes ultérieurs.

En accord, avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES, qui s'est réuni le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce programme et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document contractuel permettant d'obtenir les financements attendus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/286

OBJET**COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES****ASSAINISSEMENT DES COUREES****PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Rapport de Monsieur

Le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 97/66 en date du 24 Mars 1997, il a été décidé d'accompagner les subventions dispensées par l'Etat, d'une prime communale s'appliquant sur six ouvrages prioritaires, étudiée en fonction de l'habitat ciblé et du dispositif communautaire, à savoir :

1. Installation d'un W.C. intérieur au logement + raccordement conforme au réseau d'assainissement.
2. Réfection ou amélioration de la couverture, pose de sous-toiture en isolation.
3. Installation d'équipements sanitaires, douches, salle de bains.
4. Remplacement des menuiseries extérieures : portes, fenêtres.
5. Réfection de l'installation électrique.
6. Isolation thermique.
7. Installation de chauffage central.

Le montant de la prime est fixé à 25 % du montant des travaux, plafonné à 25 000 Francs, soit une prime de 6 250 Frs par logement concerné.

Les bénéficiaires en sont :

- Les propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures au plafond P.A.P.
- Les propriétaires bailleurs,
- * dont le loyer est encore régi par la Loi de 1948 ou dont le loyer est conventionné après travaux
- * ou dont le locataire, maintenu dans les lieux, est entré depuis plus de 3 ans.

.../

/...

/...

La prime ne peut-être accordée si l'évolution ultérieure du loyer, après travaux, met en difficulté le maintien du locataire en place.

Les demandes formulées par Monsieur KOUYOUMDJAN Robert, 42 bis, rue Lamartine, 9 Pavillons Lamartine concerne des travaux d'installation de chauffage central pour un montant de 26 193,10 Frs, par Monsieur HENNION Patrick 6, cour Raoult 18, rue Philippe Lebon pour des travaux d'équipement sanitaires et remplacement de menuiseries 19, cité Basselart..

En accord, avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES, qui s'est réuni le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder une prime municipale d'amélioration de l'habitat à :

Monsieur KOUYOUMDJAN Robert d'un montant de : 6 250,00 Frs.

Monsieur HENNION Patrick d'un montant de 4 946.95 Frs.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/287

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES Rapport de Monsieur le Maire,
RAVALEMENT DE FACADES
ATTRIBUTIONS DE PRIME Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 97/65 du 24 Mars 1997, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façade suivant critères repris ci-après :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Subventions au m²</u>
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc...)	30,00 Frs
Nettoyage + rejointoiement normal	60,00 Frs
Nettoyage + rejointoiement, joint de remplissage, joint retiré blanc	90,00 Frs
Peinture monochrome	15,00 Frs
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	60,00 Frs
- en totalité	90,00 Frs

Bonification de prime

Recréation d'un élément (modénatures en briques, en pierres ou briques vernissées)	de 500 Frs à 2 000 Frs par élément et selon l'élément
Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture	
Maison d'angle	1 000,00 Frs

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

.../

Les demandes formulées par Monsieur CHUFFART Jean demeurant Appart.33 - 269, allée Chardin 59650 Villeneuve d'Ascq, concernant la pharmacie CHUFFART - HOURIEZ sise 148, rue Roger Salengro à Hellemmes, Monsieur DEKINDT Francis 69, rue Roger Salengro à Hellemmes, la Société GESTRIM DE RYCKER demeurant 39/41, rue d'Isly 59000 Lille, concernant la copropriété Le Prieuré 272/274 rue Roger Salengro à Hellemmes entrent dans le cadre de ces dispositions.

En accord, avec le Conseil Consultatif d'HELLEMES, réuni le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder :

- à Monsieur CHUFFART Jean, une prime municipale de 5 635,00 Frs.
(25 % du montant des travaux)
- à Monsieur DEKINDT Francis, une prime municipale de 4 808,00 Frs.
(25 % du montant des travaux)
- à la Société GESTRIM DE RYCKER, une prime municipale de 24 810,00 Frs.
(Nettoyage simple haute pression 618 m² à 30,00 Frs, peinture monochrome 418 m² à 15,00 Frs)

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/288

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
SUBVENTIONS DESTINEES A DES ASSOCIATIONS
HELLEMMOISES DANS LE CADRE DE LA
PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie au titre de l'année 1998, l'aide financière de la ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations Hellemmoises qui développent des projets favorisant l'intégration des jeunes dans le tissu associatif Hellemmois grâce à l'émergence d'initiatives thématiques sur le sport, la civilité et les rencontres susceptibles d'annihiler les dérives vers la délinquance.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association.

En accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le chapitre 65 Article 657-4 Fonction 56 Enveloppe 1164 sous l'intitulé : « subventions du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance ».

- ASSOCIATION DES JEUNES HELLEMMOIS SOUCIEUX DE LEUR AVENIR	35 000 Frs
- ASSOCIATION « ACTION JEUNES »	56 000 Frs
- ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU POINT D'INFORMATION JEUNESSE	30 000 Frs
- ASSOCIATION « CLUB LEO LAGRANGE »	90 000 Frs

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/289

OBJET**Commune Associée d'HELLEMES****SECTION AFN DES CHEMINOTS
D'HELLEMES**

Rapport de Monsieur le Maire,

Versement d'une subvention de
fonctionnement

Mesdames, Messieurs,

Cette Association qui participe aux différentes Commémorations organisées dans la Commune, perpétue le souvenir du sacrifice des Hommes pour la Patrie, pratique l'entr'aide et le secours auprès de ses adhérents.

A ce titre, nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES réuni le 19 JUIN 1998, d'allouer une subvention de 500 Frs à la SECTION AFN DES CHEMINOTS D'HELLEMES. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 49 - Autres Services

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/290

OBJET**Commune Associée d'HELLEMES****ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Rapport de Monsieur le Maire,

Ecoles de Sports. Subventions

Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'associations sportives possèdent une école de sports ou ont accepté d'en créer une.

Afin de les encourager financièrement, une somme de 40 000,00 Frs a été inscrite au Chapitre 65 article 6574 fonction 251, enveloppe 2016.

Après concertation des clubs et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES réuni le 19 Juin 1998, nous vous proposons à concurrence de 31 900,00Frs de la répartir entre dix Associations.

En ce qui concerne la natation communale, nous vous demandons de procéder à un virement de crédit de 8 100,00Frs à affecter sur l'enveloppe 2013 - chapitre 011 - article 6068-fonction 251.

ADOPTÉE à l'unanimité

REPARTITION DES SUBVENTIONS 1998

ECOLES DE SPORTS

B.F.C.H.L. BASKET-BALL	1 940,00FrS
BOXE FRANCAISE QUINQUINOISE D'HELLEMMES	2 290,00FrS
A.S.H. OMNISPORT CYCLISME	3 940,00FrS
A.S.H. OMNISPORT FOOT BALL	3 230,00FrS
CERCLE APOLLON LUTTE	4 230,00FrS
TENNIS CLUB HELLEMMOIS	3 010,00FrS
AMICALE DE LA BARRIERE (section TIR)	860,00FrS
A.C.A.S.H. VOLLEY-BALL	1 580,00FrS

CLUB L.LAGRANGE

JUDO	
JU JUTSU	10 820,00FrS
TAI JITSU	
GYMNASTIQUE	

SOUS TOTAL	31 900,00 Frs
-------------------	----------------------

NATATION COMMUNALE

NATATION SPORTIVE	
NATATION SYNCHRONISEE	8 100,00FrS
NATATION WATER POLO	

TOTAL	40 000,00FrS
--------------	---------------------

Séance du 29 juin 1998

N° 98/291

OBJET

Commune Associée d'HELLEMES

PROJET JEUNESSE

Rapport de Monsieur le Maire,

Attribution de subventions à
des Associations

Mesdames, Messieurs,

La politique de Jeunesse mise en place depuis quelque temps porte ses fruits. C'est ainsi que les adolescents peuvent désormais fréquenter le Point d'Information Jeunesse, lieu d'écoute, d'aide, d'orientation et d'aide au montage des projets. Ponctuellement le P.I.J. sera l'organisateur d'opérations été de soirées thématiques, de 3 camps, de quatre repas de quartier, de tournois.

A noter que le P.I.J. a embauché 4 emplois jeunes.

Trois associations représentatives ont déposé des projets intéressants.

ACTIONS JEUNES

souhaite consacrer ses efforts, sur un thème étalé sur l'année à savoir, le 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage

L'ASSOCIATION DES JEUNES se consacrera à réaliser des soirées
HELLEMMOIS SOUCIEUX DE thématiques, à aider à obtenir le B.A.F.A.
LEUR AVENIR (brevet d'Animateur) ou le permis de conduire
et à aider également aux départs d'automne et
sorties à thème

POUR MIEUX VIVRE

organise un camp itinérant en vélo de LILLE à
la Côte d'Opale.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES réuni le 19 JUIN 1998, d'allouer une subvention de 70 000 Frs à l'Association de Préfiguration du Point d'Information Jeune. Une subvention de 10 000 frs à l'Association « Actions Jeunes ». Une subvention de 30 000 Frs à l'Association des Jeunes Hellemmoises Soucieux de leur Avenir ». Une subvention de 15 000 Frs à l'Association « Pour mieux vivre ». Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 242 - Actions Socios Educatives.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/292

OBJET

Inscription d'un emplacement réservé communal de superstructure pour création d'un terrain d'accueil des nomades, rue Danton à HELLEMMES, en contiguïté avec RONCHIN

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

La loi du 31 mai 1990 dite Loi Besson impose que toute commune de plus de 5000 habitants prévoit les conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur son territoire par la réservation de terrains aménagés à cet effet.

La circulaire interministérielle du 16 mars 1992 relative au schéma départemental d'accueil des gens du voyage précise que le P.O.S. organise cette préoccupation par l'inscription d'emplacements réservés.

Aussi, afin d'être en conformité avec les dispositions de ces textes et de la charte communautaire liant l'Etat, la Communauté urbaine et les communes, approuvée en Conseil de communauté le 24 juin 1994, la commune de RONCHIN et la commune associée de LILLE-HELLEMMES ont proposé d'affecter un terrain commun à la création d'une aire d'accueil pour gens du voyage.

Après avis du conseil consultatif de la commune associée d'HELLEMMES LILLE du 20 mars 1997, de la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine public qui s'est réunie le 11 juin 1998 et à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 avril au 20 mai 1998 inclus, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à l'inscription d'un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée sous les n°s 252 et 253 de la Section AP d'une superficie de 1955 m² inscrit en zone UF au P.O.S.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/293

OBJETTerrain sis à Hellemmes,
cour Delemazure
Vente à l'OPAC du NordRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Suivant délibération n° 92/546 du 14 décembre 1992, votre Conseil Municipal avait décidé, en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, la vente à l'OPAC du Nord, pour un montant de 46.800 F, de plusieurs parcelles de terrain reprises au cadastre sous les n°s 869, 870 et 871 de la section 298 AD, nécessaires à la construction de la Maison « Mères Enfants ». Suite à une erreur matérielle commise lors de l'établissement des plans et états parcellaires, cette vente n'a jamais pu être régularisée.

Un nouveau document d'arpentage d'ensemble ayant été établi, les parcelles concernées par cette cession sont reprises à présent au cadastre sous les n°s 957, 958 et 959 de la section 298 AD pour une contenance totale de 110 m². La vente se réalisera au prix de 450 F le m² conformément à l'avis des Domaines, soit un montant total de 49.500 F (quarante neuf mille cinq cents francs), lequel prix est accepté par l'OPAC du Nord.

En outre, une servitude de passage permettant l'accès à la Maison « Mères Enfants » sera créée sur la parcelle 298 AD n° 960 restant appartenir à la Ville de Lille.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes qui s'est réuni le 13 février 1998 et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons:

- 1) de décider l'annulation de la délibération n° 92/546 du Conseil Municipal du 14 décembre 1992 ;
- 2) de décider la vente à l'OPAC du Nord des parcelles 298 AD n°s 957, 958 et 959 au prix de 49.500 F ;
- 3) de décider la création d'une servitude de passage au profit de la Maison « Mères Enfants » sur la parcelle communale cadastrée 298 AD n° 960 ;
- 4) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 5) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 77 article 775 enveloppe 1651 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Produits des cessions d'immobilisations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/294

OBJET

Immeuble sis à Hellemmes,
172, rue Roger Salengro
Donation avec réserve
d'usufruit par Monsieur
Emile Watelle à la Ville
de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 8 janvier 1998, Maître LARIVIERE, Notaire à Lille, a fait savoir que Monsieur WATELLE Emile souhaite faire don à la Ville de Lille, commune associée d'Hellemmes, avec réserve d'usufruit, de l'immeuble dont il est propriétaire situé à Hellemmes, 172, rue Roger Salengro, d'une valeur d'environ 1.200.000 F (un million deux cent mille francs).

Ce bien est repris au cadastre section 298 AM n° 17 pour une contenance de 209 m2 et inscrit au Plan d'occupation des sols en zone UBd 1,00 (zone urbaine de densité élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisance).

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes qui s'est réuni le 13 février 1998 et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons:

1) de bien vouloir accepter cette donation avec réserve d'usufruit au profit de Monsieur WATELLE susnommé ;

2) de nous autoriser à comparaître et à signer tous documents se rapportant à cette affaire ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le paiement des frais sur les crédits ouverts au chapitre 21 article 21318 enveloppe 1508 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Constructions - Autres Bâtiments Publics ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/295

OBJETEurasanté G.I.EProjet GENFITFinancement Complémentaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les projets menés par «Eurasanté GIE», il y a l'implantation sur le parc Eurasanté d'un Centre Européen d'Innovation Thérapeutique GENFIT, structure destinée à faciliter les interactions entre recherche publique et industrie pharmaceutique pour mener à bien des recherches en matière de génétique.

Un terrain appartenant à la Ville, situé dans le périmètre du parc Eurasanté, est susceptible d'accueillir ce projet.

Toutefois, avant de s'engager davantage, il est nécessaire de procéder à une étude du foncier, notamment par des relevés topographiques, une étude du sol et du sous-sol, enfin, une étude micro-gravimétrique.

Pour entreprendre ces études, « Eurasanté GIE » sollicite de la Ville un financement complémentaire à celui déjà apporté au titre de l'exercice 1998, par le versement d'une subvention de 100 000 F.

En accord avec votre commission du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser le paiement d'une subvention de 100 000 F à « Eurasanté GIE ». La dépense correspondante sera imputée sur l'enveloppe 9880 Eurasanté - Subvention d'équipement chapitre 65 - Article 6572 - Fonction 49 par prélèvement sur l'enveloppe 1132. Autres prestations de service - chapitre 011 - Article 6288 -Fonction 90.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/296

OBJETContrat de Ville - Programme 1998Actions reconduites - Participation de la VilleSeconde répartition

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°98/7 du 16 février 1998 a adopté les projets de programmes d'actions 1998 en faveur de la Politique de la Ville proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure définie, les différentes opérations ont été décrites sous la forme de fiches programmes arrêtant le coût total des actions et l'engagement financier de la Ville action par action ; et la phase d'instruction administrative des dossiers a été entamée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

Afin de permettre d'engager d'ores et déjà le processus de mise en oeuvre des opérations reconduites retenues et relevant de la délégation Politique de la Ville, présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, et en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à :

- allouer à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur le tableau joint en annexe ;

- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires ;

- solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région, ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien dans le cadre du Contrat de Ville et admettre en recettes les subventions correspondantes.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Contrat de Ville - Programmation 1998 - Actions reconduites
Politique de la Ville
Délégation de Madame Martine AUBRY**

Intitulé	Maîtres d'ouvrage	Quartier	Ville	Contrat de Plan Etat/Région	Autres	Total (Ville + Etat + Autres)
Entreprise d'entraînement pédagogique "LOGIA"	ABELIA	Bois Blancs	50 000	50 000	617 100	717 100
Entretien du site Résidence Sud	Lille Sud Insertion	Lille-Sud	165 000	165 000	15 000	345 000
Formation de personnes en entreprises d'insertion	Association I.D.E.F.I.V.E.S.	Fives	20 000	20 000		40 000
Formation Petit Dépannage et actions de solidarité	Service Civil International	Fives	20 000	20 000	79 000	119 000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/297

OBJETContrat de Ville - Programme 1998Actions nouvelles - Participation de la VilleSeconde répartition

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les projets de programmes d'actions en faveur de la Politique de la Ville proposés dans le cadre du Contrat de Ville au titre de l'année 1998 ont été adoptés par le Conseil Municipal, par délibération n°98/7 du 16 février 1998.

Les différentes opérations ont été décrites conformément à la procédure définie, sous la forme de fiches programmes arrêtant le coût total des actions et l'engagement financier de la Ville action par action ; et la phase d'instruction administrative des dossiers nécessaire à la validation des projets au titre du Contrat de Ville a été engagée avec l'Etat et la Région.

En vue de procéder dès à présent à la mise en œuvre des opérations nouvelles retenues et relevant de la délégation Politique de la Ville, présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe; et en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à :

- allouer à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur le tableau joint en annexe ;

- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires ;

- solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région, ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien dans le cadre du Contrat de Ville et admettre en recettes les subventions correspondantes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Contrat de Ville - Programmation 1998 - Actions nouvelles
Politique de la Ville
Délégation de Madame Martine AUBRY

Intitulé	Maitres d'ouvrage	Quartier	Ville	Contrat de Plan Etat/Région	Autres	Total (Ville + Etat + Autres)
Aménagement et équipement d'une vitrine repassage	Maison de Quartier de Bois Blancs	Bois Blancs	75 000	75 000	50 000	200 000
Requalification des cités Wallaert, Liévravau et Alsace	Itinéraires	Moulins	205 000	205 000	618 014	1 028 014
Un pas vers soi	Inter-lignes	Moulins	62 986	62 986	80 000	205 972
Sensibilisation et pérennisation du Prato sur Moulins	Le Prato, Théâtre International de Quartier	Moulins	40 000	40 000	97 820	177 820

Séance du 29 juin 1998

N° 98/298

OBJETMaison de Quartier de FivesCréation d'un C.D par un groupe de jeunesSubvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de Quartier de Fives, dont le siège est situé rue Massenet à Lille, a présenté un projet d'action consistant en la création d'un C.D conçu et réalisé par les jeunes.

Cette opération est destinée à permettre à un groupe de rappers, ayant participé depuis 1995 à la promotion de la politique d'animation de la Ville à l'occasion de manifestations festives et culturelles, d'enregistrer leur propre C.D.

Cette action permettra à ce groupe de rap qui a atteint un niveau de maîtrise et de qualité musicale lui assurant une notoriété régionale, de concrétiser son travail en produisant un disque par le biais du studio d'enregistrement de la Maison de Quartier de Fives, de créer une dynamique autour de la création musicale, d'amener les jeunes à s'engager sur une production dans le cadre de relations contractuelles et de soutenir ce groupe sur le plan structurel afin de favoriser son insertion professionnelle.

Le budget total de cette opération s'élève à 15 000 francs et afin d'en assurer la réalisation, la Maison de Quartier de Fives sollicite une subvention de ce montant.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 francs à la Maison de Quartier de Fives.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/299

OBJET

Football Club de Lille Sud
Organisation du tournoi EUROFOOT 98
Subvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Football Club de Lille sud, dont le siège est situé 382, rue de l'Arbrisseau à Lille, a organisé dans le cadre du 11^{ème} anniversaire de la Fête du Sport de Lille Sud, un grand tournoi de Football Seniors intitulé « EUROFOOT 98 ».

Ce tournoi a eu lieu au Stade de l'Arbrisseau les 30, 31 mai et 1^{er} juin 1998 et a accueilli des équipes de Leeds, Liège et Cologne. Outre l'aspect sportif, cette manifestation a permis à la population du quartier de prendre conscience de l'ouverture sur l'Europe.

Le budget total de cette opération s'élève à 70 000 francs et, à cette occasion, l'association précitée sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 francs au Football Club de Lille Sud.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/300

OBJETAssociation S.A.F.I.A - Quartiers de Fives et de Moulins
Permanence d'accueil et d'écoute des femmes en difficulté
Subvention de la Ville :Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association S.A.F.I.A (Solidarité Aux Femmes d'Ici et d'Ailleurs), dont le siège est situé 32, rue de Rivoli à Lille, a présenté un projet de Permanence d'accueil et d'écoute des femmes en difficulté sur les Quartiers de Fives et de Moulins.

Cette action s'adresse à des femmes (50) issues, pour la plupart, de l'immigration exprimant une profonde détresse essentiellement liée à un climat de violences familiales ou conjugales dont elles sont souvent victimes. Ces permanences d'accueil et d'écoute ont pour objectif de développer et d'améliorer leur confiance en elles, de leur procurer une aide personnelle, familiale, administrative et juridique de manière à ce qu'elles puissent à terme accéder à une réelle autonomie.

Il est à noter l'intérêt manifeste porté par ces femmes à ces points d'accueil ainsi que le climat de confiance qui s'est instauré avec l'Association S.A.F.I.A.

Le budget total de cette opération s'élève à 75 000 francs et l'Association précitée sollicite une aide financière de la Ville de 30 850 francs.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser le versement d'une subvention de 30 850 francs à l'Association S.A.F.I.A.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/301

OBJETEcole de Formation des Animateurs Sociaux - Quartier de MoulinsRéalisation d'une formation « Petite Enfance ».Subvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole de Formation des Animateurs Sociaux, dont le siège est situé 105, rue d'Artois à Lille, a présenté un projet de formation à l'usage des professionnels qui interviennent à domicile ou en structure Petite Enfance

Suite aux résultats des bilans des enfants de 4 ans en P.M.I, il s'agit de donner aux professionnels de la Petite Enfance des moyens d'accompagner la famille sur le plan relationnel pour l'aider à retrouver et développer les capacités permettant au bébé et à sa mère de réconcilier la parole et l'image.

Cette action permettra de créer, sur le Quartier, une dynamique par la constitution d'un cadre de référence commun chez ces professionnels.

Le budget total de cette opération s'élève à 40 000 francs et l'association précitée sollicite une aide financière de la Ville de 20 000 francs.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 francs à l'Ecole de Formation des Animateurs Sociaux.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/302

OBJETC.A.L-P.A.C.T de LilleAtelier d'auto-réhabilitationSubvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le C.A.L-P.A.C.T, dont le siège est situé 201, rue des Postes à Lille, a présenté un projet d'action reconduite intitulé « Atelier d'auto-réhabilitation ».

Cette opération a pour objet la constitution d'un fonds d'outillage permettant la création d'une mutuelle de service vouée à l'accompagnement des volontés d'auto-réhabilitation des logements de familles à revenus modestes, et qui favorise l'implication des familles dans les travaux de finition et d'entretien des logements d'insertion.

Cette action vise également à impulser une dynamique collective portant sur la requalification des espaces extérieurs et s'appuie sur la création d'un emploi-jeune chargé d'assurer l'animation et la gestion du service, et porte sur l'achat d'un véhicule d'occasion destiné à l'acheminement du matériel et de l'outillage au sein du Quartier.

Le budget total de cette opération s'élève à 50 000 francs et l'association précitée sollicite une aide financière de la Ville de 20 730 francs.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunion le 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser le versement d'une subvention de 20 730 francs au C.A.L-P.A.C.T.de Lille.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/303

OBJET

S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis - Résidence du jardin de Fives
Mise en place d'un processus de développement communautaire
Subvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis, dont le siège est situé 100 rue La Fayette à Paris, a présenté un projet de mise en place d'un processus de développement communautaire au sein de la Résidence du Jardin de Fives (94 logements), située en bordure de la nouvelle Voie Rapide, rue de Flers ; afin de faire face à la marginalisation des familles et une dégradation du climat social qui entraîne depuis quelques temps des problèmes de nuisances et d'insécurité...

Cette action s'articule autour de plusieurs phases déclinées comme suit:

1) **Une phase d'écoute, connaissance et reconnaissance** par la réalisation d'une enquête individualisée. L'objectif de cette démarche est d'aller vers les familles, de susciter leurs expressions, d'identifier les problèmes ressentis et de faire prendre conscience qu'il y a des solutions, afin qu'elles puissent intervenir comme agents de leur propre développement.

2) **Une phase d'analyse** qui a comme objectif de recueillir tous les éléments nécessaires à la compréhension globale de la situation et à l'élaboration de projets d'action.

3) **Une phase de diagnostic et d'action** qui pour permettre de définir une stratégie consensuelle s'appuyant sur un processus de participation des habitants.

Le budget total de cette opération s'élève à 41 491 francs, et pour permettre sa réalisation une aide financière de la Ville de 20 000 francs est sollicitée.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le lundi 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 francs à la S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/304

OBJETAssociation Itinéraires - Quartier de Moulins.Mise en place d'une permanence d'accueilSubvention exceptionnelle de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite à la liquidation judiciaire de la Maison de Quartier de Moulins prononcée par le Tribunal de Grande Instance le 5 février 1998, le maintien du service à la population du quartier de Moulins Belfort a été assuré grâce au relais des associations locales qui ont pris en charge les interventions d'animation en direction de l'ensemble du public, de la petite enfance à la famille; et le soutien financier de la Ville de Lille.

En attendant la réouverture du Centre Social / Maison de Quartier de Moulins-Belfort prévue le 1^{er} janvier 1999, et afin de compléter le dispositif précité, l'Association Itinéraires, dont le siège est situé 8, rue du Bas Jardin à Lille, propose la mise en oeuvre d'une action d'animation socio-éducative et la mise en place d'une permanence d'accueil sur le quartier de Moulins pendant la période du 1^{er} mai au 31 décembre 1998.

Cette période de transition servira également de support pour le diagnostic et la restructuration du futur Centre Social / Maison de Quartier.

Cette opération sera menée par une équipe animée par un référent principal, un éducateur spécialisé et un animateur, et son fonctionnement sera assuré de la manière suivante:

Du 1^{er} mai au 30 juin 1998 et du 1^{er} Septembre au 31 décembre 1998

↳ Mise en place d'une permanence dans un local de type F3 sur l'îlot Belfort au 8/03 rue Georges MANDEL (local mis à disposition) tous les jours de 17 h 00 à 20 h 00, les mercredis de 9 h 00 à 18 h 00.

Cette permanence permettra prioritairement l'accueil d'un public 14-25 ans et aura pour but de construire des parcours individuels et collectifs en fonction des demandes.

L'objectif principal est la reconstitution du lien avec ce public

↳ Mission de coordination pédagogique et de soutien aux associations intervenant dans le champ de l'animation et recevant un public en difficulté (les Francas, Existence, Puzzle, Interlignes, Mosaïque ...)

En juillet et Août 1998

- ↳ Mise en place du programme d'activités en direct avec l'équipe constituée sur la base de sorties à la journée, d'activités sur place, et au mieux, de mini camps de week-end.
- ↳ Mise en place de la cohérence du programme d'activités avec les associations précitées.

Un bilan pédagogique sera réalisé à l'issue de l'action.

Le budget total de cette opération s'élève à 382 520 francs pour laquelle l'Association Itinéraires sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le lundi 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider d'attribuer une subvention de 200 000 francs à l'Association Itinéraires.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/305

OBJETAssociation Itinéraires - Quartier de Lille SudProjet « Palais à Ciel Ouvert »Subvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Itinéraires, dont le siège est situé 8, rue du Bas Jardin à Lille, a présenté un projet intitulé « Palais à Ciel Ouvert », qui consiste à réaliser, sur le mur du cimetière de Lille Sud, une mosaïque s'inspirant d'une oeuvre sur le thème des Droits de l'Homme exposée au Palais des Beaux Arts.

Cette opération, qui s'intègre dans la politique culturelle et sociale de la Ville, a pour objectif d'initier et de sensibiliser les habitants aux arts, et de créer des passerelles entre les Lillois et les Musées.

Outre la Mairie de Lille, de nombreux partenaires sont associés à ce projet : le Palais des Beaux Arts, le Développement Social Urbain de Lille Sud, l'Union Commerciale de Lille Sud, les différentes structures du Quartier ainsi que les écoles faisant partie de la Zone d'Education Prioritaire.

L'intégralité de la population du Quartier de Lille Sud est donc concernée par cette réalisation.

Le budget total de cette opération s'élève à 55 000 francs et l'Association précitée sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser le versement d'une subvention de 55 000 francs à l'Association Itinéraires.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/306

OBJET

**Etude diagnostic en vue de la constitution
du Plan Local d'Action et de Développement
du Commerce, de l'Artisanat et des Services**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 1997, la Ville de Lille a décidé de confier à l'Agence de Développement et d'Urbanisme la réalisation d'une étude diagnostic visant à définir le Plan Local d'Action pour le développement du commerce et de l'artisanat à Lille.

Cette étude se décompose en 2 temps :

- Il s'agit d'abord de faire un diagnostic exhaustif, et sur l'ensemble des quartiers, de la situation du commerce. Ceci est d'ores et déjà réalisé,
- Il s'agit ensuite sur la base du diagnostic, mais également de la concertation avec les acteurs du développement du commerce et avec le Conseil Communal de Concertation, d'élaborer le Plan d'Action.

Cette seconde phase de travail a été engagée et aboutira, lors du 3^{ème} trimestre 1998, à la présentation au Conseil Municipal d'un Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, qui définira, à la fois, les objectifs de développement, les moyens que l'on y associera et, enfin, les partenariats à renforcer.

La partie diagnostic ayant déjà été réalisée, il a été décidé de présenter au Conseil Municipal une vidéo qui en présentera les principaux éléments.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/307

OBJET

Renforcement du rôle et des moyens
des Unions Commerciales
Convention de partenariat avec la
Fédération Lilloise du Commerce, de
l'Artisanat et des Services
Subvention de 200 000 F

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le commerce est à Lille un élément essentiel du développement économique.

Il est à ce titre générateur d'activité et d'emploi.

Il est également une composante de la vie urbaine et de l'animation de la ville.

La Ville de Lille s'intéresse donc particulièrement à son maintien et à son développement, dans un contexte concurrentiel fort, qui depuis le début des années 1970 évolue au détriment des villes centres, malgré un certain nombre d'actions volontaristes entreprises par la Municipalité (secteur piétonnier de l'hyper centre, rénovation du Vieux-Lille, recomposition urbaine et commerciale du quartier Gambetta, confortation du commerce de centre ville avec la création d'EURALILLE, etc ...)

Aujourd'hui encore la Ville montre son attachement au développement du commerce en construisant le futur Plan Local d'Actions et de Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services.

Parallèlement à ces actions et à ce travail de conception, la Ville de Lille engage des partenariats nouveaux avec les acteurs du commerce. Ce fut le cas avec la décision du Conseil Municipal du 6 avril 1998 visant à mettre en œuvre une convention de partenariat entre la Ville de Lille et le Groupement des Acteurs Economiques du centre ville de Lille.

Il est à présent proposé d'engager un travail avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services et les Unions Commerciales.

Ce partenariat se fonde sur le fait que les Unions Commerciales sont présentes sur la quasi totalité des secteurs commerçants de la ville. Elles peuvent donc être naturellement le niveau opportun pour mener des opérations de promotion, de communication et d'animation de l'appareil commercial.

Des Unions Commerciales sont prêtes à s'engager immédiatement dans la démarche :

- L'Union Commerciale de Lille-Sud
- L'Union Commerciale de la rue Gambetta
- L'Union des commerçants et artisans de Fives

La volonté de ces Unions Commerciales est aujourd'hui effective, mais les moyens, notamment humains, et donc en montage de projets sont insuffisants.

Le partenariat engagé vise à leur permettre d'obtenir ces moyens en créant des postes d'Agents de Développement Commercial.

Parallèlement, et dans un souci d'efficacité et de cohérence d'actions, il est proposé de permettre à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services d'obtenir les moyens de créer un poste de coordinateur qui devra assurer la coordination générale et l'animation de l'équipe d'Agents de Développement Commercial.

Le coût de la rémunération du coordinateur est évalué à 200 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée pour apporter sa participation à hauteur de 100 % la première année, 75 % la deuxième année et 50 % la troisième année.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- La participation de la Ville de Lille à cette action et en conséquence le versement d'une subvention de 200 000 F à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services,
- L'inscription de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur les lignes suivantes :
 - 100 000 F à prélever sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - Subvention à diverses associations », Enveloppe 11808, chapitre 65, article 6574, fonction 91,
 - 50 000 F à imputer sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce » - Subvention, enveloppe 4846, chapitre 65, article 6574, fonction 98,
 - 50 000 F à prélever sur les crédits « Développement Economique, Autres prestations de services », Enveloppe 1132, Chapitre 011, Article 6288, Fonction 90
- La signature de la convention jointe en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/308

OBJET

Contribution au renforcement du rôle et
des moyens des Unions commerciales –
Convention de partenariat avec l'Union
des Commerçants et Artisans de Fives –
Subvention

Rapport de Monsieur Le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de développement du commerce et du renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales, l'Union des Commerçants et Artisans de Fives pérenniserait un poste d'agent de développement commercial.

La coût de ce poste est évalué à 47 940 F la première année, 95 880 F les deuxième, troisième et quatrième années et 98 463 F la cinquième.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 29 472 F pour la période du 1^{er} Juillet 1998 au 31 Décembre 1998, 61 664 F la seconde année, 12 500 F la troisième année, 7 500 F la quatrième année et 2 500 F la cinquième année.

Nous vous prions, en conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, de bien vouloir vous prononcer sur l'opportunité d'autoriser :

- la participation de la Ville de Lille à cette action, et en conséquence, le versement à l'Union des Commerçants et Artisans de Fives d'une subvention de 29 472 F,
- l'inscription de la dépense, à hauteur de 19 472 F, sur la ligne budgétaire « Subventions à diverses associations » (Enveloppe 11808 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 91)
- L'inscription de la dépense, à hauteur de 10 000 F, sur la ligne budgétaire « Développement, Promotion, et Animation du commerce – Subventions » (Enveloppe 4846 – Chapitre 65 – Article 6547 – Fonction 98).
- la signature de la convention jointe en annexe,
- la signature de la convention Objectifs et Partenariats réalisée dans le cadre du volet « 200 adultes ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/309

OBJETContribution au renforcement du rôle et
des moyens des Unions commerciales –
Convention de partenariat avec l'Union
Commerciale de la Rue Gambetta – Subvention

Rapport de Monsieur Le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de développement du commerce et du renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales, l'Union Commerciale de la Rue Gambetta créera un poste d'agent de développement commercial.

Le coût de ce poste est évalué à 120 000 F dont 92 000 F sont pris directement en charge par l'Etat dans le cadre de la mesure Emplois-Jeunes.

Pour les 28 000 F restants, la Ville est sollicitée à hauteur de 20 000 F les deux premières années, 15 000 F la troisième année, et 10 000 F la quatrième année.

Nous vous prions, en conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 Juin 1998, de bien vouloir vous prononcer sur l'opportunité d'autoriser :

- la participation de la Ville de Lille à cette action et, en conséquence, le versement à l'Union Commerciale de la Rue Gambetta d'une subvention de 20 000 F, en 1998,
- l'inscription de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du commerce - Subventions » (enveloppe 4846 – chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 98),
- la signature de la convention jointe en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/310

OBJET

**Contribution au renforcement du rôle et
des moyens des Unions commerciales –
Convention de partenariat avec l'Union
Commerciale de Lille Sud – Subvention**

Rapport de Monsieur Le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de développement du commerce et du renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales, L'Union Commerciale de Lille Sud créera un poste d'agent de développement commercial.

Le coût de ce poste est évalué à 120 000 F dont 92 000 F sont pris directement en charge par l'Etat dans le cadre de la mesure Emplois-Jeunes.

Pour les 28 000 F restant, la Ville est sollicitée à hauteur de 20 000 F les deux premières années, 15 000 F la troisième année, et 10 000 F la quatrième année.

Nous vous prions, en conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 Juin 1998, de bien vouloir vous prononcer sur l'opportunité d'autoriser :

- la participation de la Ville de Lille à cette action et, en conséquence, le versement à L'Union Commerciale de Lille Sud d'une subvention de 20 000 F, en 1998,
- l'inscription de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du commerce - Subventions » (enveloppe 4846 – chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 98),
- la signature de la convention jointe en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/311

OBJETCréation d'un marché de plein-air
« VAUBAN » Place Catinat

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Sollicité par de nombreux habitants du quartier de Vauban, le Conseil de Quartier a confirmé lors de sa réunion officielle du 28 mars 1998, sa volonté que soit installé à compter de septembre 1998, un marché sur la place Catinat, chaque vendredi de 16 heures à 19 heures. Il souhaite que soit mis l'accent sur la vente de produits régionaux, sans toutefois exclure une certaine polyvalence. Compte tenu de la configuration des lieux, rien ne s'oppose, sur le plan technique, à la création de ce marché.

Nous vous prions, en conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, et compte tenu de l'avis favorable du Syndicat des commerçants non sédentaires en date du 19 Mai 1998, de bien vouloir accepter la création du marché de Plein Air dénommé « Vauban » qui serait ouvert le vendredi de 16 heures à 19 heures.

Les droits de place seront perçus conformément aux tarifs fixés par la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1996 actuellement en vigueur et appliqués aux autres marchés.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/312

OBJET**Création du marché de plein air**
« PROVINCES DE FRANCE »
Parvis Saint Maurice

Rapport de Monsieur Le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs mois de fonctionnement, il est apparu intéressant de créer entre Euralille et le centre commercial lillois traditionnel un lien qui serait constitué par un marché spécifique, orienté sur la vente de produits des régions de France. La thématique essentielle serait la vente des produits régionaux par les producteurs eux-mêmes. Ils créeraient un cadre typique et assureraient une animation (jeux, cuisine, démonstrations...). Ce dernier fonctionnerait trois jours durant (jeudi, vendredi et samedi) sur une plage horaire de 9 H 00 à 20 H 00. Dans un premier temps sa fréquence serait mensuelle pour devenir hebdomadaire dès que la réussite est au rendez-vous.

Consulté, le Conseil de quartier a émis un avis favorable en date du 28 mai 1998.

Nous vous prions en conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998 et compte tenu de l'avis favorable du Syndicat des commerçants non sédentaires en date du 19 Mai 1998, de bien vouloir accepter la création du marché de plein air dénommé « Marché des Provinces de France ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/313

OBJETSuppression du marché de Plein Air
« SAINT SAUVEUR » -
Boulevard du Maréchal Vaillant

Rapport de Monsieur Le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 70/3017 du 13 mars 1970, le Conseil Municipal avait procédé à la création d'un marché de plein air dénommé « SAINT SAUVEUR » et qui fonctionne le samedi. L'achalandage de ce marché s'est étioilé au long de années et, depuis juillet 1997, un seul commerçant y assure une prestation.

Il ne semble donc pas opportun, dans ces conditions, de le maintenir en l'état. Le commerçant pourra demander une autorisation de voirie pour pouvoir continuer son activité sans que nous ayons pour autant à assurer une maintenance (Policiers, placiers, nettoyage, évacuation des déchets). Consulté, le Conseil de quartier a émis un avis favorable en date du 28 Mai 1998.

Nous vous prions en conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998 et compte tenu de l'avis favorable de la Chambre Syndicale des commerçants non sédentaires en date du 19 Mai 1998, de bien vouloir supprimer le marché de plein air « SAINT SAUVEUR » Eugène Varlin.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/314

OBJET

Suppression du marché de Plein Air
« BOIS BLANCS » - rue Surcouf

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 74/3042 du 5 juillet 1974, le Conseil Municipal avait procédé à la création d'un marché de Plein-Air dénommé « BOIS BLANCS » et qui fonctionne le mercredi. Depuis 1992, l'activité de ce marché ne consiste plus qu'à l'installation d'un seul commerçant (poissonnerie). Il ne semble donc pas opportun, dans ces conditions de le maintenir en l'état. Consulté, le Conseil de quartier des Bois Blancs acte ce projet en sa séance du 16 décembre 1993, en souhaitant toutefois que le commerçant puisse continuer à exercer son activité sous la forme éventuelle d'une autorisation de voirie. Ceci éviterait que nous ayons à assurer une maintenance (Placiers, policiers, nettoyage, évacuation des déchets).

Nous vous prions donc, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998 et compte tenu de l'avis favorable de la Chambre Syndicale des commerçants non sédentaires en date du 19 Mai 1998 de bien vouloir supprimer le marché de plein air des « BOIS BLANCS » rue Surcouf.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/315

OBJET

Animation commerciale sur
le Faubourg des Postes - Subvention
à l'Union Commerciale Lille Sud

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération « Quartiers de Noblesse », la Ville de Lille soutient les opérations d'animation et de promotion du commerce dans les quartiers, et notamment à Lille Sud.

L'Union Commerciale de Lille Sud organise, chaque 1^{er} mai, une braderie. Cette année, elle a souhaité mettre en valeur le quartier, ses commerces et cette braderie, grâce à une animation musicale, et grâce à la production de documents de promotion. Ce complément à l'action traditionnelle de l'Union Commerciale a engendré une dépense supplémentaire de 31 000 F.

En conséquence, avec accord de votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention de 20 000 F à l'Union Commerciale de Lille Sud,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne suivante de nos documents budgétaires : enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 98.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/316

OBJET

**Animation commerciale sur le secteur de
St Maurice-Pellevoisin – Subvention au
Comité d'Animation de Saint Maurice-Pellevoisin.**

Rapport de Monsieur Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération « Quartiers de Noblesse », la Ville de Lille soutient les opérations d'animation et de promotion de du commerce dans les quartiers, et notamment sur le quartier de St Maurice Pellevoisin.

Le Comité d'Animation de Saint Maurice-Pellevoisin organise, pour la troisième année consécutive, une animation de rue.

Afin de la rendre attractive et ainsi accueillir des chalands nouveaux sur le quartier, le Comité d'Animation de Saint Maurice-Pellevoisin organise une animation sur le thème de « Lille, hier et aujourd'hui » avec concerts et défilé de voitures anciennes. Parallèlement, des documents de promotion sont réalisés afin de faire connaître l'opération.

Ces opérations d'animation engendrent une dépense de 36 000F .

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention de 10 000 F au Comité d'Animation de Saint Maurice-Pellevoisin.
- L'imputation de la dépense correspondante sur la ligne suivante de nos documents budgétaires : Enveloppe 4846 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 98.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/317

OBJET

Animation commerciale de la rue d'Isly
Subvention à l'Association des Commerçants
de la Rue d'Isly (ACRI).

Rapport de Monsieur Le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération « Quartiers de Noblesse », la Ville de Lille soutient les opérations d'animation et de promotion du commerce dans les quartiers, et notamment, sur le quartier de Vauban.

L'Association des Commerçants de la Rue d'Isly (ACRI) organise, pour la deuxième année, une braderie.

Afin de la rendre attractive et ainsi accueillir des chalands nouveaux sur le quartier de Vauban, l'ACRI organise une animation festive avec fanfare et groupes folkloriques. Parallèlement, des documents de promotion ont été réalisés afin de faire connaître l'opération.

Ces opérations d'animation et de promotion ont engendré une dépense de 24 180 F.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention de 13 680 F à l'Association des Commerçants de la Rue d'Isly
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne suivante de nos documents budgétaires : enveloppe 4846 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 98.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N 98/318

OBJET

Subvention au Syndicat Patronal des Boulangers de Lille et à la Chambre Syndicale des Patrons Pâtisseries-Confiseurs - Soutien d'une action de promotion des Artisans Boulangers-Pâtisseries de la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Patronal des Boulangers de Lille et la Chambre Syndicale des Patrons Pâtisseries-Confiseurs organisent une action de promotion artisanale sur le thème de l'euro, avec le soutien de la Ville de Lille.

Pour mener à bien cette action de promotion des Artisans Boulangers-Pâtisseries, les deux organisations concernées sollicitent chacune une subvention de 9 622 F soit au total 19 244 F.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention de 9 622 F respectivement au Syndicat Patronal des Boulangers de Lille 14 Place de la Nouvelle Aventure à Lille et à la Chambre Syndicale des Patrons Pâtisseries-Confiseurs 112 rue Gustave Dubled à Croix,

- l'imputation par moitié de la dépense correspondante à nos documents budgétaires, sur les crédits inscrits :

- au chapitre 65, Article 6574, Fonction 98, Enveloppe 4846 (subvention promotion commerce) du budget primitif 1998,

- au Chapitre 011, Article 6574 (subvention action européenne), Fonction 022, Enveloppe 13660 du budget primitif 1998.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/319

OBJET

Subvention à l'OCCE Michelet -
Projet Educatif Européen -
Programme SOCRATES.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

SOCRATES est un programme d'action de l'Union Européenne pour la coopération transnationale dans le domaine de l'éducation. L'objectif global de ce programme est de contribuer à améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes, en renforçant la coopération européenne et en facilitant l'accès à l'éventail des possibilités au sein de l'Union.

Dans le cadre d'un partenariat scolaire avec l'Angleterre et l'Allemagne, l'Ecole Michelet sollicite une subvention afin de participer au montage d'un Projet Educatif Européen s'inscrivant au volet COMENIUS du programme général SOCRATES qui soutient en particulier les activités suivantes :

- les projets éducatifs européens dans le cadre des partenariats scolaires,
- les activités éducatives à dimension culturelle,
- la formation continue transnationale des enseignants et autres membres du personnel de l'éducation.

Il est proposé d'accepter le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 F. au titre de l'année 1998.

En conséquence, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement de la subvention d'un montant de 15 000 F., à l'OCCE Michelet, 20 rue Fabry à Lille,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires, sur le crédit inscrit au Chapitre 011, Article 6574 (subvention action européenne), Fonction 022, enveloppe 13660 du budget primitif 1998.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/320

OBJETJalonnement hôtelier
mise en place et convention
avec Lille Métropole Communauté urbaine**Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs**

La ville de Lille est devenue une ville touristique et cette vocation doit encore s'affirmer dans les années qui viennent.

Elle répond, par ses atouts culturels, patrimoniaux et de tourisme d'affaires, aux critères lui permettant de revendiquer la qualité de destination de tourisme urbain.

Pour capter ce public d'affaires et d'agrément, elle doit se doter d'équipements lui permettant d'être à la hauteur de la qualité de l'accueil indispensable à la réalisation de cette ambition.

Aussi, la Ville de Lille a mis en place au 1^{er} janvier de cette année une taxe de séjour. Nous avons pris l'engagement avec les hôteliers de consacrer ses premières recettes au financement d'une signalétique hôtelière.

La Ville de Lille entend demander à Lille Métropole Communauté Urbaine de réaliser cette opération dans le cadre des compétences de cet établissement public.

Les missions demandées à Lille Métropole Communauté Urbaine seront les suivantes :

- définition d'un programme de jalonnement qui sera soumis pour accord à la Ville.
- Suivi de la mise en œuvre de ce jalonnement.

En contrepartie la Ville :

- remboursera Lille Métropole Communauté Urbaine de ses débours y compris les frais d'étude dans la limite d'une enveloppe globale de 1 350 000 F T.T.C.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse, réunie le 10 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver la mise en place d'un jalonnement hôtelier ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir, par laquelle la Ville confie à Lille Métropole Communauté Urbaine cette opération ;
- approuver le versement à Lille Métropole Communauté Urbaine, d'une somme de 1 350 000 F T.T.C, en remboursement de l'ensemble de ses débours qui comprendront les frais d'étude. Ces sommes seront imputées sur les crédits à inscrire dans le cadre du budget supplémentaire ;
- demander le reversement à la Ville de Lille par Lille Métropole Communauté Urbaine du FCTVA qui sera octroyé à proportion de cette opération et ce, l'année de la récupération de ces fonds.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/321

OBJET

Opération « Lille à Lyon » :
Subvention spécifique
à l'Office de Tourisme de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Destination touristique encore mal connue des lyonnais, Lille est cependant très proche de Lyon grâce aux T.G.V directs qui relient nos 2 villes en 3 heures.

C'est pourquoi, la S.N.C.F organise une opération de rapprochement entre ces 2 grandes métropoles, pour favoriser les découvertes touristiques, les échanges et la convivialité entre les lyonnais et les lillois.

Elle souhaite organiser un partenariat entre différentes structures métropolitaines autour d'une opération intitulée :

« Lille assure sa promotion à Lyon. Réciproquement, Lyon viendra se vendre à Lille »

Quatre structures ont souhaité s'associer pour assurer la promotion de notre ville à Lyon :

- la SNCF, la Ville de Lille, le Comité Régional de Tourisme et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lille Métropole.

Cette opération se déroulerait pendant une semaine, courant du mois de septembre 1998. L'objectif est bien entendu de véhiculer une image chaleureuse et conviviale de Lille et ce, au travers de ses nombreuses propositions touristiques .

Trois stands seraient édifiés (deux dans les gares et un en centre ville de Lyon), des animations seraient prévues (jeux traditionnels, distribution de produits locaux, animations patoisantes, cocktail VIP,...).

La ville de Lille souhaite que l'Office de Tourisme soit délégué dans les fonctions d'organisation et d'animations de ces journées, compte tenu de ses compétences spécifiques en la matière.

Les frais afférents à cette opération, liés notamment à la tenue des stands et aux relations presse s'élèvent à 20 000 FF pour Lille, sur un budget global de 91 500 FF.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques et de l'Animation et de la Jeunesse, réunie le 10 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme de 20 000 F, spécifique pour cette opération.
- à prélever la dépense correspondante sur la ligne « Actions touristiques diverses » (Enveloppe 12 390-Chapitre 011-Article 6238- Fonction 99) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/322

OBJETPRETS DE SALLES ET DE MATERIELRéactualisation des tarifsRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 1991, la Ville de Lille fixait les critères et les bases de sa politique des prêts de salles et de matériels.

Le principe d'une revalorisation régulière des tarifs a été adopté par la municipalité. Les propositions d'actualisation qui suivent prennent en compte l'évolution de l'usage des salles et des conditions de mise à disposition du matériel municipal.

Les tarifs actuellement appliqués sont en vigueur depuis 1996.

1 - Propositions d'actualisation des tarifs
des Salles d'intérêt général (cf tableau 1)

Elles tiennent compte :

- des instructions budgétaires de M. le Maire en matière de revalorisation des tarifs municipaux.

- des critères de tarification des salles, mis en place depuis le 8 juillet 1991.

- de la réalisation éventuelle du nettoyage des salles par une société extérieure. Elle confirme le principe du paiement du forfait charges (établi par délibération du 28 juin 1993).

2 - Proposition d'actualisation des tarifs
des salles de quartier (cf tableau 2)

L'augmentation correspond aux propositions que nous avons établies conjointement avec les Présidents délégués des Conseils de Quartier.

3 - Propositions d'actualisation des tarifs
des prêts de matériel (cf tableau 3)

Les tarifs des prêts de matériel sont également appliqués depuis 1996, comme pour les salles, ils prévoient plusieurs catégories tarifaires. L'usage a permis de constater qu'il fallait instaurer, comme pour les salles, différents critères, suivant le statut de nos interlocuteurs ou la nature de leur activité.

Une grille de tarifs modulables a été élaborée par référence :

- à l'incidence du coût de la Vie et aux coûts de location du privé.
- aux différentes catégories d'utilisateurs
- à l'existence ou non d'une prestation de transport et d'installation, calculée suivant la quantité de matériel demandé.
- à une meilleure harmonisation "Prêts de Salles/Prêts de Matériel" dans l'approche tarifaire.
- aux critères d'utilisations spécifiques : la salle des maîtres de l'Hospice Comtesse doit être dotée d'une tente pour l'élaboration des repas. Ce coût supplémentaire est repris dans le tableau des prêts de salles.

A la demande du Service du Protocole, amené à prêter des verres dans certaines manifestations, il faut ajouter le coût de leur nettoyage, ou du remboursement du prix des matériels cassés ou égarés (cf tableau 4).

* * *

Les tarifs présentés dans chaque catégorie incluent les frais de T.V.A. (20,60 %).

En accord avec la Commission de L'Information, des Relations Publique, de L'Animation et de la Jeunesse du 10 juin 1998, nous vous demandons d'adopter les nouveaux barèmes proposés.

ADOPTÉE à l'unanimité

**PROPOSITION DE TARIFS
(AUGMENTATION DE 2 à 20 % T.V.A. INCLUSE)**

SALLES ↓ TARIFS JOURNALIERS (*) →	TARIF NORMAL	NOUVEAU TARIF PROPOSE	TARIF REDUIT (Associations et Religions)	NOUVEAU TARIF PROPOSE	TARIF EXCEPTIONNEL (à titre de subvention indirecte)	NOUVEAU TARIF PROPOSE
HOSPICE COMTESSE	14400	14760	3960	4100	1840	1900
HOSPICE COMTESSE (REPAS - BANQUET - COCKTAIL) DONT 3000 F FORFAIT MONTAGE DE TENTE	17400	17800	6960	7100	4840	4960
PALAIS RAMEAU	10910	11200	3780	3900	1230	1300
SALLE DE LA MAISON DE RAMEAU	1080	1080	330	330	160	160
HALLE AUX SUCRES	6000	6000	3000	3000	1500	1500
PALAIS RIHOUR	10800	10800	3300	3300	1530	1530
CAVE DES CELESTINES	4320	4320	1650	1650	820	820
SALLE DES CONGRES DE LA M.E.P.	5760	5900	1980	2100	920	950
SALON DE LA M.E.P.	4320	4320	1650	1650	810	810
CAFETERIA DE LA M.E.P.	2160	2160	990	990	460	460
SALLE DES COMMISSIONS DE LA M.E.P.	440	440	200	200	-----	-----
SALLE DE LA MARBRERIE	7200	7200	3300	3300	1230	1230
FOYER-BAR DE LA MARBRERIE	1080	1080	330	330	160	160
RESTAURANT MUNICIPAL	4320	4500	1650	1700	810	850
SOUS-SOL DU BEFFROI	2160	2240	990	1100	410	420
SALLE DES AMICALES (EN RENOVATION)	5900	5900	2100	2100	1000	1000
SALLE DES FETES DE FIVES (FERMETURE PROVISoire AVANT TRAVAUX)	-----	-----	-----	-----	-----	-----

(*) 10 % du tarif est appliqué par jour supplémentaire et 100 % pour le tarif normal

N.B. : A ces frais de locations, il faudra ajouter un forfait de charges pouvant s'élever à 80, 250, 500, 1000 Francs (T.V.A. incluse) suivant l'importance et la nature des manifestations prévues dans les salles municipales.

PROPOSITION DE TARIFS

(AUGMENTATION DE 2 à 10 % T.V.A. INCLUSE)

Salles Polyvalentes gérées par les quartiers

Salles / Tarifs journaliers	TARIF NORMAL	Nouveau tarif proposé	TARIF REDUIT	Nouveau tarif proposé	TARIF EXCEPTIONNEL	Nouveau tarif proposé
LILLE-SUD (Salle Polyvalente)	550	570	275	280	/	
BOIS-BLANCS (Salle de Concertation)	550	570	275	280	220	230
SAINT-MAURICE PELLEVOISIN (Salle Polyvalente)	650	670	325	330	/	
FIVES (Salle du Petit Maroc)	820	840	410	420	/	
CENTRE Salle de Réception	1100	1130	550	570	/	
Salle de Commission	550	570	300	310	/	
MOULINS (Salle Courmont)	3600	3700	1500	1540	800	820
WAZEMMES (Salle Polyvalente)	1900	1950	950	970	420	430
VIEUX-LILLE (Salle Mairie de Quartier)	300	310	150	155	/	

97

Tarifs Prêts de Matériels 1998

Proposition de nouveaux tarifs

24

1. Tarifs de Base	Normal 1	Réduit 2
Chaise	7 F	3F50
Table 2mx 0,75	45 F	22F50
Table 0,75x0,75	20 F	10F
Table Congrès	30 F	15F
Table Ronde D 1,5m	60 F	30F
Barrière	45 F	22F50
Stat. Interdit+ Plot Béton	50 F	25F
Podium / m2	50 F	25F
Modules 2 x 1		
H 20, 40, 60, 80, 100		
modules 1,5 x 1,5		
H 55, 80, 125, 150, 200		
Podium couvert		
4,5 x 7,5	4000 F	2000F
Podium remorque	10000 F	5000F
Podium vainqueur	100 F	50F
Tribunes la place	18 F	9 F
7 rangs avec ou sans banquette		
SAMIA modulable		
6, 11, 16, 21 rangs avec banquette		
Piste de danse leM2	20 F	10F
Stand		
2,5 x 2,5	300 F	250 F
4 x 4,50	1000 F	500F

Panneau expo Bois peint 2 x 0,9	60 F	30F
Urne	60 F	30F
Isoloir	60 F	30F
Panneau électoral	60 F	30F
Drapeau 80 x 120 2 x 3	40 F	20F
Mat	80 F	40F
Socle drapeau	100 F	50F
Plot Béton (250Kg)	60 F	30F
	120 F	60F
Sono	900 F	450F
Vestiaire	120F	60F
Pupitre	500 F	250F
Calicot 5 x 1	600 F	
2. Fabrication - Coût des matériaux		
Lettrage /m2	120 F	
avec support Forex	260 F	
3. Main d'oeuvre		
Tarif horaire	150 F	
4. Transport		

Forfait Transport , calculé en fonction de la quantité de matériel transporté , mais ne peut être inférieur à 500 F par camionnette avec 3 hommes par heure 1000 F par camion avec 6 hommes par heure. Il est souhaitable de demander à tous les usagers qui le peuvent de prendre en charge le matériel emprunté. Des gratuités totales ou partielles pourront être consenties à titre de subvention indirectes pour répondre à la mise en oeuvre des priorités municipales .

Tarifs Prêts de Matériels 1996 ⁹⁹

1. Tarifs de Base	Normal 1	Réduit 2
Chaise	6 F	3F
Table 2mx 0,75	42 F	21F
Table 0,75x0,75	20 F	10F
Table Congrès	30 F	15F
Table Ronde D 1,5m	50 F	25F
Barrière	42 F	21F
Stat. Interdit+ Plot Béton	50 F	25F
Podium / m2	50 F	25F
Modules 2 x 1		
H 20, 40, 60, 80, 100		
modules 1,5 x 1,5		
H 55, 80, 125, 150, 200		
Podium couvert		
4,5 x 7,5	4000 F	2000F
6 x 12	8000 F	4000F
12 x 12	16000 F	8000F
Podium remorque	10000 F	5000F
Podium vainqueur	100 F	50F
Tribunes la place	14 F	7F
7 rangs avec ou sans banquette		
SAMIA modulable		
6, 11, 16, 21 rangs avec banquette		
Piste de danse leM2	20 F	10F
Stand		
2,5 x 2,5	250 F	125 F

4 x 5	¹⁰⁰ 1000 F	500F
5 x 5	1500 F	750F
Panneau expo Bois peint 2 x 0,9	60 F	30F
Urne	60 F	30F
Isoloir	60 F	30F
Panneau électoral	60 F	30F
Drapeau 80 x 120	40 F	20F
2 x 3	80 F	40F
Mat	100 F	50F
Socle drapeau	60 F	30F
Plot Béton (250Kg)	120 F	60F
Sono	900 F	450F
Vestiaire	120F	60F
Pupitre	500 F	250F
Calicot 5 x 1	600 F	

2. Fabrication - Coût des matériaux

Lettrage /m2	120 F
avec support Forex	240 F

3. Main d'oeuvre

Tarif horaire	120 F
---------------	-------

4. Transport

Forfait Transport , calculé en fonction de la quantité de matériel transporté , mais ne peut être inférieur à
 400 F par camionnette avec 3 hommes par heure
 800 F par camion avec 6 hommes par heure.

Il est souhaitable de demander à tous les usagers qui le peuvent de prendre en charge le matériel emprunté.
 Des gratuités totales ou partielles pourront être consenties à titre de subvention indirectes pour répondre à la mise en oeuvre des priorités municipales .

5. PRETS DE VERRES (incluant le forfait nettoyage)

Bases de calcul

Verres ballon 70 F les 100

Flûtes 110 F les 100

Verres droits 160 F les 100

Plus vous apprendrez, plus vous réussirez la Commission de

Participation de la Commission

25 000 F

5 000 F

5 000 F

REVUE & TRAVAIL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/323

OBJETHôtel de Ville - Extension - Avenant n°2
au marché de maîtrise d'oeuvreRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°93/185 du 15 mars 1993, vous avez autorisé la Ville à conserver en maîtrise d'ouvrage publique, la construction et l'aménagement des volumes de l'extension de l'Hôtel de Ville, réservés à son usage exclusif, volumes correspondant à 4265 m² de SHON.

A cet effet, les marchés publics y afférant, ont été passés, notamment celui de la maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet d'Architectes PATTOU mandataire et ses co-contractants, chargée de la construction et des aménagements intérieurs comprenant :

- la création d'un nouveau hall,
- l'aménagement de la salle du Conseil Municipal,
- l'aménagement de divers bureaux,

L'ensemble de ces études était, à l'origine, à mener en une seule et même phase. Toutefois, pour tenir compte de la planification budgétaire et d'une définition plus précise des besoins, il a été décidé de scinder en plusieurs phases le projet.

Par délibération n°96/820 du 16 décembre 1996, vous avez autorisé la modification des co-contractants suite au dépôt de bilan du Cabinet GAILLE et SETIB, par leur remplacement par la société GAILLET S.A. Or la société GAILLET S.A. a été mise en liquidation.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 10 Juin 1998 :

1°) afin de permettre la poursuite des études, de bien vouloir adopter le tableau ci-joint, reprenant les estimations des différentes phases, ainsi que le calcul des honoraires, ceux-ci étant établis sur la base de la loi d'ingénierie du 28 février 1973, en vigueur à la date d'établissement du contrat.

2°) afin de poursuivre la mission de maîtrise d'oeuvre, de bien vouloir désigner le bureau d'études, la S.A.R.L. Pierre LEPOUTRE, et l'économiste, la S.A.R.L. SL 2C, comme co-contractants, le cabinet PATTOU restant le mandataire de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/324

OBJET**SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE**
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONSRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998, de vous prononcer sur les proposition de subventions ci-dessous aux associations suivantes :

Associations ou Groupement	Projets	Participation de la Délégation Jeunesse Animation
Lille Echiquier du Nord	Développement des activités : actions dans les maisons de quartiers, contacts avec les écoles du centre Ville, organisation de manifestations échiquéennes	20.000 Frs
Association Culturelle Sportive et Ludique du Vieux-Lille	Animation pour 40 jeunes de 18 à 25 ans au local de l'association et dans divers endroits de Lille (cinéma, bowling, équitation).	5.000 Frs
Centre Social Mosaïque	Réalisation d'une fresque dans le cadre du projet Art-Child	5.000 Frs

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1998 intitulé « Subventions - Soutien à la Vie Associative » chapitre 65 Article 6574 fonction 242 Enveloppe 711.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/325

OBJET**PROJETS JEUNESSE ANIMATION**
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**Rapport de Monsieur le Maire,**
Mesdames, Messieurs,

La politique d'animation de la Ville est aujourd'hui appelée à fédérer davantage les énergies, au niveau de chaque quartier pour toutes les catégories de population dans une démarche citoyenne.

Ce rôle pourra se traduire par l'amplification et le renouvellement des actions au sein des équipements et associations de proximité.

Ces actions d'animation visent prioritairement à resserrer le tissu social, à développer l'accès à la culture et aux loisirs pour tous, et accroître l'animation sportive.

C'est ainsi que la délégation Jeunesse et Animation a souhaité concrétiser les projets des jeunes Lillois portés par des structures ou associations Lilloises.

Nous vous demandons en accord, avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998 d'approuver :

- le tableau récapitulatif
- le renforcement de la ligne budgétaire citée ci-dessous par un virement de crédit de la ligne budgétaire intitulée « Action de lien social-adultes » Chapitre 65, Article 6574, Fonction 49, Enveloppe 2558
- la répartition des subventions proposées aux associations organisatrices
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget Primitif 1998 intitulés « Projets Jeunesse/Animation - Subventions » et « Subventions à diverses Associations de Jeunesse », chapitre 65, article 6574 fonction 242, Enveloppes 10584 et 764.

ADOPTÉE à l'unanimité

Organisme Maître d'Ouvrage	Intitulé du Projet	Budget Total	Participation de la Délégation Jeunesse Animation
Association Départementale les Francas - Mission Enfance Lille-Sud	Remise aux normes de Sécurité d'un local d'accueil situé 227, rue du Faubourg des Postes	11 000 F	3 000 F 5 000 F (Action Sociale)
Maison de Quartier de Fives	Journée Karting-apéritif concert « fête de reprise des activités de la Maison de Quartier de Fives ».	31 650 F	50 000 F
	Poursuite de l'Action de prévention et d'animation dans le cadre du Club Jeunes.	164 600 F	
	Aide à la promotion de groupes musicaux. Création de maquettes d'enregistrement produites dans le studio de la Maison de Quartier de Fives.	52 800 F	
Jeunesse Ouvrière Chrétienne, (CAP Solidaires)	Déplacement de 2 bus pour des Lillois à la Fête départementale de la JOC - JOCF le 24 mai 1998 à Grande Synthe.	208 000 F	5 000 F
Jeunesse Loisirs Famille	Solde de la subvention de fonctionnement 1998		36 000 F

Nous vous proposons en conséquence, en accord avec la Commission de Promotion des Activités Publiques de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998, d'approuver cette répartition des financements Ville représentés 30% du montant de la subvention, le versement du solde ne pouvant intervenir qu'à réception des pièces justificatives de ces opérations.

Séance du 29 juin 1998

N° 98/326

OBJET**PROGRAMMES D'ANIMATION JEUNESSE 1998**

Rapport de Monsieur le Maire,

OPERATIONS ETE

Mesdames, Messieurs,

1ERE REPARTITION DE SUBVENTIONS

Depuis 1978, la Ville de Lille a souhaité la mise en oeuvre d'un programme d'activités de loisirs pour les Lillois qui restent dans la cité durant les périodes de vacances et en particulier durant l'été.

Les Associations Lilloises organisatrices de l'été ont adressé à la Ville leur projet pour 1998 :

- Visites de Lille et voyages dans la Région coordonnés par l'Union Lilloise des Equipements de Proximité (U.L.E.P.) en concertation avec les Mairies de quartier et Associations de Quartier.
- Opération « Adolescents » organisée par l'ensemble des partenaires associatifs de l'Animation Lilloise. Opération intitulée « Ville - Vie - Vacances - Eté »

Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur les versements à consentir pour cet été pour les actions proposées, reprises par quartier et par association dans le tableau ci-après :

ADOPTÉ à l'unanimité

Quartiers	Structures ou Associations	Subvention Allouée	1ère Répartition proposée
WAZEMMES	Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	43 650	34 920
	Jeunesse Loisirs Famille	20 000	16 000
	Association de Jeunesse et de Prévention Spécialisée - Les Craignos	10 000	8 000
	Association Tintin et Miloud	7 000	5 600
CENTRE	Centre Social du Parc des Expositions	44 700	35 760
VIEUX-LILLE	Maison de Quartier du Vieux-Lille - Centre Social Godeleine Petit	36 700	29 360
SAINT-MAURICE-PELLEVOISIN	Maison de Quartier St Maurice	40 000	32 000
FIVES	Maison de Quartier de Fives	60 000	48 000
	Centre Social Mosaïque	26 000	20 800
FAUBOURG-DE-BETHUNE	Maison de Quartier du Faubourg de Béthune - Centre Social Concorde	80 600	64 480
	Association Isla-Lille Scouts	16 000	12 800
MOULINS	Centre Social Marcel Bertrand	55 000	44 000
	Association Boxing Club	15 000	12 000
BOIS-BLANCS	Maison de Quartier des Bois-Blancs Centre Social Rosette De Mey	59 000	47 200
	Association La Deûle	52 000	41 600
LILLE-SUD	Mission Jeunesse - Fédération Régionale Léo Lagrange	60 000	48 000
	Centre Social Arbrisseau	36 600	29 280
OPERATIONS ETE 1998 Sorties Familiales	Union Lilloise des Equipements de Proximité	135 000	108 000

Nous vous proposons en conséquence, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998, d'approuver cette répartition des financements Ville représentant 80% du montant de la subvention, le versement du solde ne pouvant intervenir qu'à réception des bilans définitifs de ces opérations.

Séance du 29 juin 1998

N° 98/327

OBJET

**ANIMATION DES TERRAINS SPORTIFS DE
PROXIMITE
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
INTERPROXIMITE
ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Pour que l'Association Interproximité joue un rôle à part entière dans l'Animation des quartiers, il lui est nécessaire de trouver son originalité, mais aussi de s'organiser pour adapter son action à ses capacités (financières, entre autres).

En 1997, en accord avec la Ville de Lille, un projet comportant quatre opérations (Sports et Citoyenneté, Jeu de l'Oie, Concert et Fresques) est né pour soutenir cette nécessaire organisation de la Vie Associative (Délibération N°97/465 du 30.06.97).

Après un an et demi de fonctionnement de l'Association, il s'avère nécessaire et indispensable de poursuivre dans la durée les actions entreprises. Pour ce faire, la Ville de Lille se propose de contractualiser avec cette association dont les principes d'actions répondent aux préoccupations de la Ville en la matière.

Le projet présenté par l'association recherche l'implication des jeunes Lillois qui n'utilisent pas spontanément les structures sociales, sportives ou culturelles. Elle propose des actions capables de les mobiliser et prend en compte leur rythme de vie et favorisent leur implication dans la vie de la cité.

Sur les bases des propositions d'actions faites par l'Association Interproximité la Délégation à la Jeunesse et Animation Urbaine, sollicitée à hauteur de 100 000 Frs, souhaite la signature d'une convention définissant les relations entre la Ville et cette association.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Information, Des Relations Publiques de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998 de bien vouloir autoriser :

- Monsieur le Maire à signer la convention, ci-jointe,
- l'attribution d'une subvention de 100 000 Frs à l'Association Interproximité,
- l'imputation de la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1998 intitulé « Subventions Animations des Terrains Sportifs de Proximité » Chapitre 65, Article 6574, Fonction 251, Enveloppe 14020.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998
N° 98/328
OBJET

MISSION JEUNESSE DE LILLE-SUD
3EME REPARTITION DE
LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux associations Gestionnaires d'équipement de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent une première avance sur la subvention de fonctionnement (cf. délibération 97/888 du 15 décembre 1997) leur a été consentie.

Une seconde répartition a ensuite été effectuée (cf. délibération 98/264 du 6 avril 1998).

Conformément à la convention cadre signée entre la Ville et la Fédération Régionale Léo Lagrange - Mission Jeunesse de Lille-Sud - Nous vous demandons aujourd'hui, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998, de vous prononcer sur la 3ème répartition de cette subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 Frs.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1998 intitulé « Animation - Mission Animation de Lille-Sud - Subventions » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 242 Enveloppe 13640.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/329

OBJET

**RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LA VILLE
DE LILLE ET LA DELEGATION REGIONALE DES
FRANCAS
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES
LOCAUX SIS A LILLE 14, RUE DANTON**

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les orientations prises par la municipalité en matière d'animation prévoient à l'égard des associations occupant des locaux municipaux la mise en oeuvre d'une politique de conventionnement qui fixe les relations contractuelles entre les associations et la Ville de Lille.

Par délibération n°97/623 en date du 13 octobre 1997, était décidée, après exercice du droit de préemption, l'acquisition à la C.U.D.L. de l'immeuble sis à Lille, 14 et 16 rue Georges Danton, à usage de cours et salles de spectacles et cadastré section HZ n°S 87 et 88 pour des contenances respectives de 199 et 304 m². La prise de possession anticipée de ce bien en a été donnée à la Ville le 6 mai 1997.

Afin de donner la possibilité aux Francas d'installer leurs services administratifs et d'assurer leur mission de formation auprès des cadres de l'Association, la Ville de Lille autorisait celle-ci à occuper les locaux à compter du 1er juillet 1997.

Il convient aujourd'hui de préciser les relations entre la Ville et l'Association Les Francas mentionnées dans la convention ci-après, les responsables de celle-ci ayant donné leur accord.

Nous vous demandons, en conséquence, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998,

- d'approuver le texte de la convention à passer entre la Ville et l'Association,
- de fixer la date de prise d'effet du présent contrat au 29 juin 1998, date du prochain Conseil Municipal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/330

OBJET**OPERATIONS CREDITS LOISIRS 1998****ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a initié en 1989 le Crédit-Loisirs afin de permettre aux Lillois en situation d'insertion sociale et professionnelle d'accéder à des sorties culturelles variées.

Ce dispositif animé par la Mission Locale, fonctionne grâce à un fond de compensation qui permet d'offrir 4 places de spectacles au prix de 30 francs à ses bénéficiaires.

La Délégation Jeunesse-Animation Urbaine assure la gestion de cette opération, par le biais d'une convention passée en 1997 avec l'Association Lilloise pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes dite « Mission Locale » dont le siège est 3 rue Jeanne Maillotte à Lille.

Nous vous demandons en conséquence, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998 de bien vouloir autoriser :

- l'attribution d'une subvention à la Mission Locale d'un montant de 110 000 F afin de permettre la poursuite de cette opération ;

- l'imputation des dépenses sur les crédits ouverts au Budget Primitif 1998 intitulé « subvention Crédits Loisirs » chapitre 65 article 6574 fonction 252 enveloppe 4327.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/500

OBJET**CONTRAT DE VILLE DU XI ème PLAN**
ANIMATION DES TERRAINS SPORTIFS DE
PROXIMITERapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat de Ville, le dispositif Terrains Sportifs de Proximité a fait l'objet d'une demande de reconduction en 1998 par délibération n°98/7 du 16 février 1998.

La priorité de ce programme est le renforcement du dispositif avec la mise en oeuvre de 6 animateurs sportifs qualifiés, d'animateurs « emplois jeunes » pour assurer le fonctionnement de 24 terrains de proximité sur l'ensemble de la Ville.

Le budget nécessaire à cette mise en oeuvre s'établit de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Achats	200 000	Ville	871 200, 00
Service Extérieur	59 500	Politique à la Ville Animation	
Administration	51 700	Contrat Etat Région 98	660 000, 00
Personnel	1 220 000		
Total	1 531 200	Total	1 531 200, 00

Adopté par le Conseil Municipal le 29 juin 1998.

Le Maire, Monsieur le Maire, a signé le présent rapport.

Le Maire, Monsieur le Maire, a signé le présent rapport.

Conseil Municipal

Le Maire, Monsieur le Maire, a signé le présent rapport.

ADOPTÉ à l'unanimité

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques de l'Animation et de la Jeunesse réunie le Mercredi 10 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet
- Solliciter la subvention de l'Etat/Région d'un montant de 660 000, 00 Frs
- Admettre la recette escomptée de l'Etat/Région sur le Chapitre 74, Article 74718, Fonction 251,
- Prévoir le réemploi de cette subvention sur la ligne intitulée « Terrains Sportifs de Proximité - Animation - Fournitures et Matériel » Chapitre 011, Article 60632 Fonction 251, Enveloppe 13110

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/331

OBJET

Convention de distribution électrique
sur le Champ de Mars entre la Ville et l'E.D.F.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

L'obligation de fourniture d'énergie électrique de manière temporaire implique la nécessité de création et d'entretien de réseaux, de fourniture et de maintenance de matériel.

La convention entre la Ville de Lille et E.D.F./G.D.F. Services Lille Métropole a pour objet de définir les domaines d'intervention et d'engagements financiers des deux parties sur le site du Champ de Mars, notamment dans le cadre des Foires aux Manèges.

La présente convention détermine les obligations d'entretien et de maintenance pour la Ville et qui sont plus précisément liées à la remise en état des armoires électriques et à la gestion de ce matériel mobile. Pour les Services d'E.D.F., elles concernent principalement les opérations de raccordements et de maintenance du réseau ainsi que les interventions urgentes.

Dans le chapitre investissement, le document met également en exergue la mise en conformité des installations électriques par la pose de nouveaux disjoncteurs 30 M.A. et les raccordements à la terre individualisés. Sur le plan de la sécurité, il fixe les niveaux de responsabilité de chacune des entités contractantes ainsi que de l'utilisateur.

Enfin, l'extension et le renforcement des réseaux feront l'objet d'une parité de financement.

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publique, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 10 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer cette convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/333

OBJET

**Programme « Nouveaux-Services-
Nouveaux Emplois » - Contribution au Service
d'accueil du public en errance porté
par l'A.B.E.J. - Aide à l'encadrement**

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par la délibération 96/803 du Conseil Municipal du 16 décembre 1996, la Ville de Lille a souhaité accompagner l'A.B.E.J. dans la mise en place d'un service d'accueil du public en errance. Ce service est opérationnel depuis janvier 1997 et fonctionne avec 15 postes d'animateurs en Contrat Emploi Ville, en phase de qualification, dont il est prévu de transformer 10 postes en emplois jeunes.

Le bilan remis par l'opérateur en décembre 1997 témoigne de l'utilité sociale du service créé et permet :

- de valider la poursuite de l'opération,
- de faire rentrer ce service dans le cadre de la loi pour le développement de nouvelles activités pour l'emploi des jeunes.

Nous vous proposons donc de transformer l'aide financière apportée par la Ville de Lille sur les coûts de poste en une aide à l'encadrement prévue par la délibération 97/878 du Conseil Municipal du 15 décembre 1997 sur la base d'1 poste et demi d'encadrant financé de façon dégressive sur 3 ans (200 000 F en année 1, 150 000 F en année 2, 100 000 F en année 3 par poste).

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature d'une convention avec l'A.B.E.J.,
- le versement à l'A.B.E.J d'une subvention de 300 000 F en 1998, 225 000 F en 1999 et 150 000 F en 2000,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - Subventions à diverses associations » (enveloppes 11808 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 91) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/334

OBJET

Programme « Nouveaux Services-
Nouveaux Emplois »- Contribution aux nouvelles
activités mises en œuvre par Lille Sud Insertion

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association Lille-Sud Insertion souhaite développer :

- un service de transport destiné aux clubs sportifs, aux associations lilloises, aux écoles, sur des trajets non assurés par les transports en commun classique au regard des distances souhaitées, des populations transportées, des horaires, ... avec deux véhicules, l'un de 9 places, l'autre de 21 places.

Pour assurer ce service, elle crée 3 postes de chauffeurs et un poste d'agent de développement en emploi jeune.

- Ce même agent de développement sera chargé, au-delà de la prospection des marchés sur le service transport, de rechercher toute nouvelle activité susceptible de créer des emplois d'insertion ou des emplois jeunes. D'ores et déjà, une activité de location de chapiteaux qui ne demande qu'à être développée, devrait permettre la création d'un poste de logisticien.
- Enfin, le service d'accompagnement de Lille-Sud Insertion se dote d'un poste d'assistant technique en emploi jeune.

Soit en tout, la création de 6 emplois jeunes.

Nous vous proposons d'accompagner l'Association Lille-Sud Insertion sur ces différents projets en cofinçant l'achat d'un véhicule de 21 places et du matériel informatique à hauteur de 178 000 F et en finançant 1/2 poste d'encadrement prévu par la délibération 97/878 du Conseil Municipal du 15 décembre 1997, de façon dégressive pendant 3 ans (100 000 F en année 1, 75 000 F en année 2, 50 000 F en année 3, pour 1/2 poste) sur un budget global de l'opération estimé pour la première année à 1 530 000 F.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature d'une convention avec l'Association Lille-Sud Insertion,
- le versement à l'Association Lille-Sud Insertion d'une subvention de 278 000 F en 1998, 75 000 F en 1999 et 50 000 F en 2000,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi Subventions à diverses associations » (enveloppes 11808 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 91) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/335

OBJET

Programme «Nouveaux Services-

Rapport de Monsieur le Maire,

Nouveaux Emplois »Mise en œuvre de laPlate-Forme d'Aide aux Activités Humanitaires

Mesdames, Messieurs,

En avril 1998, la Ville de Lille a confié à la Fédération des Centres d'Insertion l'étude de faisabilité d'une plate-forme d'aide aux activités humanitaires.

En effet, depuis sa création, la Délégation à l'Action Humanitaire est très sollicitée par :

- les nombreuses associations demandant conseil pour mener leurs projets à terme ainsi qu'une aide technique en matière logistique (stockage, acheminement de matériels, ...),
- de multiples entreprises ou collectivités qui proposent à la municipalité du matériel ou des matériaux qui pourraient intéresser des partenaires étrangers,
- le Centre Hospitalier Régional de Lille est demandeur d'un service de stockage et d'envoi de matériel.

L'étude de faisabilité montre la possibilité de création d'une plate-forme ayant pour objectif de :

- Constituer un lieu d'échanges, de formation, d'analyses, de propositions, et d'information au service de ses membres, mais également pour l'ensemble des réseaux associatifs qui agissent, à l'échelon régional, dans le domaine de la solidarité internationale.
- Aider, concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation au développement et à la solidarité, tant en France, qu'à l'étranger.
- Soutenir les initiatives et les dynamiques qui œuvrent pour un développement économique et social, soucieux de démocratie, qui répondent aux besoins des populations en favorisant leur participation dans le rejet de toutes formes de discrimination et d'exclusion.
- Constituer une plate-forme de services :
 - Un service de collecte, tri, conditionnement, reconditionnement, stock et expédition
 - Un service de conseils et d'aide technique apporté aux associations et collectivités locales pour le montage d'opérations de développement et de solidarité.

Cette plate-forme de services doit permettre la création de 5 à 10 emplois jeunes.

Il est proposé de soutenir la Fédération des Centres d'Insertion dans la mise en oeuvre de la plate-forme (structuration juridique, plan de développement, constitution du dossier Emploi Jeune, recherche de cofinancement,...) en lui accordant une subvention de 70 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature d'une convention avec la Fédération des Centres d'Insertion,
- le versement à la Fédération des Centres d'Insertion d'une subvention de 70 000 F
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi -- Subventions à diverses associations » (enveloppes 11808 -- chapitre 65 -- article 6574 -- fonction 91) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/336

OBJET

**Programme « Nouveaux Services-
Nouveaux Emplois » - Mise en oeuvre
de la Plate-Forme Enfance**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En avril 1998, la Ville de Lille a confié à l'Association de Gestion du Local Associatif de Lille-Sud l'étude de faisabilité d'une Plate-Forme Enfance capable d'offrir aux structures collectives (crèches, haltes garderies, écoles, centres de vacances, ...) de la métropole lilloise :

- des personnels spécialisés pour des actions ponctuelles,
- des personnels qualifiés capables d'assurer des prestations ou des remplacements de durée variable.

Elle répondrait ainsi aux difficultés rencontrées par de nombreuses structures d'accueil collectif de la Petite Enfance et de l'Enfance pour :

- remplacer leur personnel en arrêts maladie, congés de maternité, congés payés ou congés formation,
- trouver rapidement la main d'œuvre adéquate pour assurer des activités à durée limitée (CLSH, séjours de vacances ...) ou exceptionnelles (kermesse, fête de fin d'année...),
- assurer des prestations spécialisées auprès de leurs usagers (relation parents-enfants, santé...).

S'appuyant sur la loi Emploi Jeune, cette plate-forme doit permettre à des jeunes lillois d'accéder à un premier emploi et de se qualifier vers des diplômes agréés soit par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, soit par la D.A.S.S..

Nous vous proposons de soutenir l'Association de Gestion du Local Associatif de Lille-Sud dans la mise en oeuvre (structuration juridique, plan de développement, négociation des conventions de prestations de service, constitution du dossier Emploi Jeune, recherche de cofinancements ...) de cette plate-forme, pour un démarrage en octobre 1998 au plus tard en lui accordant à cet effet une subvention de 70 000 F.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature d'une convention avec l'Association de Gestion du Local Associatif de Lille-Sud,
- le versement à l'Association de Gestion du Local Associatif de Lille-Sud d'une subvention de 70 000 F
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - Subventions à diverses associations » (Enveloppe 11808 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 91) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/337

OBJET

Programme «Nouveaux Services -
Nouveaux Emplois» - Contribution à la mise en
oeuvre du Service de pré-accueil touristique

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lille a souhaité développer la qualité de son accueil touristique en favorisant la création de 15 postes d'animateurs de pré-accueil touristique en Emploi Jeune. Leur encadrement et le développement de cette nouvelle activité est placée sous la responsabilité de l'office du tourisme de Lille.

En créant ce service innovant d'accueil actif dans les lieux stratégiques d'arrivée des visiteurs (Gare Lille Flandres - Gare Lille Europe - Aéroport - Lille Grand Palais - Musée des Beaux Arts - Hôtel de Ville), la Ville de Lille souhaite améliorer l'accueil dès l'arrivée des touristes, répondre aux premiers besoins en terme d'information et d'orientation, contribuer ainsi à forger une première image positive de la Ville de Lille.

Le démarrage de cette nouvelle activité nécessite un apport en investissement (matériel informatique, vêtements de travail, signalétique des sites d'accueil) et une aide à l'encadrement comme cela est défini dans la délibération n°97/878 du Conseil Municipal du 15 décembre 1997.

C'est pourquoi nous vous proposons d'accorder une aide au démarrage de l'activité d'un montant de 100 000 F et une aide à l'encadrement à hauteur de 1,5 poste financé de façon dégressive sur 3 ans (200 000 F en année 1, 150 000 F en année 2, 100 000 F en année 3 par poste) sur un budget global de l'opération estimé pour la première année à 2,4 millions.

Ces dispositions feront l'objet d'une convention qui définira les modalités concernant la gestion, le financement, l'encadrement, le suivi et la pérennisation.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser:

- la signature d'une convention avec l'Office du Tourisme,
- le versement à l'Office du Tourisme d'une subvention de 400 000 F en 1998, 225 000 F en 1999, 150 000 F en 2000,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - Subventions à diverses associations » (Enveloppe 11808 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 91) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/339

OBJET

Programme «Nouveaux Services - Nouveaux Emplois» - Contribution à la mise en œuvre d'une activité multi-services portée par l'Association Itinéraires.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois », l'Association Itinéraires développe une activité multi-services, dans le domaine du second œuvre bâtiment, visant à offrir :

- à des acheteurs potentiels difficilement solvables (locataires en habitat collectif et jeunes bénéficiant d'un premier accès au logement principalement), des prestations de services telles que :
 - le conseil (choix des matériaux, quantités, modalités de mise en oeuvre, normes...),
 - la location d'outillage,
 - l'intervention technique en matière de petit dépannage,
 - la réparation d'urgence.

Ces prestations s'effectueront dans une relation de proximité visant la responsabilisation des bénéficiaires du service et compléteront techniquement les interventions en matière de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie assurées par le service d'animation à l'environnement en site urbain de la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

- à des acheteurs potentiels solvables (commerçants, bailleurs, compagnies d'assurance, collectivités locales ou territoriales ...), des prestations de services telles que :
 - l'intervention technique en matière de petit dépannage,
 - la réparation d'urgence,

dès lors que les délais impartis sont trop brefs ou les volumes de travaux pas suffisamment attractifs pour permettre l'intervention d'artisans.

Pour ce faire, l'Association Itinéraires crée un dispositif comportant 17 nouveaux emplois : 2 encadrants techniques et 15 emplois jeunes (1 agent de développement, directeur de la structure à terme, 2 agents de coordination et 12 agents techniques de niveau V et infra V). Pour ces deux dernières catégories d'emplois, les recrutements porteront sur des jeunes issus de parcours d'insertion effectués dans le cadre du Plan Lillois d'Insertion Economique et résidant dans les quartiers en D.S.U.

L'Association Itinéraires sollicite l'aide de la Ville de Lille sur l'investissement et l'encadrement nécessaire à cette nouvelle activité.

Vu les engagements pris par l'Association, sur le recrutement de ces salariés, nous vous proposons d'accorder, pour les 2 postes d'encadrement, une subvention de façon dégressive sur 3 ans (200 000 F en année 1, 150 000 F en année 2, 100 000 F en année 3, par poste) au lieu des 1,5 poste prévu dans la délibération 97/878 du Conseil Municipal du 15 décembre 1997, ainsi qu'une aide de 200 000 F représentant 50 % des investissements nécessaires au démarrage de l'activité sur un budget global de 2,7 millions.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature d'une convention avec l'Association Itinéraires
- le versement à l'Association Itinéraires d'une subvention de 600 000 F en 1998, 300 000 F en 1999 et 200 000 F en 2000.
- l'imputation de la dépense correspondante, qui s'élèvera à 600 000 F en 1998, sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - Subventions à diverses associations » (Enveloppes 11808 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 91) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/340

OBJET

Fonds Local d'Aide aux Jeunes -
Exercice 1998 -
Subvention au C.C.A.S.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a institué en 1991 un Fonds Local d'Aide aux Jeunes, en partenariat avec la Mission Locale de Lille, l'Etat et le Département.

La participation communale à ce fonds consiste en une subvention annuelle de 150 000 F versée au C.C.A.S. qui assure la trésorerie des fonds.

La loi 92/722 du 29 juillet 1992 confie désormais l'organisation technique et financière des Fonds d'Aide aux Jeunes paritairement à l'Etat et au Département pour qui cette dépense devient obligatoire alors que la participation des communes reste facultative.

La Mission Locale en assure le secrétariat, rémunérée à cet effet dans la limite de 10% des sommes dépensées par le fonds comme le prévoit la loi.

Une Convention, renouvelable par tacite reconduction par période annuelle, a été conclue entre l'Etat, le Département, la Ville, le C.C.A.S. et la Mission Locale, afin de définir les modalités pratiques d'octroi des aides individuelles émanant de ce fonds.

Les aides financières allouées aux jeunes sont validées par un comité d'attribution, composé par la Ville de Lille, l'Etat, le Département, la Mission Locale de Lille et de partenaires associatifs et ont pour objectif de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes concernés.

L'aide attribuée, sous forme de prêts ou de dons, doit permettre aux jeunes de couvrir financièrement ses besoins relatifs à l'accès à l'emploi et/ou la formation : aide au transport, aide à l'alimentation, aide vestimentaire...

Ainsi, en 1997 près de 800 jeunes ont bénéficié de ce service pour un volume financier global de 1 160 000 Francs.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement de la subvention d'un montant de 150 000 F au C.C.A.S., au titre de la participation communale au Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

- l'imputation de la dépense correspondante sur le chapitre 65 - article 65736 - fonction 91 - enveloppe 12911 "F.L.A.J. - Subvention au C.C.A.S.", qui sera abondé par virement de crédit d'une somme équivalente provenant du chapitre 011 - article 6288 - fonction 91 - enveloppe 4858, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/341

OBJET

Mise en oeuvre de la
Mission Emploi-Formation
et de l'Observatoire de l'Emploi,
de l'Exclusion et de la Précarité
Aide au fonctionnement
Subvention de la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 96/222 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a adopté le Plan Local d'Action pour l'Emploi, favorisant le développement de l'emploi à Lille et la lutte contre le chômage.

Par délibération n° 96/811 du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire de Lille à signer une Convention entre la Ville de Lille et l'Association "RÉUSSIR : le Plan Lillois d'Insertion Économique" pour la mise en oeuvre de deux missions:

- la Mission Emploi-Formation,
- et l'Observatoire de l'Emploi, de l'Exclusion et de la Précarité.

Basée sur un diagnostic de la situation de l'emploi réalisé par l'Observatoire, la complémentarité de ces 2 missions a généré la mise en place d'actions d'aide au recrutement favorisant le maintien et/ou la création d'emplois à Lille : l'opération CEAC-TUDOR aura permis par exemple le recrutement de 45 personnes.

La subvention pour l'année 1998 s'élève à :

- 300 000 F pour la Mission Emploi Formation,
- 300 000 F pour l'Observatoire de l'Emploi, de l'Exclusion et de la Précarité.

En conséquence, conformément à la Convention, signée le 18 décembre 1996, définissant le contenu de ces missions et à l'avis favorable émis par la Commission du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons d'autoriser :

- la signature de l'avenant pour l'année 1998,
- l'imputation de la dépense correspondante sur les lignes - "Mission Entreprises" - Subventions (Ch. 65 - Article 6574 - Fonction 94 - Enveloppe 10 522) et - "Observatoire pour l'emploi" - Subventions (Ch. 65 - Article 6574 - Fonction 91 - Enveloppe 10 520) de nos documents budgétaires.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/342

OBJET

Mise en Oeuvre du programme
« Emplois de Services »
par la Mission Locale de Lille
Aide au fonctionnement
Subvention de la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 95/10 du 20 février 1995, le Conseil Municipal a adopté la création du programme "Emplois de Services en faveur de la qualité de la Ville et de la vie à Lille".

Par délibération n° 96/225 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire de Lille à signer une Convention entre la Ville de Lille et la Mission Locale de Lille, précisant les objectifs et modalités techniques et financières de cette mission.

Conformément à cette Convention, précisant les objectifs de la mission:

- améliorer la qualité de la vie des Lillois en développant des services d'utilité sociale,
- et inscrire chaque salarié bénéficiaire de ce programme dans un parcours global de professionnalisation et de qualification,

la Mission Locale de Lille percevra une subvention à hauteur de 2 600 000 F pour 1998, permettant le financement des coûts salariaux et de fonctionnement relatifs à l'équipe assurant le pilotage du programme.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 Juin 1998, nous vous demandons d'autoriser :

- la signature de l'avenant pour l'année 1998 de la Convention signée le 16 décembre 1996 entre la Ville de Lille et la Mission Locale de Lille.
- l'imputation de la dépense correspondante sur la lignes "Emplois de Services" - Mesures pour l'emploi - Subvention à la Mission Locale - Subventions (Ch. 65 - Article 6574 - Fonction 91 - Enveloppe 10 521) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/343

OBJET

**Aide au fonctionnement pour le Développement
de la Maison de l'Insertion et de l'Emploi de
Lille Sud et de la Maison de l'Emploi et de la
Formation du Faubourg de Béthune.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 92/222 du 29 avril 1996 a adopté le Plan Local d'Action Pour l'Emploi, favorisant le développement de l'emploi à Lille et la lutte contre le chômage.

La réalisation du Plan Local d'Action Pour l'Emploi nécessite la mise en oeuvre des mesures qui le composent.

Parmi ces mesures, figure la création et le développement de Maisons de l'Insertion et de l'Emploi, dont l'organisme support est la Mission Locale de Lille.

La Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune ont ouvert leurs portes respectivement les 04 décembre 1995 et 27 janvier 1997.

Outre l'accueil des habitants jeunes et adultes des quartiers concernés, cette mesure a pour objectif de permettre aux partenaires impliqués :

* ANPE, ASSEDIC et l'association Lille Sud insertion pour la Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud,

* Service RMI de la Ville de Lille, l'atelier de Pré-formation de Marquette, la Maison de Quartier Concorde et l'entreprise d'intérim JANUS pour la Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune.

La mise en oeuvre d'actions nouvelles et concertées, l'apport de réponses adaptées et cohérentes aux besoins des habitants de ces quartiers :

* définition de projet professionnel (ateliers d'orientation),
* accompagnement social,
* redynamisation et mobilisation sur les offres d'emploi, de formation et d'insertion par l'économique.

En 1997, la Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud a assuré l'accueil de plus de 1 700 personnes dont près de 660 nouveaux accueillis (Mission Locale et Lille Sud Insertion).

Quant à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune , elle a accueilli plus de 700 personnes dont 200 nouveaux accueillis.

La proposition de financement au titre de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune et de la Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud s'élève à 250 000 Francs.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- l'adoption de ces actions ;
- le versement d'une subvention de 250.000 Francs à l'organisme support de l'opération : la Mission Locale de Lille ;
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne " Maison de l'Emploi et de la Formation - Subvention " provenant du chapitre 65 - article 6574 - fonction 91 - enveloppe 10519 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/501

OBJET

Programme «Nouveaux Services-Nouveaux Emplois»
Renouvellement de la Convention d'Objectifs
et de Partenariat avec l'Association Inter-Lignes
pour une durée de 6 mois

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 97/179 du Conseil Municipal du 12 mai 1997, la Ville de Lille a apporté son soutien à l'Association Inter-Lignes qui a pour objectif de permettre l'accès des habitants de Moulins aux nouvelles technologies de l'information et de la communication à des fins de formation, d'éducation et d'insertion.

Dans l'attente de l'évaluation qualitative et financière de l'action de l'association - prévue pour octobre 1998 - qui déterminera les modalités de poursuite de la contractualisation, nous vous proposons de renouveler pour 6 mois la Convention d'Objectifs et de Partenariat liant Inter-Lignes à la Ville de Lille.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 8 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature d'un avenant à la Convention d'Objectifs et de Partenariat avec l'Association Inter-Lignes, prévoyant le renouvellement de la dite convention pour six mois,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - Subventions à diverses associations » (Enveloppe 11808 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 91) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/344

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Diverses Associations Sportives
Attribution de subventions d'organisation

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 65 - Article 65 748 Fonction 251 - Enveloppe 692.

<u>Union Sportive Lille Moulins Carrel</u> Organisation de la Fête du Sport du quartier Moulins du 30 mai 1998	7 000 F
<u>Union Sportive Lille Moulins Carrel</u> 3 ^{ème} tournoi jeunes le 21 mai 1998	3 000 F
<u>Roller Club de Lille</u> 3 ^{ème} édition du « Roller in Lille » les 25 et 26 avril 1998	10 000 F
<u>Lille Twirling Centre Association</u> 5 ^{ème} Critérium National de Lille les 16 et 17 mai 1998	2 000 F
<u>Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte</u> Subvention exceptionnelle	18 090 F
<u>Faubourg de Béthune Judo Club</u> Aide exceptionnelle	3 000 F
<u>Pétanque Lilloise Association</u> Journée jeune du district centre le 30 mai 1998	3 000 F
<u>Club Sous Marin du Nord</u> Championnat de France de nage avec palmes en Guadeloupe du 14 au 21 avril 1998	20 000 F
<u>L.O.S.C. Tennis de table</u> Tournoi amical international le 23 mai 1998	5 000 F
<u>U.R.F.A. Union des Randonneurs Flandre Artois</u> Lille Hardelot le 10 mai 1998	10 000 F
<u>Omni Sport Fivois Football</u> Stage Fiv'foot du 21 au 24 avril 1998	30 000 F

<u>Omni Sport Fivois football</u> Tournoi poussins	5 000 F
<u>Omni sport Fivois football</u> Tournoi moins de 17 ans	15 000 F
<u>A.S.P.T.T. section Athlétisme</u> 7 ^{ème} course de Lille Sud le 25 mars 1998	3 000 F
<u>A.S.P.T.T. section boules</u> Concours départemental de l'ASPTT du 14 juin 1998	1 000 F
<u>Lille Université Club - L.U.C. section rugby</u> Formation des jeunes « équipe Reichel »	10 000 F
<u>Tennis Club Lillois</u> Open de Lille du 6 au 28 septembre 1998	50 000 F
<u>A.S. Vieux Lille</u> Subvention de fonctionnement	23 420 F
<u>Basket Club St Maurice Pellevoisin</u> Tournoi de basket le 24 mai 1998	5 000 F
<u>Bowling Club Lillois</u> Gold Cup 1998	2.500 F
<u>L.O.S.C.</u> Participation à la tournée Snickers 98 des 4 et 5 Juin 1998	2.800 F
<u>F.N.S.U. - C.R.S.U.</u> Championnat du Monde Karaté 98 - Juillet 1998 -	100.000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/345

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Accueil de personnes handicapées -
Subventions attribuées à diverses associations sportives.

Dans le cadre du programme d'accueil des personnes handicapées mis en place à la Ville de Lille, la Délégation à l'accessibilité aux handicapés a souhaité accorder une subvention exceptionnelle de 33 000 F à la Délégation à l'Action Sportive.

Cette dernière allouera également une subvention d'un montant de 49 200 F .

Ces sommes sont destinées à conforter l'accueil des personnes handicapées dans divers clubs sportifs afin de développer des activités physiques et sportives adaptées.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder aux associations sportives ci-dessous, les subventions qui seront prélevées sur le crédit ouvert au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 251 - Enveloppe 692.

ADOPTÉE à l'unanimité

ASSOCIATION SPORTIVE	SUBVENTION ACCORDEE PAR		MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION ACCORDEE
	Délégation à l'Action Sportive	Délégation à l'Accessibilité aux Handicapés	
Lille Université Club – L.U.C. Section Judo	300 F	1 200 F	1 500 F
Lille Université Club – L.U.C. Section Water Polo	600 F	1 200 F	1 800 F
Lille Université Club – L.U.C. Natation	600 F	1 200 F	1 800 F
Lille Université Club – L.U.C. Section Bowling	2 100 F	1 200 F	3 300 F
Lille Université Club – L.U.C. Section Escrime	6 000 F	1 800 F	7 800 F
A.S.P.T.T. Section Tennis de Table	600 F	1 200 F	1 800 F
A.S.P.T.T. Section Volley	900 F	1 200 F	2 100 F
A.S.P.T.T. Section Haltérophilie	4 200 F	1 800 F	6 000 F
A.S.P.T.T. Section Athlétisme	900 F	1 200 F	2 100 F
A.S.P.T.T. Section Cyclotourisme	2 400 F	1 200 F	3 600 F
Club Alpin Français	600 F	1 200 F	1 800 F
Omni Sport Fivois Section Musculaton	2 400 F	1 200 F	3 600 F
Lille Omni Sport Fivois Lutte	2 400 F	1 200 F	3 600 F
Pétanque Lilloise Association	600 F	1 200 F	1 800 F
Lille Football Club Churchill	300 F	1 200 F	1 500 F
Union Nautique de Lille	8 400 F	2 400 F	10 800 F
Union Sportive Lille Moulins Carrel	300 F	1 200 F	1 500 F
Association Lilloise de Tir sportif	300 F	1 200 F	1 500 F
Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte	1 500 F	1 200 F	2 700 F
Chti Triathlille	600 F	1 200 F	1 800 F
Club Sous Marin du Nord	7 500 F	2 400 F	9 900 F
Lille Tor'Ball Club	4 800 F	1 800 F	6 600 F
Canoë Club Lillois	300 F	1 200 F	1 500 F
Boxing Club Lille Moulins	600 F	1 200 F	1 800 F
TOTAL	49 200 F	33 000 F	82 200 F

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs

Séance du 29 juin 1998

N° 98/346

OBJET

Subventions aux 3 clubs de haut-niveau : Lille Hockey Club,
Tennis Club Lillois, A.S.P.T.T. de Lille - 2^{ème} répartition -

Le 15 Décembre 1997, le Conseil Municipal de la Ville de Lille a émis la volonté de promouvoir une politique d'accompagnement du Sport Lillois de niveau national et international en direction principalement de 3 Clubs Lillois qui participent au dynamisme et au rayonnement de la Ville de Lille : Lille Hockey Club, Tennis Club Lillois, A.S.P.T.T. de Lille.

Nous vous proposons donc une deuxième attribution de subventions pour ces trois clubs :

Lille Hockey Club	395.000 F
Tennis Club Lillois	200.000 F
A.S.P.T.T. de Lille (haut niveau)	355.000 F

Si l'on ajoute les subventions du 15 décembre 1997, attribuées à titre d'avance, cela conduit pour ces clubs à une aide totale pour le haut niveau de :

Lille Hockey Club	545.000 F
Tennis Club Lillois	500.000 F
A.S.P.T.T. de Lille (haut niveau)	455.000 F

Une troisième répartition interviendra à la fin de l'année 1998, au vu des résultats définitifs de la saison et des dispositions prises pour la saison sportive 1998-1999.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 251, enveloppe 30771.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/347

OBJETSalle de Sports Montebello - Lots n°1 - 10 -
11 - 12 - Avenant n°1Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le 16 mai 1994, vous avez décidé la construction d'une nouvelle salle de sports dans le quartier de Wazemmes, pour le lycée Montebello, à édifier sur l'espace libre, dans le prolongement du pôle sportif existant.

Par délibération n°96/802 du 16 décembre 1996, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de ces travaux. La désignation des entreprises par la commission d'appel d'offres a eu lieu le 1er juillet 1997. Les travaux qui ont débuté mi-août 1997, sont en cours d'exécution.

Toutefois, des modifications sont à réaliser dans le cadre des lots :

- n°1 : Gros-Oeuvre étendu : suppression des ouvrants prévus dans le mur rideau en accord avec le service thématique qui représente une moins-value de 12.989,11 Francs.
- n°12 : sols scellés : réduction de la surface carrelée permettant la réalisation d'un enduit préalable à la pose de ce carrelage, prestation non reprise dans ce lot, ni dans celui du gros-oeuvre. Cette modification respecte l'économie globale du marché.
- n°10 : électricité : passage au tarif jaune afin d'optimiser et d'adapter les puissances électriques aux demandes des utilisateurs, représentant une plus value de 4.694,96 Francs.
- n°11 : chauffage : réalisation d'une extraction mécanique permettant la ventilation de la salle représentant une plus-value de 13.145,40 Francs.

Afin de permettre la réalisation et les modifications de prestations citées ci-dessus, nous vous demandons, en accord avec votre commission de l'Enseignement et du Sport qui s'est réunie le 11 Juin 1998, de bien vouloir autoriser la passation d'avenants aux lots :

Lot n°1 : Gros-Oeuvre étendu - Entreprise AUBRUNMontant initial :Avenant :Nouveau montant :

4.650.409,12 F. T.T.C.

- 12.989,11 F. T.T.C.

4.637.420,01 F. T.T.C.

Lot n°10 : Electricité - Entreprise SOLEG

<u>Montant initial :</u>	<u>Avenant :</u>	<u>Nouveau montant :</u>
148.465,83 F. T.T.C.	4.694,96 F. T.T.C.	153.160,79 F. T.T.C.

Lot n°11 : Chauffage - Entreprise ECOTEP

<u>Montant initial :</u>	<u>Avenant :</u>	<u>Nouveau montant :</u>
462.027,04 F. T.T.C.	13.145,40 F. T.T.C.	475.172,44 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998
N° 98/348
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Tournée SNICKERS France 98 -
Règlement des frais.

La Coupe du Monde de football France 98 est l'événement de cette fin de siècle.

Afin que les jeunes puissent vivre concrètement leur Coupe du Monde, inaccessible pour la plupart, SNICKERS et les Ados du Sport ont souhaité relever le défi et inviter 10 000 jeunes à participer à cet événement

C'est pourquoi, SNICKERS, partenaire de longue date du football et du fair-play, a organisé la TOURNEE SNICKERS FRANCE 98.

Pendant 6 mois, au même titre que la flamme olympique, la bannière du fair-play a été portée de ville en ville dans toute la France, par une équipe d'athlètes.

Leur objectif était de parcourir la distance moyenne d'un marathon par jour (40 km) sur 7 000 km soit l'équivalent de deux Tours de France.

La Ville de Lille, comme 153 villes étapes, a décidé d'accueillir officiellement la Tournée autour de laquelle ont gravité de nombreuses activités.

Il convient maintenant de régler les frais d'hébergement et de séjour des organisateurs évalués à 5.500 F pour les journées des 4 et 5 juin 1998.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le règlement de cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 011 - Article 6232 - Fonction 251, intitulé « Fêtes et Cérémonies ».

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/349

OBJETRapport de Monsieur Le Maire
Mesdames, Messieurs

Construction d'un Centre Régional « poneys » sur les terrains
du Camp Français - 2^{ème} tranche - Participation à verser au
Syndicat de Communes.

Le 4 Avril 1991, les communes de Ronchin, Lille et Lezennes décidaient de créer un syndicat intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs du Camp Français.

Par délibération n° 97/152 du 24 Mars 1997, le Conseil Municipal a approuvé le projet portant sur la création d'un complexe équestre à vocation régionale poneys et décidé le versement au S.I.V.U. du Camp Français de la participation de la Ville de Lille soit 3.000.000 F.

Il convient aujourd'hui de prévoir la réalisation d'une deuxième tranche de travaux en complément de financements apportés par les différentes communes du S.I.V.U.

La participation de la Ville de Lille à ce projet s'élève à 600.000 F.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider le versement d'une somme de 600.000 F au S.I.V.U. du Camp Français.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/350

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Quartier Saint Maurice Pellevoisin -
Salle de sports Admission en recettes
de la subvention départementale

La Ville de Lille a décidé de réaliser un équipement sportif à proximité du Collège Matisse.

Cette opération consiste en la construction d'une salle de sports qui servira à la fois au Collège et au Quartier.

Or, le Conseil Général vient de nous faire connaître sa décision de nous allouer une subvention de 2,7 millions de Francs pour la réalisation de cet équipement.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir admettre en recettes la subvention allouée par le Conseil Général.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/351

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursPôle sportif Roquette dans le quartier de Fives
Demande de subvention.

Par délibération 93/551 du 11 octobre 1993, le Conseil Municipal a approuvé l'aménagement d'un pôle sportif dans la friche industrielle Roquette, située rues du Long Pot et Parmentier à Fives.

Les travaux de démolition, de remise en état du clos et du couvert, et l'aménagement d'une salle de sports polyvalente avec locaux vestiaires et sanitaires sont aujourd'hui achevés pour un coût de 4 000 000 F.

Il convient désormais de poursuivre l'opération de rénovation par la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux consistant en l'aménagement d'une salle d'arts martiaux, d'une salle de tennis de table et d'une salle de gymnastique.

Le coût de l'opération est estimé à 3 100 000 F

Cet équipement sera utilisé par le Collège Boris Vian, des clubs sportifs et le quartier.

Or, l'utilisation de cet équipement par un collège permet de solliciter l'aide financière du département.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à solliciter le concours financier du Département (2 700 000 F)
- prévoir, en temps opportun, l'admission en recettes de la subvention escomptée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/352

OBJET

Enlèvement de véhicules automobiles
Remboursement des frais aux propriétaires

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Eu égard à la recevabilité de ces demandes qui entrent dans les critères retenus par l'administration municipale et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, qui réunie le 11 juin 1998, a retenu les arguments invoqués, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux demandes des personnes dont les noms suivent :

Madame Isabelle GALLIOT
49, rue Hector Berlioz 630 francs
59370 MONS EN BAROEUL

Madame Brigitte VERLINDE
44, rue des Vaulx 630 francs
59249 FROMELLES

- Madame Arlette SCRIBOT
55, rue de la Fauvière 630 francs
59800 LILLE
- Madame Pascale MORIAUX
Centre Technique de la Literie B.P. 12 630 francs
59480 LA BASSEE
- Madame Liliane WIDAUX
26, rue Bajoux 630 francs
59155 FACHES THUMESNIL
- Madame Sandrine D'ARBREU
108, avenue de Dunkerque 630 francs
bat A, appt 10
59000 LILLE
- Madame Danielle CUNTZ
9, rue du Bazinghien 630 francs
Résidence de la Closeraie Saint Martin appt 42
59000 LILLE
- Madame Sabine VANZUT 630 francs
16/23, rue P Degeyter
59112 ANNOEULLIN
- Monsieur José SEGERS
8, rue Armand Carrel 630 francs
59000 LILLE
- Monsieur Christophe CHICHE
2, rue Schubert 630 francs
59800 LILLE
- Monsieur Laurent DOLLET
45, rue du Château 630 francs
59000 LILLE
- Monsieur Thomas PICAZO
3, rue Maurice Simono 630 francs
59250 HALLUIN
- Monsieur Virgile WERTS
29, rue d'Artois 630 francs
59800 LILLE

Monsieur Laurent BATAILLE
17, rue de la Halloterie 630francs
59000 LILLE

Monsieur Jean-Michel MOISON
555, avenue de la République 630 francs
59700 MARCQ EN BAROEUL

Monsieur CONSTANT
10, rue Jean Jaurès 630 francs
59152 ANSTAING

Monsieur Jean-Marie LAMBRECHTS
47, rue Gustave Nadaud 630 francs
59000 LILLE

Monsieur Alain NONCLE
120, rue Diderot 630 francs
94300 VINCENNES

Jérémy GALAND
22, rue Jacquemars Gielée 630 francs
59000 LILLE

Monsieur Nicolas BOUSSEMART
18, rue des Trois Frères Lefebvre 630 francs
59390 SAILLY LEZ LANNOY

Monsieur Mario FIOCCO
6, bis rue Anatole France 630 francs
59136 WAVRIN

Monsieur Jean-Philippe TRICOT
14B 12, rue Coquerez 660 francs
59800 LILLE

Monsieur Dominique LOUCHART
95, rue Roland 630 francs
59800 LILLE

Monsieur Denys BONDUELLE
14, rue Testelin 630 francs
59000 LILLE

Monsieur Xavier THOREL
14, rue Testelin 630 francs
59000 LILLE

Madame Marie-France BENOIT
5, rue Denfert Rochereau 630 francs
59000 LILLE

Monsieur Jean-Pierre CATTEEUW
459, rue du Languedoc 630 francs
59370 MONS EN BAROEUL

Monsieur Pierre MOREL
31, rue du Grand Lac 630 francs
59184 SAINGHIN EN WEPPE

Monsieur Eusèbe MASSAMBA
29, rue Montaigne 630 francs
59000 LILLE

Madame Michèle HUET
4, rue Van-Hende 630 francs
cité Sainte-Marie
59000 LILLE

Madame Marcelle COLLESSON
245, rue du Bois 630 francs
62135 RICHEBOURG

Monsieur FLAMANT
23, rue Kennedy 630 francs
59237 VERLINGHEM

Monsieur Samuel LAPOSTOLLE
71, rue Ratisbonne 630 francs
59000 LILLE

Monsieur Tanguy LEFEBVRE
124 bis, rue Royale 630 francs
59000 LILLE

Madame Véronique DUBOIS
29/112, rue Jules Vallès 630 francs
square Picardie
59800 LILLE

Monsieur TALABARDON
87, rue J.B. Lebas 100 francs
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/353

OBJET

Destruction d'un véhicule automobile
Remise gracieuse des frais de destruction

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une opération de destruction de véhicules, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir la remise gracieuse des frais de destruction de leur véhicule en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à cette situation.

Eu égard à la recevabilité de ces demandes qui entrent dans les critères retenus par l'administration municipale et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, qui réunie le 11 juin 1998, a retenu les arguments invoqués, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux demandes des personnes dont les noms suivent :

Monsieur Stéphane THEETTEN 18/5, rue de la Communauté Urbaine 59100 ROUBAIX	titre de recette N° 17406 BORDEREAU 469 exercice 1997 budg O1 imputation 70878 64	900 F
---	--	-------

Madame PETIT Claudine 5/2, rue de Cannes 59000 LILLE	titre de recette N° 6793 BORDEREAU 210 exercice 1997 bud 01 imputation 70878 64	900 F
--	--	-------

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/354

OBJET

Association Droit au Vélo (A.D.A.V.)
Demande de Subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

L'Association Droit au Vélo a été chargée de la logistique locale d'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération Française des usagers de la Bicyclette (FUBicy) les 7 et 8 Mars derniers à LILLE.

L'organisation de cet événement qui s'est déroulé à la Maison de la Nature et de l'Environnement a engendré de nombreux frais.

C'est ainsi que cette organisation sollicite une subvention de 5 000 Francs afin de couvrir partiellement cette manifestation.

Le détail des dépenses est repris dans la fiche ci-jointe, fournie par cette association.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public réunie le 11 juin 1998, Nous vous demandons de bien vouloir accepter cette demande de subvention.

La dépense sera imputée sur une ligne subvention - Chapitre 65 - Article 6574 - enveloppe à créer sur la dotation budgétaire 1998 par décision modificative.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/355

OBJETSTATIONNEMENT SUR VOIRIE

Rapport de Monsieur le Maire

Approbation du budget prévisionnel 1998

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/49 du 15 mars 1993, le Conseil Municipal a décidé de confier à la société d'économie mixte la S.O.R.E.L.I., dont le siège social est situé 7 boulevard Louis XIV à LILLE, la gestion déléguée du stationnement sur voirie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lille.

Un contrat correspondant a été signé le 23 avril 1993.

Conformément aux obligations prévues par l'article 25 du dit contrat, la S.O.R.E.L.I. a établi le budget prévisionnel 1998 devant servir de base à l'octroi des acomptes (1/10 par mois de janvier à octobre) pour couvrir les frais d'exploitation sur la voie publique.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons d'adopter ce compte d'exploitation prévisionnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/356

OBJET

Classes d'environnement
Reconduction - Financement
Convention avec les Associations
Année scolaire 1998/1999

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 91/76 du 23 mars 1991, le Conseil Municipal avait décidé la reconduction de classes d'environnement et autorisé la signature des conventions à intervenir entre la Ville de Lille et les associations qui hébergeaient les enfants.

Les classes d'environnement permettent la connaissance du milieu naturel, l'expérience de la vie collective, les rencontres inter-classes et la réalisation d'un projet pédagogique spécifique à chaque séjour.

Pour la scolarité 1998/1999, un programme des séjours a été établi :

- séjour hors département du Nord (durée 2 semaines)

BEDOIN (Vaucluse) avec la Fédération LOISIRS, VACANCES, TOURISME

1 séjour - 3 classes - en mars 1999

- séjours régionaux dans le département du Nord (durée 1 semaine)

MORBECQUE (Flandres) avec les ECLAIREURS DE FRANCE

2 séjours - 5 classes - en novembre 1998

2 séjours - 4 classes - en février 1999

2 séjours - 4 classes - en juin 1999

PHALEMPIN avec la CAISSE DES ECOLES DE LILLE

25 séjours - 25 classes - à compter du 28 septembre 1998

SAINS DU NORD (Avesnois) avec les FRANCAS DU NORD

1 séjour - 1 classe - en novembre 1998

3 séjours - 6 classes - en mars 1999.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de nous autoriser à :

- reconduire ces classes d'environnement
- inscrire au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget les dotations nécessaires au règlement des dépenses
- admettre en recettes les participations familiales
- signer les contrats à intervenir entre la Ville et les associations appelées à héberger les enfants
- créer les régies d'avances en vue du règlement sur place des dépenses afférentes aux activités des classes d'environnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/357

OBJETMesures de carte scolaire dans
les écoles privées : ouverture de
classe - Rentrée scolaire 1998/1999Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La circulaire de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale n° 85-104 du 13 mars 1985, relative à l'instruction des demandes de contrats d'association avec les écoles privées et d'avenants prévus aux articles 4 et 5 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, prévoit la consultation de la collectivité territoriale intéressée sur les demandes de contrats d'associations avec les écoles privées ou d'avenants à ces mêmes contrats.

En application de ces dispositions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a informés de la demande d'avenant présentée par l'école privée Sainte-Thérèse, 268 rue Léon Gambetta : ouverture d'une classe élémentaire.

Pour répondre à la demande de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons, en accord avec notre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 11 juin 1998 :

- de prendre note de cette ouverture
- et de limiter, conformément à la décision que nous avons prise, aux seuls élèves résidant à Lille, la prise en charge sur le budget communal du "forfait élève" appliqué à la Ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/358

OBJETEcole Jules FERRY, 40 rue de Rivoli à LILLE -
Remboursement à la Ville des charges par l'Association
des Paralysés de France - Années 1997 et 1998Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Dans sa séance du 10 Avril 1995 (délibération n° 95/188), le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement du transfert de l'Ecole Jules FERRY (implantée jusque-là dans le groupe scolaire rue Léon Tolstoï) dans les locaux de l'ancienne école PAULIN-PARENT, rue de Rivoli à LILLE, réaménagés pour les rendre accessibles aux enfants handicapés moteurs accueillis dans le Centre d'Education Motrice géré par l'Association des Paralysés de France.

La Ville de LILLE a acquitté des charges d'eau, d'électricité, de chauffage et d'ascenseurs propres à cet établissement.

Afin d'en obtenir le remboursement, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 Juin 1998, l'autorisation d'émettre un titre de recettes d'un montant de 241 797,45 Francs à l'encontre de l'Institut d'Education Motrice Jules FERRY - Association des Paralysés de France de Lille, 40 rue de Rivoli à LILLE, au titre des charges pour l'année 1997, soit :

- chauffage	170 262,00 F
- électricité	40 971,00 F
- eau	13 441,30 F
- ascenseurs	17 123,15 F
TOTAL	241 797,45 F

Nous vous demandons également, en accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 Juin 1998, l'autorisation d'émettre un titre de recettes à l'encontre de l'Association des Paralysés de France pour le recouvrement des charges correspondant aux consommations de fluides au titre de l'année 1998, lorsque les services de la maintenance nous en auront communiqué le montant pour cette année, et d'admettre en recettes la provision déposée à la Trésorerie Municipale pour 1996, d'un montant de 77 800 F.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/359

OBJET

Entretien des écoles primaires lilloises -
Appel d'offres - Avenant n° 1 - Lot n° 4

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/790 du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'un appel d'offres pour l'entretien des écoles primaires réparties en 4 lots.

A la suite de la défaillance du titulaire du lot n° 4, un nouvel appel d'offres a été organisé, après résiliation du contrat.

La Commission d'appel d'offres du 7 avril 1998 a retenu l'entreprise ART VITASERVICES pour remplacer l'entreprise évincée jusqu'au 28 juillet 1998, date anniversaire du marché initial.

A partir de cette date, si l'entreprise choisie donne entière satisfaction, elle intégrera le marché d'entretien en cours.

Le lot n° 4 est composé des écoles suivantes :

- BRANLY-JUSSIEU, 78 rue de la Barre
- DESCARTES-MONTESQUIEU, rue Louis Blanc
- Sophie GERMAIN, 97 bd de la Liberté
- LAVOISIER, 72 rue des Stations
- Mme ROLAND, 95 rue Saint-Gabriel
- TURGOT, 86 rue du Fg des Postes
- BOUFLERS-MONGE, 4 rue Saint-Sauveur
- LALO-CLEMENT, 3 rue des Déportés
- AMPERE, 85 bd Montebello
- BOUCHER DE PERTHES, 85 bd Montebello
- Arthur CORNETTE, rue Eugène Jacquet

En ce qui concerne les écoles DESCARTES-MONTESQUIEU, rue Louis Blanc et Arthur CORNETTE, rue Eugène Jacquet, le nombre d'heures dispensées hebdomadairement s'avère insuffisant, en raison des configurations particulières et de l'utilisation de ces deux écoles :

- Descartes-Montesquieu → grandes circulations et halls au rez-de-chaussée avec carrelages et classes à l'étage en revêtement thermo
 - Arthur Cornette → grandes circulations, salle polyvalente, salle de sports très utilisée pendant et hors temps scolaire, revêtement thermo sur toutes les surfaces de l'école sauf blocs sanitaires,
- ce qui entraîne l'impossibilité d'utiliser dans leur globalité les techniques modernes de nettoyage adaptées (monobrosse, autolaveuse...).

En conséquence, il s'avère opportun de rajouter :

- 1 heure par jour de nettoyage pour l'école Descartes-Montesquieu
- 1 heure par jour de nettoyage pour l'école Arthur Cornette.

Le coût journalier hors taxes du nettoyage pour ces deux écoles passera donc de :

- pour l'école Descartes-Montesquieu : 735 F hors taxes à 808,50 F hors taxes
- pour l'école Arthur Cornette : de 661,50 F hors taxes à 735 F hors taxes.

Le montant total journalier hors taxes de ce lot pour les 11 écoles passera donc de 6982,50 F à 7129,50 F.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de nous autoriser à passer un avenant au marché d'origine afin d'officialiser ces nouveaux tarifs.

ADOPTÉE à l'unanimité

(Faint mirrored text from the reverse side of the page)

La Commission d'Enseignement et du Sport, réunie le 11 juin 1998, a décidé de :

- rajouter 1 heure par jour de nettoyage pour l'école Descartes-Montesquieu
- rajouter 1 heure par jour de nettoyage pour l'école Arthur Cornette.

Le coût journalier hors taxes du nettoyage pour ces deux écoles passera donc de :

- pour l'école Descartes-Montesquieu : 735 F hors taxes à 808,50 F hors taxes
- pour l'école Arthur Cornette : de 661,50 F hors taxes à 735 F hors taxes.

Le montant total journalier hors taxes de ce lot pour les 11 écoles passera donc de 6982,50 F à 7129,50 F.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de nous autoriser à passer un avenant au marché d'origine afin d'officialiser ces nouveaux tarifs.

Séance du 29 juin 1998

N° 98/360

OBJET**Ecole Ampère - Dotation de matériel informatique.****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'école Ampère a bâti son projet d'école sur les nouvelles technologies, et particulièrement la découverte et la pratique la plus large possible des outils informatiques, dont le multimédia fait désormais partie intégrante.

Hors temps scolaire, un club informatique existe par ailleurs, permettant ici encore des apprentissages auprès des enfants.

Pour ces raisons, l'école a ainsi été retenue pour bénéficier d'un nouveau site complet, lequel représente un coût total de 182.745 F (TTC).

Une participation financière exceptionnelle de 80.000 F, obtenue au titre de la dotation parlementaire de M. le Député Bernard ROMAN, vient s'imputer à cette opération.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons :

1°) d'imputer la dépense correspondant au coût d'achat du matériel sur les crédits ouverts au budget sous le n° d'enveloppe 12656 :

2°) d'admettre en recettes la participation à ce titre, à recevoir de l'Etat (Ministère de l'Intérieur).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/361

OBJETProjet local d'animation -
Admission en recettes des subventionsRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

En 1985, la circulaire "CALMAT-CHEVENEMENT" a introduit la notion d'Aménagement du Temps de l'Enfant.

Depuis, cette réflexion a évolué jusqu'à l'instauration du Contrat d'Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune (A.R.V.E.J.) qui :

- permet une meilleure prise en compte des loisirs et des rythmes spécifiques de chaque enfant
- contribue à leur équilibre personnel, à leur épanouissement et à leur réussite, en leur proposant la pratique d'activités culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques qui ne pourraient leur être offertes autrement
- permet aux élus, aux instituteurs et aux animateurs de travailler ensemble et différemment, modifiant ainsi l'ambiance à l'école.

Par ailleurs, depuis l'année scolaire 1996-1997, les écoles VICTOR DURUY et PHILIPPE DE COMINES, dans le quartier de MOULINS, ont été choisies comme site pilote pour l'expérimentation de l'Aménagement des Rythmes Scolaires (A.R.S.).

Ces deux actions sont en partie subventionnées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le Fonds Interministériel de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- admettre en recettes ces subventions
- de prélever sur le chapitre 74 - enveloppe 13836 - article nature 74718 - fonction 11 - la somme correspondant aux indications d'imputation de Jeunesse et Sports, pour reversement à la Caisse des Ecoles conformément à la convention approuvée par le Conseil Municipal le 30 Juin 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/362

OBJET

Groupe scolaire Richard WAGNER
Remplacement des menuiseries extérieures
par des menuiseries aluminium.
Marché sur appel d'offres ouvert.
Dossier d'exécution.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Les menuiseries extérieures du groupe scolaire Richard WAGNER, présentent des signes avancés de vétusté.

Il est donc envisagé de procéder à leur remplacement par des menuiseries aluminium dotées de double-vitrage qui contribueront à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments.

Ces travaux importants seront découpés en deux tranches :

- une tranche ferme pour les écoles maternelle et primaire "La Croisette" et "Richard WAGNER".
- une tranche conditionnelle pour le restaurant et le logement de Direction de l'école primaire "Richard WAGNER".

Le coût de ce chantier est estimé à un million de francs, répartis à hauteur de :

- 700 000 F. pour la tranche ferme,
- 300 000 F. pour la tranche conditionnelle.

Les Services Techniques ont établi un dossier technique en vu d'attribuer ce marché par voie d'appel d'offres ouvert.

.../...

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le dossier présenté et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), devant servir de base à la consultation publique.

- autoriser le Maire à signer le marché suite à la décision de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998
N° 98/363
OBJET

**Mesures de carte scolaire dans les écoles
lilloises du 1er degré de l'enseignement public
pour la rentrée 1998/1999 - Ouverture
supplémentaire de classe**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 98/219, le Conseil Municipal du 6 avril 1998 a annoncé différentes mesures de carte scolaire arrêtées par Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée de septembre 1998.

Or, Madame LEBEGUE, Inspectrice de l'Education Nationale pour la Circonscription de Lille Sud-Ouest, nous a fait savoir qu'une ouverture de classe était prévue à l'école maternelle Philippe de Comines, dans le quartier de Moulins, pour septembre 1998.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de cette ouverture de classe supplémentaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/364

OBJET

Espace Santé Faubourg de Béthune - Contrat de Ville
Actions nouvelles - Programme 1998
Investissement
Participation de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 98/7 du 16 février 1998, a adopté les projets de programmes d'actions 1998 en faveur de la Politique de la Ville proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation a été menée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

La plupart des opérations présentées ont été jugées recevables dans le dispositif et ont recueilli un avis favorable de la part des services de l'Etat/Région lors de la procédure d'instruction administrative.

Parmi celles-ci, figure la création d'un «espace santé dans le quartier du Faubourg de Béthune» dont l'objectif est de mettre en oeuvre une politique de santé publique pour une meilleure coordination des acteurs et des actions, une éducation à la santé des habitants et la facilitation d'accès aux soins.

Le coût d'acquisition du matériel s'élève à 300 000 francs et son financement est prévu comme suit par l'Union Générale de la Mutualité du Nord, maître d'oeuvre dont le siège est 18 boulevard Denis Papin - 59015 LILLE Cédex :

- Etat/Contrat de Ville : 150 000 francs.
- Ville de Lille : 150 000 francs.

En accord avec votre commission de l'Action Sociale de la Santé et de la Solidarité réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 150 000 francs à l'Union Générale de la Mutualité du Nord.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - article 6572 - fonction 341 sous l'intitulé «Actions liées à la Santé».

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/365

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Santé

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1998.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de l'association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 49 - Enveloppe 8292, pour :

- AIDES NORD/PAS-DE-CALAIS	75 000 F
- CENTRE DE SOINS DE LILLE WAZEMMES	30 000 F
- ENTRAIDE ET SOINS PALLIATIFS EN RESEAU (E.S.P.E.R.E.)	30 000 F
- LESBIAN ET GAY PRIDE LILLE	20 000 F
- CROIX D'OR DU NORD	20 000 F
- PARI	39 185 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/366

OBJETASSOCIATION GENERALISTES ET TOXICOMANIES 59/62ORGANISATION D'UN COLLOQUESUBVENTION EXCEPTIONNELLE

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'Association Généralistes et Toxicomanies 59/62, dont le siège est situé 267 rue Solférino à Lille, a organisé en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance « Les premières rencontres internationales et transrégionales des médecins généralistes de quartier » les 26 et 27 juin 1998 à Lille.

En vue de permettre la réalisation de cette manifestation ayant pour thème la prévention des conduites à risques en matière de consommation chez les jeunes, l'association précitée a sollicité une aide financière de la Ville de Lille.

Cette rencontre s'inscrit pleinement dans le contexte des préoccupations du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer une subvention de 20 000 francs à l'Association Généralistes et Toxicomanies 59/62.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 65 article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » Fonction 56 « Actions en faveur des personnes en difficulté » du Budget Communal de 1998.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/367

OBJETASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DE CONTROLE JUDICIAIRE
ET DE REINSERTION SOCIALE DU NORD
SUBVENTION

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord a pour but de favoriser la sécurité publique en luttant contre la délinquance et en facilitant l'insertion sociale des personnes faisant l'objet d'une enquête pénale.

Afin de lui permettre de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 25 000 F à l'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574 fonction 56 enveloppe 13621 du budget communal de 1998.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/368

OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ACTIONS DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE
PROGRAMME 1998 - SUBVENTIONS DE LA VILLE - IERE REPARTITION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de prévention pour la sécurité dans la ville.

Cette politique de prévention menée sans discontinuité a connu une progression constante afin de s'adapter à l'évolution des besoins sociaux et s'est développée également face au phénomène de la drogue avec notamment, depuis 1993, la mise en place d'un plan spécifique de lutte contre la toxicomanie.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille, le Conseil Municipal par délibération n° 98/206 du 6 avril 1998 a décidé :

- d'adopter le Programme d'Actions de Prévention et le Plan d'Actions Lillois de Lutte contre la Toxicomanie établis pour l'année 1998 au titre du Contrat de Ville,
- et de solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien.

Les négociations nécessaires ont été menées à cet effet et il en ressort qu'il est possible d'envisager dès à présent le processus de mise en oeuvre de certaines opérations retenues.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir répartir les subventions de la Ville de la manière suivante entre les différents organismes supports d'opération concernés pour les actions désignées ci-après :

Programme d'actions de Prévention :

- Insertion professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de prison

147 000 francs

à la Mission Locale de Lille

- Aide aux victimes, accès au droit, médiation pénale, alternative aux poursuites

80 000 francs

à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille

- Elaboration et réalisation d'un spectacle de théâtre avec des jeunes en difficulté

20 000 francs

au Théâtre du Lien

- Ecoutes téléphoniques et réunions ouvertes, parents-enfants

20 000 francs

à Contact Nord-Pas-de-Calais

- Intégration des jeunes dans le tissu associatif Hellemmois

211 000 francs, dont :

35 000 francs à l'Association des jeunes Hellemmois soucieux de leur avenir

56 000 francs à l'Association « Action Jeunes »

30 000 francs à l'Association de préfiguration du point d'information jeunesse

90 000 francs à l'Association « Club Léo Lagrange »

(en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 19 juin 1998).

- Prévention par le sport

10 000 francs

à la Maison de Quartier de Fives

- Prévention globale de la prostitution

175 000 francs

au Mouvement du Nid

Plan d'actions de lutte contre la toxicomanie :**- Accueil des jeunes errants 18-25 ans de la CUDL**

350 000 francs

à l'Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse (ABEJ)

- Accueil transitoire vers la réinsertion

99 500 francs

à l'Association Aide aux Détenus Nécessitant des Soins Médico Psychologiques à Loos (A.D.N.S.M.P.L.)

- Centre d'accueil et de traitement par la méthadone

720 000 francs

à l'Association Le Cèdre Bleu

- Accueil de proximité d'un public toxicomane et animation des réseaux d'acteurs sur cinq quartiers Lillois

500 000 francs

à l'Association Itinéraires

- Points parents

625 000 francs

à l'Association de rencontres parents et jeunes (ARPEJ)

- Généralistes et Toxicomanies 59/62

65 000 francs

à l'Association Généralistes et Toxicomanies

- Soutien au Développement d'une action de prévention à destination des publics des musiques nouvelles

75 880 francs

au Cèdre Bleu

- Intermezzo - Espace du Possible

300 000 francs

à l'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADNSEA)

- Fonds d'aide à l'insertion des toxicomanes

50 000 francs

à l'Association Le Cèdre Bleu

- Ellipse - Dispositif d'accueil et de réduction des risques pour personnes toxicomanes actives - Espace du Possible

916 000 francs

à l'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADNSEA)

- Prévenir pour ne pas devoir guérir - Accueil Ecoute Aide Prévention des toxicomanies

80 000 francs

à l'Association M.A.D. (Mobilisation Anti Drogue)

-Santé justice « majeurs » - alternative à l'incarcération

150 000 francs

à l'Association d'Information sur les Drogues

-Prévention et réduction des risques auprès des publics des musiques nouvelles lillois

81 000 francs

à Spiritek

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre 65 article 6574, fonction 56 :

- enveloppe 5455 pour les actions relevant du Programme d'Actions de Prévention,

- enveloppe 13622 pour les actions figurant au Plan d'Actions de Lutte contre la Toxicomanie.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/369

OBJETLOCATION & MAINTENANCE D'AIRES
DE JEUX LUDOPARC
MARCHE PLASTIC OMNIUM - AVENANT

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Un marché sous le n° 402 305, d'un montant de 1 116 448 F, a été conclu le 20 septembre 1994 avec PLASTIC OMNIUM pour la location et la maintenance d'aires de jeux Ludoparc.

Cinq sites étaient concernés :

- Parc de la Citadelle
- Parc des Dondaines
- H. L. M. Concorde
- Jardin de la Briqueterie
- Parc de la Mairie d'Hellemmes.

En raison des travaux liés à EURALILLE et à la construction du viaduc du périphérique Est, le site du Parc des Dondaines est supprimé.

Il y a donc lieu d'établir un avenant en diminution sensible du montant global des prestations, qui passent de 1 116 448 Francs T. T. C. à 729 665, 40 Francs T. T. C.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie, réunie le jeudi 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/370

OBJET

**Contrat de Ville 1997 - Réaménagement
des espaces publics Fontenoy-Filature
(Phase 1) - Participation de la Ville -
Admission en recette d'une subvention**

Rapport à Monsieur le Maire

Mesdames Messieurs

Dans le cadre du contrat de ville 1997 figure dans le quartier de Moulins le réaménagement des espaces publics Fontenoy-Filature.

Le plan de financement de cette opération d'un montant total de 450 000 Francs a été adopté au Conseil Municipal du 13 octobre 1997.

Suite à l'accord de subvention de la Région pour un montant de 150 000 Francs, et en accord avec la Commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de la Vie réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons :

- d'admettre en recette la participation de la Région de 150 000 Francs,
- d'approuver le réemploi de cette recette de la participation de la Région sur la ligne budgétaire intitulée "Réaménagement des Espaces Publics Fontenoy-Filature", Chapitre 23 Article 2312 Fonction 652 Enveloppe 13026.

La part Ville de 150 000 Francs étant inscrite au budget 1998 sur cette même ligne.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/371

OBJETComplexe Marx Dormoy
Cogénération - Convention
Occupation du Domaine Public.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

En 1995, la Ville de Lille a signé la Charte des Villes Européennes pour le Développement Durable, dite "Charte d'Aalborg", par laquelle elle s'est engagée dans un plan local d'action à long terme appelé "Agenda 21 lillois".

Cet agenda développe un ensemble d'actions pour l'amélioration du cadre de vie, et plus particulièrement la qualité de l'air, la préservation des ressources naturelles et les économies d'énergie.

C'est ainsi que divers projets ont été développés par la Ville, notamment :

- le remplacement de la totalité des chaufferies au charbon par des chaufferies au gaz,
- le renouvellement de son parc automobile en remplaçant le carburant diesel par des énergies non polluantes (gaz et électricité), plus de soixante dix véhicules sont concernés.

Nous vous proposons aujourd'hui un nouveau projet :

- l'installation d'une centrale de cogénération à la Piscine Marx Dormoy, une puissance thermique de 2 x 1 540 KW. Cette centrale permettra, une forte diminution des pollutions atmosphériques (de SO² (-15 tonnes), de NOX et de poussières) dues à l'utilisation du fuel lourd émis par les chaufferies actuelles de la Piscine Marx Dormoy, mais aussi de la Polyclinique du Bois.

.../...

En effet, la Société COGESTAR, Société en nom collectif au capital de 250 000 F., dont le siège social est à Saint-André, 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, propose à la Ville de créer un réseau de chaleur alimenté par une installation de cogénération gaz qui desservirait la Piscine Marx Dormoy, la Résidence du Bois et la polyclinique du Bois.

Le développement de ce réseau présente un intérêt économique substantiel. Il engendrera, en effet, une économie de 588 526 F. par an sur le fonctionnement de la piscine, auquel s'ajoutera la perception d'un loyer annuel de 200 000 F. avec par ailleurs "un risque industriel et financier" entièrement porté par la société.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de la convention ci-jointe, qui autorise :

- la Société COGESTAR à occuper pendant une durée de douze ans, un local indépendant de 150 m² situé dans les locaux de la piscine Marx Dormoy moyennant un loyer annuel de 200 000 F., en vue d'y installer une centrale de cogénération.

- le passage du réseau de chaleur dans les vides-sanitaires du Complexe Marx Dormoy

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/372

OBJET

Mise en oeuvre d'un Chantier Ecole
par le Centre Social du Parc des Expositions
Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Centre Social du Parc des Expositions souhaite réaliser un Chantier Ecole sur le quartier Saint Sauveur, à partir de propositions d'aménagement paysager sur 4 sites du quartier :

- ⇒ le square dit de la Bobine,
[entre la rue Georges Lefebvre et l'avenue Eugène Varlin]
peinture du local E.D.F. et plantation de plantes grimpantes
- ⇒ le pourtour de l'église Saint Sauveur
plantations arbustives et massifs floraux - pose de mobilier en bois
- ⇒ le square Desrousseaux
plantations complémentaires après le réaménagement des allées
- ⇒ le jardin du L.C.R. rue Louis Dupied
plantations complémentaires et végétalisation de mur

L'ensemble de ces plantations viendra accompagner l'existant, en utilisant des plantes locales introduisant ainsi une meilleure biodiversité ou agrémentant les espaces par leur floraison.

Le Chantier Ecole est un projet d'insertion sociale et professionnelle qui a, pour double logique, d'une part : améliorer le cadre de vie des habitants du quartier, d'autre part : associer 5 jeunes du quartier à la réalisation de ces travaux.

Les jeunes sans emploi et de faible niveau de qualification pourront bénéficier ainsi d'une formation et d'un suivi social, permettant de les aider à se familiariser avec le monde du Travail et de se construire un projet d'insertion professionnelle personnalisée.

Le Centre Social, pour ce Chantier Ecole, s'appuiera sur un partenariat avec la Maison de Quartier Godeleine PETIT, la Mission Locale de LILLE et les clubs de prévention.

En outre, la mobilisation des jeunes sur ce projet s'additionnera aux actions de sensibilisation à l'environnement organisées par le Centre Social sur le quartier pour éduquer les adolescents au respect des aménagements publics et de la végétation en particulier.

Par ailleurs, ce projet présenté au Conseil de Quartier du Centre le 28 Mai 1998 a reçu un avis favorable.

Enfin, pour réaliser ce projet, le Centre Social a fait appel à de nombreux partenaires : le Département, la Région, le P.L.I., le Crédit Municipal... et sollicite également l'aide de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le Jeudi 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement, au Centre Social du Parc des Expositions, d'une subvention de 20 000 francs pour soutenir ce projet environnemental.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/373

OBJET

Opération "Verdissons nos Murs"
3ème tranche de travaux
Convention avec la Fédération Lilloise
des Régies Techniques de Proximité

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'environnement, la Ville de Lille s'est engagée dans la campagne "Verdissons nos Murs" en signant le 22 Avril 1995 avec l'Association Chantier Nature une charte d'intention. Puis la Ville missionnait l'association pour étudier 100 sites à végétaliser sur son territoire, répartis dans les différents quartiers.

L'ensemble des propositions de Chantier Nature a maintenant été amendé par les quartiers et les travaux font l'objet d'un programme pluriannuel, reprenant les priorités définies par ceux-ci. Une première tranche de travaux fin 1996 aménageait 19 sites. Pour l'année 1997, les travaux ont concerné 22 sites.

Dans la continuité de la délibération du 18 Décembre 1995, nous autorisant à passer une convention avec la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité, nous vous proposons la convention ci-jointe permettant la mise en oeuvre de la 3ème tranche de travaux 1998, respectant ainsi le double objectif d'embellir le cadre de vie des Lillois, en favorisant l'insertion.

Par ailleurs, après expérience des premières réalisations, il s'avère indispensable d'accompagner les travaux d'aménagement par une sensibilisation des enfants sur l'intérêt des plantations pour les inciter à respecter la végétation grâce à l'organisation d'animation spécifique à cette opération, dans le cadre scolaire ou dans les différents quartiers lillois.

Ainsi, la convention comprendra outre une troisième tranche de Travaux, un volet animation et un volet entretien des sites pour assurer le maximum de garantie de reprise aux plantations.

La F.L.R.T.P. assurera ces différentes prestations avec son équipe d'animateurs de l'environnement urbain et des personnes en parcours d'insertion.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer cette convention avec la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/374

OBJETCréation d'un Jardin Communautaire rue Montesquieu
Convention avec l'association des Jardins Ouverts
(et néanmoins clôturés)

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Inspiré d'initiatives locales menées dans les grandes agglomérations autour du jardinage urbain, le projet consiste en la création d'un jardin communautaire dans le quartier de Moulins.

Cette démarche concourt à l'objectif général de dynamisation sociale du quartier à partir d'une activité liée au contact de la Terre et du Végétal.

Le territoire d'action est un terrain libre de 900 m² environ situé rue Montesquieu.

Les objectifs du projet, porté par l'Association des Amis du Jardin des Olieux rebaptisée Association des Jardins Ouverts [et néanmoins clôturés] sont :

- la sensibilisation / découverte de la Nature en Ville,
- l'amélioration de la qualité de la Nature en Ville [paysage urbain, flore, sol, eau, faune] et la connaissance du monde végétal par la pratique d'un jardinage respectueux de l'environnement.

Le public visé sera les scolaires et les habitants du quartier.

L'association sollicite la Ville pour :

- une mise à disposition du terrain de la rue Montesquieu,
- des travaux de mise en sécurité du site et l'amélioration du sol [estimation 40 000 francs]
- une aide au démarrage de l'opération sous la forme d'une subvention de 25 000 francs.

Par ailleurs, de nombreux Partenaires sont impliqués dans ce projet expérimental qui est soutenu par un parrainage "Naturalille" : Chantier Nature, Chico Mendès, APU Moulins, diverses associations du quartier, les écoles, les centres sociaux.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le Jeudi 11 Juin 1998, nous vous demandons d'approuver cette initiative originale et de nous autoriser :

- à passer la convention, ci-jointe, de mise à disposition du terrain à l'Association des Jardins Ouverts,
- effectuer le versement d'une subvention de 25 000 francs à cette association pour soutenir ce projet.

La subvention serait inscrite au chapitre 65 - article 6574 - fonction 652 - Enveloppe à créer : Subvention de Fonctionnement aux Associations et Autres Organismes - Espaces Verts Urbains.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le Jeudi 11 Juin 1998, nous vous demandons d'approuver cette initiative originale et de nous autoriser :

⇒ à passer la convention, ci-jointe, de mise à disposition du terrain à l'Association des Jardins Ouverts,

⇒ effectuer le versement d'une subvention de 25 000 francs à cette association pour soutenir ce projet.

La subvention serait inscrite au chapitre 65 - article 6574 - fonction 652 - Enveloppe à créer : Subvention de Fonctionnement aux Associations et Autres Organismes - Espaces Verts Urbains.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/375

OBJET

Réglementation des promenades,
Squares et Jardins Publics de la Ville de Lille
Adaptation des arrêtés sur l'autorisation
de la circulation des vélos
dans les allées de certains Jardins Publics

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

D'un côté, la Ville souhaite développer des itinéraires en "site propre" pour favoriser les déplacements inter quartiers ou pour les loisirs, notamment sur la ceinture verte.

De l'autre, l'observation des pratiques, l'évolution des usages et la demande du public nous amène à proposer une adaptation de la réglementation des promenades, Squares et Jardins Publics datant du 11 Mars 1971.

Actuellement, sur l'ensemble des Parcs et Jardins, la circulation des cycles est interdite sauf sur les allées asphaltées du parc de la Citadelle.

Mais aujourd'hui, plusieurs tronçons de la Promenade du Préfet sont concrétisés et une modification du règlement pour permettre sous certaines conditions la traversée des grands espaces verts en vélo s'avère nécessaire permettant ainsi des continuités d'itinéraires avec les pistes cyclables déjà existantes.

D'ailleurs, la concertation engagée au sein de la Commission Extra-Municipale de l'Environnement et de son groupe de Travail sur la Promenade du préfet proposait un cheminement à vocation mixte piétons-vélos avec priorités aux piétons (interdiction aux cycles motorisés).

Dans cette perspective, nous vous proposons d'autoriser la circulation des cyclistes pour traverser les sites suivants :

- Dans le Parc de la Citadelle, l'Avenue Mathias Delobel après son réaménagement,
- Allées de la Plaine Winston Churchill,
- Allées du Jardin des Plantes,
- Allées du Parc Matisse,
- Allées des berges de la Deûle aux Bois Blancs.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le Jeudi 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à :

- modifier et compléter les arrêtés municipaux en conséquence.

- adapter les arrêtés de circulation pour favoriser les continuités cyclistes entre ses nouveaux tronçons avec le maximum de sécurité pour les usagers.

Une plaquette actualisée sur les itinéraires cyclables sera bientôt diffusée. Enfin, une signalétique adaptée sera posée aux entrées des Parcs, "circulation des cycles non motorisés sur les allées carrossables avec priorité aux piétons".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/376

OBJETAménagement du Jardin de la Treille
Marché sur appel d'offres ouvert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Conjointement avec les travaux de rénovation de la façade de la cathédrale réalisés par l'Evêché, la Ville de Lille et la Communauté Urbaine vont engager des aménagements de l'espace public contournant la Treille.

Dans un premier temps, la Communauté Urbaine traitera le Parvis rue du Cirque et le quart Nord-Ouest du contour de la Treille en espace à dominante minérale.

La Ville prendra en charge le contour Nord-Est et Sud jusqu'à la limite de l'ancien canal et va transformer le parking actuel en espace vert :

- Une vaste pelouse donnant à l'ensemble un caractère paysager,
- Une emprise des circulations, facilitant les flux piétonniers de la rue du Cirque vers la rue de la Monnaie (le sol actuel sera conservé au pied de l'édifice ensuite le cheminement sera pavé),
- Le reprofilage des sols à l'arrière et aux abords de l'ancien canal après avoir sélectionné les plus beaux arbres.

La circulation automobile sera interdite sur l'ensemble du contour, mais les aménagements tiennent compte des contraintes de sécurité (pompiers).

Enfin, le parcours principal des piétons sera accompagné d'un éclairage décoratif et sécurisant.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le Jeudi 11 Juin 1998, et afin de réaliser ces travaux, nous vous demandons d'approuver ce projet et de nous autoriser à passer un marché d'appel d'offres ouvert comportant deux lots (espaces verts et éclairage public) correspondant à l'aménagement paysager sur maîtrise d'ouvrage et d'oeuvre de la Ville.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 1998 - Imputation 23.2302.625 - Enveloppe 13582 - Jardin de la Treille.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/377

OBJET**Charte de Quartier pour un
Développement Durable
- Résidence Concorde****Rapport à Monsieur le Maire
Mesdames Messieurs**

Dans le cadre de l'appel à projet "Partenaires pour la Ville", organisé par la Délégation Interministérielle à la Ville (D.I.V.), la Résidence Concorde a été retenue comme site pilote pour la réalisation d'une "Charte de Quartier pour un Développement Durable".

L'étude, d'un montant de 300KF, cofinancée par la D.I.V., la Région Nord - Pas-de-Calais, le Ministère de l'Environnement, l'OPAC L.M.H. et la Ville de Lille, a été confiée en Décembre 1996 et suite à un appel d'offres, au bureau d'études Chantier Nature.

Cette dernière rendue dans le courant du mois de Mai 1998 vient d'être validée par le comité de pilotage constitué des financeurs et des services instructeurs de l'Etat.

Elle s'est déroulée en trois phases distinctes :

▪ Phase 1 : analyse diagnostic

Elle a constitué en une analyse des composantes du site ainsi qu'au recensement des différents projets dans le sous quartier de Concorde. Elle a permis de mettre en évidence la pauvreté des équipements des espaces publics (jeux, bancs, corbeilles, etc...);

▪ Phase 2 : Vécu des espaces et analyse des attentes de la population

Cette deuxième phase, réalisée par un sociologue à partir d'un travail de terrain, a permis de connaître et de comprendre l'appropriation des espaces par les habitants. Les discussions et les nombreux contacts avec la population ont été propices à l'enclenchement des micro-actions brisant ainsi une "culture de l'impossible" fortement ancrée.

▪ Phase 3 : Projet d'aménagement

Cette dernière phase est venue finaliser l'étude. Le projet présenté correspond donc à une attente réelle des habitants.

Pragmatique parce qu'il correspond à des demandes précises, il s'inscrit dans la logique de développement durable car il est concerté et qu'il propose des solutions simples n'engendrant pas de bouleversements profonds notamment en terme d'urbanisme.

Le projet s'appuie sur la structuration actuelle de la Résidence Concorde et s'intègre dans la stratification actuelle des espaces.

C'est ainsi que :

- Les espaces verts situés sur le Boulevard de Metz seront dotés de nombreux massifs fleuris, privilégiant de ce fait l'aspect décoratif de ces espaces "vitrines" de la Résidence Concorde,

- Les espaces de vie situés sur la strate centrale seront dotés de nombreux équipements ludiques. Sur cette zone, l'aspect convivialité a été recherché notamment par la création de placettes de rencontre;

- La zone arrière plus communément appelée "La Colline" s'inscrit quant à elle dans le cadre de la Promenade du Maire et du Préfet. Cet espace sera traité plus naturellement. L'aménagement proposé sera propice au développement de la biodiversité notamment par la présence de nombreuses plantations d'origine régionale mais également de biotopes variés (prairies fleuries, boisements, lisières).

Le montant des travaux d'aménagement à priori sous la maîtrise d'ouvrage Ville est estimé à 9,48MF avec une part Ville de Lille de 2,2MF soit moins de 25% du montant total. Leur réalisation est proposée sur une période de 3 ans en fonction des autres moyens mobilisables que nous solliciterons auprès de différents partenaires pressentis, comme le propose le tableau ci-dessous avec une répartition thématique (végétal, mobilier, jeux, voirie, éclairage...).

Dispositif Financier Prévisionnel

Répartition sur 3 ans

	Total Général	1999	2000	2001
Végétalisation	2 200 000 Frs	800 000 Frs	700 000 Frs	700 000 Frs
Equipements de jeux	3 100 000 Frs	1 100 000 Frs	1 000 000 Frs	1 000 000 Frs
Mobilier Urbain	700 000 Frs	250 000 Frs	250 000 Frs	200 000 Frs
Circulation piétonne	2 500 000 Frs	800 000 Frs	850 000 Frs	850 000 Frs
Eclairage Public	800 000 Frs	250 000 Frs	250 000 Frs	300 000 Frs
Voirie, réseaux divers	180 000 Frs		180 000 Frs	
TOTAL	9 480 000 Frs	3 200 000 Frs	3 230 000 Frs	3 050 000 Frs

Partenaires à solliciter

Partenaires	Montant
Etat / Région / Europe	4 600 000 Frs
L.M.C.U.	1 180 000 Frs
Conseil Général	1 500 000 Frs
Ville de Lille	2 200 000 Frs
TOTAL	9 480 000 Frs

En accord avec votre Commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de la vie, réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons :

- de bien vouloir approuver ce projet global suite à sa présentation au Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune,
- de nous autoriser à solliciter les différents partenaires financiers,
- d'accepter la proposition de réalisation suivant un échéancier de travaux sur 3 ans qui pourra être modulé en fonction des attributions de subventions (la part Ville sera sollicitée en inscription budgétaire 1999).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/378

OBJET

OGLANEL - MAISON DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT
OPERATIONS ETE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis 1978, la Ville de Lille a souhaité la mise en oeuvre d'un programme d'activités de loisirs pour les Lillois qui restent dans la cité pendant les périodes de vacances et en particulier durant l'été.

L'Oglanel, association gestionnaire de la Maison de la Nature et de l'Environnement a désiré s'associer à ce programme d'actions et a fait parvenir à cet effet le document, ci-joint, détaillant les animations et les ateliers proposés.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie réunie le 11 juin 1998, de vous prononcer sur le versement d'une subvention de 80 000 frs à l'Oglanel - Maison de la Nature et de l'Environnement afin de lui permettre de mener à bien ce programme.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1998 intitulé « Subvention à l'Oglanel - Animation des petites vacances de la Ville » Chapitre 65 Article 6574 Fonction 242 Enveloppe 702.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/379

OBJET

**Subventions destinées aux organismes à
caractère social - Personnes Handicapées.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans les tableaux ci-après sont reprises les différentes associations ayant présenté une demande de subvention.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre commission de l'Action Sociale de la Santé et de la Solidarité réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder ces subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées et réparties de la manière suivante :

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 41 - Enveloppe 6550, pour :

- CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DES FLANDRES	15 000 F
- SOURDS INTERPRETES ENTENDANTS	20 000 F
- S.C.F.C.S. (CENTRE SOCIAL FORMATION ET CULTURE DES SOURDS)	25 000 F
- H.A.C.A.V.I.E. (HANDICAP ET CADRE DE VIE)	20 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 29 juin 1998

N° 98/380

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,Tour de Lille en Minibus –
Subvention d'équipement
à l'Office du Tourisme de Lille.

Lille devient chaque année une destination touristique plus importante, au regard de l'augmentation du nombre de ses visiteurs extérieurs, mais aussi de l'évolution de son image.

Dans ce contexte touristique très porteur, Lille se doit de mettre en place de **nouveaux produits** correspondant à l'attente de nos visiteurs et de mener une politique favorisant l'accès de tous au tourisme.

Comme cela existe dans d'autres villes, l'Office du Tourisme de Lille propose de mettre en place des **tours de ville réguliers en minibus**, d'une durée de 50 minutes, qui permettraient un départ par heure de l'Office du Tourisme. Ce dispositif compléterait l'offre existante avec les taxis touristiques.

Ce minibus d'une capacité de 11 places, dont 1 fixe et 1 amovible pour les personnes à **mobilité réduite**, serait équipé d'un système audio-personnalisé, permettant de sélectionner un commentaire dans la langue de son choix. Sans réservation préalable, il s'agirait d'un véritable service touristique permanent, renforcé pendant la saison d'été, et dont les tarifs resteraient modérés (40 F environ).

Ce projet permettrait de **créer deux emplois-jeunes**, dont la pérennisation devrait être assurée par le produit lui-même.

Il entre dans notre volonté de participer aux opérations labellisées « Tourisme pour Tous ».

Vous trouverez, joints à cette délibération, le projet de parcours proposé, ainsi que le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement.

- En fonctionnement, le budget annuel serait de 450 000 F TTC, et serait équilibré dans sa quasi-totalité par les recettes.
- En investissement, le budget prévu s'élève à 570 000 F TTC. Il correspondrait à l'achat du minibus, ainsi que du matériel audio-visuel pour présenter le circuit.
 - > 80% de ce budget (soit 456 000 F TTC) seraient assurés par une **subvention ETAT/REGION, ainsi que des crédits du FEDER.**
 - > 20% de ce budget seraient assurés par la **Ville de Lille**, au titre de la délégation aux Handicapés et à l'Accessibilité, soit 114 000 F TTC, répartis comme suit :
 - 44 000 F des crédits de fonctionnement à prendre sur le budget de cette délégation,
 - 70 000 F de crédits supplémentaires attribués par la Ville de Lille pour 1998, et versés directement, en complément, à l'Office du Tourisme de Lille.

En accord avec la Commission Des Finances, Du Personnel, Des Affaires Générales, De La Décentralisation, Et Des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

1. Autoriser le virement de 44 000 F de la ligne imputée au chapitre 65 article 6574 fonction 41, enveloppe 10466 : « Accès à l'information - subventions » sur une ligne à créer à cet effet « subvention d'équipement à l'Office du Tourisme de Lille », sous l'imputation chapitre 65 article 6572 fonction 99.
2. Autoriser l'inscription d'un crédit supplémentaire de 70 000 F sur la même ligne à créer.

ADOPTÉE à l'unanimité

Rapport de Monsieur le Maire
Monsieur le Maire

Commission des Finances, Du Personnel, Des Affaires Générales, De La Décentralisation, Et Des Relations Internationales
CAL - TOURISME

La Ville de Lille sollicite depuis de nombreuses années avec des intentions
des diversités des partenaires au sein de

Le 19 juin 1998, la Commission des Finances, Du Personnel, Des Affaires Générales, De La Décentralisation, Et Des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, a autorisé le virement de 44 000 F de la ligne imputée au chapitre 65 article 6574 fonction 41, enveloppe 10466 : « Accès à l'information - subventions » sur une ligne à créer à cet effet « subvention d'équipement à l'Office du Tourisme de Lille », sous l'imputation chapitre 65 article 6572 fonction 99. Elle a également autorisé l'inscription d'un crédit supplémentaire de 70 000 F sur la même ligne à créer.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL
Cet accord, matérialisé par la proposition d'un rapport annuel pour
l'exercice 1998, a été adopté par la Commission des Finances, Du Personnel, Des Affaires Générales, De La Décentralisation, Et Des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, à l'unanimité.

En accord avec la Commission des Finances, Du Personnel, Des Affaires Générales, De La Décentralisation, Et Des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

ADOPTÉE à l'unanimité

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL :

Monsieur le Maire
1 rue de la Liberté
59000 Lille
Téléphone : 03 20 39 39 39
Fax : 03 20 39 39 39

59000 Lille
Téléphone : 03 20 39 39 39

Séance du 29 juin 1998

N° 98/381

OBJET

Procédure de suivi du pilotage des
Organismes partenaires ou satellites
CAL - PACT de Lille

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille collabore depuis de nombreuses années avec des structures très diverses, dites partenaires ou satellites.

L'évolution de la réglementation nous encourage à envisager leur suivi de manière formelle et la Ville ne peut que trouver son intérêt à disposer de manière permanente d'un observatoire de son environnement partenarial.

Il a donc été mis en œuvre, à l'instar d'autres collectivités, un suivi du pilotage de nos organismes partenaires ou satellites.

Cette procédure, matérialisée par la production d'un rapport annuel pour chacun des 59 organismes retenus à ce jour, fait l'objet de la présente délibération et concerne plus particulièrement l'organisme :

CAL - PACT de Lille

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de ce rapport de suivi de pilotage.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/382

OBJET

Attribution de primes municipales
à l'amélioration de l'habitat dans le cadre
des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud
et Courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n° 95/177 du Conseil Municipal du 10 avril 1995 qui définit les conditions d'attribution aux particuliers d'une prime municipale à l'amélioration de l'habitat de 10% du montant TTC des travaux limités à 70.000 Frs, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

OPAH MOULINS :*Mademoiselle Sandrine CAENEN*

9 Place Fernig - 9 cité Cacan

Objet des travaux : Réfection de la couverture.

Montant TTC des travaux retenus : 14.300.00 Frs

Montant de la prime (10%) : 1.430.00 Frs

Madame Anne ANDRIEU

49 rue de Trévisse - 10 impasse Moderne

Objet des travaux : Réfection de la couverture.

Montant TTC des travaux retenus : 10.600.00 Frs

Montant de la prime (10%) : 1.060.00 Frs

OPAH WAZEMMES :*Monsieur Alain LOUVET*

1 cour Delattre 50 rue Paul Lafargue

Objet des travaux : Menuiseries extérieures.

Montant TTC des travaux retenus : 9.522.05 Frs

Montant de la prime (10%) : 952.00 Frs

Madame Régine LEGER

41 rue Duhem

Objet des travaux : couverture et chauffage électrique.

Montant TTC des travaux retenus : 21.844.00 Frs

Montant de la prime (10%) : 2.184.00 Frs

- OPAH COUREES :

Madame Raymonde VANTOURS

13 rue Mirabeau

Objet des travaux : assainissement.

Montant TTC des travaux retenus : 4.728.10 Frs

Montant de la prime (10%) : 473.00 Frs

- OPAH FERRER - GARIBALDI :

Monsieur Gilles GRISET

52 rue des Hannetons

Objet des travaux : extension du logement pour création d'une cuisine.

Montant TTC des travaux retenus : 139.945.00 Frs

Montant de la prime (10%) : 3.802.00 Frs

La dépense en résultant sera imputée au chapitre 67 article 6713 fonction 53 enveloppe 9225 sous réserve du vote au budget supplémentaire confirmant la dotation financière.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/383

OBJET

Remise gracieuse : titre de recettes 4356/98, en faveur d'une lilloise en difficulté.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Madame Maïam NIAKATE est redevable envers la Ville de Lille de la somme suivante :

- 4.822,21 francs (titre de recettes 4356/98) représentant une dette de loyer pour le logement sis 12 rue de la Somme apt n°007, somme qui avait été mandatée à LMH dans le cadre de la convention Garantie Ville.

Compte – tenu de la situation financière précaire de l'intéressée et des efforts qu'elle a réalisés en terme de paiement de loyer, et ce en accord avec votre Commission de l'Action Sociale de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 Juin 1998, nous vous proposons de bien vouloir accorder la remise gracieuse de cette somme restant due.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998
N° 98/384
OBJET

Remise gracieuse : titre de recettes 4589/98, en faveur d'une lilloise en difficulté.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Madame SIX VANDENBERGHE est redevable envers la Ville de Lille de la somme suivante :

- 1.205,31 francs (titre de recettes 4589/98) représentant une dette de loyer pour le logement sis 80 rue Léon Blum, somme qui avait été mandatée à LMH dans le cadre de la convention Garantie Ville.

Compte - tenu de la situation financière précaire de l'intéressée et des efforts qu'elle a réalisés en terme de paiement de loyer, et ce en accord avec votre Commission de l'Action Sociale de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 Juin 1998, nous vous proposons de bien vouloir accorder la remise gracieuse de cette somme restant due.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/385

OBJET

Remise gracieuse : titre de recettes 4355/98, en faveur d'une lilloise en difficulté.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Madame Eugénie AMBROSECCHIA HEDDEBAUT est redevable envers la Ville de Lille de la somme suivante :

- 4.534,86 francs (titre de recettes 4355/98) représentant une dette de loyer pour le logement sis 20/6 Bd de Metz, somme qui avait été mandatée à LMH dans le cadre de la convention Garantie Ville.

Compte - tenu de la situation financière précaire de l'intéressée et des efforts qu'elle a réalisés en terme de paiement de loyer et ce en accord avec votre Commission de l'Action Sociale de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 Juin 1998, nous vous proposons de bien vouloir accorder la remise gracieuse de cette somme restant due.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/386

~~OBJET~~
Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Action Sociale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1998.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 462 - Enveloppe 1056, pour :

- ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE LA FAMILLE ET DE L'INDIVIDU (A.D.F.I.)	50 000 F
- POINT RENCONTRE NORD	30 000 F
- SCOUTS DE FRANCE Codépie de Lille	25 000 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	30 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	75 000 F

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 49 - Enveloppe 2558, pour :

- CENTRE DU VOLONTARIAT	5 000 F
- SOLIDARITE AUX FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS (S.A.F.I.A.)	25 000 F
- O.S.L.O.	100 000 F
- A.B.E.J.	160 000 F
- ASSOCIATION JEUNESSE ET PREVENTION SPECIALISEE « LES CRAIGNOS »	32 925 F

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 45 - Enveloppe 1048, pour :

- VIVE LES VACANCES (E.D.H.E.C.)	20 000 F
- ASSOCIATION JEAN BOSCO	20 000 F
- LES FRANCAS DE LILLE	80 000 F
- ECLAIREURS, ECLAIREUSES DE FRANCE	50 000 F
- F.A.R.E.	50 000 F
- SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	3 000 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	20 000 F

Sur le Chapitre 65 - Article 65 748 - Fonction 48 - Enveloppe 9224, pour :

- ARMEE DU SALUT	300 000 F
------------------	-----------

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 48 - Enveloppe 13646, pour :

- SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	10 453 F
---------------------------------	----------

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 45 - Enveloppe 12605, pour :

	- CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU	20 000 F
	- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	40 000 F
	- CENTRE SOCIAL CONCORDE	28 000 F
	- CENTRE SOCIAL - MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	29 818 F
	- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	28 000 F

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 45 - Enveloppe 12604, pour :

	- A.B.E.J.	18 000 F
	- MOUVEMENT DU NID	20 000 F
	- ASSOCIATION JEUNESSE ET PREVENTION SPECIALISEES « LES CRAIGNOS »	22 500 F
	- CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU	30 000 F
	- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	40 000 F
	- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	30 000 F
	- CENTRE SOCIAL CONCORDE	40 000 F
	- CENTRE SOCIAL - MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	28 000 F
	- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	40 000 F

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 29 juin 1998
N° 98/387

OBJET

EQUIPEMENTS DE PROXIMITE :
ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE MOULINS
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Suite à la liquidation judiciaire de la Maison de Quartier de Moulins prononcée par le Tribunal de Grande Instance le 5 février 1998, le maintien du service à la population du quartier de Moulins Belfort a été assuré grâce au relais des associations locales qui ont pris en charge les interventions d'animation en direction de l'ensemble du public, de la petite enfance à la famille.

La Ville a soutenu ces associations dans une première répartition de subventions dans sa délibération n°98/183 du 6 avril 1998.

Après six mois de fonctionnement et au rendu des bilans des interventions de ces associations, il est nécessaire de poursuivre l'effort de la Ville pour maintenir les activités au service à la population jusqu'au 31 décembre 1998.

De plus, une intervention spécifique a été souhaitée en direction du public de 13-25 ans afin de développer un accueil, un suivi et des animations jusqu'à la réouverture du nouveau Centre Social prévue début 1999. Itinéraires, Club de prévention déjà implanté dans le quartier de Moulins a répondu favorablement à cet appel afin d'assurer une mission d'accueil permanent pour le public 14- 25 ans dans le cadre de la reconstitution du lien avec les jeunes du quartier ainsi qu'une mission de coordination pédagogique avec l'ensemble des associations partenaires du quartier.

Enfin, dans le cadre de la réouverture du Centre Social de Moulins Belfort début 1999 une mission de préfiguration est confiée à l'E.F.A.S. (école de formation des animateurs sociaux). Cette étude a pour objet l'analyse des besoins des populations du quartier, la sensibilisation des populations à une participation active au fonctionnement de l'équipement et à la mise en place concertée des procédures de fonctionnement démocratique de l'association qui devra gérer le Centre Social.

Afin de permettre les interventions reprises ci-dessus, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 9 juin 1998, de bien vouloir approuver :

- le tableau récapitulatif suivant
- la répartition des subventions proposées aux associations partenaires
- l'imputation des dépenses correspondantes soit un total de 622 860 Frs sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1998 intitulé « Animation Subventions aux Equipements de Proximité Maisons de Quartiers » Chapitre 65 Article 6574, fonction 242, enveloppe 13638.

Quartier de Moulins - Associations Partenaires	Participation Proposée
LUC - Jeunesse - Enfance	31 000, 00 Frs 6 000, 00 Frs
Association pour le Soutien Scolaire Collège Verlainne (APSCO)	5 000, 00 Frs
Association d'Art Thérapie Nord Pas de Calais (PUZZLE)	25 000, 00 Frs
EXISTENCE	30 000, 00 Frs
Association INTER-LIGNES	15 000, 00 Frs
Association L'ATELIER DE LA FILATURE (Atelier Mosaïque)	50 000, 00 Frs
FRANCAS - Association Départementale	106 340, 00 Frs
ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	14 000, 00 Frs
SAFIA	8 000, 00 Frs
ITINERAIRES	182 520, 00 Frs
EFAS	150 000, 00 Frs

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/388

OBJET

AMENAGEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER
DU VIEUX-LILLE-CENTRE SOCIAL
GODELEINE PETIT
- APPEL D'OFFRES OUVERT

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de la Halle aux sucres, il a été réalisé un espace pour l'agencement de la Maison de Quartier - Centre Social Godeleine Petit situé au 24, rue des Archives.

Une convention de gestion a été signée entre la Ville et l'Association gestionnaire en date du 20 Février 1995 (cf délibération 95/109).

Afin de répondre à l'extension des activités de la Maison de Quartier - Centre Social, en particulier dans le domaine de la restauration collective un réaménagement des locaux s'avère indispensable.

Un dossier technique a été établi définissant le projet de la façon suivante :

- Extension et restructuration de la cuisine au rez de chaussée ;
- Transfert et regroupement des locaux d'animation à l'entresol ;

Nous vous demandons, en accord avec le Conseil de Quartier du Vieux-Lille réuni le 28 mai 1998 et la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 9 juin 1998 de bien vouloir :

- Adopter le principe de ces aménagements,
- Autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert,
- Adopter le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières devant servir de base à la consultation publique, conformément au Code des Marchés publics,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à passer suite à la décision de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal Délégué.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998
N° 98/389
OBJET

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME 1998
REHABILITATION DE LA MAISON DE
QUARTIER DE MOULINS

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Moulins est un quartier qui, en plus des difficultés de sa population relativement similaires à celles d'autres quartiers sensibles, accuse un retard d'équipements importants.

En effet, peu de structures sont implantées sur le quartier et souvent dans des locaux peu adaptés qui ne leur permettent pas de développer une action de qualité.

C'est le cas entre autres, de la Maison de Quartier, qui construite depuis dix huit ans, nécessite une rénovation lourde. Celle-ci permettrait de mettre en oeuvre un nouveau projet de Centre Social réorienté vers le quartier de Moulins et en particulier « Belfort et Trévise », axé sur le partenariat avec les autres acteurs du quartier (écoles, associations sportives).

Cette réhabilitation correspond à la conservation de la façade, à l'aménagement des locaux intérieurs, des abords extérieurs et à la liaison avec la salle des sports.

Ce programme est évalué à 3 800 000 Frs T.T.C. avec le plan de financement suivant :

Charges		Produits	
Démolitions	217 080, 00	Etat-Région/Feder	2 205 638, 00
Gros oeuvre	361 800, 00	Ville	1 345 606, 00
Travaux intérieurs	1 825 352, 00	C.A.F.	248 756, 00
Travaux extérieurs	636 768, 00		
Espaces extérieurs	409 000, 00		
Honoraires	350 000, 00		
Total	3 800 000, 00	Total	3 800 000, 00

Nous vous demandons, en accord avec le Conseil de Quartier de Moulins réuni le 4 juin 1998 et la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 9 juin 1998 :

- d'approuver le lancement de ce programme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions escomptées et les admettre en recette,
- d'inscrire sur le Budget de la Ville les crédits correspondants.

ADOPTÉE à l'unanimité

Prévisions		Charges	
Est-Region-Pole	1 583 202,00	Salles Polyvalentes	1 500 000,00
Ville	1 119 038,00	Salles d'accueil	814 000,00
C.A.F.	348 768,00	Activités sportives	388 000,00
		Trois autres	
Total	3 050 000,00	Total	3 280 000,00

Séance du 29 juin 1998

N° 98/390

OBJET

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME 1998
REHABILITATION DE LA MAISON DE
QUARTIER DES BOIS-BLANCS

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les locaux qui abritent la Maison de Quartier des Bois-Blancs, seul équipement de proximité sur ce quartier, située au 60, rue du Général Anne de la Bourdonnaye, accueillent un public de plus en plus nombreux et ne répondent plus aux normes de sécurité.

En outre, l'implantation de nouvelles familles sur le quartier crée un accroissement de la demande.

Afin de permettre à cette structure de poursuivre ses activités dans le respect des conditions de sécurité et de répondre à l'augmentation de la demande, il s'avère nécessaire de procéder à une réhabilitation lourde.

Cette rénovation consiste au réaménagement de la Salle Polyvalente, à l'agrandissement des salles d'accueils, aux aménagements d'activités spécifiques en direction de toutes les tranches d'âges.

Ce programme est évalué à 3 260 000 Frs T.T.C. avec le plan de financement suivant :

Charges		Produits	
Salles Polyvalentes)		Etat-Région/Feder	1 892 205, 00
Salles d'accueil)	1 930 000, 00	Ville	1 119 039, 00
Activités spécifiques	844 000, 00	C.A.F.	248 756, 00
Travaux extérieurs	486 000, 00		
Total	3 260 000, 00	Total	3 260 000, 00

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 9 juin 1998 :

- d'approuver le lancement de ce programme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions escomptées et les admettre en recette,
- d'inscrire sur le Budget de la Ville les crédits correspondants de l'opération précitée,
- de lancer la consultation des concepteurs selon la procédure simplifiée limitée prévue par l'article 314 bis, du Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/391

OBJET

« MAISON DES JEUNES », RESIDENCE AROUET
CONVENTION
SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis 1955, la Maison des Jeunes Arouët remplit au 81, rue de Jemmapes sa mission originelle : l'hébergement des jeunes en formation ou en difficulté.

Au travers de son action quotidienne, l'Association a rapidement fait le constat des difficultés auxquelles sont confrontés les résidents et des aspects multiples et complexes que revêt la problématique de leur insertion future.

C'est ainsi que, convaincue d'une approche nouvelle de sa mission, l'Association a décidé de diversifier ses axes d'intérêt notamment sur les thèmes de l'animation, de la culture, de la citoyenneté.

Afin de développer d'une part le partenariat avec les acteurs du quartier, et de répondre d'autre part à une demande émanant non seulement des jeunes résidents mais aussi des habitants du Vieux-Lille d'avoir à disposition proche un centre d'animation sociale et culturelle, la Maison des Jeunes se veut être, in fine, un carrefour localisé d'un ensemble d'activités diversifiées ouvertes à tous.

En contrepartie de cette aide, la Ville de Lille souhaite la mise en place d'un programme cohérent faisant clairement apparaître la participation effective des habitants et la réelle ouverture de l'Association aux différents acteurs du quartier.

Consciente de l'importance de ce projet, de sa finalité et de son intérêt pour le quartier du Vieux-Lille, la ville de Lille a décidé d'encourager l'Association.

Séance du 29 juin 1998

N° 98/392

OBJET

MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES**AMENAGEMENT DE LA CUISINE****APPEL D'OFFRES OUVERT****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Maison de Quartier de Wazemmes compte, parmi ses multiples activités, un atelier cuisine qui fonctionne le jeudi et consiste à confectionner une trentaine de repas pour le déjeuner.

Autant les conditions matérielles d'accueil des convives sont satisfaisantes, autant celles de la préparation des repas sont très précaires.

Afin d'améliorer non seulement la mise en oeuvre de ce projet social, parfaitement rodé depuis une année, mais aussi les conditions d'hygiène et de sécurité, l'aménagement des locaux dans lesquels fonctionne cet atelier en une cuisine digne de ce nom est nécessaire.

Suite à une étude de faisabilité confiée au Cabinet d'Architecture Dupond-Fauvarque, le coût des travaux est estimé à 450.000,00 francs TTC.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 9 Juin 1998 de bien vouloir

- adopter le principe de la création d'une cuisine dans la Maison de Quartier de Wazemmes,
- autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert,
- adopter le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières devant servir de base à la consultation publique, conformément au Code des Marchés publics,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les Marchés à passer suite à la décision de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/393

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Agées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1998.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de l'association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 43 - Enveloppe 1045, pour :

- CLUB DU 3EME AGE EDMOND JAMOIS	2 000 F
- CELA - CLUB ENTRAIDE LOISIRS AMITIE	2 000 F
- CLUB DE LA SOLIDARITE	2 000 F
- CARREFOUR DE L'AMITIE CARRAMI	2 000 F
- CLUB DU 3EME AGE MOULINS	2 000 F
- COMITE D'ENTRAIDE QUARTIER SAINT SAUVEUR	2 000 F
- FILBERTJOIE	2 000 F
- BIBLIOTHEQUE DES HOPITAUX	2 000 F
- CLUB HENRI KOLB	20 000 F
- DETLA « SAB »	3 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/394

OBJET

Contrat Enfance - Subventions 1998
destinées à des structures diverses,
associatives ou publiques œuvrant en
faveur de la Petite Enfance autres que
les crèches ou pouponnières municipales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée, sous forme de subventions, par différentes associations dans le cadre du Contrat Enfance.

Ces subventions leur seront attribuées pour la réalisation d'un objectif précis, élaboré dans le cadre du Contrat Enfance et défini sur la base d'une convention particulière.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées au chapitre 65 - article 65748 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 463 sous l'intitulé "Contrat Enfance - participations financières".

MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS	347 206 F
LA GAMINERIE	124 882 F
ASSOCIATION SERVICE ACCUEIL	21 310 F
LES DOUX CALINS	281 274 F
A.D.N.S.E.A Lis avec Moi	76 531 F
MAISON DE QUARTIER CONCORDE	138 200 F
AUX BABELUTES	40 189 F
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	127 848 F

<i>Pour le quartier de Fives</i> LES FRANCAS	21 310 F
<i>Pour le quartier Saint-Maurice</i> LES FRANCAS	21 310 F
FILOFIL	40 170 F
LES ACACIAS <i>en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes en date du 19 juin 1998</i>	161 945 F
EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU <i>en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes en date du 19 juin 1998</i>	21 310 F
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	140 455 F
ASSOCIATION GRANDIR	142 053 F
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	188 286 F
LES PETITES CANAILLES	40 189 F
CENTRE SOCIAL DU PARC DES EXPOSITIONS	238 657 F
BOULES DE GOMMES	209 416 F
PERISCOPE	21 310 F
MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE	21 310 F
CLUB DES MAMANS	178 487 F
ASSOCIATION DE LA PETITE ENFANCE LES LIONCEAUX	285 900 F
MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE	459 404 F
ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	190 447 F
ASSOCIATION INNOV'ENFANCE	381 845 F
COLLINE	16 625 F
POINT RENCONTRE NORD	13 603 F
LILLE UNIVERSITE CLUB	9 136 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/395

OBJET

Subventions 1998 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par différentes associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées au chapitre 65 - article 65748 - enveloppe budgétaire 884 - fonction 463 sous l'intitulé " Haltes-garderies - Fonctionnement - Subventions".

MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS	104 334 F
LA GAMINERIE	89 072 F
A.D.N.S.E.A.	41 375 F
MAISON DE QUARTIER CONCORDE	29 137 F
AUX BABELUTES	93 730 F
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	68 606 F
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	77 098 F
ASSOCIATION GRANDIR	175 887 F

CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	29 137 F
A.R.P.E	48 271 F
LES PETITES CANAILLES	93 730 F
ASSOCIATION DE LA PETITE ENFANCE LES LIONCEAUX	67 476 F
ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	89 043 F
ASSOCIATION INNOV'ENFANCE	126 919 F
ASSOCIATION JEUNE ENFANCE NORD	9 592 F
COLLINE	3 347 F
POINT RENCONTRE NORD	7 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998
N° 98/396

OBJET

Protection de l'enfance - Subventions
1998 destinées à des structures diverses
associatives ou publiques œuvrant en
faveur de la Petite Enfance autres que
les crèches ou pouponnières municipales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par
l'association Point Familles.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et
de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder la subvention
suivante qui sera imputée au chapitre 65 - article 65748 - enveloppe budgétaire 12570 - fonction
463 sous l'intitulé " Subventions aux associations - Protection de l'Enfance".

ASSOCIATION POINT FAMILLES

28 112 F

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/397

Objet de Ville - Programme 1998

Action nouvelle Participation de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil Municipal, par délibération n° 98/7 du 16 février 1998, a adopté les projets de programmes d'actions 1998 en faveur de la Politique de la Ville proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à la procédure d'instruction définie, une négociation va être entamée avec l'Etat et la Région en vue de valider les projets au titre du Contrat de Ville.

En vue de procéder dès à présent à la mise en œuvre des opérations retenues et relevant de la délégation « Petite Enfance », et en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

* acter de la participation de la Ville à hauteur de 118 521 Frs sur les crédits alloués au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, pour la création d'une ludothèque dans le quartier de Moulins.

* autoriser l'alimentation de la ligne budgétaire inscrite au chapitre 65 - article 6574 - fonction 463 sous l'intitulé " Contrat de Ville - participations financières" par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 011 - article 6288 - fonction 66 - enveloppe budgétaire 5959 sous l'intitulé « Dotation de Solidarité Urbaine » pour un montant de 118 521 frs.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/398

OBJET

Contrat Enfance - Délibération annulant
une décision de financement au profit de
l'association E.F.A.S

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Lors de sa séance en date du 16 février 1998, la Ville de Lille a décidé de verser un acompte de 3 500 frs à l'association EFAS destiné à financer une action visant à améliorer les capacités relationnelles des professionnels de la Petite Enfance, confrontés aux difficultés sociales et psychologiques croissantes des familles du quartier de Moulins.

Cette action qui avait été programmée en 1997 dans le cadre du Contrat de Ville n'a pas été reconduite en 1998.

C'est pourquoi en accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons d'annuler la décision de financement qui a été prise par délibération municipale n° 98/32 du 16 février 1998 au profit de l'association EFAS.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998
N° 98/399

OBJET
Contrat Enfance - Avenant n°4 portant
prolongation
Modification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Lors de sa séance en date du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la prolongation d'un an du Contrat Enfance signé entre la Ville de Lille et la C.A.F le 28 décembre 1993, ainsi que sur l'intégration de quelques actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration de la C.A.F a adopté l'avenant annexé conformément au schéma de développement par le Conseil Municipal du 15 décembre 1997.

En accord avec la Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 9 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer l'avenant de prolongation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998
N° 98/400

OBJET

Direction du Patrimoine Culturel
et du Spectacle Vivant
Création d'une régie comptable
comprenant une régie de recettes
et une régie d'avance

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

La Direction du Patrimoine Culturel et du Spectacle Vivant est amenée à organiser un certain nombre de manifestations : concerts, journées du Patrimoine, expositions etc.

Afin de pouvoir faire face aux contraintes de ce type d'activité qui nécessite des prises de décisions rapides, il est indispensable de fixer quelques règles particulières de fonctionnement.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature par le Maire des contrats à passer dans le cadre de ces manifestations;
- la création d'une régie comptable comprenant une régie de recettes et une régie d'avance, afin d'effectuer, sous le contrôle du Trésorier Principal des finances de la Ville, l'encaissement des recettes au comptant et le paiement de toutes dépenses indispensables à la bonne marche de ces activités, à savoir : cachets des artistes, paiement des sommes dues aux vendeurs de manifestations, droits d'auteurs, privilèges d'éditeur, toutes les prestations ou droits payés habituellement au moment des manifestations, les acquisitions de fournitures de nature spécifique nécessaires à l'organisation des manifestations et les menues dépenses.

Le montant de l'avance mise à la disposition du régisseur est évaluée à 100.000 Francs.

Les prix pratiqués lors de ces manifestations seront fixés par délibération du Conseil Municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/401

OBJET**Subvention de 3.000 Francs
au Foyer de Culture Populaire de Lille****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs**

Le Foyer de Culture Populaire de Lille a offert la possibilité à cinq ou six jeunes des Bois Blancs de découvrir l'Opéra et ses différentes activités.

Au cours de cette expérience très constructive, ils ont, en particulier, réalisé un film sur la création du "Vaisseau Fantôme".

Compte tenu du bilan très positif de cette opération, il vous est demandé, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, de bien vouloir accorder une subvention de 3.000 Francs en faveur de cette association.

La dépense en sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 65 article 6574 fonction 241 enveloppe 8710.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/402

OBJET

Monuments Historiques
Eglise Sainte Catherine
Travaux d'entretien
sur le pignon ouest de la nef nord

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Conservation Régionale des Monuments Historiques nous propose de réaliser en 1998 des travaux d'entretien du pignon ouest de la nef nord de l'Eglise Sainte Catherine.

L'entreprise de taille de pierre MCCM (Maçonnerie - Couverture - Charpente - Menuiserie) a établi, en accord avec l'architecte des Bâtiments de France, le devis ci-joint dont le total TTC se monte à 123.478,66 Francs.

Nous vous précisons que la DRAC subventionnera ces travaux pour un montant de 61.740 Francs soit à hauteur de 50%.

Le solde - 61738,66 Francs- étant à la charge de la commune.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider la réalisation de ces travaux pour un montant total de 123.478,66 Francs;
- solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention de 61.740 Francs au titre de l'entretien des édifices classés;
- prélever, en temps opportun, la somme de 123.478,66 Francs sur les crédits inscrits au chapitre 23 article 2313 fonction 235 enveloppe 8382 du budget en cours;
- ne commencer les travaux qu'après notification de la décision de subvention;
- prévoir, en temps opportun, l'encaissement de la subvention sollicitée de la DRAC sur le chapitre 23 article 2313 fonction 235 enveloppe 8382 du budget en cours.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/403

OBJET

Monuments Historiques
Eglise Saint Maurice
Travaux de restauration
d'une peinture murale (mur nord)

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Conservation Régionale des Monuments Historiques nous propose, au titre de sa programmation 1998, de rélaiser des travaux de restauration d'une peinture murale (mur nord).de l'Eglise Saint Maurice.

Le coût de ces travaux est de 75.375 Francs TTC (voir devis ci-joint). Ils seront réalisés sous la direction de l'inspecteur des monuments historiques.

Le financement est fixé comme suit :

- Etat	51.642 Francs
- Ville	23.733 Francs qui seront versés sous forme de fonds de concours.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la restauration prévue pour un montant TTC de 75.375 Francs;
- confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etat;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire;
- prélever, en temps opportun, la somme de 23.733 Francs correspondant au fonds de concours à verser par la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6575† fonction 235 enveloppe 12493 du budget primitif 1998.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/404

OBJETMonuments HistoriquesEglise Saint MauriceMise en Sécurité façade ouest ettour des pignons latéraux - 2ème trancheRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

En 1997, a été engagée une tranche de travaux de mise en sécurité du clocher et de nettoyage de la façade ouest de la tour.

La Conservation Régionale des Monuments Historiques nous propose, au titre de sa programmation 1998, de poursuivre ces travaux par une seconde tranche qui consiste à terminer le nettoyage de la façade ouest et à nettoyer les pignons latéraux.

Cette seconde tranche a été évaluée à 2.200.000 Francs et sera réalisée sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques.

Le financement est fixé comme suit :

- Etat 1.507.308 Francs
- Ville 692.692 Francs qui seront versés sous forme de fonds de concours.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la seconde tranche de travaux prévus pour un montant TTC de 2.200.000 Francs;
- confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etat;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire;
- inscrire au budget 1998 la somme de 692.692 Francs correspondant au fonds de concours à verser par la Ville, sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 65751 fonction 235 enveloppe 12493 du budget primitif 1998.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/405

OBJETBibliothèque municipale -Acquisition de documents anciens et d'artistes -Demande de subvention de l'Etat -Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque a acquis divers documents :

- deux photographies du 19^{ème} siècle d'hommes politiques (M. Lambrecht, député du nord 1863, M. Legrand, Député de Valenciennes, 1876)
- deux ouvrages d'artistes : Georgie, Georgie, texte d'Alain Leduc, Clinquevilles, texte de Pierre Herbaut
- lettres et poèmes d'Albert Samain
- Les archives de l'entreprise Kestner
- Documentation photographique des établissements Le Blan à Lille, de la collection C.S. Spriet.
- 20 carnets de dessin de Charles Vantieghem, sculpteur à Lille
- Manuscrit : 57 liber amicorum et livre de raison. - Lyon. Jean de Tournes, 1564.

L'état est susceptible de subventionner ces acquisitions, en conséquence, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 03 Juin 1998 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, il est proposé de :

- solliciter de celui-ci une subvention au plus haut taux,
- prévoir en temps opportun l'admission en recettes de la subvention sur le chapitre 13 - Article 1321 et l'ouverture du crédit d'emploi sur l'imputation 21-2162-233- Enveloppe 1323 (achat de livres anciens)

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/406

OBJET

Bibliothèque Municipale -

DSU quartier de Lille Sud: «Internet pour tous» -

Demande de subvention - Admission en recettes -

Ouverture du crédit d'emploi.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Il a été présenté un dossier DSU pour le quartier de Lille Sud intitulé «Internet pour tous» qui a été retenu. (Délibération n°98/153 du Conseil Municipal du 06/04/98 - Contrat de Ville - Programme 1988 - Financements)

Ce projet, dont le coût est évalué à 152805F, a pour objectif de diversifier les moyens d'accéder à l'informatique dans le cadre de la Bibliothèque et donc de permettre aux habitants tant jeunes qu'adultes de consulter internet ou des CD-Roms grâce à des micro-ordinateurs organisés en réseau. (Fiche programme annexée)

La participation de la Ville est sollicitée à hauteur de 50% du coût de l'action soit 76402F50 répartis de la manière suivante:

- Politique de la Ville	56402F50
- Culture	5000F00
- Animation	15000F00

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 03 Juin 1998 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser :

- à solliciter de l'Etat-Région une subvention d'un montant de 76402 F 50.
- de prévoir en temps opportun l'admission en recettes de la subvention et l'ouverture du crédit d'emploi sur le chapitre 21 - Article 2183 - Fonction 233 - Enveloppe 12648 (Matériel informatique)

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/407

OBJET

Bibliothèque Municipale - Rapport de Monsieur le Maire
DSU quartier du
Faubourg de Béthune « Point lecture »-
Demande de subvention -
Admission en recettes - Mesdames, Messieurs,
Ouverture du crédit d'emploi

En réunion du 16 février 1998, le Conseil Municipal a adopté le programme de projets d'actions 1998.

Il a été présenté un dossier DSU pour le quartier du Faubourg de Béthune dont l'objet est la création d'un point de lecture.

Celui-ci, dont le coût global est évalué à 539000F, doit préfigurer la future bibliothèque du quartier et répondre à une forte demande des habitants.

La participation de la Ville est sollicitée à hauteur de 50% du coût de l'action soit 269500F.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 03 juin 1998 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser :

- à solliciter de l'Etat-Région une subvention d'un montant de 269500F
- de prévoir en temps opportun l'admission en recettes de la subvention et l'ouverture du crédit d'emploi sur l'imputation chapitre 21 - article 2188 - fonction 233 - enveloppe 1322 (acquisition de matériel).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/408

OBJET

THEATRES MUNICIPAUX
Opéra - Vente de costumes
Modification de la procédure

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 98/35 du 16 février 1998, vous avez autorisé la vente du stock de costumes entreposé à l'Opéra, par lots, après mise en concurrence; les lots étant attribués par la Commission d'Appel d'Offres aux offres les plus intéressantes.

Afin d'optimiser la recette pouvant être retirée de cette vente, il est apparu judicieux d'opter pour une mise en vente par enchères publiques, et d'y adjoindre certains meubles et accessoires.

Après consultation, les deux cabinets de commissaires priseurs lillois, Me THULLIER du G.I.E MERCIER et Cie 14, rue des Jardins à 59800 LILLE et Me DEBUISSON 2, rue Sainte Anne à 59000 LILLE ont remis une offre pour réaliser cette vente aux enchères.

Lors de sa réunion du 3 juin 1998, votre Commission de la Culture a souhaité que ces deux cabinets soient de nouveau consultés afin de pouvoir affiner leurs propositions.

La nouvelle consultation a donné le résultat suivant :

- Me THULLIER estime pouvoir retirer de cette vente un produit de l'ordre de 400.000 à 600.000 F, et fixe ses honoraires à 9 % HT du montant adjudgé.
- Me DEBUISSON estime pouvoir retirer de cette vente un produit de l'ordre de 200.000 à 300.000 F, et fixe ses honoraires à 10 % HT du montant adjudgé.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le changement de procédure et l'extension de cette vente aux meubles et accessoires;
- confier à Me THULLIER du G.I.E MERCIER et Cie la réalisation de cette vente aux enchères et imputer la dépense en résultant sur les crédits de l'opéra de Lille (chapitre 011 - fonction 22 - compte 6226 - enveloppe à créer);
- admettre en recette le produit de cette vente aux documents budgétaires de 1998 (chapitre 011 - fonction 22 - compte 707 - enveloppe à créer).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/409

OBJET

Palais des Beaux Arts - Gestion de
l'accueil des groupes - nécessité de
procéder à une réservation préalable
auprès du musée.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Dans le but de parvenir à une gestion optimale de l'accueil des groupes, il est convenu que les visiteurs se présentant en groupe constitués et organisés en structure associative ou touristique, ne peuvent bénéficier du tarif réduit pour le paiement du droit d'entrée (20 F au lieu de 30 F) uniquement dans la mesure où ils auront effectué, préalablement à leur visite, une réservation auprès du musée.

Cette disposition permet de parvenir à une gestion optimale de l'accueil des groupes, de plus en plus nombreux au Musée, en limitant les visites spontanées, difficilement gérables.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir adopter cette disposition visant à offrir aux groupes, un service de qualité.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/410

OBJET

Palais des Beaux Arts - Convention liant
la Ville de Lille et la Caisse d'Epargne
de Flandre dans le cadre d'un
partenariat visant à soutenir
l'organisation de l'exposition Goya (11
décembre 1998 au 19 mars 1999) ainsi
que des actions liées au développement
du musée.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le musée a rouvert ses portes au public le 8 juin 1997 après une rénovation approfondie et l'agrandissement de ses espaces. Dans le cadre de ses actions de promotion et de relations publiques, le mécène a manifesté le désir d'apporter son soutien financier au musée.

Le mécène s'engage à verser à la Ville de Lille la somme de 120 000 F par an pendant trois années consécutives, à savoir 1998, 1999, 2000. Il s'agit d'un apport financier à l'organisation de l'exposition Goya en 1998, à la mise en place du musée de l'oeuvre ou à défaut d'un soutien au développement du musée en 1999 et 2000.

En contrepartie, le mécène bénéficiera de la possibilité d'organiser des manifestations privées décrites dans la convention jointe qui définit les termes du partenariat.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, et la commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et de bien vouloir admettre en recettes le montant du mécénat correspondant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998
N° 98/411

OBJET

Palais des Beaux Arts -Convention liant
la Ville de Lille et le Crédit Agricole
dans le cadre d'un partenariat visant à
soutenir les opérations liées au plan en
relief de Lille et à l'amélioration de la
signalétique de la salle des plans en relief

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le Crédit Agricole souhaite apporter son soutien financier à hauteur de 150 000 francs, au développement du Musée, et notamment intervenir au niveau des plans en relief.

Le Crédit Agricole est en effet une banque attachée à son enracinement local. Le mécénat des plans en relief correspond à son souhait de participer à la vie culturelle de sa région.

Le mécénat du Crédit Agricole portera essentiellement sur le parrainage du plan en relief de Lille et sur l'amélioration de la signalétique de la salle des plans en relief.

La convention jointe définit les termes de ce partenariat et les contreparties offertes par le musée.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, et la commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et d'admettre en recettes, le montant du mécénat correspondant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/412

OBJET

**Palais des Beaux Arts - Présentation de
l'exposition « Les Dessous du Dessin »
du 19 septembre au 30 novembre 1998**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs**

le Palais des Beaux Arts, et en particulier le cabinet des Dessins, organise une exposition intitulée « Les Dessous du Dessin », qui se déroulera du 19 septembre au 30 novembre 1998.

L'exposition propose une approche des supports et des techniques employés du XIII^e au XX^e siècle et une présentation des différentes fonctions du dessin.

Elle est accompagnée d'un catalogue édité par le Palais des Beaux Arts et vendu au prix public de 60 francs. Une valise pédagogique sera réalisée et financée avec l'aide de l'Inspection Académique du Nord. Elle sera destinée aux enfants et aux scolaires qui auront ainsi l'occasion de s'essayer aux techniques les plus variées.

l'entrée à l'exposition est gratuite. Il suffira aux visiteurs d'acquitter le droit d'entrée aux collections permanentes.

Des visites guidées seront organisées au tarif en vigueur actuellement pour les visites des collections permanentes.

Des ateliers proposeront aux enfants et aux scolaires l'utilisation de la valise pédagogique au tarif de 400 francs, pour la prestation du guide animateur. Aucun droit d'entrée ne sera réclamé, que les participants soient lillois ou non lillois.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce projet d'exposition et admettre en recette le produit des ventes du catalogue.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/413

OBJET

Palais des Beaux Arts - Musée de
l'Hospice Comtesse - Musée d'Histoire
Naturelle - Adoption du règlement
intérieur des musées de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Les musées de Lille ont souhaité, conjointement, mais en fonction de leur organisation spécifique, rédiger un document posant les règles concernant :

- l'accès au musée ;
- le comportement général des visiteurs ;
- les dispositions relatives aux groupes ;
- l'utilisation des vestiaires ;
- les conditions de prises de vues, enregistrements et copies d'oeuvres ;
- la sécurité des personnes, des oeuvres et des bâtiments ;
- les conditions de mise à disposition des espaces.

Le règlement intérieur des musées de Lille est applicable :

- aux visiteurs des musées ;
- aux personnes et aux groupes autorisés à utiliser certains locaux pour des réceptions, conférences ou cérémonies diverses ;
- à toute personne étrangère au service, présente dans les établissements pour quelque motif que ce soit.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir adopter l'application du règlement intérieur des Musées de Lille, dont les dispositions sont exposées dans les documents joints.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/414

OBJET

Palais des Beaux Arts - organisation
d'une exposition temporaire « Goya, un
regard libre » - Convention de mandat
entre la Réunion des Musées Nationaux
et la Ville de Lille - contrat entre la
RMN et le Philadelphia Museum of Art
et la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille, la Réunion des Musées Nationaux et le Philadelphia Museum of Art organisent en commun une exposition intitulée « Goya, un regard libre ». Elle aura lieu à Lille, au Palais des Beaux Arts, du 11 décembre 1998 au 14 mars 1999 et à Philadelphie d'avril à juillet 1999.

Pour la bonne réalisation de cette exposition, la Ville de Lille souhaite confier un mandat à la Réunion des Musée Nationaux qui dispose de l'ingénierie nécessaire pour une exposition de niveau international.

Considérant que les relations entre la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux doivent faire l'objet d'un accord spécifique, une convention, ci-jointe, a été établie afin de définir les prestations confiées à la R.M.N. par la Ville de Lille pour l'organisation de l'exposition et les modalités financières qui en découlent.

Par ailleurs, cette exposition est organisée en collaboration avec le Philadelphia Museum of Art, ce qui permet d'atténuer le coût des transport et des assurances des oeuvres. Ainsi, un contrat, ci-joint, liant la RMN, le Philadelphia Museum of Art et la Ville de Lille, délimite les contributions et charges respectives des différentes parties.

Ces dispositions annulent et remplacent celles exposées par délibération 98/42 du 16 février 1998.

En accord avec la commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de cette convention et du contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/415

OBJET

Palais des Beaux Arts - Convention
entre la Ville de Lille et la banque
Hervet, dans le cadre de l'organisation
d'un concert

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

La banque Hervet, sise au 127, avenue Charles De Gaulle à Neuilly sur Seine, souhaite apporter son soutien financier, à hauteur de 30 000 francs, à l'organisation d'un concert public autour de l'exposition « Les Watteau de Lille », au Palais des Beaux Arts, 11 juin 1998.

La présente convention a pour objet de fixer les termes de ce partenariat

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, et la commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, et d'admettre en recettes le mécénat correspondant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/416

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse –
Conservation préventive du fonds
iconographique –
Subvention de la DRAC –
Ouverture du crédit d'emploi.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral daté du 31 décembre 1997, la Ville de Lille est bénéficiaire d'une subvention de 30.800 francs au titre de la conservation préventive des fonds iconographiques du musée de l'Hospice Comtesse.

Si la délibération 97/225 du 12 mai 1997 autorise les dépenses afférentes et sollicite l'aide financière de la DRAC, il s'agit à présent de prévoir l'encaissement des 30.800 francs alloués qui vont nous être versés par acomptes, suivant les frais engagés par le musée.

En conséquence, et en accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales et de la Décentralisation réunies respectivement les 3 et 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, après encaissement, l'ouverture des crédits d'emploi correspondants sur le budget d'investissement du musée Comtesse chapitre 21, article 2188 fonction 234 enveloppe 1317.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/417

OBJET

Palais des Beaux Arts - Dépôt d'oeuvres
d'Edouard Pignon - Convention entre la
Ville de Lille et Monsieur Nicolas Pignon

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le musée des Beaux Arts accepte la proposition de Monsieur Nicolas Pignon, propriétaire des oeuvres de son père, Edouard Pignon, de prendre en dépôt 39 oeuvres de ce peintre.

Ces oeuvres seront stockées dans les réserves du Palais des Beaux Arts, dans les mêmes conditions que les autres oeuvres du musée.

Les conditions de ce dépôt, et notamment les conditions de conservation, de présentation, de déplacement et d'assurances de ces oeuvres doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Lille et Monsieur Nicolas Pignon.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de la convention ci-jointe précisant les accords pris entre la Ville de Lille et Monsieur Nicolas Pignon.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/418

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle de Lille - Projet d'exposition "déchets" (Février-Juin 1999) - Conventions liant la Ville de Lille aux partenaires financiers - Admission en recettes des subventions - Ouverture du crédit d'emploi.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux délibérations n° 98/46 et n°98/164 du Conseil Municipal (séances du 16 Février 1998 et du 6 Avril 1998), ayant établi la programmation culturelle du Musée d'Histoire Naturelle et autorisé les demandes de subvention auprès d'institutions souhaitant aider le musée à monter une exposition sur les déchets, 10 partenaires financiers ont été sollicités.

Ils ont été sollicités selon le plan de financement ci-dessous :

Communauté Urbaine de Lille :	100 000 F
Communauté Urbaine de Dunkerque	40 000 F
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale	40 000 F
Conseil Régionale Nord-PdC	150 000 F
Ministère de l'E.N., Recherche et Technologie	150 000 F
Ministère de l'Am. du Terr. et Environnement	50 000 F
ADEME	60 000 F
Agence de l'Eau	60 000 F
Eco Emballage	50 000 F
Fonds Européens (FEDER)	350 000 F*

Des conventions (ci-jointes) ont été établies afin de fixer les termes de certains partenariats (FEDER, Agence de l'Eau et Eco-Emballage).

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 3 et 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- Monsieur le Maire à signer les conventions jointes,
- l'encaissement de ces subventions,
- l'ouverture du crédit d'emploi au chapitre 11, article 6068, enveloppes à créer.

* l'encaissement et l'ouverture du crédit d'emploi de cette subvention FEDER ont déjà été accordés (délibération n° 98/164 de la séance du 6 Avril du Conseil Municipal).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/419

OBJET

Palais des Beaux Arts - Ateliers
pédagogiques - nouvelle formule
d'inscription à l'année - autorisation
d'appliquer la tarification
correspondante

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Depuis la réouverture du musée, les ateliers du Palais des Beaux Arts proposent des activités à la séance (45 F) ou par cycle de trois séances (40 francs la séance).

Pour répondre à une demande croissante du public, le Palais des Beaux Arts souhaite modifier les modalités d'inscription aux ateliers en proposant une formule à l'année dont les tarifs seraient les suivants :

- 650 francs pour l'année, pour les lillois ;
- 950 francs pour l'année, pour les non-lillois.

Les participants auraient ainsi la possibilité de suivre en continu 30 séances en effectuant les démarches d'inscription en septembre.

Le Palais des Beaux Arts serait ainsi assuré de parvenir à un effectif complet des ateliers en constituant des groupes en fonction de la demande et à fidéliser un public à ses activités.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette nouvelle formule d'inscription aux ateliers du Palais des Beaux Arts et d'accepter la tarification correspondante.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/420

OBJETRejet des eaux d'exhaure du Palais des
Beaux-Arts - Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°96/438 du 4 juillet 1996, vous avez autorisé la réalisation d'une canalisation dans le Boulevard de la Liberté en vue du rejet des eaux d'exhaure du Palais des Beaux-Arts au Quai du Wault.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, une procédure d'appel d'offres ouvert a été organisée, et l'entreprise E.R.T.P. a été désignée par la commission d'appel d'offres dans sa séance du 4 juin 1997.

Lors de la réalisation des travaux, nous avons été informés par le concessionnaire la S.E.N., que la conduite d'eau industrielle sur laquelle nous devions nous raccorder au droit de la rue Jean Sans Peur, se prolongeait jusque la rue de Puebla. Le linéaire de conduite à mettre en oeuvre dans l'ouvrage d'assainissement du Boulevard de la Liberté a donc été réduit de 81 mètres linéaire.

D'autre part lors du raccordement de cette conduite sur le réseau d'eau industrielle, un ouvrage non répertorié sur les banques de données communautaires a été découvert dans le Boulevard de la Liberté nécessitant des modifications sur les travaux déjà réalisés, l'ensemble de ces modifications représente une plus value de 27.721,12 Francs T.T.C.

Nous vous demandons, en accord avec votre commission de la culture qui s'est réunie le 3 juin 1998, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché.

Montant initial :

945.395,46 F. T.T.C.

Avenant :

27.721,12 F. T.T.C.

Nouveau montant :

973.116,58 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/421

OBJET

Procédure de suivi du pilotage des
Organismes partenaires ou satellites
Théâtre International de Quartier Le Prato

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille collabore depuis de nombreuses années avec des structures très diverses, dites partenaires ou satellites.

L'évolution de la réglementation nous encourage à envisager leur suivi de manière formelle et la Ville ne peut que trouver son intérêt à disposer de manière permanente d'un observatoire de son environnement partenarial.

Il a donc été mis en œuvre, à l'instar d'autres collectivités, un suivi du pilotage de nos organismes partenaires ou satellites.

Cette procédure, matérialisée par la production d'un rapport annuel pour chacun des 59 organismes retenus à ce jour, fait l'objet de la présente délibération et concerne plus particulièrement l'organisme :

Théâtre International de Quartier Le Prato

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de ce rapport de suivi de pilotage.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/422

OBJETAssociations culturelles
Versement de subventions indemnitaires
suite à la fermeture temporaire du SébastopolRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La fermeture temporaire du Théâtre Sébastopol pour travaux de sécurité engendre pour toutes les structures culturelles lilloises qui avaient l'habitude d'avoir la jouissance de cette salle de spectacles, des frais de location importants.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous proposons donc de bien vouloir allouer les subventions indemnitaires suivantes correspondant au coût des salles d'accueil :

- | | |
|---|----------------|
| - Conservatoire National de Région
(classe d'art dramatique)
accueilli au Théâtre de l'Idéal de Tourcoing | 23.000 Francs |
| - Les Chantiers de la Danse
accueillis à la Métaphore | 28.100 Francs |
| - LUC Danse Classique CBJ
(les Ballets de la Jeunesse)
accueillis au Nouveau Siècle | 60.000 Francs |
| - Le Prato
accueilli au Nouveau Siècle | 30.000 Francs |
| - Danse à Lille
accueillie à Lille Grand Palais
et au Grand Bleu | 124.075 Francs |
| - Les Jeunesses Musicales de France
accueillies dans diverses salles | 100.000 Francs |

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits disponibles au budget en cours, chapitre 65 article 6574 fonction 241.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/423

OBJET

Associations Culturelles
Attribution de subventions
Financements votés le 6 avril 1998
Six rectificatifs

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°98/166 du 6 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de subventions à des associations culturelles au titre de l'exercice 1998.

Il s'avère que le nom de certaines de ces associations a été mal retranscrit .

Il convient donc de lire :

au lieu de :

"La Baraque Foraine" =>	l'association "le Théâtre de la Baraque Foraine" subvention de 18.000 Francs;
"La Fabrique" =>	la M.A.J.T. subvention de 70.000 Francs;
M.A.J.T. Rencontres =>	la M.A.J.T. subvention de 150.000 Francs;
F.N.A.P.E.C. =>	l'association F.N.A.P.E.C. Région Nord-Pas de Calais subvention de 6.000 Francs;
Ateliers de la M.A.J.T.=>	la M.A.J.T. subvention de 20.000 Francs.
Gilgamesh =>	l'association "Ateliers d'Arts Plastiques Gilgamesh" subvention de 2.000 Francs.
MCC Université des Sciences et Techno - IAE de Lille	=> MCC Fédé subvention de 5.000 Francs

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir entériner ces six rectificatifs.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/424

OBJET

**Contrat de Ville
Programme 1998
Financements votés le 6 avril 1998
Un rectificatif**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération 98/167 du 6 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé la programmation culturelle du Contrat de Ville 1998.

Parmi les actions nouvelles, a été présentée une aide au projet intitulé "Mosaïque et Arts Plastiques" qui a pour objectif de proposer aux habitants du quartier de Moulins et en particulier aux plus jeunes d'entre eux des activités plastiques. en lien avec les projets du quartier.

Attribuée à tort à l'association "les Météores", cette subvention de 47.900 Francs est en fait à verser à l'association "l'Atelier de la Filature".

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir entériner ce rectificatif

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/425

OBJET

Exposition CHAMBRE GARNIE
église Sainte-Marie-Madeleine
Arrêt de la vente des catalogues

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La délibération n° 98/170 prévoyait la vente du catalogue de l'exposition "Chambre Garnie" à l'église Sainte Marie Madeleine, du 6 au 30 Mai 1998, au prix de 65F.

L'exposition ayant dû être annulée, il est suggéré de retirer les catalogues de la vente et de les mettre à disposition de la Direction du Développement Culturel et du Spectacle vivant. Celle-ci en gèrera le stock et en assurera une ventilation gracieuse, notamment à l'intention des artistes ayant participé à l'échange entre Bruges et Lille, des lieux de diffusion d'Arts Plastiques Lillois et des Bibliothèques Municipales.

En accord avec la commission culture du 3 Juin, nous vous demandons donc de bien vouloir accepter la nouvelle destination de ces catalogues et autoriser sa ventilation gracieuse par la direction du Développement Culturel et du Spectacle Vivant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/426

OBJET

Don de Cecylia OLZEWSKA
Acceptation

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Suite à l'exposition qui lui a été consacrée du 6 au 22 mars dernier dans le grand Hall de la Mairie, Cecylia OLZEWSKA a fait part de son intention de faire don à la Ville de Lille de l'une de ses oeuvres :

- une huile sur toile sans titre.

Ce tableau est estimé à 15.000 Francs.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce don.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/427

OBJET**Reconduction de l'opération
Faubourg des Musiques
année scolaire 98-99****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération 96/284 et 96/416 des 29 avril et 24 juin 1996, le Conseil Municipal

==> acceptait le principe d'une action concertée et finalisée visant le développement de l'écoute et des pratiques musicales, dans le quartier du Faubourg de Béthune au cours des deux années scolaires 96-97 et 97-98;

==> signait une convention spécifique avec le Ministère de la Culture qui lui accordait une subvention de 1.4 M.F. pour mener à bien cette action.

Par ailleurs, par délibération 97/396 du 30 juin 1997, le Maire était autorisé à signer une convention d'objectifs avec le Centre Social - Maison de Quartier du Faubourg de Béthune (anciennement Centre Social - Maison de Quartier Concorde), désigné par le comité de pilotage de cette opération comme partenaire direct des activités mises en place dans ce cadre.

Compte-tenu du bilan très positif de cette opération et dans l'attente de la création du futur centre de pratique de musiques actuelles, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, de bien vouloir autoriser la reconduction de cette opération durant l'année scolaire 98-99.

La dépense en résultant sera limitée au montant des crédits disponibles inscrits au budget primitif 98 et du solde de la subvention de l'Etat qui s'élève au 1er juin 1998 à 867.018,64 Francs.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/428

OBJET**Aéronef-"Les spectacles sans gravité" - Convention pour achat de matériel****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Suite à la convention approuvée par délibération n°96/720, la Ville de Lille convient de compléter le matériel de l'Aéronef en moyens de communication et en moyens informatiques.

Ces matériels correspondent à :

- 2 micro ordinateurs équipés de répicateurs de ports
- 1 scanner
- 1 moniteur
- 1 logiciel Quark Xpress
- 1 imprimante à billet
- 1 imprimante
- 1 batterie + chargeur
- l'installation du matériel

- 12 émetteurs-recepteurs portatifs avec batteries grande capacité et batteries standard, housses
- 2 chargeurs

La Ville de Lille reste propriétaire des matériels quelque soit le devenir de l'Association.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux imputations suivantes :

-pour le matériel informatique :

article: 2183 fonction 22 enveloppe 13916

montant de la dépense : 88 677,18 F T.T.C (devis joint)

- pour le matériel de communication :

article 2188 fonction 22 enveloppe 13917

montant de la dépense : 60 179,40 F T.T.C. (devis joint)

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 Juin, nous vous proposons d'établir une convention entre la Ville de Lille et l'Association des Spectacles sans Gravité reprenant les conditions évoquées ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/429

OBJET**Opération "Pas d'Quartier"**
Attribution de subvention
de la délégation de la politique
de la Ville- Versement**Rapport de Monsieur le Maire**
Mesdames, Messieurs,

La délégation municipale ayant en charge la Politique de la Ville nous a fait savoir qu'elle souhaite apporter son soutien financier à l'opération Pas d'Quartier! menée par l'association du même nom, à laquelle elle attribue une subvention de 150 000,00 Francs.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 3 Juin, nous vous demandons de bien vouloir autoriser

-le prélèvement de cette somme sur les crédits disponibles chapitre 011, article 6288, fonction 66, intitulé Dotation de Solidarité Urbaine

-son affectation sur les crédits culturels enveloppe 12393, chap.65, article 65748,
fonction 241 intitulé "Pas d'Quartier".

-le reversement de cette subvention à la structure bénéficiaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/430

OBJET

Conservatoire National de Région
demande de subvention à l'Etat pour stages
et concert -
Admission en Recettes

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le conservatoire organise en novembre 1998 un opération autour du jazz.

Ce projet s'articule principalement autour des axes suivants :

- travail d'orchestre de jazz avec Monsieur Didier LEVALLET, directeur de l'Orchestre National de Jazz, et deux musiciens de l'ONJ.

Cet orchestre sera constitué d'étudiants de la Région Nord Pas-de-Calais, du conservatoire de Lille mais aussi d'autres structures.

Ce stage se déroulera pendant les vacances de Toussaint.

- Concert de l'Orchestre National de jazz sous la direction de Didier LEVALLET au Splendid

- Master-classes sur les instruments de jazz par plusieurs musiciens de l'O.N.J, le lendemain du Concert

- Concert-animation de l'orchestre de jazz, constitué des stagiaires

Cette opération a retenu l'attention du Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le coût de l'opération est de 150 000 Frs, les dépenses étant prévues sur les crédits de fonctionnement du conservatoire, inscrits au B.P.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons :

- d'autoriser une demande de subvention de 60 000 Frs auprès de l'Etat, Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- l'admission en recettes de cette subvention, ainsi que l'ouverture de crédits d'emploi pour un montant équivalent au chapitre 011 article 6288 enveloppe 7655 fonction 22

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/431

OBJET

Conservatoire National de Région
Vente de Pianos - Appel d'offres -
Admission en Recettes

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire dispose depuis de nombreuses années d'un harmonium deux claviers.

Cet instrument n'est plus utilisé depuis longtemps et ne correspond plus aux nécessités pédagogiques du conservatoire.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998 nous vous demandons d'autoriser :

- la vente de cet harmonium selon la procédure d'appel d'offres
- l'admission en recette pour un montant équivalent à cette vente au chapitre 21 article 2188 fonction 22

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/432

OBJETConservatoire National de Région
Vente de Pianos - Appel d'offres -
Admission en Recettes

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Parmi le parc instrumental du conservatoire, plusieurs pianos sont aujourd'hui hors d'usage. En outre, plusieurs instruments provenant de l'Opéra de Lille eux aussi hors d'usage ont été transférés récemment au conservatoire. Tous ces instruments sont actuellement entreposés dans le bâtiment de la Place du Concert.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous demandons :

- d'autoriser la vente de ces instruments, dont la liste est reprise ci-dessous, selon la procédure d'appel d'offres
- l'admission en recettes pour un montant équivalent à cette vente au chapitre 21 article 2188 enveloppe 2224 fonction 22

- 1 piano droit ROGERS N° 50090
- 1 piano queue GAVEAU
- 1 piano droit PLEYEL N° 74F649
- 1 piano GRAS N° 33509
- 1 piano 1/4 de queue PLEYEL N° 20945
- 1 piano droit ROGERS N° 50298
- 1 piano 1/4 de queue BORD N° 13968
- 1 piano DROIT rogers Réf RX 39
- 1 piano droit ROGERS n° 49922
- 1 instrument électrique VISCOUNT CL 1
- 1 instrument électrique PHILICORDA

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/433

OBJET

Ecoles de Musique Municipales
Mise en place d'une nouvelle tarification
pour l'année scolaire 98-99
Prise en compte du quotient familial

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a créé cinq écoles de musique de quartier - Bois Blancs, Wazemmes, Saint Sauveur, Saint Maurice et Lille Sud qui s'adressent à un public différent de celui du Conservatoire National de Région.

Ces services de proximité ont, en particulier, pour vocation première de permettre à des enfants de milieu défavorisé fréquentant déjà l'école primaire d'avoir une ouverture sur la musique.

La modicité des droits d'inscription actuels participe de cette philosophie d'autant que, par ailleurs, l'inscription est gratuite pour les enfants de bénéficiaires du R.M.I. et de chômeurs et le tarif minoré à partir du troisième enfant.

Il s'avère néanmoins que la tarification actuelle ne répond pas pleinement aux souhaits de la municipalité.

Afin d'inciter les familles aux ressources modestes à utiliser ce service et dans un souci d'équité, il est apparu opportun de fixer de nouveaux tarifs qui intègrent le principe de la progressivité et prennent en compte les ressources et le nombre d'enfants.

Ils interviendront dès la rentrée de septembre et les Mairies des quartiers concernés seront chargées d'encaisser les droits.

Ces nouvelles dispositions ne modifient en rien les modalités de justification du domicile lillois tels qu'elles ont été définies par la délibération n° 97/250 du 12 mai 1997.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 3 juin 1998, nous vous proposons de bien vouloir

- fixer comme suit la nouvelle tarification et les dispositions s'y annexant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le montant du droit d'inscription forfaitaire est fixé à 80 Francs.

EXONERATION TOTALE (DROIT D'INSCRIPTION - DROIT DE SCOLARITE)

Les élèves dont les parents ne perçoivent que des revenus de transfert tels que R.M.I., A.S.S.E.D.I.C., prestations sociales ou familiales, sont exonérés du droit d'inscription et de scolarité sur présentation des pièces justificatives de leur situation émanant des organismes ou administrations habilités à les délivrer.

**DROIT DE SCOLARITE
ELEVES INSCRITS EN COURS DE SOLFEGE, CHORALE, THEATRE,
SANS PRATIQUE INSTRUMENTALE**

QUOTIENT FAMILIAL	% DU QUOTIENT FAMILIAL	BAREME PROPOSE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL
0 à 2.000	0%	0
2.001 à 4.000	2%	40 à 80
4.001 à 7.000	3%	120 à 210
7.001 à 10.000	4%	280 à 400
10.001 et plus	5%	500 à x francs*

**DROIT DE SCOLARITE
ELEVES PRATIQUANT LE SOLFEGE ET L'INSTRUMENT
OU L'INSTRUMENT SEUL**

QUOTIENT FAMILIAL	% DU QUOTIENT FAMILIAL	BAREME PROPOSE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL
0 à 2.000	0%	0
2.001 à 4.000	4%	80 à 160
4.001 à 7.000	5%	200 à 350
7.001 à 10.000	6%	420 à 600
10.001 et plus	7%	700 à x francs*

* Participation plafonnée au prix de revient annuel moyen par élève.
A titre indicatif, ce prix de revient s'élevait à 4.140 francs en 1997.

QUOTIENT FAMILIAL = REVENUS BRUTS GLOBAUX / NOMBRE DE PARTS / 12 MOIS

Le quotient familial étant lui-même déterminé en fonction de la composition de la famille et ce quotient nous servant pour l'avenir de référence, il ne peut plus être envisagé d'accorder le bénéfice d'une réduction de 50% à compter du 3ème enfant inscrit en école de musique.

Le quotient familial sera calculé à partir de l'avis d'imposition intéressant les revenus de l'année antérieure ou, par défaut, de la dernière déclaration de revenus.

DROIT D'INSCRIPTION-REINSCRIPTION DROIT DE SCOLARITE

Le droit d'inscription-réinscription correspondant à une participation aux frais de constitution du dossier ou de renouvellement de celui-ci n'est pas remboursable.

Le droit d'inscription n'est acquitté par les nouveaux élèves qu'après acceptation de la demande d'inscription (en septembre).

Le droit de réinscription est payable au moment de la réinscription pour les anciens élèves.

Le droit de scolarité doit être acquitté avant le 15 novembre de l'année scolaire en cours.

Tout élève inscrit ou réinscrit qui ne reprend pas la scolarité à la rentrée de septembre et qui en informe, par courrier, la direction de l'école de musique avant le 15 septembre, est dispensé d'acquitter le droit de scolarité.

Tout élève qui démissionne entre le 15 septembre et le 15 novembre doit acquitter une redevance correspondant au demi-tarif du droit de scolarité, quel que soit le nombre de cours suivis depuis la rentrée.

Tout élève qui démissionne après le 15 novembre ne peut être remboursé du droit de scolarité.

Les élèves qui suivent les cours de formation musicale et de pratique instrumentale dans plusieurs écoles municipales de musique de quartier acquittent les droits d'inscription-réinscription et de scolarité dans la Mairie du quartier où ils suivent les cours de pratique instrumentale. Ils y acquittent le montant total de ces droits, toutes disciplines confondues.

LES ELEVES EXTRA-MUROS

Les élèves extra-muros déjà inscrits en Ecole de Musique auront la possibilité de continuer leur scolarité.

Le droit de scolarité qu'ils devront acquitter sera calculé selon les mêmes modalités que celui des élèves lillois puis multiplié par 2.

DROIT DE SCOLARITE

Tranche de revenus	Taux
0 à 100 000	2%
100 000 à 150 000	3%
150 000 à 200 000	4%
200 000 à 300 000	5%
300 000 à 400 000	6%
400 000 à 500 000	7%
500 000 à 600 000	8%
600 000 à 700 000	9%
700 000 à 800 000	10%
800 000 à 900 000	11%
900 000 à 1 000 000	12%
1 000 000 et plus	13%

Le droit de scolarité est calculé sur la base des revenus nets imposables de l'année précédente. Pour les élèves extra-muros, ce droit est multiplié par deux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/434

OBJET

FRAIS D'ENLEVEMENT POUR DEPÔT DE DETRITUS
ANNULATION DU TITRE DE RECETTES N° 96/10900
MME HURAS & M. MARIMOUTOU

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Madame HURAS et M. MARIMOUTOU ont été avisés du recouvrement des frais d'enlèvement d'un dépôt de détritus réalisé en juillet 1996.

Ils ont donc déposé réclamation auprès de la Trésorerie en septembre 1997.

Ils ont, par ailleurs, été entendus par les services de police à ce sujet et avaient apporté les réponses souhaitées pour que le dossier soit classé.

Or, les intéressés viennent de recevoir un rappel pour le titre de recettes n° 96/10900, avec saisie effective du mobilier en cas de non paiement.

Ces personnes se sont présentées au service de la Gestion de l'Espace Public et de la Propreté, afin d'obtenir plus amples explications.

Au vu des documents en leur possession, il s'avère qu'ils ne sont pas les auteurs des dépôts, puisqu'ils ont quitté le logement du 214 boulevard Victor Hugo en février 1996.

Il semblerait que ce soit le propriétaire de l'immeuble (M. PITALA) qui, voulant vider la cave, aurait sorti sur le trottoir les objets divers pour s'en débarrasser en juillet 1996.

Compte tenu de ses éléments, et en accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie, réunie le 11 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'annulation pure et simple du titre de recettes émis à l'encontre des intéressés.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/435

OBJET

- Association des paralyés de France -
- Service Accessibilité
- Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Pour mener à bien une politique d'insertion des personnes handicapées moteur, il est nécessaire de rendre accessible tous les sites : les logements, les établissements publics et privés, les moyens de transport, les lieux de travail.

L'Association des Paralyés de France, 231 rue Nationale, par l'intermédiaire de son Service Accessibilité constitué en majeure partie par des bénévoles et animé par Bernard CAIGNET, chargé de mission, mène des actions en ce sens et notamment à Lille : participation au groupe de travail des permis de construire, étude des dossiers, visites sur place, information et sensibilisation des promoteurs, des architectes, des techniciens ; l'A.P.F est membre titulaire de la Commission Communale d'accessibilité, siège à la Commission extra municipale « Intégration des personnes handicapées dans la Ville » animée par Monsieur CUCHEVAL, Adjoint délégué aux Handicapés et à l'accessibilité dans la Ville et participe à de nombreuses réunions concernant tous les problèmes d'accessibilité.

Pour poursuivre cette activité, l'A.P.F sollicite le soutien financier de la Ville à concurrence de 80 000 F pour 1998 ; nous vous proposons de réajuster la subvention pour un montant de 65 000 F celle des années précédentes étant de 60.000 F, la dépense sera imputée sur l'enveloppe 13 305 chapitre 65 article 6572 Fonction 653 correspondant à la Section de fonctionnement.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin, 1998

N° 98/436

OBJET

- POS

- Modification de la réserve n°23

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

La réserve pour infrastructure n°23 a été inscrite au Plan d'occupation des Sols pour permettre d'une part d'élargir la rue Dupetit-Thouars, d'autre part de relier cette rue à la contre-allée Est du boulevard Jean-Baptiste Lebas.

Le tracé viaire de cette liaison vers le boulevard est aujourd'hui connu, et il apparaît que l'emprise de la réserve est surabondante.

Il est donc proposé de demander à la Communauté Urbaine la réduction de l'emprise de cette réserve au seul tracé de voirie. Cette modification épargnera la pharmacie du 21-23, rue de Douai tout en permettant de réaliser la voie de liaison entre la rue Dupetit-Thouars et le boulevard Jean-Baptiste Lebas.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/437

OBJET

- Modification du POS
- suppression des réserves de superstructure
n°45 et n°50 au bénéfice de la Communauté Urbaine

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, les plans d'occupation des sols fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols et, notamment, les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics et aux installations d'intérêt général.

Le document graphique du plan d'occupation des sols révisé le 25 juin 1993 reprend sous les emplacements réservés de superstructure n°45 et n°50, une partie de la propriété non bâtie située entre la rue des Jardins et la rue de Roubaix d'une part, et un bâtiment situé rue de la Rivière d'autre part, pour équipements publics (parkings) au profit de la communauté urbaine.

Compte tenu des orientations de la Ville de Lille en matière de circulation, ces parcs de stationnement deviennent inutiles.

Les dispositions du Code de l'urbanisme donnent la possibilité de modifier le POS sans enquête publique dès lors qu'il s'agit de supprimer un emplacement réservé sur des terrains non acquis par la collectivité publique.

En conséquence la Ville demande à la Communauté Urbaine de renoncer au bénéfice de ces réserves et de bien vouloir procéder à leur suppression par une modification du plan d'occupation des sols.

En accord avec le Conseil du Quartier du Centre et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998
N° 98/438
OBJET

Opération « Chevalier Français »
Convention d'études préopérationnelles
et concession d'aménagement à la SORELI

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le Schéma directeur d'urbanisme du Quartier St Maurice-Pellevoisin que vous avez adopté par délibération n° 93/74 le 15 mars 1993 a prévu l'aménagement des terrains situés à proximité immédiate de la station Saint-Maurice de la ligne n° 2 du métro, entre la rue du Faubourg de Roubaix et la rue du Chevalier français où se trouvait notamment la cité Jeanne d'Arc, dangereuse et insalubre, aujourd'hui démolie.

Sur ce site d'environ 6.000 mètres carrés pourraient être édifiés des logements avec commerces en rez de chaussée, une résidence pour personnes âgées, un bureau de poste, créant une animation et favorisant les cheminements piétonniers.

Il vous est proposé de confier la mise en oeuvre de cette opération à SORELI, 7 Boulevard Louis XIV à Lille qui s'engage à acquérir les immeubles compris dans le périmètre de la zone, à mettre en état les sols et réaliser les infrastructures, à commercialiser les lots dans les conditions prescrites au traité de concession. La durée de la concession est fixée à huit ans et se fera aux risques financiers de la Ville qui accepte par ailleurs de garantir les emprunts du concessionnaire dans les limites prévues par la loi et d'inscrire si nécessaire les sommes correspondantes à son budget.

Préalablement, la SORELI procédera à l'étude de faisabilité technique et financière du projet en proposant divers schémas d'aménagement ; le coût de cette étude préopérationnelle a été évalué à 276.000 francs hors taxes, TVA en sus au taux actuel de 20,6 % conformément à l'article 5 de la convention. Il sera imputé au bilan de l'opération si elle se réalise ou réglé directement à la SORELI au cas où elle ne serait pas suivie d'exécution.

En accord avec le Conseil de Quartier de Saint Maurice Pellevoisin du 28 mai 1998 et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, du 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir approuver le principe de cet aménagement avec prise en charge éventuelle des études préalables et passer avec la SORELI un traité de concession précisant les modalités d'exécution de l'opération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/439

OBJET

- Opération d'aménagement
« Flandres-Gambetta »
- Traité de concession à la SORELI
Avenant n° 2

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 88/87 du 11 mars 1988 vous avez concédé à la SORELI - Société anonyme d'économie mixte, 7, Boulevard Louis XIV à Lille l'aménagement du secteur « Flandres-Gambetta » pour une durée de 7 ans ; par avenant n°1 en date du 25 septembre 1995, la durée de la concession a été prolongée de 3 ans.

Actuellement et compte-tenu des délais administratifs prévisionnels nécessaires pour clôturer les marchés de travaux puis de l'établissement des comptes définitifs de l'opération, il y a lieu de prévoir une seconde prorogation de la concession. Par ailleurs et en fonction de la structure du bilan, SORELI propose d'abandonner la rémunération sur recettes à percevoir sur le montant de la participation du concédant.

En accord avec le Conseil de Quartier de Wazemmes et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer avec la SORELI un avenant n° 2 au traité de concession reprenant ces deux dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/440

OBJET

RAVALEMENTS DE FACADES

Rapport de Monsieur le Maire,

SUBVENTIONS

Mesdames, Messieurs

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13680 du 19 juillet 1991, et n°25.056 du 9 juillet 1993, et n° 31.152 du 11 août 1994 et n° 10-974 du 17 octobre 1997, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m² de surface traitée limitée à 10% du montant H.T. des travaux avec exonération des droits de voirie.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

Monsieur ROSSEEL 74 rue Arago 59000 Lille	74 rue Arago	
Montant hors-taxe des travaux		19.520 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		1.440 F
Madame MIGNOT 18 bd de Belfort 59000 LILLE	18 bd de Belfort	
Montant hors-taxe des travaux		29.959 F
Montant de la subvention (10 %)		3.000 F
Monsieur MIRABEL 36 rue Brûle Maison 59000 LILLE	36 rue Brûle Maison	
Montant hors-taxe des travaux		67.285 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		5.420 F
Monsieur DRUELLE 41 rue St Bernard 59000 LILLE	89 rue de Canteleu	
Montant hors-taxe des travaux		12.437 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		1.190 F
Monsieur DUCHEMIN 48 rue Caumartin 59000 LILLE	48 rue Caumartin	
Montant hors-taxe des travaux		19.226 F
Montant de la subvention (10 %)		1.930 F
Monsieur COUTANT 13 rue d'Ypres 59890 QUESNOY /DEULE	9 rue des Celestines	
Montant hors-taxe des travaux		39.083 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		.1.050 F

Monsieur CARTIERE 9 rue Chanzy 59800 LILLE	9 rue Chanzy	
Montant hors-taxe des travaux		26.470 F
Montant de la subvention (30F/m ²)		2.000 F
Monsieur HAN 4-6 rue des Déportés 59000 LILLE	4-6 rue des Déportés	
Montant hors-taxe des travaux		26.932 F
Montant de la subvention (10 %)		2.700 F
Madame MONNIER 3 rue du Docteur Yersin 59000 LILLE	3 rue du Docteur Yersin	
Montant hors-taxe des travaux		10.830 F
Montant de la subvention (10 %)		1.090 F
Monsieur PONCE 31 rue du Docteur Yersin 59000 LILLE	31, rue du Docteur Yersin	
Montant hors-taxe des travaux		9.730 F
Montant de la subvention (10 %)		980 F
Monsieur VIENNE 33 rue du Docteur Yersin 59000 LILLE	33-35 rue du Docteur Yersin	
Montant hors-taxe des travaux		19.460 F
Montant de la subvention (10 %)		1.950 F
Madame RAYNAL 37 rue du Docteur Yersin 59000 LILLE	37 rue du Docteur Yersin	
Montant hors-taxe des travaux		12.678 F
Montant de la subvention (10 %)		1.270 F
Madame BRICOUT 19 rue Duhem 59000 LILLE	19 rue Duhem	
Montant hors-taxe des travaux		25.740 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		1.820 F
Madame LECLERCQ 21 rue Duhem 59000 LILLE	21, rue Duhem	
Montant hors-taxe des travaux		24.461 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		1.820 F
SA DESCAMPS LONGHAYE 32, place de la Gare 59000 LILLE	32, place de la Gare	
Montant hors-taxe des travaux		323.060 F
Montant de la subvention (10 %)		32.310 F
Monsieur RIFF 10 place Genevières 59000 LILLE	10 place Genevières	
Montant hors-taxe des travaux		36.864 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		2.180 F
Synd Copro du 9-9bis rue Henri Kolb 9-9bis rue Henri Kolb 59000 LILLE	9-9bis rue Henri Kolb	
Montant hors-taxe des travaux		60.473 F
Montant de la subvention (10 %)		6.050 F
Monsieur BENSOUSSAN 58 rue Nationale 59000 LILLE	61 rue Jacquemars Gielée	
Montant hors-taxe des travaux		139.060 F
Montant de la subvention (10 %)		13.910 F

SCI rue de la Justice 815 rue de la Rosières 59710 MERIGNIES	14-16 rue de la Justice	
Montant hors-taxe des travaux		191.393 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		16.680 F
Syndic du 66 bd de la Liberté 2 rue du Mal de Lattre de Tassigny 59000 LILLE	66 bd de la Liberté	
Montant hors-taxe des travaux		590.121 F
Montant de la subvention (10 %)		59.020 F
Monsieur HENNIAUX 20, rue de Loos 59000 LILLE	20, rue de Loos	
Montant hors-taxe des travaux		20.820 F
Montant de la subvention (10 %)		2.090 F
Monsieur DELABY 30 rue Malesherbes 59000 LILLE	30 rue Malesherbes	
Montant hors-taxe des travaux		10.036 F
Montant de la subvention (10 %)		1.010 F
Monsieur BOUKHORS 22 rue des Meuniers 59000 LILLE	22 rue des Meuniers	
Montant hors-taxe des travaux		14.516 F
Montant de la subvention (10 %)		1.460 F
MAES Syndic 7, rue de Courtrai 59000 LILLE	1, rue de la Monnaie	
Montant hors-taxe des travaux		27.100 F
Montant de la subvention (30F/m ²)		1.920 F
Monsieur DELPIERRE 28 rue de Mulhouse 59000 LILLE	28 rue de Mulhouse	
Montant hors-taxe des travaux		16.539 F
Montant de la subvention (10 %)		1.660 F
SA DESCAMPIAUX Syndic 58 rue de Turenne 59000 LILLE	2 rue de l'Orphelinat Bât ABC	
Montant hors-taxe des travaux		856.601 F
Montant de la subvention (10 %)		85.660 F
Monsieur LAMPE 24 rue des Pavillons 59800 LILLE	24 rue des Pavillons	
Montant hors-taxe des travaux		19.983 F
Montant de la subvention (30 F/m ²)		1.310 F
MAES Syndic 7 rue de Courtrai 59000 LILLE	10 place Philippe de Girard	
Montant hors-taxe des travaux		19.320 F
Montant de la subvention (10 %)		1.940 F
Monsieur RENARD 14 rue Pierre Legrand 59000 LILLE	14 rue Pierre Legrand	
Montant hors-taxe des travaux		5.667 F
Montant de la subvention (10 %)		570 F
SA DESCAMPIAUX 58 rue de Turenne 59000 LILLE	91 rue Roland	
Montant hors-taxe des travaux		22.648 F
Montant de la subvention (30F/m ²)		1.490 F
Monsieur DUJARDIN BP 38 59007 LILLE CEDEX	117 rue Royale	
Montant hors-taxe des travaux		167.495 F
Montant de la subvention (30F:m ²)		4.350 F

Monsieur DAEL 11 rue Solférino 59800 LILLE
 Montant hors-taxe des travaux 11 rue Solférino 19.012 F
 Montant de la subvention (10 %) 1.910 F

Madame LEGARDEZ 21 rue Traversière 59800 LILLE
 Montant hors-taxe des travaux 21 rue Traversière 5.960 F
 Montant de la subvention (10 %) 600 F

Syndic copro du 20 Bd Vauban 2, rue du Mal de Lattre de Tassigny 59000 LILLE
 Montant hors-taxe des travaux 20 bd Vauban 273.631 F
 Montant de la subvention (30 F/m²) 25.100 F

la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 1998. Chapitre 65 article 65 - 728 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes ». Fonction 653 « aménagement du tissu urbain ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/441

OBJET

- Pourtour de la Treille
- prise en charge de l'opération archéologique

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le chantier de construction de la façade de la Treille est en voie de réalisation. L'idée d'achever la construction de la cathédrale lilloise est un projet déjà fort ancien, qui a connu de très nombreux rebondissements. Il s'inscrit aujourd'hui dans l'aménagement du pourtour de la Treille.

En voici les principaux événements.

En 1850, des catholiques lillois décident d'édifier une basilique en l'honneur de Notre-Dame de la Treille. Le diocèse de Lille n'existe pas encore. Le territoire lillois dépend du diocèse de Cambrai.

En 1854 est lancé un concours international d'architecture.

Le 9 juin 1856, la première pierre est posée.

En 1905, l'édifice en cours de construction reste propriété privée.

En 1913 est créé l'Evêché de Lille ; la basilique Notre-Dame de la Treille devient Cathédrale.

En 1935 la Cathédrale devient propriété de l'Association Diocésaine de Lille.

En 1947 la cathédrale, toujours en cours de construction, est fermée par une façade provisoire.

En 1953, le plan initial est modifié pour aller vers plus de simplicité.

De 1956 à 1981, les travaux se poursuivent selon ce nouveau projet et la Cathédrale prend la forme que nous lui connaissons est aujourd'hui.

En 1987, la réflexion reprend pour parachever l'édifice. Pierre-Louis Carlier, architecte, procède la construction d'un immeuble de bureaux fermant la cathédrale.

Le 10 février 1988 une maquette de ce nouveau projet est présentée à la presse.

En septembre 1989 se font les premières démarches devant aboutir à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Les études sont menées par M. Sintives, architecte.

En 1990 est proposé un nouveau projet consistant en deux tours de bureaux ménageant un espace central qui permet de construire une « façade religieuse ».

En juin 1990, des contacts sont pris avec Ladislav Kijno pour doter la façade d'un vitrail.

En novembre 1990, le diocèse fait le choix d'une façade exclusivement religieuse. Son financement serait assuré par la vente de terrains devenus constructibles par la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Du 18 avril au 25 mai 1991 est ouverte une enquête d'utilité publique. Elle aboutit à un avis défavorable de la commission d'enquête.

Du 2 décembre 1991 au 2 janvier 1992 est ouverte une seconde enquête. Ses conclusions débouchent sur un avis favorable assorti de réserves, notamment sur « l'espace variable de constructibilité » à proximité de l'édifice.

En juillet 1992 est proposé un projet de façade religieuse et de clocher situé devant la nef latérale. Le principe est celui d'un voile translucide au sommet duquel est prévue une rosace, dessinée par Ladislav Kijno sur le thème de la Résurrection. Une étude technique est entreprise par l'ingénieur Peter Rice pour la structure métallique devant supporter le voile de verre.

Le 11 janvier 1993, lors d'une réunion de la Commission locale du Secteur Sauvegardé, M. Sintives propose des limites de constructibilité précises assorties d'une restitution du tracé de l'ancien canal du Cirque. La Commission locale donne son accord. Une réserve est exprimée quant aux terrains constructibles situés à l'intérieur de l'anneau formé par le tracé de l'ancien canal.

Le 22 avril 1993 les membres de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés se rendent à Lille.

Le 3 juin 1993 la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est approuvée en réunion de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés. La zone constructible est limitée aux seuls terrains situés entre la rue du Cirque et le tracé de l'ancien canal.

Le 27 décembre 1993 est déposée en mairie de Lille une demande de permis de construire.

Le 22 mars 1994 le diocèse fait savoir auprès du Ministère de l'Équipement qu'il renonce à toute demande d'autorisation de construire sur les terrains situés à l'intérieur de l'anneau du canal y compris pour la construction d'un clocher.

Le 3 mai 1994, une réunion, qui se tient au Ministère de l'Équipement, confirme l'accord de toutes les parties sur les limites de la zone constructible.

Le 6 mai 1996 les sondages archéologiques mettent au jour l'ancien canal du Cirque. L'association Renaissance du Lille Ancien rappelle que les terrains situés à l'emplacement de l'ancien canal sont inconstructibles. De fait le projet immobilier est remis en cause.

Le 30 juillet 1996 est déposée une nouvelle demande de permis de construire, enregistrée sous le n° PC 059 350° 96 00157, prenant en compte le tracé du canal.

Le projet consiste en la construction d'un immeuble résidentiel comportant en rez-de-chaussée des commerces, et deux niveaux de sous-sols qui provoqueront la destruction de tous les vestiges archéologiques que recèle le terrain dans l'emprise considérée.

Ce permis de construire est accordé à la Société Palm-Promotion, le 15 novembre 1996. Cette demande reçoit un avis favorable de la Direction régional des Affaires Culturelles - Service régional de l'Archéologie -, sous réserve de mener une opération de fouilles archéologiques garantissant l'étude et la conservation des vestiges enfouis. Le diagnostic archéologique, mené du 6 au 21 mai 1996 a en effet permis de juger du très bon état de conservation des vestiges archéologiques comportant un tronçon du fossé de la motte castrale des X-XI^e siècles, le développement d'un habitat le long de ce fossé des X-XI^e siècles au XV^e siècles et enfin une partie du couvent des Dominicains de 1575.

Tout était prêt pour commencer l'opération.

Or, un recours contentieux est déposé le 21 mars 1997 par M. Gilbert Bonnichon, 15, rue du Cirque ; sa requête est rejetée lors d'un jugement du Tribunal Administratif, le 6 novembre 1997 condamnant en outre le sieur Bonnichon à verser 5 000 francs d'indemnité à la Société Palm-Promotion.

Monsieur Bonnichon ayant fait appel du jugement, le promoteur a bien évidemment décidé de ne pas engager les travaux. La procédure risquant d'être encore très longue, et de manière à sortir de cette situation préjudiciable à l'intérêt public, il vous est proposé la prise en charge par la ville du coût de l'opération archéologique, sa mise en œuvre en accord avec les autorités compétentes et l'inscription d'un crédit de 1 000 000 fr. correspondant au budget de la fouille et du traitement primaire de la documentation de fouille. Cette dépense serait compensée par l'augmentation correspondante du prix de vente des terrains libres de toute

contrainte d'ordre archéologique puisque selon la réglementation en vigueur, le coût des opérations archéologiques est à la charge de l'aménageur.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/442

OBJETAménagement des abords
de la Cathédrale Notre
Dame de la Treille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/381 du 30 juin 1997, vous avez décidé un remembrement foncier des abords de la Cathédrale Notre Dame de la Treille en procédant à un échange de parcelles entre la Ville, Lille Métropole Communauté Urbaine et l'Association Diocésaine sur la base de valeurs fixées par les Services Fiscaux, soit 350 F le m² en général et 100 F le m² pour les terrains sans droit à construire.

L'opération se soldait ainsi par une soulte à verser par la Ville au Diocèse s'élevant à 1.076.800 F et une recette escomptée de la Communauté Urbaine de Lille de 96.350 F.

Or, vous venez de décider la prise en charge par la Ville du coût des fouilles archéologiques normalement dû par l'aménageur et évalué à 1 MF.

Nous vous proposons donc de majorer le prix de vente de nos terrains du montant correspondant en portant leur valeur à 1.420 F/m² en répercutant la somme de 1 MF sur les 936 m² cédés sous réserve de l'accord des Services Fiscaux - les autres valeurs étant inchangées.

Par conséquent, en accord avec le Conseil de Quartier du Vieux Lille et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons:

- 1) d'annuler la délibération n° 97/381 du 30 juin 1997 et par là même celle qu'elle modifiait, n° 94/391 du 27 juin 1994 ;
- 2) de décider l'échange entre la Ville et le Diocèse des terrains repris en annexe, dégageant une soulte au profit du Diocèse de 371.670 F ;
- 3) de décider la vente par la Ville au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de la parcelle KZ n° 188 au prix de 393.340 F ;
- 4) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 5) de décider l'imputation de la dépense correspondante majorée des frais d'acte et de document d'arpentage, évaluée approximativement à 350.000 F sur les crédits ouverts au chapitre 21 article 2118 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Autres terrains ».
- 6) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 77 article 775 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Produits des cessions d'immobilisations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/443

OBJETAncien Musée Industriel
et Commercial sis 2, rue
du Lombard à Lille
Déclassement du bâtiment

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville envisage la vente par consultation de promoteurs de l'immeuble sis à Lille, 2, rue du Lombard, qui abritait l'ancien Musée Industriel et Commercial.

Le Musée a fermé ses portes en septembre 1990 et les collections sont progressivement transférées au Musée d'Histoire Naturelle.

Par délibération n° 97/232 du 12 mai 1997, vous avez prononcé la désaffectation des locaux du 2, rue du Lombard à usage de musée.

Par ailleurs, les anciennes classes de l'Ecole Monge intégrées au Musée ont été désaffectées par délibération n° 71/4002 du 25 juin 1971.

Toutefois, si la désaffectation a été prononcée, il n'y a pas eu de décision de déclassement formel et le musée fait toujours juridiquement partie du domaine public communal et à ce titre est inaliénable.

Aussi et sous peine de nullité de la vente future, il convient de décider le déclassement du musée.

En accord avec le Conseil de Quartier du Centre et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de décider le déclassement du bâtiment de l'ancien Musée Industriel et Commercial.

ADOPTÉ à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/444

OBJET

Terrain communal sis à
Lille, rue de Pologne
Vente par la Ville de Lille
à Monsieur et Madame FAVIER

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue de Pologne, reprise au cadastre sous le n° 258 de la section BY pour une contenance de 52 m².

Monsieur et Madame FAVIER, par courrier du 13 janvier 1998, ont fait connaître à la Ville de Lille leur désir d'acquérir ce terrain situé à l'avant de leur propriété afin d'avoir un accès direct depuis la rue.

La Ville de Lille ayant vendu à chaque riverain les terrains qu'elle possédait dans cet alignement, il serait souhaitable de réaliser la même opération avec Monsieur et Madame FAVIER.

Cette vente se réalisera au prix de 120 F le m² soit un montant total de 6.240 F (six mille deux cent quarante francs), lequel prix est accepté par les acquéreurs.

En accord avec le Conseil de Quartier de Fives, réuni le 1er avril 1998, et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons:

- 1) de décider la vente à Monsieur et Madame FAVIER du terrain désigné ci-dessus au prix de 6.240 F (six mille deux cent quarante francs);
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 77 article 775 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Produits des cessions d'immobilisations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/445

OBJET

Prolongement de la desserte Sud du
Centre Hospitalier Régional
Universitaire - Liaison avec la rue
du Professeur Laquesse - Cession
gratuite de terrains par la Ville
de Lille à Lille Métropole
Communauté Urbaine

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réalisation de la voirie visant à desservir le nouvel Hôpital de la Mère et de l'Enfant et la nouvelle Faculté de Médecine implantée à Loos, au Sud du Centre Hospitalier Régional Universitaire, Lille Métropole Communauté Urbaine a sollicité de la Ville de Lille l'acquisition gratuite de plusieurs parcelles de terrain dont elle est propriétaire sur le territoire de la Commune de Loos Lez Lille.

Ces parcelles de terrain sont reprises au cadastre de Loos sous les n°s 146 - 147 - 149 - 151 - 154 - 157 - 159 - 160 - 163 - 166 - 169 de la section AZ pour une contenance totale de 4.025 m2 suivant document d'arpentage n° 742P de la SCP MONGY et GANOOTE, géomètres-experts à Bailleul.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons:

1) de décider la cession gratuite à Lille Métropole Communauté Urbaine des terrains sus-désignés ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/446

OBJET

Ex Hospice Général
Implantation de l'I.A.E.
Cession et Convention
d'occupation à titre gratuit
au profit de l'ETAT

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les régularisations juridiques liées aux échanges et mises à disposition de terrains rendus nécessaires à l'implantation de l'I.A.E. étant à ce jour terminées et le bâtiment ayant déjà fait l'objet d'un procès-verbal de remise par la Ville à l'ETAT le 20 juillet 1997, il convient donc de décider le transfert de propriété du bâtiment et du terrain d'assiette, dont l'emprise exacte avec issues de secours sera constatée par un document d'arpentage.

Une servitude de passage sous porche essentiellement piétonnier et pour accès pompiers serait consentie au profit de la Ville pour entretien et mise en sécurité du reste du bâtiment arrière.

Par ailleurs, pour les besoins de fonctionnement de l'I.A.E., il y aura lieu de prévoir, outre les servitudes accès pompiers, une convention d'occupation pour une durée indéterminée au profit de l'ETAT :

1) pour accéder au parking sur l'emprise du Centre Hospitalier Régional Universitaire donné à bail emphytéotique à la Ville sur la parcelle HL 192 selon les mêmes obligations à l'égard du Centre de Soins pour Personnes Agées.

2) pour l'utilisation du parking, propriété de la Ville, sur les parcelles HL 193 et 187,

la Ville se réservant le droit d'y mettre fin quant bon lui semblera.

La cession gratuite à l'ETAT sera subordonnée à la garantie de retour à la Ville en cas de départ de l'I.A.E. et cela quelle qu'en soit la date, de même que les conventions d'occupation et servitudes consenties au même titre cesseront d'elles-mêmes.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 10 juin 1998, votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998 et le Conseil de Quartier du Vieux Lille, nous vous demandons:

.../...

1) de décider la cession gratuite du bâtiment et du terrain d'assiette de l'I.A.E. au profit de l'ETAT,

2) de consentir les mises à dispositions gratuites susmentionnées au profit de l'ETAT,

3) de nous autoriser à comparaître aux acte et contrat à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint.

ADOPTÉE à l'unanimité

[The following text is a mirror image of the document's content, appearing as bleed-through from the reverse side of the page. It is largely illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.]

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/447

OBJET

Terrain communal sis à l'angle
du Boulevard de Belfort et de
la rue Kellerman à Lille .
Désaffectation et déclassement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'un terrain sis à l'angle du Boulevard de Belfort et de la rue Kellerman à Lille, cadastré section IX n°s 276 et 277 pour des contenances respectives de 4.659 m2 et 158 m2.

Dans le cadre de la construction du nouveau Centre Maternité-Pédiatrie SAINT ANTOINE, l'Université Catholique de Lille a sollicité l'acquisition de ce terrain jouxtant l'Hôpital Saint Vincent.

Bien que faisant partie du domaine privé de la Ville, cette parcelle a été mise à la disposition du public, après aménagement, depuis l'année 1991.

Il convient donc, préalablement à la vente, de désaffecter le terrain en cause et de procéder à son déclassement ; celui-ci sera soumis prochainement à enquête publique à l'issue de laquelle et sous réserve de l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur qui sera désigné à cet effet, la procédure de vente au profit de l'Université Catholique pourra intervenir.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir confirmer la décision de désaffectation et déclassement du terrain en cause.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/448

OBJETProgramme 1998
« maintien des courées »

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 97/386 du 30 juin 1997, la Ville de Lille avait retenu un programme annuel de travaux d'assainissement et de requalification des courées faisant suite aux précédents programmes dont le premier remonte à 1993 dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, la Région et la Communauté Urbaine de Lille.

A ce jour près de cinquante cinq courées lilloises représentant environ cinq cent logements ont ainsi bénéficié des interventions de la collectivité sur les parties communes.

Ces interventions, découlant de l'étude-diagnostic de l'ARIM validée par les élus, sont reconduites cette année.

Ainsi la Communauté Urbaine de Lille est appelée à délibérer sur un programme communautaire englobant le programme lillois, dans lequel le financement correspondant à chaque commune sera précisé. La Ville de Lille devrait bénéficier d'un crédit de l'ordre de 2,440 MF TTC pour les travaux et de 542 000 F TTC au titre du monitorat technique effectué par le CAL-PACT, la Ville quant à elle s'engageant à verser 275 000 F TTC pour financer, sur les crédits ravalements de façade, les surcoûts de la réhabilitation complète de la cour Flament rue de Jemmapes, incluse dans le secteur sauvegardé.

Aussi, après consultation des conseils de quartiers et à l'issue de la réunion du groupe technique composé des représentants de la Ville, du CAL-PACT, de la Communauté Urbaine et de l'Etat, les courées suivantes ont été retenues dans ce programme 1998 :

cour Deswez (Fives) 88, rue Malsence, 13 logements.
cour Leclercq (Fives) 5, rue Malsence, 5 logement.
cour Stien (Fives) 63/65, rue Mirabeau, 7 logements.
cité Crusoë (St Maurice) rue Vandenberg, 18 logements.
cité Montury (Fg de Béthune) 60, rue du Fg de Béthune, 7 logements.
cour Deboudt (Lille Sud) 9, rue Baudin, 12 logements.
cour Vanderlinden (Moulines) 52, rue Fénelon, 5 logements.
cité Henninot (Bois Blancs) 2e tranche, quai de l'ouest, 13 logements.
cour Descamps (Wazemmes), 13, rue de la Justice, 10 logements.
cour Chantraine (Wazemmes), 89, rue de Lens 10 logements.
cour Leclercq (Wazemmes) 37, rue Duhem, 11 logements.
cour de l'Hermitage (Vieux-Lille) 75, rue de Jemmapes, 6 logements.
et la cour Flament (Vieux-Lille) 29, rue de Jemmapes, 12 logements.
à titre de report du programme 1997.

A cette liste pourront être ajoutées, en tant que de besoin et en remplacement éventuel des précédentes :

cité Berthau (Moulins) 187, rue du Jardin des Plantes, 18 logements.
 cité Stiévenart (Wazemmes), 18, rue Paul Lafargue, 12 logements.
 Impasse Barge (Fives), 80, rue Pierre Legrand, 8 logements.
 Pavillon Poissonnier (Fives), 1, rue Gutenberg, 9 logements.
 cité d'Arras (Vauban), 14, Impasse St Joseph, 5 logements.
 Impasse Convain (Wazemmes), 13, rue Meurein, 10 logements.
 Pavillon Degoul (Wazemmes), 13, rue Meurein, 8 logements.
 cité Mexico (Wazemmes), 47, rue de Mexico, 6 logements.
 cour St Laurent (Wazemmes), 24, rue Degland, 9 logements.
 cour du Mulet (Wazemmes), 14, rue des Bouchers, 9 logements.

Nous vous demandons donc de bien vouloir donner votre accord pour signature de la convention à passer entre la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille, dans laquelle figureront les modalités de mise en oeuvre dudit programme.

Il conviendra par ailleurs d'imputer au budget de la Ville les montants qui seront précisés dans ladite convention, sans incidence sur son équilibre, les dépenses étant rigoureusement compensées par les recettes provenant des subventions communautaires et de celles de l'Etat.

EN RECETTES :

INVESTISSEMENT :

chapitre 13 - article 1321 - fonction 61 - enveloppe 11803 : « Voies privées et courées, participation de l'Etat ».

chapitre 13 - article 1325 - fonction 61 - enveloppe 7329 : « Voies privées et courées, divers travaux, convention avec la CUDL ».

FONCTIONNEMENT :

chapitre 74 - article 7475 - fonction 61 - enveloppe 11801 : « voies privées et courées. Monitorat technique - Travaux - Participation de la CUDL ».

EN DEPENSES :

INVESTISSEMENT :

chapitre 13 - article 1321 - fonction 61 - enveloppe 12559 : « Lille - voies privées et courées. Travaux d'assainissement et de requalification. Participation de l'Etat. Reversement au CAL PACT ».

chapitre 13 - Article 1325 - fonction 61 - enveloppe 12576 « Voies privées et courées. Travaux d'assainissement et de requalification. Participation de la CUDL. Reversement au CAL PACT ».

FONCTIONNEMENT :

chapitre 011 - Article 6288 - fonction 61 - enveloppe 14031 - « Lille - Voies privées et courées - Monitorat technique - Participation de la CUDL - Reversement au CAL PACT. »

Les reversements seront affectés au CAL-PACT de Lille, maître d'ouvrage délégué par la Ville pour ce programme, dont les modalités seront définies par des conventions. Le cas échéant, afin de prévenir tout retard de versement des subventions dont la conséquence serait l'interruption des travaux, la Ville de Lille se réserve la possibilité d'effectuer les préfinancements nécessaires.

La Ville sollicitera ainsi la participation de la Région et de l'Etat sur ce programme

En accord avec les Conseils de Quartier concernés et la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce programme.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/449

OBJET

Procédure de suivi du pilotage des
Organismes partenaires ou satellites
Syndicat Intercommunal d'Etablissement et
d'Exploitation du Réseau Câblé de l'Agglomération de Lille /
S.A.E.M. Métrocâble

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille collabore depuis de nombreuses années avec des structures très diverses, dites partenaires ou satellites.

L'évolution de la réglementation nous encourage à envisager leur suivi de manière formelle et la Ville ne peut que trouver son intérêt à disposer de manière permanente d'un observatoire de son environnement partenarial.

Il a donc été mis en œuvre, à l'instar d'autres collectivités, un suivi du pilotage de nos organismes partenaires ou satellites.

Cette procédure, matérialisée par la production d'un rapport annuel pour chacun des 59 organismes retenus à ce jour, fait l'objet de la présente délibération et concerne plus particulièrement l'organisme :

Syndicat Intercommunal d'Etablissement et d'Exploitation du Réseau Câblé de l'Agglomération de Lille / S.A.E.M. Métrocâble

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de ce rapport de suivi de pilotage.

ADOPTÉE à l'unanimité

- Les membres de la commission d'appel d'offres

M. VALLANT - Président de la Commission

M. DEBREYS - En charge de l'Équipement de la Zone Agglo de Lille

M. RIJSE - Président du Conseil de gestion de Ville de Lille

M. MARCHEAND - Conseiller Municipal Délégué aux Finances Publiques

M. DEMAILLE - Adjoint au Maire Délégué à la Santé Publique - C.C.F.D.

Mme DAVYDIAUX - Conseiller Municipal

Séance du 29 juin 1998
N° 98/450
OBJET

ASSOCIATIONS D'ETUDIANTS
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la politique de soutien à la Vie Estudiantine, nous vous proposons de participer financièrement aux deux manifestations suivantes :

- IX^{ème} colloque international Corhali qui s'est tenu à Lille du 28 au 30 mai 1998 et organisé par le Centre de Recherche Philologique de l'Université Charles de Gaulle - Lille 3.
- X^{ème} anniversaire des Montgolfiades de l'Ecole Centrale de Lille qui se sont déroulées à Lille sur le Champ de Mars du 8 au 10 mai 1998.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1998, de bien vouloir soutenir :

- le Centre de Recherche Philologique de l'Université Charles de Gaulle - Lille 3 à hauteur de 7 000 Frs,
- les Montgolfiades de l'Ecole Centrale de Lille à hauteur de 10 000 Frs.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au Budget Primitif 1998 intitulé « Subventions - Aide à la Vie Estudiantine », Chapitre 65, Article 6574, Fonction 242 enveloppe 12224

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/451

OBJET**REHABILITATION DU GRAND MAGASIN
POUR LA RELOCALISATION
DES CRDP/CDDP ET DE L'IUFM
LANCEMENT DES PROCEDURES**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 98/71, en date du 16 février 1998, le Conseil Municipal de Lille a validé le principe de réhabilitation du Grand Magasin, pour la relocalisation des CRDP/CDDP et de l'IUFM de Villeneuve d'Ascq.

Cependant, afin de permettre à la ville de Lille d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet et d'en confier par mandat à la SORELI la maîtrise d'ouvrage déléguée, une cession gratuite de ce bâtiment par l'Etat est nécessaire.

Celle-ci sera formalisée par conventionnement, étant entendu que le dit immeuble après réhabilitation, retournera en propriété à l'Etat. Cette remise s'effectuera sans contrepartie de l'Etat autre que celle exprimée dans sa participation au projet à hauteur de 25 M de F, ainsi que le plan de financement validé par le Conseil Municipal le prévoit.

Par ailleurs, les études de programme détaillées étant maintenant réalisées, il nous appartient de lancer l'appel à concepteur préalablement à l'appel à constructeur.

En accord avec la commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 11 juin 1998, nous vous demandons :

1) d'autoriser le lancement du concours sur références, en vertu de l'article 314 bis alinéa a) du code des marchés publics, s'agissant de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation d'un ouvrage existant.

2) de désigner la commission chargée d'émettre un avis de présélection des candidatures, avant choix du concepteur par M. Le Maire, celle-ci étant composée comme le jury prévu à l'article 314 ter du code des marchés publics à savoir :

- Les membres de la commission d'appel d'offres :

M. VAILLANT - Président de la Commission

M. DEGREVE - Elu en charge de l'Enseignement du 2ème degré et supérieur

M. BURIE Président du Conseil de quartier du Vieux-Lille

M. MARCHAND - Conseiller Municipal Délégué aux Fêtes Publiques

M. DEMAILLE - Adjoint au Maire Délégué à la Santé Publique - C.C.P.D

Mme DANGREAUX - Conseiller Municipal

- M. ROUGERIE Président de la SORELI
- M. Le Directeur du C.R.D.P
- M. Le Directeur de l'I.U.F.M
- M. Le Recteur ou son Représentant
- Un représentant de la Région Nord Pas-de-Calais
- Un représentant de la Communauté Urbaine de Lille
- Le Président de l'Ordre des Architectes
- Mme PAYEN Architeete des Bâtiments de France
- M. DEYRIEUX Architecte de la Ville de Lille
- M. CIRCO Architecte de la Ville de Lille

et à laquelle seront associés :

- M. le Receveur Municipal
- M. le Représentant de la D.D.C.C.R.F

ADOPTÉE à l'unanimité

(Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page)

Séance du 29 juin 1998

N° 98/452

OBJET

COMITE LILLOIS D'AIDE AUX PROJETS
BILAN DES OPERATIONS 1997

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Créée en 1984, le Comité Lillois d'Aide aux Projets assure annuellement un soutien technique et financier auprès des jeunes porteurs d'un projet économique ou de loisirs.

En 1997, 28 projets soit 35 jeunes concernés ont bénéficié du soutien du Comité Lillois d'Aide aux Projets qui mobilise des crédits provenant du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Ville de Lille.

Celle-ci a quant à elle, soutenu les projets suivants :

- Lawtech	Projet Culturel	15 000, 00 F
- Court métrage Animation « Rapt »	Projet Culturel	15 000, 00 F
- Thaïlande	Projet Sportif	15 000, 00 F
- Echange Culturel en Inde	Projet Culturel	3 741, 00 F
- Court métrage « Réveil malheur »	Projet Culturel	10 000, 00 F
- Hors série	Projet Culturel	15 000, 00 F
- Uppercut 1901	Projet Culturel	15 000, 00 F
- Le fil du Rasoir	Projet Culturel	15 000, 00 F
- Le cirque du bout du monde	Projet Culturel	7 192, 00 F
- Le petit K-Way rouge	Projet Culturel	15 000, 00 F
- Zeu Killers	Projet Culturel	15 000, 00 F
- Cyber Cité	Projet Culturel	15 000, 00 F

L'ensemble de ces 12 projets culturels et Sportifs soutenus par le CLAP concerne au titre de la Ville de Lille 17 jeunes pour un montant de 155 933, 00 F.

Les 28 projets subventionnés par le CLAP Lillois se décomposent ainsi :

Type de Projet	Total	Financement
Créations d'Entreprises	15 (ayant créés 20 emplois)	420 000 F
Projets Culturels	12	140 933 F
Projet Sportif	1	15 000, 00 F
Totaux	28	575 933, 00 F

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 16 juin 1998, de bien vouloir approuver la répartition de ces aides octroyées en 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/453

OBJET**PROJETS COMITE LILLOIS D'AIDE****AUX PROJETS 1998****SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MISSION****LOCALE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES****PROJETS CLAP**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors des réunions du Comité d'Agrément Socio-Educatif des 17 février et 28 Avril 1998, le Comité Lillois d'Aide aux Projets a décidé d'encourager quatre actions :

- « Haute Surveillance », pièce de théâtre présentée par « La Compagnie de l'à côté » à hauteur de 5 000 Frs.
- « Ferme de Moreni », projet de solidarité internationale dont le but est de créer une ferme laitière en Arménie, à hauteur de 11 000 Frs.
- « Interprétariat », service de traduction en langue des signes, en direction des Sourds et Mal-entendants, à hauteur de 20 000 Frs.
- « Nedjma Pop Raï », Aide au développement culturel de musique dans les quartiers mis en oeuvre par un groupe de jeunes, à hauteur de 15 000 Frs.

Afin de mettre en oeuvre ces projets dans les délais, l'Association Lilloise pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes dite « Mission Locale » dont le siège est 3 rue Jeanne Maillotte à Lille a procédé à l'avance de ces quatre subventions.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 16 juin 1998, de bien vouloir vous prononcer sur le remboursement de ces avances à la « Mission Locale » de Lille, pour un montant total de 51 000 Frs.

La dépense est à imputer sur les crédits ouverts au Budget Primitif 1998, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 242, Enveloppe 709 intitulée « Subvention au Comité Lillois d'Aide aux Projets ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/454

OBJET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AIDES AUX PROJETS ASSOCIATIFSRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la délégation « Aide aux Projets Associatifs », trois associations ont déposé des projets d'actions en direction des habitants des quartiers de la cité. Il s'agit de :

ASSOCIATIONS	PROJETS
Association Sportive et Culturelle de Croisette à Lille (ASCCL)	<p>développement des activités socio-éducatives, des différentes disciplines sportives, organisation des actions de promotion de ces différentes activités et participation à l'animation des quartiers en partenariat avec d'autres organismes et associations.</p> <p>Dans ce cadre, l'ASCCL a déposé un projet d'actions afin d'améliorer la vie sociale dans le quartier de Croisette à Lille-Sud.</p> <p>La promotion des actions socio-éducatives, de loisirs et de solidarité, la mise en place d'une permanence d'accueil d'écoute, d'accompagnement et de médiation sociale font partie du projet de l'association pour l'année 1998.</p>

Demande de Subvention pour un montant de 10 000 Frs

Etoile de Lille-Sud Association Sportive de Football	Aide au développement des activités sportives
---	---

Demande de Subvention pour un montant de 3 000 Frs

Association Actions Jeunes Hellemmes	Commémoration du 150 ème anniversaire de l'Abolition de l'Esclavage
---	---

Demande de Subvention pour un montant de 10 000 Frs

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 16 Juin 1998, de bien vouloir autoriser :

- le versement des subventions citées ci-dessus aux associations susvisées pour un montant total de 23 000 Frs.

- l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1998 intitulé « Subvention pour projets divers », Chapitre 65, Article 6574, Fonction 242, Enveloppe 12400.

ADOPTÉE à l'unanimité

Rapport de l'Assemblée de la Région
Rapport de l'Assemblée de la Région

Le Comité de la Région de l'Environnement a été créé par la loi n° 100 du 15 mai 1998 relative à la décentralisation. Ce Comité a pour mission de promouvoir et de coordonner les actions de la Région de l'Environnement. Il est composé de représentants de la Région, des communes, des associations et des citoyens. Le Comité de la Région de l'Environnement a pour objet de promouvoir et de coordonner les actions de la Région de l'Environnement. Il est composé de représentants de la Région, des communes, des associations et des citoyens. Le Comité de la Région de l'Environnement a pour objet de promouvoir et de coordonner les actions de la Région de l'Environnement. Il est composé de représentants de la Région, des communes, des associations et des citoyens.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/455

OBJET**Association Conseil de Parents d'Elèves F.C.P.E. du Collège Jean Macé –
Projet «théâtre Forum » : attribution d'une subvention.****Rapport de Monsieur le Maire,****Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre du Comité d'Environnement Social du Collège Jean Macé, les Associations des Parents d'Elèves sont à l'origine d'un projet de «Stage théâtre », qui a reçu l'appui de l'établissement.

Ce projet intitulé «Théâtre Forum » animé par le «Théâtre de l'Opprimé » permettra à tous les jeunes du collège de s'impliquer activement sur le thème de la citoyenneté et de la violence.

Un stage concernant 16 élèves volontaires encadrés par deux animateurs, permettra à ces jeunes de concrétiser leur expérience dans la mise en scène de situations qu'ils joueront lors d'une représentation à la fin du stage.

Cette représentation telle qu'elle est conçue, sera l'occasion d'établir, sur la base des situations présentées, un véritable débat dans lequel toute la communauté éducative (élèves, enseignants, personnels, vie solaire, parents...) sera partie prenante.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet qui s'inscrit à la fois dans l'apprentissage de la citoyenneté et de la lutte contre la violence, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 16 juin 1998, nous vous proposons d'accorder une subvention de 10000F sur le chapitre 65 – fonction 49 – imputation 65748.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/456

OBJET

Confédération Syndicale du Cadre de Vie Moulins-Belfort : attribution d'une subvention.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réhabilitation de la rue Edouard Herriot, l'O.P.A.C. de Lille Métropole Habitat, y a créé des locaux associatifs.

La C.S.C.V. Moulins Belfort a obtenu un bureau au sein de ces locaux, afin d'y organiser des permanences d'accueil.

Ces permanences à caractère convivial ont pour but d'impliquer les habitants de ce secteur dans la réhabilitation de leur lieu de vie et le respect de son environnement végétal.

Elles sont également l'occasion d'un rapprochement de différentes cultures «Qui vivent en parallèle mais ont très peu d'échanges ».

Compte tenu de la pertinence de cette action en faveur de la citoyenneté vécue au quotidien, en accord avec la Commission Participative et de la Citoyenneté, réunie le 16 juin 1998, nous vous proposons d'accorder une subvention d'aide au démarrage de 1500 F sur le chapitre 65 – fonction 49 – imputation 65748.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/457

OBJET**Association Montevideo : Attribution d'une subvention.****Rapport de Monsieur le Maire,****Mesdames, Messieurs**

L'association Montevideo a créé au sein de la Maison de Quartier de Wazemmes un site Internet désormais accessible à l'ensemble des centres sociaux de la Ville.

En partenariat avec la maison de quartier et la maison du citoyen, une action est menée depuis septembre 1997 en direction des adultes sous le nom « Ateliers multimédias du jeudi ».

Ces ateliers organisés tous les jeudis après-midi ont pour objectif d'initier un public essentiellement féminin à l'utilisation de l'informatique et d'Internet.

Cette initiation s'opère essentiellement par la valorisation des pratiques de l'atelier cuisine et de l'école des consommateurs à partir desquelles sont réalisées des pages web, sous forme de fiches cuisines animées et commentées.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique de cette action, permettant à des usagers d'un centre social de se familiariser avec les nouvelles technologies, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 16 juin 1998, nous vous proposons d'accorder une subvention de 2500 F sur le chapitre 65 – fonction 49 – imputation 65748

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/458

OBJET**SCHEMA LOCAL D'INTEGRATION**
PROGRAMMATION 1998 - PREMIERE REPARTITION
SUBVENTIONS DE LA VILLERapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 décembre 1997 a autorisé, par délibération n°97/744, la signature d'une convention entre la Ville, le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais et le FAS, qui a pour objet la mise en place du Schéma Local d'Intégration relatif à l'intégration des personnes issues de l'immigration.

Cette convention permet au FAS de cofinancer avec la Ville des actions d'intégration mises en place par celle-ci et soutenues par l'Etat, dans le cadre de la géographie prioritaire d'intégration. L'engagement du FAS sur le cofinancement contractualisé de ces actions s'élèvera à 1 000 000 F pour 1998 sur Lille auxquels s'ajoutent les crédits ordinaires mobilisés par le FAS pour des actions sur des sites prioritaires retenus dans la géographie de la politique de la Ville.

Le Schéma Local d'Intégration (S.L.I.) est le fruit d'une volonté commune d'harmonisation et d'amélioration des politiques publiques sur le territoire de la Ville en matière d'intégration des personnes issues de l'immigration.

Afin de favoriser la dynamique de cette thématique, il est nécessaire de mettre en place, dès 1998, des actions expérimentales. Un appel à projet a donc été lancé auprès des associations et organismes locaux œuvrant dans le domaine de l'intégration afin de préparer cette programmation.

La recevabilité des actions a été déterminée après instruction et concertation avec le F.A.S. au sein du Comité de Pilotage du S.L.I. de Lille, présidé par Monsieur le Sous-Préfet Délégué à la Politique de la Ville.

Les orientations du S.L.I. retenues pour 1998 s'inscrivent dans une démarche induisant plusieurs types d'actions :

A) Des actions généralistes en direction de tous les lillois quelles que soient leurs origines et en direction des personnes d'origine étrangère,

B) Des actions spécifiques concernant les personnes en contact avec des populations d'origine étrangère,

C) Des actions généralistes ou spécifiques visant à une meilleure connaissance réciproque et à un mieux vivre ensemble.

En accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 18 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le programme d'actions du Schéma Local d'Intégration établi au titre de l'année 1998
- solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région, du F.A.S., ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien, et nous autoriser à mener les négociations nécessaires à cet effet,
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées et leur emploi à la ligne budgétaire correspondante,
- allouer à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément au tableau récapitulatif joint en annexe,

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de 1998 sur le crédit inscrit au chapitre 65 article 6574 fonction 49 enveloppe 12405.

ADOPTÉE à la majorité

(S,L,I) SCHEMA LOCAL D'INTEGRATION DE LILLE

Premier rapport. actions recevables.

08/06/98

suite à la réunion du comité de pilotage du 26 mai 1998

Titre de l'action	Maitre d'ouvrage	Budget prévisionnel	Part Ville	Part FAS	Autre financement	Thématique	code FAS	Zone géographique
Starter	ILEP	144 000 F	24 000 F	24 000 F	96 000 F	Orientation guidance accompagnement	C 2	Moulines
Accompagnement social migrants âgés	A S S F A M	199 193 F	100 000 F	99 193 F	0 F	Accueil Service social spécialisé	D 1	Transversal Lille
Atelier Danse Orientale	S A F I A (Solidarité avec les Femmes d'Ici et d'ailleurs)	36 000 F	16 000 F	16 000 F	4 000 F	Insertion sociale	D 3	Moulines
Stage d'alphabétisation	J.L.F. Jeunesse Loisirs Famille	74 000 F	37 000 F	0 F	37 000 F	Insertion sociale	D 3	Wazemmes
Préalphabétisation - Echanges Culturels - Point de Rencontre	APSCO	56 000 F	28 000 F	28 000 F	0 F	Insertion sociale	D 3	Moulines
Atelier d'écriture pour un groupe de femmes d'origine étrangère, habitantes d'un quartier de Moulines	Association " Lille aux livres "	21 000 F	10 500 F	10 500 F	0 F	Insertion sociale	D 3	Moulines
Cours d'alphabétisation hommes et permanences d'accueil d'aide administrative et d'actions autour de la citoyenneté	Maison de Quartier du Faubourg de Bethune (2)	63 163 F	25 000 F	10 000 F	28 163 F	Insertion sociale	D 3	Faubourg de Bethune
Jour de Fête - Wazemmes 98	Association Jour de Fête	30 000 F	15 000 F	15 000 F	0 F	Insertion sociale	D 3	Wazemmes
Information, Nationalité, Citoyenneté	D'un monde à l'autre	35 000 F	15 000 F	15 000 F	5 000 F	Actions liées à la vie scolaire AEPS,	E 2	Transversal Lille
Un bon coup de Pouce	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	56 000 F	28 000 F	28 000 F	0 F	Accompagnemen t scolaire	E 3	Lille Sud
Lieu d'accueil Parents Enfants	Association ARPE	51 656 F	25 828 F	25 828 F	0 F	Petite enfance Enfance (liaison enfance - famille	E 4	Moulines
La famille, familles	Les Francas du Nord	78 500 F	31 750 F	31 750 F	15 000 F	Animation culturelle et territoriale	E 7	Lille Sud
Fest'Africa	Association Arts et médias d'Afrique	62 000 F	27 500 F	10 000 F	24 500 F	Animation culturelle et territoriale	F 1	Fives
Histoire de la citoyenneté	Association Equilibre	110 000 F	25 000 F	25 000 F	60 000 F	Festivals, expositions, spectacles	F 1	Faubourg de Bethune
Talents de femmes	Association Karibou Africa (D)	10 000 F	5 000 F	5 000 F	0 F	Année des Droits de l'Homme	F 2	Fives
Cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage	Actions jeunes Hellemmes (A)	173 000 F	31 500 F	31 500 F	110 000 F	Année des Droits de l'Homme	F 3	Autres quartiers Lille
Reportage au Sénégal, la mémoire de l'esclavage	F.C.P. Lille (B)	161 000 F	40 000 F	40 000 F	81 000 F	Année des Droits de l'Homme	F 3	Bois Blancs

voici 150 ans que l'esclavage est aboli, et la prostitution ? Les élèves du collège Louise Michel commémore le 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France	Mouvement du nord, délégation Nord Pas de Calais	200 000 F	10 000 F	35 000 F	155 000 F de l'Homme	F 3	Transversal Lille
Manifestation de Commémoration du 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage aux Antilles Françaises	FSE Collège Louise Michel	6 400 F	4 000 F	0 F	2 400 F de l'Homme	F 3	Lille Sud
Festival de films sur l'esclavage Regards croisés	Maison de l'Afrique et des Antilles pour le 150ème anniversaire	470 424 F	60 000 F	60 000 F	350 424 F de l'Homme	F 3	Transversal Lille
Festival de films sur l'esclavage Regards croisés	Fédération des Associations Africaines de France (FAAF)	62 500 F	15 000 F	15 000 F	32 500 F de l'Homme	F 3	Transversal Lille
Prix de la nouvelle des droits de l'homme	La Fondation de Lille (C)	35 000 F	10 000 F	10 000 F	15 000 F de l'Homme	F 3	Transversal Lille
Festival PLANETADO spectacle "what are you doing here ?" par la Cie Jean-François DUROURE	Le Grand Bleu	160 000 F	15 000 F	15 000 F	130 000 F de l'Homme	F 3	Transversal Lille
Semaine à l'école pour la coopération et la solidarité	Partenariat Lille - Saint Louis du Sénégal	10 000 F	5 000 F	5 000 F	0 F d'origine Apports et connaissance des cultures	F 6	Transversal Lille
Nouvel an Chinois - 7 février 1998	Jing Wo de France	52 824 F	4 000 F	0 F	48 824 F d'origine Apports et connaissance des cultures	F 6	Métropole
Une école en brousse	Les enfants de Samissi	10 060 F	8 000 F	0 F	2 060 F d'origine Apports et connaissance des cultures	F 6	Transversal Lille
Mémoire sur l'immigration du quartier	Maison de Quartier du Faubourg de Bethune	93 200 F	30 600 F	30 600 F	32 000 F d'origine Audiovisuel (Production -	F 6	Faubourg de Bethune
Mémoire de fête	Montevideo	140 000 F	25 000 F	25 000 F	90 000 F diffusion)	G 3	Wazemmes
Sensibiliser aux savoirs linguistiques de base	IIEP	62 000 F	31 000 F	31 000 F	Développement des outils par 0 F l'action territoriale	M 2	Moulins
Stage La communication interculturelle dans la pratique professionnelle	Association JLF	81 000 F	20 000 F	20 000 F	Développement des outils par 41 000 F l'action territoriale	M 2	Wazemmes
Evaluation Diagnostic concerté du SLI de Lille (1ère partie)	Ville de Lille et FAS	150 000 F	75 000 F	20 000 F	Développement des outils par 55 000 F l'action territoriale	M 2	Transversal Lille
SLI Ville - Mise en place d'une mission d'animation (selon convention Etat / FAS / Ville)	Ville de Lille et FAS	501 000 F	202 000 F	190 000 F	Développement des outils par 109 000 F l'action territoriale	M 2	Transversal Lille

Totaux

3 394 920 F 999 678 F 871 371 F 1 523 871 F

(A) (B) et (C) ces actions ont déjà fait l'objet d'une subvention de la Ville de Lille par délibération N° 98/139 du conseil Municipal du 6 avril 1998

(D) ces actions ont déjà fait l'objet d'une subvention de la Ville de Lille par délibération N° 98/137 du conseil Municipal du 6 avril 1998

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/459

OBJET

Subventions de la Ville
à diverses Associations

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations ou structures, en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le domaine des Droits de l'Homme, Relations Interculturelles, Intégration.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 16 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer les subventions suivantes :

Le mouvement de la société Africaine du Nord de la France	5 000 F
Association Inter Proximité	15 000 F
Union des Femmes Françaises	1 000 F
Artisans du Monde	5 000 F
SAFIA	10 000 F
FACE A FACE	32 000 F
Bibliothèque Municipale Jean Lévy	7 150 F
(par virement de crédit à l'enveloppe n °4339, chapitre 011, article 6236, Fonction 233)	
Fédération des Associations Africaines de France	10 000 F
M.A.J.T.	70 000 F
Mouvement du Nid	10 000 F

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 65748, fonction 49, enveloppe 6568 du Budget Communal de 1998.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 29 juin 1998

N° 98/460

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à vocation humanitaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère humanitaire, au titre de l'année 1998.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 16 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées :

Sur le Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 49 - Enveloppe 8922, pour :

- | | |
|---|----------|
| - CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
Gnioulesse Diatta | 10 000 F |
| - ASSOCIATION POUR LA GESTION
DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES | 10 000 F |
| - RESIDENCE SUD AVENIR | 10 000 F |
| - RADIO FRANCE URGENCES LILLE | 15 000 F |

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998
N° 98/461
OBJET

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
ANIMATIONS DU MONDIAL POUR
TOUS LES LILLOIS

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la Coupe du Monde de Football 1998 en France, la Ville a souhaité mettre en place un dispositif en direction de l'ensemble des Lillois sur la cité.

Ce dispositif intitulé « Mondial pour Tous les Lillois » permet de mettre à disposition de chaque quartier un grand écran de télévision et à Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Fives un vidéo-projecteur, afin de transmettre les matchs de la Coupe du monde dans la proximité des Lillois.

En complément de ce dispositif de diffusion, un appel à projets a été lancé auprès des opérateurs locaux afin de créer une dynamique d'animations culturelles, sportives et ludiques avant, pendant et après les matchs.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 16 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement des subventions d'un montant global de 200.000 Frs aux opérateurs désignés dans le tableau récapitulatif suivant :

Association L'Île aux Trésors	6 500,00
Bien Etre en HLM	7 000,00
Maison de Quartier Rosette de Mey	6 000,00
Foyer de Culture Populaire	1 500,00
Maison de Quartier Godeleine Petit	10 000,00
Association Tintin et Miloud	3 700,00
Association Les Craignos	14 000,00
Association au Frap Dehoir	5 000,00
Association de Gestion du Local Associatif	20 000,00

Association le Gant d'Argent	5 000,00
Centre Social Parc des Expositions	7 800,00
Association Bleu d'Ailleurs	3 500,00
Centre Social Marcel Bertrand	10 000,00
US Carrel	5 000,00
Comité d'Animation St Maurice	4 500,00
Maison de Quartier Concorde	30 000,00
Association Avance Rapide	9 000,00
A.S Cameroun	12 000,00
Comité d'Animation Faubourg de Béthune	10 000,00
Mondial des Quartiers-Service Jeunesse-Animation	10 000,00
Ateliers Foot-Service Jeunesse-Animation	8 000,00
Service des Sports-Secteur Bois-Blancs	1 500,00
Association Interproximité	10 000,00

TOTAL	200 000,00

- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts
au Budget Primitif 1998 intitulé « Opération Mondial pour Tous-Subventions »
chapitre 65, article 6574, fonction 252, enveloppe 14028.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 29 juin 1998

N° 98/462

OBJETSubventions destinées aux organismes
en faveur des Droits des Femmes

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1998.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 16 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 49 - 10 464, pour :

- | | |
|--|----------|
| - SOLIDARITE AUX FEMMES D'ICI
ET D'AILLEURS (S.A.F.I.A.) | 10 000 F |
| - UNION DES FEMMES FRANCAISES
(dont 1 000 F au titre de la délégation des droits de l'homme Chapitre 65
Article 6574 Fonction 49 Enveloppe 6568) | 16 000 F |

Sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 49 - Enveloppe 9921, pour :

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| - NOUVEAU PLANNING FAMILIAL DU NORD | 120 000 F |
|-------------------------------------|-----------|

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 1998

N° 98/463

OBJET

Ville de Lille. Compte Administratif
Exercice 1997 - Ratification

Rapport de Madame le Premier Adjoint
Mesdames, Messieurs,

Le Compte administratif est le document qui arrête les comptes d'un exercice, détermine le résultat de chacune des sections (investissement et fonctionnement) et constate les restes à réaliser.

Dans le cadre de la nouvelle procédure introduite par l'instruction M14, il est logique qu'au moment de l'arrêté des comptes, en section d'investissement, les dépenses soient supérieures aux recettes, car le virement opéré de la section de fonctionnement n'est exécuté qu'au cours de l'exercice suivant. La section d'investissement fait donc généralement apparaître un besoin de financement qui doit logiquement être comblé au moment de l'affectation des résultats par l'excédent de la section de fonctionnement.

I - Les principales données de l'exercice 1997 (hors reports) :

A - Section d'investissement :

1) Dépenses

Dépenses de l'exercice :	386.350.526,93 F
Déficit 1996 reporté :	13.755.908,43 F
	<hr/>
Total	400.106.435,36 F

2) Recettes

270.715.384,48 F

**soit un besoin de financement à la clôture de
l'exercice 1997 de :**

- pour le seul exercice 1997 :	<u>115.635.142,45 F</u>
- cumulé avec le report du déficit 1996 de :	<u>129.391.050,88 F</u>

B - Section de fonctionnement :

1) <u>Dépenses</u>	1.341.928.553,42 F
2) <u>Recettes</u>	
- recettes de l'exercice	1.478.649.479,31 F
- excédent 1996 reporté	30.540.535,18 F
Total	1.509.190.014,49 F

Soit un résultat de fonctionnement de :

- pour le seul exercice 1997 :	136.720.925,89 F
- cumulé avec l'excédent reporté de 1996	167.261.461,07 F

Sur cette base, il est donc possible d'effectuer la présentation du compte administratif 1997, telle qu'elle nous est prescrite par l'instruction M. 14.

II - La présentation du compte administratif prescrite par l'instruction M. 14

Les opérations relatives à l'exercice 1997, incluant les reports tant en dépenses qu'en recettes, hors budget annexe de la Pouponnière, sont les suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses réalisées au cours de l'exercice 1997 :	386.350.526,93 F
Dépenses restant à réaliser au titre de l'exercice 1997 :	104.672.984,64 F
Total	491.023.511,57 F
Recettes réalisées au cours de l'exercice 1997 :	270.715.384,48 F
Recettes restant à réaliser au titre de l'exercice 1997 :	91.118.545,53 F
Total	361.833.930,01 F
Résultat de la section d'investissement (reports compris)	- 129.189.581,56 F

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées au cours de l'exercice 1997 :	1.341.928.553,42 F
--	--------------------

Dépenses restant à réaliser au titre de l'exercice 1997 :	15.846.284,05 F
---	-----------------

Total	1.357.774.837,47 F
--------------	---------------------------

Recettes réalisées au cours de l'exercice 1997 :	1.478.649.479,31 F
--	--------------------

Recettes restant à réaliser au titre de l'exercice 1997 :	4.355.260,00 F
---	----------------

Total	1.483.004.739,31 F
--------------	---------------------------

Résultat de la section de fonctionnement (reports compris) :	+ 125.229.901,84 F
--	--------------------

Le résultat de l'exercice est donc de :	- 3.959.679,72 F
---	-------------------------

Le résultat cumulé, comprenant le résultat de l'exercice et les résultats reportés, est le suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice :	- 129.189.581,56 F
--------------------------	--------------------

Résultat reporté des exercices antérieurs :	- 13.755.908,43 F
---	-------------------

Résultat cumulé :	- 142.945.489,99 F
-------------------	--------------------

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	+ 125.229.901,84 F
--------------------------	--------------------

Résultat reporté des exercices antérieurs :	+ 30.540.535,18 F
---	-------------------

Résultat cumulé :	+ 155.770.437,02 F
-------------------	--------------------

Le résultat cumulé fait apparaître un excédent de **12.824.947,03 F**, correspondant au résultat de l'exercice 1997.

Il convient cependant de déduire une somme de 11.321.330 F correspondant à la Taxe Professionnelle liée au Métro à reverser à la Communauté Urbaine de Lille au titre de 1997 dont le rattachement à l'exercice se révèle désormais possible.

Le disponible est donc réduit à 1.503.617,03 F.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 1997 fera l'objet d'une délibération d'affectation qui sera présentée en même temps que le rapport relatif au budget supplémentaire.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame AUBRY, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 1997 dressé par Monsieur Pierre MAUROY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte des résultats du compte administratif (résultats antérieurs compris), lequel peut se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Opérations réelles	1.667.905.758,57 F	1.630.035.348,38 F
Opérations d'ordre	111.999.640,40 F	111.999.640,40 F

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité du compte annexe de la Pouponnière, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent aux chiffres ci-après :

a) pour le budget principal

DEPENSES	120.519.268,69 F
RECETTES	95.473.805,53 F

b) pour le budget de la Pouponnière

DEPENSES	29.755,25 F
RECETTES	-

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 29 juin 1998

N° 98/464

OBJETVille de Lille
Compte de gestion du Trésorier Principal
Exercice 1997Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de l'exercice 1997 de M. le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1997, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Maire pour l'exercice 1997,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1996, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1997, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

ADOPTÉE à l'unanimité

**Total des masses et total des soldes figurant
au compte de gestion à la clôture de la gestion**

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débets	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
Classes 1 et 2	4.080.673.826,98	4.331.382.146,82	366.273.890,07	219.903.854,92	4.211.634.073,03	4.315.972.357,72
Classe 4	354.386.742,90	130.889.976,80	3.470.121.272,24	3.507.408.920,37	317.403.719,11	131.194.601,14
Classe 5	27.211.553,74	-	3.124.073.182,11	3.096.434.643,24	54.850.377,61	285,00
Classes 6, 7 et 8	-	-	1.341.928.553,42	1.478.649.479,31	1.341.928.553,42	1.478.649.479,31
TOTAUX	4.462.272.123,62	4.462.272.123,62	8.302.396.897,84	8.302.396.897,84	5.925.816.723,17	5.925.816.723,17

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1997, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et du budget annexe de la Pouponnière :

Résultats totaux des différentes sections budgétaires
et du budget annexe de la Pouponnière (hors prestations internes)

	Résultats reportés		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
<u>Ville de Lille</u>						
Section d'Investissement	13.755.908,43	-	386.350.526,93	270.715.384,48	129.391.050,88	-
Section de Fonctionnement	-	30.540.535,18	1.341.928.553,42	1.478.649.479,31	-	167.261.461,07
<u>Pouponnière</u>						
Section d'Investissement	-	386,03	75.862,69	105.231,91	-	29.755,25
Section de Fonctionnement	-	138.020,83	12.047.927,36	12.049.395,89	-	139.489,36
T O T A U X	13.755.908,43	30.678.942,04	1.740.402.870,40	1.761.519.491,59	-	38.039.654,80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 1998

N° 98/465

OBJET

Pouponnière Municipale
Compte Administratif de 1997
Ratification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En application de la Loi n° 70/1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière et du décret n° 83/744 du 11 août 1983 relatif au financement et à la gestion des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier, nous vous soumettons le Compte Administratif de la Pouponnière pour l'exercice 1997.

L'état, reproduit dans le document ci-joint, sera annexé au Compte Administratif de la Ville au titre des services à comptabilité distincte.

Le disponible dégagé à la section d'investissement, soit 29.755,25 F, correspond à l'amortissement du matériel et des installations techniques pour 11.844,88 F et à l'amortissement des autres immobilisations corporelles pour 17.910,37 F.

La section d'exploitation dégage à la clôture de l'exercice 1997 un excédent de 139.489,36 F dont il sera tenu compte pour le calcul du prix de journée de l'année 1999.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le Compte Administratif de 1997 de la Pouponnière tel qu'il est détaillé dans le document ci-joint.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
	<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>			
001	Résultat d'investissement reporté	386,03	386,03	
2815	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage	52.934,99	52.934,99	
2818	Amortissement des autres immobilisations corporelles	52.296,92	52.296,92	
	<u>TOTAUX</u>	105.617,94	105.617,94	
	<u>RECETTES D'EXPLOITATION</u>			
002	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	138.020,83	138.020,83	
70613	Prix de journée. Hébergement	12.210.391,65	12.019.409,87	
7583	Remboursement de frais	-	1.891,92	
77211	Produits rattachés à l'exercice précédent	172.859,77	28.094,10	
	<u>TOTAUX</u>	12.521.272,25	12.187.416,72	
	<u>TOTAUX</u>	12.626.890,19	12.293.034,66	

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	16.500,04	4.655,16	11.844,88
2184	Mobilier	31.800,00	17.414,98	14.385,02
2188	Autres immobilisations corporelles	57.317,90	53.792,55	3.525,35
TOTAUX		105.617,94	75.862,69	29.755,25
<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>				
6061	Fournitures non stockables	721.760,00	719.136,72	
6064	Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques	8.074,00	8.073,84	
6067	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	6.126,00	4.341,71	
6068	Autres achats non stockés de matière et fournitures	522.323,00	497.076,35	
611	Sous-traitance générale	17.864,00	17.830,50	
615	Entretien et réparations	71.100,00	56.419,06	
616	Primes d'assurances	19.254,78	15.567,00	
618	Divers services extérieurs	2.945,22	2.565,22	
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	592.779,00	564.517,42	
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel	82.524,00	47.121,52	
625	Déplacements, missions et réceptions	700,00	-	
626	Frais postaux et frais de communications	9.576,00	9.575,36	
628	Autres prestations de services	35.000,00	12.402,06	
633	Versement de transport	107.547,00	103.531,19	
635	Autres impôts. Taxes et versements assimilés (Administration des impôts)	3.000,00	2.489,00	
6411	Personnel titulaire et stagiaire	6.385.678,57	6.317.760,90	

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
6413	Personnel non titulaire	346.280,00	338.062,54	
6415	Personnel non médical de remplacement	446.456,00	445.541,93	
642	Rémunération du personnel médical	58.865,00	57.823,13	
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance. Personnel non médical	2.423.375,20	2.375.966,29	
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance. Personnel médical	55.673,00	13.750,22	
647	Autres charges sociales	261.280,00	168.201,87	
648	Stages de formation et de perfectionnement	65.000,00	64.880,65	
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	172.859,77	100.060,97	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	105.231,91	105.231,91	
	TOTAUX	12.521.272,45	12.047.927,36	
	TOTAUX DES DEPENSES	12.626.890,39	12.123.790,05	29.755,25

RECAPITULATION GENERALE

Comptes	INTITULES	Mandats émis	Comptes	INTITULES	Titres émis
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21	Immobilisations corporelles	75.862,69	28	Amortissements des immobilisations corporelles	105.231,91
	Total des opérations de l'exercice	75.862,69			105.231,91
	Excédent à la clôture de l'exercice 1997	29.755,25		Report des excédents antérieurs	386,03
	Totaux égaux en dépenses et en recettes	105.617,94			105.617,94
	DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION	
60	Achats	1.228.628,62	002	Résultat d'exploitation	138.020,83
61	Services extérieurs	92.381,78	70	Produits	12.019.409,87
62	Autres services extérieurs	633.616,36	75	Autres produits de gestion courante	1.891,92
63	Impôts, taxes et versements assimilés	106.020,19	77	Produits rattachés à l'exercice précédent	28.094,10
64	Charges de personnel	9.781.987,53			
67	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100.060,97			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	105.231,91			
	Total des opérations de l'exercice	12.047.927,36			12.187.416,72
	Excédent à la clôture de l'exercice 1997	139.489,36			
	Totaux égaux en dépenses et en recettes	12.187.416,72			12.187.416,72

ETAT FINAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

INTITULES	Dépenses	Recettes	Résultats à la clôture	
			Déficit	Excédent
Section d'investissement	75.862,69	105.617,94		29.755,25
Section d'exploitation	12.047.927,36	12.187.416,72		139.489,36
TOTAUX	12.123.790,05	12.293.034,66		169.244,61

Séance du 29 juin 1998

N° 98/466

OBJETPouponnière
Compte de gestion du Trésorier Principal
Exercice 1997
RatificationRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Principal, relatif à la Pouponnière.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1997, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et ratifié le compte administratif de l'exercice 1997 de cet Etablissement,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant en fonctionnement au bilan de l'exercice 1995 et en investissement au bilan de l'exercice 1996, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1997, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

ADOPTÉE à l'unanimité

**Total des masses et total des soldes figurant
au compte de gestion à la clôture de la gestion**

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débets	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
Classes 1 et 2	3.548.854,08	3.802.510,73	556.136,10	585.505,32	3.475.983,77	3.759.009,64
Classe 4	5.388.682,13	5.135.025,48	47.943.494,71	47.912.656,96	2.841.771,29	2.557.276,89
Classe 5	-	-	108.077,61	108.077,61	-	-
Classes 6, 7, 8	-	-	12.194.865,70	12.196.334,23	12.047.927,36	12.049.395,89
TOTAUX	8.937.536,21	8.937.536,21	60.802.574,12	60.802.574,12	18.365.682,42	18.365.682,42

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1997, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires

Résultats totaux des différentes sections budgétaires

	Résultats reportés		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		386,03	75.862,69	105.231,91	-	29.755,25
Section de Fonctionnement		138.020,83	12.047.927,36	12.049.395,89	-	139.489,36
TOTAUX	-	138.406,86	12.123.790,05	12.154.627,80	-	169.244,61

3) déclare que le compte de gestion de la Pouponnière dressé pour l'exercice 1997 par le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/468

OBJETCaisse de Crédit Municipal.
Budget Primitif de 1998.
Information.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal nous soumet le budget primitif de cet établissement pour 1998.

Il est présenté au Conseil Municipal pour information et est arrêté aux chiffres ci-après :

SECTION DE DOTATION

* Recettes :	192.895.848 F
* Dépenses :	33.170.000 F

SECTION D'EXPLOITATION

* Recettes :	291.695.000 F
* Dépenses :	291.695.000 F

Aucune subvention communale de fonctionnement n'est prévue pour 1997.

Le budget du Crédit Municipal n'appelant aucune remarque particulière, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, de prendre acte de ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 29 juin 1998
N° 98/469OBJET Dotations complémentaires et nouvelles. Exercice 1998.
Décision Modificative N° 2.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective.

Nous vous proposons les inscriptions ci-jointes :

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider les inscriptions reprises dans le document ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

DEPENSES

Autorisations de Programme/Crédits de paiement

Chap	Art	Fonc	Env	Libellé	AP votées	CP déjà inscrits	AP nouvelles	AP disponibles	CP nouveaux
				<u>Hellemmes</u>					
21	2182	022	5472	Acquisition de véhicules	200.000,00	0,00		200.000,00	100.000,00
21	2188	22	11310	Ecole de musique. Acquisition de matériel	30.000,00	15.000,00		15.000,00	15.000,00
21	2188	652	1260	Espaces verts. Acquisition de matériel	170.000,00	50.000,00		120.000,00	120.000,00
23	2312	251	12634	Terrains de proximité. Travaux d'aménagement	150.000,00	120.000,00		30.000,00	30.000,00
23	2313	022	5473	Hôtel de Ville. Travaux d'aménagement	210.000,00	175.000,00	65.000,00	100.000,00	100.000,00
23	2313	022	13647	Villa Lisbeth. Travaux d'aménagement	100.000,00	50.000,00		50.000,00	50.000,00
23	2313	22	12774	Ecole de musique. Transfert	4.200.000,00	400.000,00	2.500.000,00	6.300.000,00	2.000.000,00
23	2313	251	13654	Complexe sportif Arthur Cornette	1.667.200,00	1.075.000,00		592.200,00	592.200,00
23	2313	41	12316	Divers bâtiments. Accessibilité aux handicapés	100.000,00	50.000,00		50.000,00	50.000,00
				<u>Budget général</u>					
21	2118	653	14059	Jardin Flandre Manuel. Acquisition foncière	1.700.000,00			1.700.000,00	1.200.000,00
21	2184	022	14060	Hôtel de Ville. Extension. Acquisition de mobilier			200.000,00	200.000,00	200.000,00
21	2188	341	13609	Espace santé Faubourg de Béthune. Acquisition de matériel	150.000,00	150.000,00	-150.000,00		-150.000,00
23	2312	652	14061	Square Résidence H.L.M. Verhaeren. Réalisation			60.000,00	60.000,00	60.000,00
23	2313	11	12178	Travaux de rénovation de l'école Rabelais-Curie	3.500.000,00	1.000.000,00		2.500.000,00	2.500.000,00
23	2313	22	13539	Opéra. Travaux de sécurité	25.000.000,00	1.000.000,00		24.000.000,00	3.500.000,00
23	2313	22	13806	Théâtre Sébastopol. Travaux de sécurité	5.000.000,00	3.000.000,00	4.400.000,00	6.400.000,00	2.000.000,00
23	2313	233	12181	Bibliothèque de Lille-Sud	1.200.000,00	1.200.000,00	400.000,00	400.000,00	400.000,00
23	2313	234	13556	Hospice Comtesse. Sécurité	1.000.000,00	200.000,00		800.000,00	800.000,00
23	2313	235	11302	Edifices culturels. Travaux de grosses réparations	1.500.000,00	1.000.000,00		500.000,00	500.000,00
23	2313	022	14103	Edifices culturels. Travaux de grosses réparations					
				Eglise Saint-Vincent de Paul. Sécurité			100.000,00	100.000,00	100.000,00
23	2313	241	14062	Danse à Lille. Relogement. Travaux			500.000,00	500.000,00	500.000,00
23	2313	242	14063	Halle aux Sucres. Centre Social Godeleine Petit			1.000.000,00	1.000.000,00	300.000,00
23	2313	251	8771	Salle des Margueritois	800.000,00			800.000,00	800.000,00
23	2313	251	13855	Stade Roger Salengro. Réalisation d'un terrain synthétique	3.500.000,00			3.500.000,00	3.300.000,00
23	2313	251	12182	Construction d'une salle de sports à Wazemmes. Lycée Montebello	2.000.000,00	2.000.000,00	2.210.000,00	2.210.000,00	2.210.000,00
23	2313	251	12179	Stade Grimonprez Jooris. Travaux de réfection et mise aux normes	250.000,00	200.000,00	950.000,00	1.000.000,00	500.000,00
23	2313	342	12318	Pouponnière. Travaux de modernisation	1.100.000,00	300.000,00		800.000,00	700.000,00
23	2313	41	5470	Bâtiments communaux. Accessibilité aux handicapés	1.000.000,00	250.000,00		750.000,00	750.000,00
23	2313	43	12287	Clubs de personnes âgées. Aménagement	500.000,00	200.000,00	-166.000,00	300.000,00	300.000,00
23	2313	463	14064	Maison de l'Enfant et de la Famille. Rue de la Loire. Travaux			150.000,00	150.000,00	150.000,00
23	2318	653	14065	Quartier de Wazemmes. Réalisation d'une fresque en mosaïque			289.440,00	289.440,00	289.440,00
26	261	01	14066	Soréli. Augmentation du capital social. Création de la filiale vesta			374.400,00	374.400,00	374.400,00
T O T A U X					55.027.200,00	12.435.000,00	12.882.840,00	55.791.040,00	24.341.040,00

RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellé	Montant	
13	1321	653	14107	Quartier de Wazemmes. Réalisation d'une fresque en mosaïque. Subvention dans le cadre de la réserve parlementaire	144.720,00	
16	1641	022	1681		Emprunt	24.191.496,00
23	2313	50	13929		Logement de fonction école Jean Jacques Rousseau. Remboursement d'une chaudière	4.824,00
TOTAL					24.341.040,00	

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellé	Dépenses	Recettes
13	1322	234	13940	Musée de l'Hospice Comtesse. Acquisition d'une écuelle en argent. Participation du FRAM (Région)		165.000,00
21	2161	234	2342	Réemploi. Délibération 97/586 du 13/10/98		
13	1325	61	13947	Voies privées et courées. Travaux de requalification (+ env 13948)	165.000,00	
13	1325	61	12576	Réemploi. Reversement au CAL-PACT		1.156.579,00
13	1325	61	13952	Hellemmes. Voies privées et courées. Travaux d'assainissement	1.156.579,00	
13	1325	61	12576	Réemploi. Reversement au CAL-PACT		221.350,00
13	1325	61	12510	Hellemmes. Voies privées et courées. Travaux de requalification	221.350,00	
13	1325	61	12576	Réemploi. Reversement au CAL-PACT		34.871,00
23	2313	233	14024	Bibliothèque de Lille-Sud. Annulation de mandats 97	34.871,00	
23	2313	233	12181	Bibliothèque de Lille-Sud. Construction		29.869,00
					29.869,00	
TOTAUX					1.607.669,00	1.607.669,00

Opérations d'ordre

Chap	Art	Fonc	Env	Libellé	Dépenses	Recettes
10	1025	01	14068	Systèmes d'information. Don d'une imprimante 914 par Bull. Intégration		2.773,80
21	2183	01	14069			2.773,80
TOTAUX					2.773,80	2.773,80

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellé	Montant
011	60612	98	14093	Consommations électriques du Marché de Noël	100.000,00
011	6132	20	14070	Zénith Aréna. Journées Portes Ouvertes. Participation de la Ville	72.360,00
011	61521	653	14071	Remise en état de terrains après départ des nomades	200.000,00
011	61522	022	12498	Crédits décentralisés	850.000,00
011	61522	43	14072	Club des aînés rue Jean Mermoz. Remise en état suite à sinistre	96.000,00
011	616	234	14073	Exposition GOYA. Primes d'assurances	2.000.000,00
011	617	242	14074	Nouveau centre social de Moulins. Crédit d'études	150.000,00
011	6182	022	14075	Contentieux pénal du droit des sols	3.000,00
011	6226	43	14076	Instance de gérontologie. Honoraires	60.000,00
011	6288	022	14077	Funérailles de Monsieur le Recteur DEBEYRE	37.449,09
011	6228	234	14078	Exposition GOYA. Manifestation inaugurable. Spectacle	250.000,00
011	6231	022	9211	Marchés publics. Insertions légales	100.000,00
011	6288	11	5729	Implantation de jeux. Litige avec la société Plastic Omnium	191.225,27
65	654	01	1110	Admission en non valeur	20.000,00
65	6572	22	14080	Quartier de Moulins. Diverses subventions d'équipement à vocation culturelle. Financement partiel par la réserve parlementaire	40.000,00
65	6572	242	14081	Quartier de Moulins. Subvention d'équipement à l'Association Interlignes. Financement partiel par la réserve parlementaire	30.000,00
65	6572	251	14082	Quartier de Moulins. Diverses subventions d'équipement à vocation sportive. Financement partiel par la réserve parlementaire	140.000,00
65	6572	341	14083	Espace santé Faubourg de Béthune. Subvention d'équipement à l'Union Générale de la Mutualité du Nord	150.000,00
65	6572	53	14084	Quartier du Faubourg de Béthune. Aménagement d'un local associatif. Financement partiel par la réserve parlementaire	200.000,00
65	6572	99	14057	Office du Tourisme de Lille. Subvention d'équipement pour l'acquisition d'un minibus Participation de la Ville	70.000,00
65	65736	183	14086	Emplois Ville. Remboursement des frais de formation par le CNASEA. Reversement à la Caisse des Ecoles	341.451,16
65	65736	40	13810	Subvention au CCAS (transfert de compétences)	70.000,00
65	6574	06	12566	Programme Tacis City Twinning n°1. Communication	-189.868,00
65	6574	189	9085	Mairie de Quartier de Wazemmes. Subventions aux coopératives scolaires	18.000,00
65	6574	189	14087	Quartier de Moulins. Subventions. Financement partiel par la réserve parlementaire	40.000,00
65	6574	241	14088	Subventions compensatrices pour les locations de salles suite à la fermeture temporaire du théâtre Sébastopol	365.175,00
65	6574	242	13000	Animation dans les quartiers. Subventions à diverses associations de majorettes	50.000,00
65	6574	242	14089	Opération "Initiative Ville" 1998. Subvention à l'Association des Maires des Grandes Villes de France	20.000,00
65	6574	242	14079	Animateurs FONJEP. Participation de la Ville. Subvention à la Fédération Nationale Léo Lagrange	450.000,00
65	6574	26	14090	Foyer des Oeuvres Belges. Mise à disposition de locaux. Subvention au Comité d'Animation et de Gestion d'Entraide La Solidarité	5.835,00
65	6574	30	14091	Quartier du Faubourg de Béthune. Création d'un espace santé. Financement partiel par la réserve parlementaire	200.000,00
65	6574	50	14092	Observatoire de la vie locale à Wazemmes et Moulins au titre de 1990. Subvention au CAL PACT	150.000,00
67	6718	01	14105	Résidence du Beffroi. Mise en oeuvre de la responsabilité de la Ville. Réparations	450.000,00
014	74879	01	12201	Dotations Commune Associée d'Hellemmes	20.667,61
TOTAUX					6.751.295,13

RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellé	Montant
70	7062	234	14094	Musée des Beaux-Arts. Exposition GOYA. Droits d'entrée	750.000,00
70	7083	234	14095	Musée des Beaux-Arts. Exposition GOYA. Mécénat	1.000.000,00
73	7311	01	1894	Rôles complémentaires	4.239.818,08
74	7475	11	13930	Groupe scolaire international. ZAC Euralille. Participation de Lille Métropole CUDL dans les dépenses de fonctionnement	261.477,05
74	7475	234	14096	Musée des Beaux-Arts. Exposition GOYA. Participation de Lille Métropole	500.000,00
T O T A U X					6.751.295,13

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellé	Dépenses	Recettes
013	6459	022	1699	Recouvrement de cotisations CNRACL		116.582,49
012	64111	022	10980	Réemploi	116.582,49	
70	7062	234	13300	Musée de l'Hospice Comtesse. Exposition "L'Europe de la Dentelle". Droits d'entrée		155.005,00
011	6288	234	122	Réemploi. Délibération n° 97/781 du 15/12/97	155.005,00	
70	7088	234	13298	Musée de l'Hospice Comtesse. Vente de catalogues "L'Europe de la Dentelle"		40.000,00
011	6182	234	124	Réemploi. Délibération n° 97/779 du 15/12/97	40.000,00	
74	7475	61	12631	Hellemmes. Voies privées et courées. Monitorat technique		61.050,00
011	6288	61	12632	Hellemmes. Voies privées et courées. Monitorat technique. Reversement au CAL - PACT	61.050,00	
74	7478	22	13974	Conservatoire. Accueil d'un stagiaire. Prise en charge de frais de rémunération		2.939,00
012	64131	22	12165	Remploi. Délibération n° 98/57 du 16/02/98	2.939,00	
74	7478	60	14099	Séminaire Européen sur les systèmes urbains. Participation de la DATAR		171.696,71
011	6132	60	14097	Séminaire Européen sur les systèmes urbains. Location de Lille Grand Palais	88.784,21	
011	6257	60	14098	Séminaire Européen sur les systèmes urbains. Frais de réception	82.912,50	
75	758	242	13946	FONJEP. Reversement coût de poste Directeur Maison de Quartier - Centre Social Concorde		76.739,00
65	6574	242	13874	Réemploi. Subvention à la Fédération Nationale Léo Lagrange	76.739,00	
75	758	022	8546	Participation de l'ENACT de Nancy à une formation		3.000,00
011	6184	022	6586	Réemploi	3.000,00	
79	7911	022	13074	Club Belfort. Vol du 25 mai 1997. Indemnité assurance		28.358,00
011	6068	43	2752	Réemploi	28.358,00	
T O T A U X					655.370,20	655.370,20

RECAPITULATIF

	Dépenses	Recettes
Investissement	25.951.482,80	25.951.482,80
Fonctionnement	7.406.665,33	7.406.665,33
TOTAL	33.358.148,13	33.358.148,13

Enfin, il y a lieu de passer les opérations comptables d'ordre consécutives à la prise en compte des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement repris dans les délibérations n° 98/114 du 10 avril et n° 98/477 de la présente séance soit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses réelles (cf délibérations n° 98/114 et n° 98/477) : - 833.992,20 F
- **Virement à la section d'investissement**
- Chapitre 023 - Article 023 - Fonction 01 - Enveloppe 12501** : **833.992,20 F**

Section d'investissement :

- Dépenses réelles (cf délibérations n° 98/114 et n° 98/477) : 833.992,20 F
- **Virement de la section de fonctionnement**
- Chapitre 021 - Article 021 - Fonction 01 - Enveloppe 12500** : **833.992,20 F**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/470

OBJET

Société Française de Microbiologie.
Organisation du 5ème congrès de Microbiologie à Lille
du 27 au 29 avril 1998. Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Société Française de Microbiologie, dont le siège est situé à l'Institut Pasteur de Paris, existe depuis 1937 et a été reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 mai 1993. Elle regroupe 2.800 membres d'origines scientifiques et nationalités diverses travaillant dans le domaine des bactéries, des virus et des champignons.

La Microbiologie a pour vocation la protection de la population notamment dans les domaines du traitement des infections, du contrôle de la qualité des eaux et des aliments ou de la biodégradation.

Le 5^{ème} congrès de la Société Française de Microbiologie, ayant comme les précédents, pour but de mettre en commun les connaissances de chacun, s'est tenu à Lille du 27 au 29 avril 1998. Il a réuni 1.100 participants : adhérents, chercheurs universitaires et industriels, biologistes privés et des hôpitaux, post-doctorants, doctorants et étudiants en DEA.

Il s'est articulé autour de 3 sessions plénières, 50 ateliers et colloques.

Lors de ce congrès, un Forum de Microbiologie, lieu d'expression et d'échange, s'est constitué en vue d'assurer la promotion des travaux en matière de bactériologie, virologie, mycologie et parasitologie.

Par ailleurs, une exposition grand public, s'adressant plus particulièrement aux jeunes et aux écoles, a permis de promouvoir l'apport positif de la Microbiologie dans la vie courante notamment dans les domaines de la santé, de l'agro-alimentaire et de l'environnement.

Monsieur le Professeur René COURCOL, membre du Comité Scientifique et d'Organisation de ce congrès, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de cette manifestation.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 26.400 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 26 - du Budget Primitif de 1998, sous l'intitulé : "Subventions exceptionnelles à divers organismes".

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/471

OBJET

SÉMINAIRE EUROPEEN

SUR LES SYSTEMES URBAINS

LILLE GRAND PALAIS 22 et 23 JUIN 1998

MOBILISATION DES SUBVENTIONS D'ETAT.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Un séminaire européen sur les systèmes urbains s'est tenu à Lille Grand Palais, les 22 et 23 juin derniers.

La Commission Européenne, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, la Ville de Lille et Lille Grand Palais, ont participé conjointement à l'organisation de cette manifestation.

En raison du champs d'action européen de ce séminaire, la DATAR a décidé de réserver une enveloppe de crédits pour cette opération, sur le titre IV du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du territoire.

Ces crédits sont destinés à couvrir les frais d'organisation pris en charge par la ville de Lille, aux termes d'une convention de prestation passée avec Lille Grand Palais pour la location des salles et les frais de restauration des participants.

Nous vous proposons tout d'abord, en accord avec la commission des finances réunie le 19 juin 1998, d'approuver le plan de financement de cette manifestation établi comme suit :

* total de l'opération	273 519,29 F T.T.C
→ Part Ville	171 696,71 F T.T.C
→ Commission Européenne	101 822,58 F T.T.C

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la ville à :

* imputer la dépense correspondante sur le chapitre 011 - article 6132 « locations immobilières » - fonction 60 - et sur le chapitre 011 - article 6257 « réceptions » - fonction 60

* mobiliser les fonds concernés, auprès de la DATAR, à hauteur de la participation de la ville soit 171 696, 71 F, et les budgéter sur le chapitre 74 - article 7478 « participation d'autres organismes » - fonction 60

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/472

OBJET

Association des Maires de Grandes Villes de France.
Opération "Initiative Ville" 1998.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association des Maires de Grandes Villes de France et le groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations ont préparé un projet d'opération conjointe dont l'objet est de valoriser les initiatives positives prises par les jeunes dans les grandes villes de France.

Il s'agit d'une action de portée locale et nationale. Elle consiste, d'une part, à organiser la remise de "prix" récompensant les initiatives positives des jeunes, d'autre part, à mener une démarche globale et nationale relative à l'avenir des Collectivités Locales et des jeunes et à l'identification de ce qui se fait de positif, en tous domaines, dans les agglomérations des grandes villes.

- * La participation aux prix est ouverte aux jeunes de 16-25 ans.
- * Les projets sont individuels ou collectifs.
- * Les projets émanent de jeunes résidant dans une ville ou un groupement de communes d'au moins 100.000 habitants (63 villes en France) inscrite au concours.
- * Les projets proposés par les jeunes peuvent être d'ordre économique, social, humanitaire, sportif, culturel, civique.
- * Les projets sont à venir ou en cours de réalisation, mais doivent avoir moins d'un an d'existence.

Des jurys locaux seront chargés de sélectionner les projets.

Un prix de 10.000 F sera remis au lauréat retenu au niveau local : 5.000 F pris en charge par l'Association des Maires de Grandes Villes de France et 5.000 F remis directement par la Ville.

Les lauréats de chaque ville participante présenteront ensuite leur projet devant un jury national qui remettra 10 ou 11 nouveaux prix de 10.000 F.

La participation financière de la Ville à cette opération s'élève à 20.000 F dont 15.000 F au profit de l'Association des Maires de Grandes Villes de France et 5.000 F qui seront versés directement au candidat retenu au niveau local.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15.000 F à l'A.M.G.V.F et de 5.000 F au candidat qui sera retenu au niveau local.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 242 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/473

OBJET

Divers produits communaux.
Admissions en non valeur

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Principal nous a adressé des états relatifs aux sommes proposées comme irrécouvrables après enquêtes et procédures éventuelles.

Ces opérations concernent des produits budgétaires des exercices 1987 et 1990 à 1997 pour un montant total de 1.511.899,74 F, consistant plus particulièrement en droits de voirie, frais de mise en fourrière, non restitution d'ouvrages, non paiement de loyers ou de charges, avances, etc ..., soit :

- Etat n° 1	
* Exercice 1987.....	1.115,00 F
- Etat n° 2	
* Exercice 1990.....	700,00 F
- Etat n° 3	
* Exercice 1991.....	12.280,53 F
- Etat n° 4	
* Exercice 1992.....	16.434,50 F
- Etat n° 5	
* Exercice 1993.....	31.315,26 F
- Etat n° 6	
* Exercice 1994.....	98.503,94 F
- Etat n° 7	
* Exercice 1995.....	190.274,13 F
- Etat n° 8	
* Exercice 1996.....	189.952,41 F
- Etat n° 9	
* Exercice 1997.....	136.624,64 F
- Etat n° 10	
* Exercice 1990.....	660,00 F

- Etat n° 11	
* Exercice 1991	10.533,57 F
- Etat n° 12	
* Exercice 1992	35.289,66 F
- Etat n° 13	
* Exercice 1993	42.280,46 F
- Etat n° 14	
* Exercice 1994	63.906,14 F
- Etat n° 15	
* Exercice 1995	155.368,45 F
- Etat n° 16	
* Exercice 1996 (cahier n° 1)	147.291,41 F
- Etat n° 17	
* Exercice 1996 (cahier n° 2)	146.842,81 F
- Etat n° 18	
* Exercice 1997 (cahier n° 1)	92.795,65 F
- Etat n° 19	
* Exercice 1997 (cahier n° 2)	139.731,18 F
Total	<u>1.511.899,74 F</u>

L'irrecouvrabilité de ces ressources ayant été constatée par le Comptable Communal, il est demandé d'admettre en non valeur la somme de 1.511.899,74 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 65 - article 654 fonction 01 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1998, sous l'intitulé : "Pertes sur créances irrécouvrables".

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/474

OBJET

Gestion de la Trésorerie.
Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous faisons appel au système des avances de trésorerie.

La ligne de crédit actuelle (150 Millions de Francs) expire le 31 décembre 1998 ; il convient, en conséquence, de la renouveler pour l'exercice 1999.

Antérieurement, un simple appel à la concurrence était effectué afin de disposer d'un panel de propositions permettant de juger les offres, tant au niveau du taux appliqué, du mode de décompte (année de 360, 365 jours, voire plus) que des marges et commissions éventuelles.

Cependant, le décret n° 98/111 du 27 février 1998, modifie le Code des Marchés Publics en ce qui concerne les règles de mise en concurrence et de publicité des marchés de service. Une incertitude subsiste actuellement sur l'obligation faite aux Collectivités Territoriales d'appliquer le Code des Marchés Publics lors de la constitution des lignes de trésorerie. Dans l'attente d'instructions plus précises de la Commission Centrale des Marchés, il nous semble opportun de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie de 150 Millions de Francs pour l'année 1999.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le dossier devant servir de base à la consultation publique,
- autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert sur la base d'un montant de 150 Millions de Francs,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à passer suite à la décision de la Commission d'Appel d'offres, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal Délégué.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998
N° 98/475

OBJET

Caisse des Ecoles.
Divers projets. Emprunt de 1.200.000 F.
Garantie financière de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Caisse des Ecoles envisage de poursuivre la modernisation des équipements des restaurants scolaires, d'acquérir un camion frigorifique ainsi que du matériel administratif et d'animation de ses différents services.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, réuni le 18 juin 1998, a décidé, après avoir contacté plusieurs organismes prêteurs, de contracter un prêt de 1.200.000 F auprès du Crédit Local de France, pour une durée d'amortissement de 10 ans, à remboursement semestriel, au taux fixe actuel de 5,13 %.

La réalisation de ce prêt est conditionnée toutefois par l'octroi de la garantie financière de notre Commune.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la Caisse des Ecoles Publiques de Lille tendant à obtenir la garantie financière de la Ville pour la réalisation d'un emprunt de 1.200.000 F,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie à la Caisse des Ecoles Publiques de Lille pour le remboursement d'un emprunt de 1.200.000 F que cet Etablissement se propose de contracter auprès du Crédit Local de France pour une période de 10 ans et destiné à financer la modernisation des équipements des restaurants scolaires, l'acquisition d'un camion frigorifique ainsi que du matériel administratif et d'animation des différents services de la Caisse des Ecoles.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de signature du contrat.

Au cas où la Caisse des Ecoles Publiques de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur les bases ci-avant définies et sur simple demande adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues, ni exiger que l'organisme prêteur discute au préalable l'Etablissement défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, le Crédit Local de France est tenu au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la Caisse des Ecoles Publiques de Lille, à la convention de garantie y afférente et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Année	Montant	Intérêts	Principal	Total	Année
1984	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1984
1985	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1985
1986	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1986
1987	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1987
1988	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1988
1989	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1989
1990	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1990
1991	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1991
1992	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1992
1993	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1993
1994	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1994
1995	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1995
1996	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1996
1997	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1997
1998	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1998
1999	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	1999
2000	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2000
2001	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2001
2002	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2002
2003	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2003
2004	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2004
2005	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2005
2006	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2006
2007	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2007
2008	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2008
2009	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2009
2010	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2010
2011	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2011
2012	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2012
2013	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2013
2014	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2014
2015	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2015
2016	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2016
2017	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2017
2018	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2018
2019	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2019
2020	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2020
2021	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2021
2022	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2022
2023	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2023
2024	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2024
2025	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2025
2026	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2026
2027	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2027
2028	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2028
2029	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2029
2030	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2030
2031	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2031
2032	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2032
2033	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2033
2034	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2034
2035	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2035
2036	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2036
2037	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2037
2038	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2038
2039	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2039
2040	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2040
2041	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2041
2042	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2042
2043	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2043
2044	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2044
2045	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2045
2046	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2046
2047	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2047
2048	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2048
2049	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2049
2050	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2050
2051	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2051
2052	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2052
2053	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2053
2054	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2054
2055	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2055
2056	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2056
2057	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2057
2058	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2058
2059	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2059
2060	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2060
2061	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2061
2062	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2062
2063	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2063
2064	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2064
2065	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2065
2066	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2066
2067	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2067
2068	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2068
2069	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2069
2070	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2070
2071	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2071
2072	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2072
2073	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2073
2074	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2074
2075	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2075
2076	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2076
2077	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2077
2078	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2078
2079	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2079
2080	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2080
2081	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2081
2082	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2082
2083	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2083
2084	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2084
2085	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2085
2086	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2086
2087	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2087
2088	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2088
2089	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2089
2090	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2090
2091	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2091
2092	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2092
2093	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2093
2094	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2094
2095	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2095
2096	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2096
2097	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2097
2098	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2098
2099	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2099
2100	100 000 000	10 000 000	100 000 000	110 000 000	2100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/476

OBJET

Centre Hospitalier Régional de Lille.
Renégociation de divers emprunts
garantis par la Ville. Information.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/317 du 30 juin 1997, le Conseil Municipal a accepté la renégociation de divers emprunts garantis par la Ville qu'envisageait le Centre Hospitalier Régional de Lille.

Cette renégociation consistait en une opération de compactage ; le nouveau prêt (part de la Ville : 18.156.816,54 F) était indexé sur le PIBOR 3 mois + marge de 0,35 % pour une durée de 15 ans, pour lequel le report de la garantie financière de la Ville était sollicité.

Depuis cette décision et après négociations avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Centre Hospitalier Régional de Lille a obtenu une baisse de la marge, ramenée à 0,20 %. L'encours, quant à lui, se trouve diminué, des échéances ayant été réglées entre temps.

N° contrat	Type de taux	Taux	Echéance	Taux de garantie	Capital restant dû garanti
16 023 4720 3S	Fixe	7,50	25 juin	40 %	294.270,84
16 020 645 03J	Fixe	7,50	25 juin	40 %	846.598,12
16 023 349 02W	Fixe	7,00	25 juin	40 %	70.859,92
16 034 686 02E	TMO	6,72	25 mai	40 %	124.896,39
16 034 687 02N	TMO	6,72	25 mai	40 %	353.873,06
16 034 683 02D	TMO	6,72	25 mai	40 %	446.058,50
16 037 752 01P	TMO	5,29	25 mai	40 %	470.811,60
16 043 118 01A	TMO	6,49	25 septembre	40 %	430.384,11
16 034 688 01 W	TMO	6,72	25 mai	40 %	395.505,19
16 006 251 02 T	Fixe	7,50	25 juillet	100 %	3.515.447,28
16 007 491 02 A	Fixe	7,50	25 juillet	100 %	4.809.109,81
			TOTAL		11.757.814,83

Cet encours se trouve cumulé avec des prêts garantis par le Conseil Régional et d'autres non garantis.

Le montant global du refinancement s'élève à 33.373.714,68 F ; la garantie de la Ville (11.757.814,83 F) représente ainsi 35,23 % de ce montant. Un contrat unique a été établi le 30 mars 1998, entériné par Monsieur le Maire le 23 avril 1998.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, de prendre acte de ces modifications.

ADOPTÉE à l'unanimité

N°	LIBELLÉ	MONTANT (F)	DATE	STATUT	
				LIBELLÉ	MONTANT (F)
110	Prévisions de prêt	11.757.814,83	30/03/98	Garantie de la Ville	11.757.814,83
111	Prévisions de prêt	21.615.900,00	30/03/98	Garantie Région	21.615.900,00
112	Prévisions de prêt	10.000,00	30/03/98	Garantie Région	10.000,00
113	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
114	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
115	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
116	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
117	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
118	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
119	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
120	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
121	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
122	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
123	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
124	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
125	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
126	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
127	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
128	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
129	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00
130	Prévisions de prêt	1.000,00	30/03/98	Garantie Région	1.000,00

Séance du 29 juin 1998

N° 98/477

OBJET

Budgets primitif et supplémentaire (reports).
Transferts de crédits. Exercice 1998.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

ADOPTÉE à l'unanimité				
18 000 000 00	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 01	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 02	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 03	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 04	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 05	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 06	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 07	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 08	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 09	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 10	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 11	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 12	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 13	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 14	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 15	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 16	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 17	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 18	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 19	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 20	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 21	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 22	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 23	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 24	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 25	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 26	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 27	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 28	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 29	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 30	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 31	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 32	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 33	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 34	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 35	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 36	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 37	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 38	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 39	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 40	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 41	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 42	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 43	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 44	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 45	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 46	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 47	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 48	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 49	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 50	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 51	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 52	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 53	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 54	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 55	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 56	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 57	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 58	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 59	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 60	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 61	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 62	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 63	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 64	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 65	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 66	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 67	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 68	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 69	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 70	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 71	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 72	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 73	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 74	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 75	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 76	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 77	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 78	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 79	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 80	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 81	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 82	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 83	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 84	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 85	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 86	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 87	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 88	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 89	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 90	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 91	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 92	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 93	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 94	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 95	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 96	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 97	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 98	700	1,00	10 000	100%
18 000 000 99	700	1,00	10 000	100%
TOTAL				

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

VILLE DE LILLE

EXERCICE 1998

EMETTEUR			LIBELLE	BENEFICIAIRE			MONTANT	
IMPUTATION				IMPUTATION				
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	60632	022	Fournitures de petit équipement	21	2188	022	Autres immobilisations corporelles	40.401,00
011	60632	234	Fournitures de petit équipement	012	64131	234	Personnel non titulaire. Rémunération principale	21.763,75
011	60632	251	Fournitures de petit équipement	65	6574	251	Subventions aux associations partenaires des activités des terrains sportifs de proximité	120.000,00
011	6067	11	Fournitures scolaires	21	2188	11	Autres immobilisations corporelles. Autres	41.000,00
011	6068	022	Autres matières et fournitures	21	2188	022	Autres immobilisations corporelles. Autres	5.500,00
011	6068	21	Autres matières et fournitures	65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	7.000,00
011	6068	22	Autres matières et fournitures	65	6574	22	Subvention à "Espace Croisé"	300.000,00
011	6068	234	Autres matières et fournitures	012	64131	234	Personnel non titulaire. Rémunération principale	20.000,00
011	6068	241	Autres matières et fournitures	65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	4.000,00
011	6068	64	Autres matières et fournitures	21	2188	022	Autres immobilisations corporelles. Autres	9.202,00
011	611	241	Contrats de prestations de services avec des entreprises	65	6574	241	Subvention à "Les spectacles sans gravité"	800.000,00

EMETTEUR			LIBELLE	BENEFICIAIRE			MONTANT	
IMPUTATION				IMPUTATION				
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6135	242	Locations mobilières	65	6574	241	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	32.130,00
011	61521	652	Entretien et réparations sur biens immobiliers. Terrains	65	6574	652	Subventions à diverses associations	100.000,00
011	61521	652	Entretien et réparations sur biens immobiliers. Terrains	65	6574	66	Subvention à la F.L.R.T.P.	150.000,00
011	61522	022	Entretien et réparations sur biens immobiliers. Bâtiments	65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	10.000,00
011	6184	022	Versements à des organismes de formation	012	64131	022	Personnel non titulaire. Rémunération principale	5.663,01
011	6228	234	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires. Divers	012	64131	234	Personnel non titulaire. Rémunération principale	22.216,87
011	6232	241	Fêtes et cérémonies	65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	3.280,00
011	6236	64	Catalogues et imprimés	65	6574	64	Subvention à l'A.D.A.V.	5.000,00
011	6238	99	Publicité, publications, relations publiques. Divers	65	6574	99	Subvention à l'Office du Tourisme. Opération "Lille à Lyon"	20.000,00
011	6251	06	Voyages et déplacements	65	6574	06	Subventions à des associations réalisant des échanges	10.000,00
011	62878	66	Remboursement de frais à d'autres organismes	65	6574	66	Fonds d'Initiative Habitants. Subventions à divers organismes	150.000,00
011	6288	652	Divers. Autres	65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	10.000,00

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT			
011	6288	66	Divers. Autres	21	2128	251	Autres agencements et aménagements	60.000,00
011	6288	66	Divers. Autres	65	6574	241	Activités culturelles. Subventions	60.000,00
011	6288	66	Divers. Autres	65	6574	241	Opération Pas d'Quartiers. Subventions	200.000,00
011	6288	66	Divers. Autres	65	6574	242	Projets Jeunesse Animation. Subventions	9.000,00
011	6288	66	Divers. Autres	65	6574	242	Programme Animation Jeunesse. Subventions	20.600,00
011	6288	66	Divers. Autres	65	6574	252	Opération Mondial pour tous. Subventions	200.000,00
011	6288	66	Divers. Autres	65	6574	66	Politique de la Ville. Subventions à divers organismes	954.566,00
011	6288	90	Divers. Autres	65	6572	49	Eurasanté. Subvention d'équipement	100.000,00
011	6288	90	Divers. Autres	65	6574	90	Subvention à la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille (F.U.P.L.)	90.000,00
011	6288	90	Divers. Autres	65	6574	98	Développement et promotion du commerce. Subventions à divers organismes	50.000,00
011	6288	91	Divers. Autres	65	65736	91	Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FL.A.J). Subvention au C.C.A.S.	150.000,00
012	64111	022	Personnel titulaire. Rémunération principale	67	673	01	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	211.000,00
012	64111	022	Personnel titulaire. Rémunération principale	67	678	022	Autres charges exceptionnelles	172.700,04

EMETTEUR			BENEFICIAIRE				MONTANT	
IMPUTATION			IMPUTATION			LIBELLE		
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT			
012	64131	022	011	60636	91	Personnel titulaire. Rémunération principale	Vêtements de travail	80.000,00
012	64131	22	011	6067	22	Personnel non titulaire. Rémunération principale	Fournitures scolaires	6.180,00
012	64131	22	011	6135	22	Personnel non titulaire. Rémunération principale	Locations mobilières	40.000,00
012	64131	22	011	6288	22	Personnel non titulaire. Rémunération principale	Divers. Autres	55.000,00
012	64161	91	011	6184	91	Emplois jeunes	Versements à des organismes de formation	400.000,00
012	64168	91	011	60636	022	Autres emplois d'insertion	Vêtements de travail	11.792,94
65	6572	242	65	6572	242	Centre social Voltaire. Subvention d'équipement	Résidence Arouët. Subvention d'équipement	360.000,00
65	6572	653	65	6572	653	Aide au ravalement. Subventions	Subvention à l'Association des Paralysés de France	65.000,00
65	65721	653	67	6745	653	Opération Flandre Gambetta. Subvention à la SORELI	Opération Flandre Gambetta. Subvention exceptionnelle à la SORELI	600.000,00
65	6572	90	21	2183	90	Interventions en matière économique. Subventions	Matériel de bureau et matériel informatique	16.278,00
65	6574	022	011	60612	022	Action européenne. Subventions à divers organismes	Energie - Electricité	6.799,81

EMETTEUR			BENEFICIAIRE				MONTANT	
IMPUTATION			IMPUTATION			LIBELLE		
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT			
65	6574	022	Action européenne. Subventions à divers organismes	011	6068	06	Autres matières et fournitures	23.989,00
65	6574	022	Action européenne. Subventions à divers organismes	011	6135	06	Locations mobilières	1.206,00
65	6574	022	Action européenne. Subventions à divers organismes	011	6156	022	Maintenance	8.664,05
65	6574	022	Action européenne. Subventions à divers organismes	011	6182	06	Documentation générale et technique	4.550,00
65	6574	022	Action européenne. Subventions à divers organismes	011	6232	06	Fêtes et cérémonies	19.657,80
65	6574	022	Subvention à la Mutuelle Générale des Personnels des Collectivités Locales - M.G.P.C.L.	65	6574	022	Subvention à la Mutuelle Nationale Territoriale - M.N.T.	33.000,00
65	6574	056	Programme de prévention de la toxicomanie. Subventions	011	6288	48	Divers. Autres	125.000,00
65	6574	056	Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - C.C.P.D. Subventions	011	6288	48	Divers. Autres	250.000,00
65	6574	056	Contrat d'actions de Prévention	011	6288	66	Divers. Autres	50.000,00
65	6574	056	Programme de prévention de la toxicomanie. Subventions	65	6574	49	Actions liées à la santé. Subventions à divers organismes	114.185,00
65	6574	056	Contrat d'actions de Prévention	014	74879	01	Dotation versée à la Commune associée d'Hellemmes	50.000,00
65	6574	21	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	189	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	9.400,00

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
65	6574	241	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	189	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	600,00
65	6574	241	Projets culturels décentralisés. Subventions	65	6574	241	Activités culturelles. Subventions	228.000,00
65	6574	241	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	14.400,00
65	6574	241	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	251	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	3.000,00
65	6574	242	Projets Jeunesse Animation. Subventions	011	6288	242	Divers. Autres	8.500,00
65	6574	241	Contrat de Ville. Subventions	21	2183	233	Matériel de bureau et matériel informatique	76.402,50
65	6574	242	Projets Jeunesse Animation. Subventions	012	64131	20	Personnel non titulaire. Rémunération principale	34.651,11
65	6574	242	Projets Jeunesse Animation. Subventions	65	6574	242	Tribunes urbaines. Subventions	10.000,00
65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	251	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	1.000,00
65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	49	Mairies de quartiers. Subventions à diverses associations	3.000,00
65	6574	251	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	241	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	6.500,00
65	6574	251	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	5.300,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	251	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	242	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	45.500,00
65	6574	251	Subventions à diverses associations sportives et d'éducation physique	65	6574	251	Contrat Ville. Subventions	15.000,00
65	6574	251	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	65	6574	48	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	4.000,00
65	6574	252	Opération "Mondial pour tous". Subventions	011	60632	251	Fournitures de petit équipement	18.000,00
65	6574	26	Vie associative. Subventions à divers organismes	65	6574	189	Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes	6.000,00
65	6574	26	Vie associative. Subventions à divers organismes	011	6247	43	Transports collectifs	6.000,00
65	6574	41	Subventions à diverses associations d'handicapés	011	6236	41	Catalogues et imprimés	20.000,00
65	6574	41	Subventions à diverses associations d'handicapés	012	64131	251	Personnel non titulaire. Rémunération principale	64.200,00
65	6574	41	Subventions à diverses associations d'handicapés	65	6572	99	Subvention d'équipement à l'Office du Tourisme de Lille	44.000,00
65	6574	41	Subventions à diverses associations d'handicapés	65	6574	251	Subventions à diverses associations sportives	33.000,00
65	6574	45	Subventions à divers organismes à caractère social et familial. Action sociale tous publics	011	6236	242	Catalogues et imprimés	10.000,00
65	6574	45	Subventions à divers organismes à caractère social et familial. Action sociale tous publics	65	6574	242	Mission Animation Lille-Sud. Subventions	4.000,00

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
65	6574	45	Subventions à divers organismes à caractère social et familial. Action sociale tous publics	65	6574	242	Equipements de proximité. Subventions aux Maisons de quartiers	100.000,00
65	6574	45	Subventions à divers organismes à caractère social et familial. Action sociale tous publics	65	6574	49	Actions de lien social adulte. Subventions à divers organismes	6.020,00
65	6574	462	Aide familiale à domicile. Subventions	65	6574	49	Actions de lien social adulte. Subventions à divers organismes	15.000,00
65	6574	463	Contrat Enfance. Subventions	011	6132	463	Locations immobilières	20.000,00
65	6574	463	Contrat Enfance. Subventions	011	614	463	Charges locatives et de copropriété	10.000,00
65	6574	463	Contrat Enfance. Subventions	011	61522	022	Entretien et réparation sur biens immobiliers. Bâtiments	31.490,00
65	6574	49	Droits de l'Homme. Subventions à divers organismes	011	6068	022	Autres matières et fournitures	466,51
65	6574	49	Droits de l'Homme. Subventions à divers organismes	011	6068	49	Autres matières et fournitures	1.300,96
65	6574	49	Actions en faveur de la citoyenneté. Subventions	011	6182	21	Documentation générale et technique	42.236,00
65	6574	49	Droits de l'Homme. Subventions à divers organismes	011	6236	233	Catalogues et imprimés	7.150,00

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
65	6574	49	Actions de lien social adulte. Subventions à divers organismes	65	6574	242	Projets jeunesse Animation. Subventions	5.000,00
65	6574	49	Droits de l'Homme. Subventions à divers organismes	65	6574	49	Actions liées à la santé. Subventions à divers organismes	5.000,00
65	6574	49	Actions contre le racisme. Subventions	65	6574	49	Droits de l'Homme. Subventions à divers organismes	60.500,00
65	6574	49	Actions contre le racisme. Subventions. (Opération "un pays - un quartier")	65	6574	49	Subventions aux associations à caractère humanitaire	1.500,00
65	6574	49	Actions en faveur de la citoyenneté. Subventions	21	2184	022	Mobilier	47.764,00
65	6574	53	Aides à la construction et à la réhabilitation du secteur localif. Subventions à divers organismes	67	6713	53	Secours et dots	2.619,00
65	6574	91	Mesures pour l'emploi. Subventions à divers organismes	65	6574	98	Développement et promotion du commerce. Subventions à divers organismes	100.000,00
65	6574	98	Développement et promotion du commerce. Subventions à divers organismes	011	60623	022	Alimentation	390,00
65	6574	98	Développement et promotion du commerce. Subventions à divers organismes	011	6068	056	Autres matières et fournitures	10.854,00
65	65751	235	Monuments Historiques. Travaux de mise en valeur. Participation de la Ville	23	2316	022	Restauration des collections et oeuvres d'art	400.000,00

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
014	74879	01	Dotation Commune Associée d'Hellemmes-Lille	011	6068	022	Autres matières et fournitures	1.125,00
014	74879	01	Dotation Commune Associée d'Hellemmes-Lille	23	2313	251	Constructions	40.000,00
			RECETTES					
75	758	022	Produits divers de gestion courante	70	70878	022	Remboursements de frais par d'autres redevables	160.000,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
21	2135	022	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	23	2313	11	Constructions	69.239,70
21	21532	11	Réseaux d'assainissement	23	2313	11	Constructions	123.260,00
21	2188	022	Autres immobilisations corporelles	23	2313	022	Constructions	1.498,08
21	2188	022	Autres immobilisations corporelles	23	2313	11	Constructions	2.997,49
21	2188	234	Autres immobilisations corporelles	20	205	234	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	24.000,00
21	2188	251	Autres immobilisations corporelles	23	2313	251	Constructions	60.000,00
23	2312	652	Terrains	20	2031	652	Frais d'études	308.540,00
23	2312	652	Terrains	21	21534	64	Réseaux d'électrification	18.291,35
23	2313	022	Constructions	20	2031	022	Frais d'études	21.708,00
23	2313	022	Constructions	20	208	022	Autres immobilisations incorporelles	24.000,00
23	2313	022	Constructions	21	2128	235	Autres agencements et aménagements	10.000,00
23	2313	022	Constructions	21	2188	022	Autres immobilisations corporelles	37.780,00
23	2313	11	Constructions	20	2031	11	Frais d'études	140.210,00
23	2313	11	Constructions	21	2184	11	Mobilier	27.607,00
23	2313	11	Constructions	21	2188	022	Autres immobilisations corporelles	178.777,00
23	2313	15	Constructions	20	2031	15	Frais d'études	120.956,80
23	2313	22	Constructions	20	2031	22	Frais d'études	2.603.618,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
23	2313	233	Constructions	21	2183	233	Matériel de bureau et matériel informatique	200.000,00
23	2313	233	Constructions	21	2184	233	Mobilier	700.000,00
23	2313	233	Constructions	21	2188	233	Autres immobilisations corporelles	1.400.000,00
23	2313	234	Constructions	21	2184	11	Mobilier	170.050,82
23	2313	242	Constructions	20	2031	242	Frais d'études	26.532,00
23	2313	251	Constructions	20	2031	251	Frais d'études	27.750,06
23	2313	251	Constructions	21	2184	251	Mobilier	16.245,00
23	2313	251	Constructions	21	2188	251	Autres immobilisations corporelles	53.305,00
23	2313	43	Constructions	21	2188	022	Autres immobilisations corporelles	34.026,00
23	2313	50	Constructions	21	2188	022	Autres immobilisations corporelles	10.036,00
23	2313	53	Constructions	21	2188	022	Autres immobilisations corporelles	223,44
23	2313	66	Constructions	21	2188	251	Autres immobilisations corporelles	420.000,00
23	2313	98	Constructions	21	2135	98	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	100.000,00
23	2315	628	Installations, matériel et outillage techniques	20	2031	628	Frais d'études	210.000,00
23	2315	628	Installations, matériel et outillage techniques	21	2151	64	Réseaux de voirie	39.643,63

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
23	2315	628	Installations, matériel et outillage techniques	21	21534	64	Réseaux d'électrification	30.356,37
23	2316	234	Restauration des collections et oeuvres d'arts	21	2161	234	Oeuvres et objets d'art	3.880,00
23	2316	234	Restauration des collections et oeuvres d'art	21	2188	234	Autres immobilisations corporelles	30.150,00
23	2316	234	Restauration des collections et oeuvres d'art	27	275	234	Dépôts et cautionnements versés	3.894,40
23	2318	652	Autres immobilisations corporelles	20	2031	652	Frais d'études	2.713,50

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

HELLEMMES

EMETTEUR			LIBELLE	BENEFICIAIRE			MONTANT	
IMPUTATION				IMPUTATION				
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6064	21	Fournitures administratives	65	6574	21	Information. Communication. Subventions à divers organismes	21.400,00
011	6065	241	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	65	6574	241	Action culturelle. Subventions	17.851,20
011	6067	11	Fournitures scolaires	67	6714	11	Bourses et prix	14.505,83
011	6288	242	Divers. Autres	65	6574	242	Action socio-éducative. Subventions à divers organismes	30.000,00
65	6574	251	Subvention à l'association "Avenir Hellemmois"	65	6574	251	Subvention au Club Léo Lagrange	13.500,00
65	6574	251	Subvention à l'association "Natation Synchronisée"	65	6574	251	Subvention aux Ballets Aquatiques Hellemmois	5.000,00
65	6574	49	Autres services. Interventions sociales. Subventions à divers organismes	65	6574	49	Subvention à l'association Renaître	3.000,00

346

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES - CIMETIERES DE LILLE

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT
ARTICLE	LIBELLE		ARTICLE	LIBELLE		
6411	Personnel titulaire. Rémunération principale		6218	Autre personnel extérieur. Remboursement d'une partie des salaires payés par la Ville		463.000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite		6218	Autre personnel extérieur. Remboursement d'une partie des salaires payés par la Ville		387.000,00

348

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET D'HELLEMES

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
011	60612	22	Energie. Electricité		20.667,61
011	6068	022	Autres matières et fournitures	1.125,00	
011	6068	251	Autres matières et fournitures	40.000,00	
011	6238	242	Divers. Publicité, publications, relations publiques		50.000,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998
N° 98/ 478

OBJET SORELI
Augmentation de capital social
dans le cadre de la création d'une filiale
(SARL Vesta). Acceptation de souscription.

Rapport Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 98/119 du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a accepté le principe de création par SORELI d'une filiale, la SARL Vesta, dont l'objet social est de gérer les terrains d'accueil des Gens du Voyage.

Dans ce contexte, SORELI souhaite procéder à une augmentation de capital à hauteur de 1.200.000 F. afin de doter sa filiale à concurrence de ce montant.

La Ville de Lille, actionnaire de SORELI à 31,20 % est appelée à cette augmentation à concurrence de 374.356 F., soit à proportion de sa participation.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons

1) d'accepter le principe de la participation de la Ville de Lille à l'augmentation du capital social de SORELI.

2) de procéder, pour ce faire, à l'acquisition de 3019 actions de 124 F., représentant globalement 374.356 F.

3) d'imputer cette dépense sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 26 - article 261 - fonction 653 par la décision modificative n° 2 du 29 juin 1998.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/479

OBJETContrat d'assurance "Dommages aux biens"
Lancement d'une procédure d'appel d'offres restreintRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Lors de votre réunion du 30 juin 1997, vous avez accepté le principe d'une révision générale des principaux contrats d'assurances de la Ville.

Le contrat d'assurance "multirisque" qui garantit les dommages aux biens communaux mobiliers et immobiliers (incendie, dégâts des eaux, vol, vandalisme, tempête, etc.) fait partie des contrats à revoir.

Un important travail de réflexion sur le mode de passation d'un nouveau contrat a été effectué. La procédure qui semble la plus adaptée au marché de cette assurance est celle d'un appel à candidatures à intermédiaires d'assurances. Les intermédiaires ainsi sélectionnés seront chargés de placer notre police auprès des compagnies et de gérer les sinistres.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous proposons :

- de décider le lancement d'un appel d'offres restreint auprès d'intermédiaires d'assurances sur la base du cahier des charges établi.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/499

OBJET

Association Française des Infirmiers (res) de Dialyse,
Transplantation et Néphrologie - AFIDTN,
Organisation des XXèmes sessions d'études
et de perfectionnement à Lille du 27 au 29 mai 1998.
Participation financière de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association Française des Infirmiers (res) de dialyse, transplantation et néphrologie dont le siège de la délégation régionale est à l'Hôpital Calmette à Lille, a organisé ses XXèmes sessions d'études et de perfectionnement à Lille du 27 au 29 mai 1998.

Elles ont pour objectif d'améliorer les connaissances dans cette spécialité afin d'assurer à la population concernée une meilleure qualité de soins, de valoriser la profession, d'assurer la formation permanente des infirmières de dialyse, transplantation, néphrologie, de faire connaître leurs qualités professionnelles et de collaborer, avec d'autres associations, à la prévention des maladies.

Ces journées ont permis de nombreuses rencontres et échanges d'informations spécifiques à ce secteur sanitaire et à son environnement paramédical.

Ces sessions ont accueilli plus d'un millier de participants venus de toutes les régions de France et des pays francophones : médecins, infirmières (publiques, libérales et privées) et des responsables de laboratoires pharmaceutiques et industriels de la dialyse.

Madame ROEBROECK, Présidente des sessions AFIDTN de Lille, sollicite une participation financière de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une participation financière de la Ville de 15.000 F. Cette participation sera versée directement à la SEM Lille Grand Palais. Elle viendra en déduction des frais de location dus par l'AFIDTN.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 - article 6135 - fonction 26 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/480

OBJETDEREGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS -
LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX POUR LES BESOINS DES SERVICES MUNICIPAUX
EN MATIERE DE TELECOMMUNICATION

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Déréglementation des Télécommunications depuis le 1er Janvier 1998 oblige les Collectivités à procéder à une mise en concurrence (circulaire préfectorale N° 98-48 du 9 Mars 1998).

Les dispositions du Code des Marchés Publics s'appliquent au secteur des Télécommunications libéralisé.

Compte tenu du montant des dépenses annuelles, la Consultation sera Européenne.

Toutefois, la préparation du Cahier des Charges risque de prendre plusieurs semaines sachant que le Cahier des Clauses Techniques devra intégrer plusieurs considérations :

- **Qualité de service**
- **Délais de rétablissement des liaisons**
- **Basculement des communications entre opérateurs en fonction des conditions tarifaires proposées par chacun d'eux.**

A compter du 30 Septembre 1998, les Contrats actuels passés avec **FRANCE TELECOM** arriveront à échéance.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- **Nous autoriser à lancer un Appel d'Offres Ouvert sur Offres de Prix pour la satisfaction des besoins des services municipaux en matière de Télécommunication.**
- **Imputer la dépense en résultant sur les crédits du Service Systèmes d'Information (Enveloppe 393) dans la limite des dotations sollicitées annuellement.**

et d'autoriser Mr le Maire à signer le Marché à passer suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/481

OBJET

**Crédits décentralisés - aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les Présidents de Quartier, après délibération des Conseils de Quartier, disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains de ces Conseils de Quartier se sont réunis récemment et ont adopté les rapports dont vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

AIDES FINANCIERES

Quartier	Objet	Bénéficiaire	Aide Accordée	Imputation
VAUBAN-ESQUERMES	<ul style="list-style-type: none"> - Carnaval 1998 - voyage en Angleterre pour 22 élèves de CM1 - Tournoi de volley-ball le 7 juin 1998 - séjour de vacances du 20 juillet au 7 août 	Fédération des Etudiants de L'Université Catholique de Lille Coopérative de l'école Madame de Maintenon Club « Sport Joie Lille » Eclaireuses et Eclaireurs de France	10 000 F 1 230 F 2 000 F 3 500 F	Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 251 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> - projet "COMENIUS" - constitution d'un fonds de bibliothèque en anglais - constitution d'une « jardithèque » - pour l'ensemble de ses projets - Fête des Vélos Fleuris 	Coopérative scolaire Michelet Coopérative scolaire Daudet Coopérative scolaire M. Delerue ou Mme Chatelée Centre Social Parc des Expositions St-Sauveur Association « Boulevard Lebas »	3 000 F 1 500 F 1 000 F 33 000 F 3 500 F	Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242
BOIS-BLANCS	<ul style="list-style-type: none"> - Festivités des 13 et 14 juillet - organisation de voyages Familiaux de l'Eté 	Maison de Quartier-Centre Social Maison de Quartier-Centre Social	7 000 F 3 000 F	Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242
LILLE-SUD	<ul style="list-style-type: none"> - classe artistique ARDANSE - voyage de fin d'année : visite du port de Boulogne et de Nausicaa - sortie de fin d'année à Bagatelle - sortie au parc de Walibi pour les élèves du collège Verlaine - animations en faveur des personnes âgées - acquisition de rideaux 	Coopérative de l'école élémentaire Malot Painlevé Coopérative de l'école élémentaire Turgot Coopérative de l'école maternelle La Briqueterie Foyer Socio-Educatif du collège Verlaine Association Anim'Agés Club Filbertjoie	5 000 F 3 000 F 2 000 F 2 000 F 28 000 F 1 500 F	Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 189 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 189 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 189 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 189 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 43 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 43

WAZEMMES	<ul style="list-style-type: none"> - sortie à Boulogne-Sur-Mer le 28 mai 1998 - visite de l'institut du Monde Arabe à Paris le 26 mai 98 - organisation d'une fête américaine le 5 juillet 98 - organisation d'une sortie le 19 juin 1998 	Association coopérative scolaire Quinet Rollin Lycées Fénelon et Jean Macé Patrick Buisine O.G.E.C. Sainte-Colombe	2 000 F 400 F 1 000 F 1 710 F	Chap. 65 - Art. 657.4 - fon 241 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241
VIEUX-LILLE	<ul style="list-style-type: none"> - aide au démarrage de l'association sportive "Idéal Club Lillois" - organisation d'une manifestation à l'occasion du départ en retraite d'une partie de l'équipe enseignante le 13 juin - achat de matériel pour les personnes malvoyantes - organisation d'une journée à la mer destinée aux habitants du quartier aux ressources modestes - voyage de fin d'année sur la réserve naturelle du Platier d'Oye - organisation du Festival "les Rencontres de la "M.A.J.T." 	Association "Idéal Club Lillois" Association des parents d'élèves de l'école Gutenberg Institut des Jeunes Aveugles. Association "Bien-Etre en H.L.M." Coopérative de l'école Lamartine Maison d'Accueil du Jeune Travailleur	2 275 F 1 500 F 4 700 F 1 500 F 1 000 F 2 000 F	Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 251 Chap.65 - Art. 657.4 - Fon 21 <i>et le reliquat (1 500 F) en fonction du bilan financier présenté par l'association)</i> Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 21 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 189 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242
FAUBOURG DE BETHUNE	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement scolaire : initiation à l'informatique - fonctionnement de la garderie parentale des écoles Samain-Trulin-Aicard - accompagnement scolaire + activités autour de la science + camps scouts - départ de jeunes en chantier école - atelier photo et vidéo - actions socio-éducatives - majorettes et twirling baton : tournoi, spectacles, déplacements, achats de costumes... - animations diverses (braderies, carnaval ...) - activités diverses 	Association "Perspectives" Association "Service Accueil" Association "Isla Lille" Chantiers du Monde Association " Bien-Etre à l'Office H.L.M." Association "les Colombes du Faubourg de Béthune" Comité d'Animation du Faubourg de Béthune Maison de Quartier-Centre Social Concorde	5 000 F 5 000 F 3 400 F 3 000 F 4 000 F 3 000 F 25 000 F 4 000 F	Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 189 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 189 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 251 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 21 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242
SAINT-MAURICE-PELLEVOISIN	<ul style="list-style-type: none"> - activités diverses pour des élèves de l'école Duplex - activités périscolaires et culturelles - centre de vacances en Bretagne pour une soixantaine d'enfants de 4 à 12 ans - concours organisé en faveur des enfants des écoles du quartier sur le thème "des Droits de L'Homme" - récital des Petits Chanteurs des Hauts de France - organisation de tournois de football - concert le 20 juin à l'église St-Maurice des Champs 	Association "Arpège" Association "Périscope" Association "les Francas" Association "Bibliothèque pour tous" Association "l'Etincelle" Association "Entente Sportive Lille-Louvière Cheminots" Association "Ensemble Vocal Lille-Pellevoisin"	1 000 F 1 000 F 7 000 F 500 F 1 000 F 4 000 F 1 500 F	Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 251 Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241

	<ul style="list-style-type: none"> - activités diverses pour 1998 - animations et activités diverses - projet de mise en place d'un atelier d'accompagnement socio-professionnel - création d'un C.D. pour sa promotion dans la métropole 	<p>Comité d'Animation Maison de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin Association "Starter"</p> <p>Groupe musical "Juste Cause"</p>	<p>15 000 F</p> <p>22 500 F</p> <p>4 000 F</p> <p>2 500 F</p>	<p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 48</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241</p>
MOULINS	<ul style="list-style-type: none"> - projet de stage Théâtre - Jeu de Piste "sur la Piste des Géants" - opération "Moulins à Rire" dans le cadre des quartiers d'été - animations et projets - 5ème Festival de majorettes et fanfares - organisation d'une manifestation culturelle le 1er juin 1998 - projet Hip-Hop "Let's go to Paris" - aide à l'installation de l'association 	<p>Association des Parents d'élèves FCPE et PEEP</p> <p>Association "Interlignes"</p> <p>Association "Puzzle"</p> <p>Lutteur Club Lillois</p> <p>Association "Majo Dance"</p> <p>Association du Mouvement de la Société Africaine du Nord de la France</p> <p>Centre Social Marcel Bertrand</p> <p>Association "REDIRA"</p>	<p>1 000 F</p> <p>2 000 F</p> <p>1 500 F</p> <p>1 000 F</p> <p>1 500 F</p> <p>1 500 F</p> <p>1 000 F</p> <p>1 000 F</p>	<p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 251</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 241</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 242</p> <p>Chap. 65 - Art. 657.4 - Fon 49</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/482

OBJETContrat de Ville - Programme 1998
Fonds de Participation des Habitants
Subventions

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°98/7 du 16 février 1998 a adopté les projets de programmes d'actions 1998 en faveur de la Politique de la Ville proposés dans le cadre du Contrat de Ville pour les quartiers des Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes.

Parmi ces opérations figure notamment dans chacun des sites prioritaires précités, un Fonds de Participation des Habitants, également dénommé Fonds d'Initiatives Habitants, doté d'une enveloppe budgétaire spécifique d'un montant maximum de 150.000 F, financé à 70% par l'Etat et la Région, destiné à permettre la mise en oeuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations de quartier.

Les objectifs du Fonds sont de :

- favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide,
- promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets, argumenter,
- renforcer les échanges entre associations et habitants,

Afin de permettre la mise en oeuvre rapide des opérations retenues au titre du Fonds de Participation des Habitants, et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation, et des Relations Internationales réunie le 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir allouer de la manière suivante les subventions de la Ville aux organismes supports d'opérations concernés pour les actions désignées ci-après.

Intitulé de l'action	Maître d'Oeuvre	Quartier	Subvention proposée
Promotion du groupe Break Dance	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	3 200 frs
Stages « théâtre Forum »	Comité d'Environnement Social - Collège Jean Macé	Moulins	5 000 frs

Intitulé de l'action	Maître d'Oeuvre	Quartier	Subvention proposée
Séjour ski 1998	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	3 500 frs
5 ^{ème} Festival Majorettes	Majodance	Moulins	5 000 frs
Voyage en Hollande	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	5 000 frs
Journée Manifestation Culturelle Africaine	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	5 000 frs
Vacances familiales au Cap d'Agde	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	5 000 frs
Sur la piste des géants, Jeu de piste	Club de Prévention Itinéraires	Moulins	3 000 frs
Journée dans la Somme	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	4 500 frs
Camps d'été Louveteaux de Moulins	Scouts de France	Moulins	2 000 frs
Camps pour tous 1998	Scouts de France	Moulins	2 500 frs
« Moulins à rire »	Association Puzzle	Moulins	5 000 frs
Camp autonome au Maroc	Centre Social du Parc des Expositions	Moulins	4 000 frs
Evasion et découverte	Association Bien être en H.L.M	Moulins	3 000 frs
Séjour de ski dans les deux Alpes	Club de Prévention Itinéraires	Moulins	4 000 frs
Tignes « la Grande Blanche »	Club de Prévention Itinéraires	Moulins	4 000 frs
« le Net dans la Rue »	Action Pour l'Insertion par l'Informatique (A.P.I.I.)	Fives	4 000 frs
Développement des activités et ateliers dans les domaines loisir, sport, culture	Association Capharnaüm	Fives	5 000 frs
Vacances familiales	Association Lys Animation	Fives	5 000 frs
Tournoi de Printemps	Olympique Lille-Sud	Lille-Sud	5 000 frs
Bureaux pour les clubs sportifs	Association de Gestion du Local Associatif	Lille-Sud	5 000 frs
Animation du Mondial	Gant d'Argent	Lille-Sud	3 000 frs
Compléter l'équipement sono associatif	Association de Gestion du Local Associatif	Lille-Sud	3 500 frs
Majorettes sécurité	Association de Gestion du Local Associatif	Lille-Sud	1 200 frs
Animation musicale de rue	Union commerciale de Lille Sud	Lille-Sud	5 000 frs

Intitulé de l'action	Maître d'Oeuvre	Quartier	Subvention proposée
Permis	Association de Gestion du Local Associatif	Lille-Sud	3 880 frs
Départs autonomes Secteur Balzac	Association de Gestion du Local Associatif	Lille-Sud	5 000 frs
Départs autonomes Secteur Résidence Sud	Association de Gestion du Local Associatif	Lille-Sud	5 000 frs
Départs autonomes Secteur Arbrisseau	Association de Gestion du Local Associatif	Lille-Sud	5 000 frs
Tournoi de Football International à Rimini - 1 ^{er} groupe	Association Sportive du Faubourg de Béthune	Faubourg de Béthune	5 000 frs
Tournoi de Football International à Rimini - 2 ^{ème} groupe	Association Sportive du Faubourg de Béthune	Faubourg de Béthune	5 000 frs

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 66 - enveloppe 12723 de la ligne intitulée « Fonds D'Initiatives Habitants - subventions » du budget Communal.

DECISION A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/483

OBJET**Quartier de Wazemmes**
Réalisation d'une fresque en mosaïque
Demande de subvention.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement de la ZAC Iéna-Racine située sur le quartier de Wazemmes est en cours depuis quelques mois. Plusieurs immeubles sont maintenant achevés dont la résidence des Poètes mise en location par la SLE, sous laquelle se situe la future petite structure d'accueil pour personnes âgées.

La Ville envisage, afin d'agrémenter le site, de réaliser une fresque sur l'un des murs de cet ensemble, composée d'éléments de mosaïque représentant des pages se détachant d'un livre.

Le coût total de cette opération s'élève à 289 440 F dont 50 % pourraient être financés par le Ministère de l'Intérieur.

En conséquence, en accord avec le Conseil de Quartier réuni le 25 mai 1998 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet
- solliciter la subvention du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 144 720 F
- autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur le projet
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville, soit 144 720 F sur la ligne budgétaire chapitre 23 - article 23/8 - fonction 653 - Aménagement du tissu urbain
- autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la S.L.E. pour l'utilisation du mur.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/484

OBJETAssociation « PROJEF »Une Crêperie pour Lille MoulinsSubvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme élaboré au titre du contrat de Ville 1998 concernant le quartier de Moulins, il a été prévu de concert avec la commission « Insertion vers l'emploi » du quartier de mettre en place de nouveaux outils d'insertion.

En effet, le quartier se trouve dépourvu de ce type d'outils spécifiques depuis la fermeture de la régie de quartier, de l'entreprise d'insertion Pyramide et plus récemment de l'Association Intermédiaire Alisé.

La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui relève du Ministère de la Justice, du fait de son partenariat existant avec le Lille Université Club, a proposé un projet d'insertion qui consiste en la mise en place d'une crêperie restaurant sur Moulins destinée à permettre à 12 jeunes (8 sous mandat judiciaire et 4 du quartier de Moulins stagiaires de la formation professionnelle) d'apprendre les métiers de la restauration.

Ce projet serait porté par l'Association PROJEF, chargée de faire fonctionner la structure, en partenariat avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Lille Université Club.

Le lieu d'installation de cette crêperie se situera 1 rue de Mulhouse dans les locaux municipaux de la Filature qui nécessitent des travaux d'adaptation évalués à 544 331,66 francs

Le plan de financement se présente comme suit :

Contrat de Ville :	Etat / Région :	200 000,00 frs
	Ville de Lille :	200 000,00 frs
Ministère de la Justice :		144 331,66 frs

Total		544 331,66 frs

Afin de permettre la mise en oeuvre de cette opération d'insertion, l'Association précitée sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation, et des Relations Internationales réunie le vendredi 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir décider d'attribuer une subvention de 200 000 francs à l'Association PROJEF.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/485

OBJETContrat de Ville - Programme 1998Quartier de MoulinsAssociation les MétéoresAssociation les Artistes et MoulinsSubventions complémentaires

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°98/7 du 16 février 1998 a adopté les projets de programmes d'actions 1998 en faveur de la Politique de la Ville proposés dans le cadre du Contrat de Ville pour les quartiers des Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes.

Conformément à la procédure d'instruction définie, ces projets ont été présentés à l'Etat et à la Région et ont été jugés recevables au titre de ce dispositif.

Par délibération n°98/167 du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention de :

- 16 400 francs à l'Association Les Météores pour l'action intitulée « Arti-Cité »
- 8 500 francs à l'Association Kaléidoskop pour l'action intitulée « Les artistes et Moulins »

Afin de permettre la mise en oeuvre rapide des opérations précitées, un financement complémentaire s'avère toutefois nécessaire

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation, et des Relations Internationales réunie le vendredi 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir allouer à l'Association Les Météores ainsi qu'à l'Association Kaléidoskop une subvention complémentaire de 7 500 francs.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 66 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/486

OBJET

**Quartier de Moulins - financement partiel par la réserve
parlementaire de Monsieur Bernard ROMAN -
Opérations diverses.**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réserve parlementaire, Bernard ROMAN, pour sa circonscription, a sollicité l'attribution d'une enveloppe couvrant un certain nombre d'opérations dont celles ci-après relatives au quartier de Moulins :

- ⇒ achat de matériel de transport
- ⇒ achat de matériel de musique pour des ateliers d'expression et de créations musicales
- ⇒ création d'un fonds de matériels pour la mise en oeuvre d'un marché à thème
- ⇒ achat de matériel multimédia et mobiliers
- ⇒ constitution d'un fonds de matériel permettant le développement d'activités sportives
- ⇒ achat de livres pour les BCD des écoles du quartier.

En conséquence, en accord avec le Conseil de Quartier réuni le 4 juin 1998 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 19 juin dernier, nous vous demandons de bien vouloir adopter les actions présentées et autoriser la répartition des enveloppes budgétaires y afférentes.

ADOPTÉE à l'unanimité

MAIRIE DE QUARTIER DE MOULINS

Réserve parlementaire

Fiches actions 1998

Associations	Nature du projet	Imputation	Réserve parlementaire	Ville de Lille
U.S. Lille Moulines Carrel	Achat bus	657.2 - Fonction 251 Subvention d'équipement	55 000	55 000
Puzzle	Achat matériel musique	657.2 - Fonction 22 Subvention d'équipement	10 000	10 000
Les Météores	Achat matériel de marché	657.2 - Fonction 22 Subvention d'équipement	10 000	10 000
Interlignes	Achat de logiciels et mobiliers	657.2 - Fonction 242 Subvention d'équipement	15 000	15 000
Boxing Club	Achat matériel de musculation	657.2 - Fonction 251 Subvention d'équipement	15 000	15 000
Coopératives scolaires des écoles maternelles : Philippe de Comines, Les Moulins, Kergomard, Mme de Ségur - Léon Frapié - Victor Hugo (3 500 x 6)	Achat de livres pour BCD	657.4 - Fonction 189 Autres fournitures scolaires	10 500	10 500
Coopératives scolaires des écoles primaires : St-Exupéry - Thierry Launay - Victor Duruy, Arago (4 750 x 4)	Achat de livres pour BCD	657.4 - Fonction 189 Autres fournitures scolaires	9 500	9 500
TOTAL			125 000	125 000

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/487

OBJET

**Quartier du Faubourg de Béthune - programmation 1998 du Contrat de Ville -
Local du Vieux Faubourg et projet Espace-Santé -
Mobilisation du financement complémentaire.**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation 1998 du Contrat de Ville et en accord avec le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune, ont été approuvés deux projets :

- la création d'un local de permanences d'association et d'animation
- le projet Espace-Santé en tant que politique globale de santé du quartier.

Dans le cadre de la réserve parlementaire, Monsieur Bernard ROMAN, Adjoint au Maire et Député du Nord, a sollicité une enveloppe de 200 000 F pour abonder le financement de ces deux projets.

Vu l'avis favorable du Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune réuni le 17 juin 1998 et de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin dernier, il vous est demandé d'accepter cette subvention qui se ventilerait comme suit :

- ⇒ *Chapitre 65 - Article 657.2 - Fonction 53 - quartier du Fg de Béthune -
Aménagement d'un local associatif -
Financement partiel par la réserve parlementaire : 100 000 F*
- ⇒ *Chapitre 65 - Article 657.4 - Fonction 30 - quartier du Fg de Béthune -
Création d'un Espace-Santé
Financement partiel par la réserve parlementaire : 100 000 F*

Les opérations comptables nécessaires seront prises dans le cadre de la décision modificative soumise à l'examen du présent Conseil Municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/488

OBJET

Concession de logement

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 96-665 du 21 octobre 1996 complétée par les délibérations n° 97-273 du 12 mai 1997 et n° 97-332 du 30 juin 1997, le Conseil Municipal a fixé la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour nécessité absolue de service ou pour utilité de service moyennant une redevance.

Dans la liste des fonctions susceptibles de bénéficier d'un logement pour «utilité de service », il convient d'ajouter :

Directeur des Affaires Culturelles

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998 de bien vouloir adopter ces nouvelles dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/489

OBJETRecrutement d'agents non titulaires
pour faire face à un besoin saisonnier
ou occasionnelRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 autorise les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements publics à recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou pour faire face à un besoin occasionnel. Ce type de recrutement est toutefois conditionné à une délibération de l'organe délibérant de la Collectivité.

La nature et l'ampleur de l'activité de la Ville de Lille variables au cours de l'année, ainsi que l'exigence de la continuité du service public, rendent nécessaire le recours à du personnel saisonnier ou occasionnel.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'autoriser le recrutement par la Ville, dans les conditions énoncées par l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, d'agents non titulaires pour répondre à un besoin saisonnier ou occasionnel.

Ces agents seront rémunérés au 1er échelon du grade correspondant à leur emploi et à leur qualification.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions et d'inscrire la dépense correspondante dans nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/490

OBJET

Régime indemnitaire de la filière animation

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 96-725 du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal adoptait le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux de la Ville de Lille selon les modalités et conditions d'octroi définies par le décret 91-875 du 6 septembre 1991.

La délibération n° 97/275 du 12 mai 1997 est venue compléter les dispositions afin de permettre à certains agents non titulaires de pouvoir en bénéficier.

Le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emploi de la filière animation, a été fixé par un récent décret n° 97-696 du 31 mai 1997 qui ajoute à l'annexe du décret du 6 septembre 1991 un tableau reprenant le grade de référence aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires ou aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires communes aux autres filières de la Fonction Publique Territoriale et les conditions d'attribution sont identiques.

Sont concernés par les I.H.T.S.

Les Animateurs	du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon
Les Adjoints d'Animation	
Les Agents d'Animation	

Sont concernés par les I.F.T.S.

Les Animateurs	A partir du 8 ^{ème} échelon
Les Animateurs Principaux	
Les Animateurs Chefs	

Afin d'allouer aux agents du cadre d'emplois de la filière animation leur nouveau régime indemnitaire, nous vous proposons de compléter les délibérations n° 96-725 et n° 97-275 avec les tableaux ci-dessus et de faire appliquer, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, l'ensemble des dispositions reprises dans ces deux délibérations au 1^{er} juillet 1998.

Il n'y a plus lieu de verser l'indemnité spéciale des personnels d'animation, le nouveau régime indemnitaire se substituant à cette indemnité.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/491

OBJETPersonnel municipal
Attributions vestimentairesRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 97/733 du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a déterminé les emplois nécessitant l'attribution de vêtements de travail.

Il apparaît nécessaire, aujourd'hui, de préciser les conditions d'attribution de certaines dotations reprises dans cette délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au BP 98, sous-compte 246, chapitre 011, article 606-36, fonction 022.

Il convient également d'ajouter les dotations nécessaires à l'exercice des Emplois-Jeunes nouvellement installés dans leurs fonctions

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de chacun des services concernés.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, qui s'est réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces nouvelles attributions vestimentaires, dans l'annexe ci-jointe, dont la dotation n'est pas compatible avec le bénéfice de l'indemnité annuelle de chaussures et de petit équipement.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998
N° 98/492

OBJET

Modification de l'intitulé du poste de Secrétaire Général Adjoint de l'Action Culturelle en poste de Directeur Général du Développement Culturel et redéfinition des missions

Rapport de Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Conformément au dossier présenté en Comité Technique Paritaire du 24 juin 1998, il convient de modifier le profil du poste de Secrétaire Général Adjoint de l'Action Culturelle en poste de Directeur Général du Développement Culturel.

A la tête de l'ensemble des services de la Direction du Développement Culturel, il sera chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation de la Politique Culturelle auprès de la Direction Générale et des Elus.

Agent de catégorie A, il assurera, dans le cadre du projet culturel, la coordination des services et des multiples équipements de la Ville (Musées, Bibliothèques, Conservatoire National, Théâtre, opéra...) qui sont relayés par un tissu associatif très développé.

Il aura la gestion du budget et contrôlera le fonctionnement financier et administratif des actions.

Pour accomplir ces missions, il devra être un gestionnaire reconnu capable d'allier une connaissance significative du terrain et un sens de la communication à des capacités d'encadrement.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des relations internationales qui s'est réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions à compter du 1^{er} juillet 1998 et de confirmer la dépense sur les crédits inscrits au BP 98 Fonction 022 Nature 64111 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/493

OBJET

Affectation de véhicules
Aux membres de la Direction Générale
Et au Directeur de Cabinet

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Considérant la nature des fonctions des personnes membres de la Direction Générale, et les contraintes résultant de celles-ci, il convient de leur mettre à disposition un véhicule leur permettant de remplir, au mieux, les tâches qui leurs sont confiées.

Les personnes concernées sont :

Le Secrétaire Général, le Directeur Général des Services Techniques, les Secrétaires Généraux Adjointes, le Responsable Inspection Générale et Contrôle Qualité, le Directeur de Cabinet.

Pour ces personnels ces véhicules pourront être utilisés à titre privatif et déclarés à ce titre en avantage en nature dans les conditions fixées par les législations sociales et fiscales.

A défaut, le véhicule ne pourra être utilisé en dehors des jours de travail effectif ou de permanence.

L'engagement des agents concernés sera constaté dans une convention de mise à disposition.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser que certains personnels dûment désignés puissent rentrer à leur domicile avec un véhicule de service lorsque l'organisation et le fonctionnement du service y trouvent une justification ou un intérêt.

Cet avantage pourra être facturé à l'agent au profit du budget de la Ville si le trajet domicile-travail excède sensiblement les distances normalement admises et pour la part excédant les limites.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 juin 1998, nous vous prions de bien vouloir valider le dispositif d'utilisation des véhicules de services et de fonction dans les conditions décrites ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/494

OBJET**Participation au Festival International de la Jeunesse à
Leeds. Règlement des frais****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La ville de Leeds organise la deuxième édition de son Festival International de la Jeunesse du 21 au 28 Juin prochain.

Une délégation lilloise a été incitée à participer à cette fête de la jeunesse.

Elle se composera de :

- 18 élèves du collège Jean-Macé, encadrés de 2 professeurs,
- 10 jeunes de la Mission Locale de Lille, accompagnés d'un travailleur social,
- 3 représentants de l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal.

Les frais de déplacement seront partagés entre les intéressés, le quartier de Lille-Sud, le Fonds Social du collège Jean-Macé, et le service Jumelages-Relations Internationales.

La participation de la ville est estimée à 6 840,00 Francs pour le déplacement des collégiens en car. 4 471,00 Francs pour les jeunes de Lille Sud et les représentants du Partenariat, pour le déplacement en Eurostar et train.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la décentralisation et des Relations Internationales du 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la prise en charge d'un tiers des frais encourus qui seront prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 011 - Article 6251 - Fonction 06 - Enveloppe 799.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/495

OBJET

**Déplacement de l'Association « Les Petits Frères des
Pauvres » à Leeds.
Demande de subvention.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'Association « Les Petits Frères des Pauvres » a formé le projet d'emmener un groupe de 30 personnes, dont 20 personnes âgées du 15 au 21 Juin 1998 dans notre ville jumelle en Grande Bretagne, Leeds.

La Ville de Leeds a aidé l'Association dans la recherche d'une structure d'hébergement collectif approprié et va proposer un programme de loisirs au groupe.

A leur tour des personnes âgées de Leeds seront reçus par l'Association en 1999.

Pour cette opération l'association sollicite de la ville une aide financière de 5 000,00 Francs.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la décentralisation et des Relations Internationales du 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à l'octroi de cette subvention qui sera imputée sur les crédits au chapitre 65 - article 65748 - fonction 06 - enveloppe 04680 du Budget Primitif.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/496

OBJET

Organisation d'une « Fête » par l'Association « Jour de Fête » dans le quartier de Wazemmes le 28 Juin 1998. Participation d'artistes et d'écoliers liégeois. Demande d'aide financière.

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'Association « Jour de Fête », née de la volonté d'une vingtaine d'associations socio-culturelles du quartier de Wazemmes, organise une fête le 28 Juin prochain à laquelle elle associe une centaine d'artistes liégeois avec lesquels elle avait déjà noué des contacts ainsi qu'une classe d'écoliers issus d'un quartier populaire de la ville.

Les objectifs sont la préservation des liens entre les habitants du quartier, le développement des relations entre générations et l'ouverture du quartier au rayonnement international.

Cette fête se déroulera le 28 Juin de 13 heures à 23 Heures.

Un repas sera offert aux participants liégeois estimés à 150 personnes.

Le service Jumelages - Relations Internationales accordera une aide financière d'un montant correspondant au repas offert aux enfants - soit, 1 600,00 Francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'enveloppe 4680 - chapitre 65 article 6575 - fonction 06.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la décentralisation et des Relations Internationales du 19 Juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir accorder à cette Association une aide financière d'un montant de 1 600,00 Francs. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'enveloppe 4680 - chapitre 65 article 6575 - fonction 06.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 juin 1998

N° 98/497

OBJET

Bâtiments Communaux.
Conduite et entretien,
approvisionnement en combustible et
garantie totale des installations de chauffage,
conditionnement d'air, production d'eau chaude
et traitement de l'eau.
Marché sur appel d'offres
Avenant n° 6.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 91/157 du 23 mars 1991, la Ville de Lille a décidé de lancer un appel d'offres restreint pour la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible, la garantie totale des installations de chauffage, de conditionnement d'air, de production d'eau chaude et de traitement de l'eau dans divers bâtiments communaux.

La Compagnie Générale de Chauffe a été déclarée titulaire du marché.

Par délibérations n° 93/38 du 15 mars 1993, n° 94/58 du 7 mars 1994, n° 95/222 du 10 avril 1995, n° 96/366 du 24 juin 1996 et n° 97/197 du 12 mai 1997, cinq avenants ont été passés afin de prendre en compte les nouvelles conditions et l'évolution du patrimoine.

Depuis la passation de ce dernier :

- des bâtiments ont fait l'objet d'extension,
- des modifications ont été apportées aux installations,
- des changements d'énergie ont été apportés
- des bâtiments ont été aliénés, fermés, démolis ou vendus.

Aussi, compte tenu de ces éléments il apparaît nécessaire, sans toutefois modifier l'économie générale du marché, de passer un avenant en tout point conforme avec les dispositions initiales, qui reprendra les points suivants :

- Tenir compte du passage au gaz, ainsi que de la prise en charge de l'extension des locaux du Gymnase des Margueritois par modification des postes : combustible, conduite et entretien des installations de chauffage, ventilation, panneaux radiants et traitement d'eau, garantie totale des installations.

- Tenir compte du passage au gaz, ainsi que de la transformation des installations de production d'eau chaude sanitaire, de surpression d'eau et de traitement d'eau par modification des postes : combustible, conduite et entretien des installations, garantie totale (y compris l'accumulateur de production d'eau chaude sanitaire) aux vestiaires du stade François Millet.

- Tenir compte de la prise en charge des installations de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et traitement de l'eau de la salle de sports Montebello, rue d'Iéna.

- Tenir compte de la fermeture des restaurants scolaires Jean Jaurès, Guillaume Tell et Rabelais (Bracke-Desrousseaux) par suppression des postes nettoyage des filtres, hotte, conduit, extracteur des cuisines.

- Tenir compte de la prise en charge des installations de chauffage et ventilation de la cuisine de l'école maternelle Briqueterie, et de la fermeture des restaurant et cuisine de l'école Ronsard.

- Tenir compte de la prise en charge des adoucisseurs d'eau placés sur les alimentations des lave-vaisselle et des fours à air pulsé, installés dans les cuisines suivantes :

- restaurant Briand/Buisson (2 appareils)
- restaurant Célestines
- restaurant Delory
- restaurant A. Desrousseaux
- restaurant Salengro
- restaurant Sévigné (2 appareils)
- restaurant G. Tell
- restaurant J. Zay
- restaurant Auberge de la Forêt
- restaurant A. Comte
- restaurant Diderot
- restaurant J. Ferry (2 appareils)
- restaurant J.B. Lebas
- restaurant R. Lempereur
- restaurant P. Bert
- restaurant A. Samain/L. Trulin
- restaurant A. France/M. Sembat
- restaurant Chateaubriand

- restaurant S. Germain
- restaurant Gounod
- restaurant La Fontaine
- restaurant J. Maillotte/V. Duruy
- restaurant Turgot

- Tenir compte de la mise en place d'une centrale de cogénération à proximité du Complexe Marx-Dormoy qui assurera l'approvisionnement en chaleur des installations du complexe. Tenir compte du remplacement d'une chaudière fioul lourd, très basse teneur en soufre par une chaudière fonctionnant au gaz naturel. Les modifications entraînent une réduction des postes : approvisionnement en combustible, le prix du m³ d'eau chaude sanitaire, le prix du Mwh du Centre Nautique, la conduite et l'entretien courant des installations, la garantie totale (tableau comparatif d'un fonctionnement sans et avec la cogénération joint en annexe).

- Tenir compte de la prise en charge des installations de surveillance des intrusions dans les bâtiments suivants :

- Salle de sports Montebello, rue d'Iéna
- Centre de la Petite Enfance, boulevard de Metz
- Bourse du Travail
- C.T.M., Bureaux
- Bureau de poste de police, façade de l'Esplanade
- Zoo
- Ecole Rostand, Hellemmes
- Mission Locale de l'Emploi (ex-bains-douches) Hellemmes
- Ecole Dombrowski, Hellemmes
- Ecole Salengro, Hellemmes
- Ecole Herriot, Hellemmes

- Incorporer sans changement de la redevance P2, la modification annuelle du code intrusion de l'ensemble des sites en relation avec les utilisateurs et le Service de la Maintenance.

- Exclure du marché de base suite au raccordement au réseau de chauffage urbain l'installation de chauffage :

- de la Salle des Amicales Laïques

- Tenir compte de l'installation d'un ventilo-convecteur dans le hall d'entrée de l'école Sévigné par adaptation de la consommation théorique de base (NB).

- Tenir compte de l'installation de deux aérothermes dans la salle de sports Duquesnoy à Hellemmes, et du raccordement du logement de la salle Léo Lagrange sur la chaufferie principale, par adaptation des consommations théoriques de base.

- Tenir compte de la mise en service de la buanderie de la Pouponnière Municipale en fonctionnement électrique, par réduction des postes : combustible, conduite, entretien et garantie totale suite à l'arrêt définitif de la production de vapeur haute pression et de la prise en charge du nouveau groupe électrogène sans modification des redevances.

En accord avec la Commission de finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 19 juin 1998 nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 1998

N° 98/498

OBJET**Réseau de chauffage urbain.
Modification des prestations.**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 85/111 du 23 mars 1985, puis successivement en fonction de la progression des chantiers de raccordement des bâtiments communaux sur le réseau de chauffage urbain, le Conseil Municipal a autorisé la signature des polices d'abonnement et de leurs marchés annexes.

L'avancement des travaux permet aujourd'hui le raccordement de l'équipement suivant :

- Salle des Amicales Laïques, place Sébastopol.

Par ailleurs, il est nécessaire de tenir compte, d'une part des modifications apportées dans les bâtiments ci-après :

- la Halle aux Sucres
- l'Hôtel de Ville
- La M.E.P.
- le Groupe Scolaire Armand Carrel,

d'autre part de l'arrêt des installations de chauffage de l'Opéra.

En accord avec la Commission des Finances, des Personnels, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 19 juin 1998, nous vous demandons de bien vouloir autoriser les points suivants :

- Tenir compte par signature de la police d'abonnement et du marché annexe, du raccordement au réseau de chauffage urbain des installations de chauffage ventilation de la salle des Amicales Laïques.

LE 22 JUIN 1982
N° 2018
OBJET

- Incorporer par avenant au marché annexe à la police d'abonnement, la conduite, l'entretien et la garantie totale des installations de ventilation double flux de la Mairie de Quartier du Vieux-Lille implantée dans la Halle aux Sucres.

- Incorporer par avenant au contrat annexe à la police d'abonnement, la conduite, l'entretien et la garantie totale des installations de chauffage et de ventilation mécanique contrôlée (y compris la garantie totale des radiateurs acier), des locaux aménagés au niveau R + 3 de l'extension de l'Hôtel de Ville par avenant à la police d'abonnement et marché, annexe 2.

- Tenir compte de la séparation des circuits de chauffage de la Maison de l'Education Permanente, par facturation de l'énergie au compteur de calories pour les locaux utilisés par la Ville de Lille. Ces transformations entraînant une réduction de la puissance souscrite (R2), ainsi qu'une réduction des postes conduite, entretien et garantie totale des installations secondaires.

- Tenir compte par police d'abonnement et marché annexe, de l'installation d'un comptage de calories et des radiateurs acier au 1er étage du Groupe Scolaire Armand Carrel.

- Tenir compte de l'arrêt des installations de chauffage du Théâtre de l'Opéra.

ADOPTÉE à l'unanimité

(Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including references to 'Groupe Scolaire Armand Carrel' and 'Théâtre de l'Opéra')

Impression : Juillet 1998
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 1998
N° ISSN : 1241-6274

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie